



REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL



PROGRAMME DE CROISSANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (PC2D) 2018-2021



REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

**PROGRAMME DE CROISSANCE
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
(PC2D) 2018-2021**

Mars 2018

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

N° 11/PR/SGG/REL/Ord

RELEVE

DES

DECISIONS ADMINISTRATIVES

adoptées par le Conseil des Ministres en sa séance ordinaire tenue mercredi, le 21 mars 2018, sous la présidence du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

A. COMMUNICATIONS

I. Ministre de l'Economie et des Finances

Ministre d'Etat, Chargé du Plan et du Développement

1. Communication n°099/18

Adoption du projet de document portant Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021.

Approuvé.

Il est demandé :

1°- au Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement et au Ministre de l'Economie et des Finances, en collaboration avec tous les autres membres du Gouvernement, de prendre les dispositions utiles pour assurer la dissémination et le suivi de la mise en œuvre du Programme de Croissance pour le Développement Durable ;

2°- au Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement et au Ministre de l'Economie et des Finances, en relation avec tous les ministres, d'organiser, avec les partenaires techniques et financiers et les autres acteurs du développement, les revues annuelles sur la mise en œuvre du Programme.

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	viii
RÉSUMÉ	xii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX.....	5
I. PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES RECENTES.....	7
1.1. Accélération de la croissance.....	7
1.2. Développement des infrastructures.....	14
1.3. Renforcement du capital humain.....	18
1.4. Renforcement de la qualité de la gouvernance	21
1.5 Développement durable et équilibré de l'espace national.....	24
1.6 Situation des OMD à fin 2015.....	26
II. DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE ENTRE 2011 ET 2015.....	29
2.1. Situation de la pauvreté en 2011 et 2015.....	29
2.2. Caractéristiques socio-économiques et pauvreté au Bénin.....	36
2.3. Evolution des inégalités entre 2011 et 2015.....	39
III. CONTRAINTES ET DEFIS DE DEVELOPEMNT.....	41
3.1 Faits stylisés du diagnostic.....	41
3.2 Contraintes.....	42
3.3 Défis.....	44
DEUXIEME PARTIE : AXES OPERATIONNELS DU PC2D.....	47
IV. RENFORCEMENT DES BASES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT	53
4.1 Renforcement du système partisan.....	53
4.2 Renforcement des institutions de la République.....	54
4.3 Renforcement du système juridique et judiciaire.....	55
4.4 Renforcement de la liberté et accès équitable à la presse.....	56
V. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE.....	58
5.1 Dynamisation et modernisation de l'administration publique.....	58
5.2. Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption.....	60
5.3. Renforcement de la protection des personnes, des biens et services.....	60
5.4 Gestion efficace et efficiente des archives à l'échelle nationale.....	61

5.5	Mise en place d'une diplomatie au service du développement.....	63
VI.	ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA STABILITE...	65
6.1	Maîtrise du déficit budgétaire et de l'endettement.....	65
6.2	Maîtrise de l'inflation.....	69
6.3	Renforcement de la réforme du système de gestion des finances publiques.....	69
VII.	AMELIORATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	73
7.1.	Promotion du secteur privé.....	73
7.2	Transformation structurelle de l'économie.....	74
VIII.	AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'EDUCATION.....	87
8.1	Renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015.....	87
8.2	Promotion d'une éducation de base holistique, inclusive et de qualité.....	87
8.3	Amélioration de l'enseignement post éducation de base, développement de compétences et renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.....	88
8.4	Modernisation et professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.....	90
8.5	Coordination du secteur de l'éducation.....	91
IX.	RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROTECTION SOCIALE.....	92
9.1	Amélioration de la performance du système sanitaire.....	92
9.2	Renforcement de la protection sociale.....	95
9.3	Promotion du genre et autonomisation des femmes.....	99
9.4	Promotion de la microfinance.....	100
9.5	Promotion d'emplois durables et décents.....	100
9.6	Promotion de la jeunesse et des activités sportives.....	102
X.	DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACENATIONAL.....	104
10.1	Viabilisation des régions économiques et des zones de fortes concentrations humaines	104
10.2	Promotion de la gestion durable des ressources naturelles	105
10.3.	Promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques.....	105
10.4.	Amélioration de la gestion foncière et de l'habitat.....	106
10.5.	Consolidation des acquis de la décentralisation et de la gouvernance locale.....	107
10.6	Gestion des catastrophes et risques naturels.....	108
10.7.	Sécurisation des espaces frontaliers et gestion des migrations.....	108

TROISIEME PARTIE : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PC2D	111
XI. PRINCIPES DIRECTEURS, AGENDA DE MISE EN ŒUVRE ET IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES ET IMPACT SUR LA PAUVRETE	113
11.1. Principes directeurs du PC2D.....	113
11.2 Agenda de mise en œuvre du PC2D.....	115
11.3 Cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021.....	117
11.4. Analyse de la viabilité de la dette.....	123
11.5 Impacts de la mise en œuvre du PC2D sur la pauvreté.....	126
11.6 Impacts de la mise en œuvre du PC2D sur la pauvreté	127
XII. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE CROISSANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	129
12.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PC2D.....	129
12.2 Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PC2D.....	132
12.3 Mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre du PC2D.....	133
12.4 Renforcement de la production statistique et des capacités des structures du dispositif de suivi et d'évaluation.....	136
CONCLUSION	137
ANNEXES	139

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES, 2011-2015	8
TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU SECTEUR PRIVÉ	9
TABLEAU 3 : CROISSANCE DU PIB AGRICOLE ET COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES	11
TABLEAU 4 : EVOLUTION DES INDICATEURS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	15
TABLEAU 5 : PERFORMANCES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE.....	16
TABLEAU 6 : PERFORMANCES DU SECTEUR HYDRAULIQUE.....	17
TABLEAU 7. EVOLUTION DES INDICATEURS D'ASSAINISSEMENT URBAIN.....	18
TABLEAU 8 : BILAN DES DIX-SEPT (17) CIBLES OMD AU BÉNIN.....	28
TABLEAU 9 : INDICES DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR RÉGION.....	33
TABLEAU 10 : PAUVRETÉ NON MONÉTAIRE SUIVANT LE MILIEU DE RÉSIDENCE.....	34
TABLEAU 11 : PAUVRETÉ ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE	36
TABLEAU 12 : PAUVRETE ET TAILLE DE MENAGE.....	37
TABLEAU 13 : PAUVRETE ET SEXE DU MENAGE.....	38
TABLEAU 14 : INEGALITES SUIVANT LE LIEU DE RESIDENCE ET LE DEPARTEMENT ENTRE 2011 ET 2015.....	39
TABLEAU 15 : INEGALITES SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE ENTRE 2011 ET 2015	40
TABLEAU 16 : PILIERS ET AXES DU PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT (PAG)	49
TABLEAU 17 : ARRIMAGE DU PC2D AU PAG ET AU PND.....	50
TABLEAU 18 : ARRIMAGE DU PC2D AUX ODD	51
TABLEAU 19 : EVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES EN % DU PIB (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE)	120
TABLEAU 20 : EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES (EN % DU PIB) POUR LE SCÉNARIO OPTIMISTE	122
TABLEAU 21 : EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE DU BENIN (EN MILLIARDS DE FCFA)	123
TABLEAU 22 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE (%)	124
TABLEAU 23 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE VIABILITÉ DE LA DETTE INTÉRIEURE	124
TABLEAU 24 : ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES SUR LA PÉRIODE 2018-2021 EN % DES DÉPENSES	127

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COTONNIÈRE DE 2010 À 2015	10
FIGURE 2 :	INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DES ENFANTS PAR GROUPE D'ÂGE (%)	30
FIGURE 3 :	ÉVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ ENTRE 2011 ET 2015 SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE	31
FIGURE 4 :	ÉTAT D'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ DANS LES RÉGIONS ENTRE 2011 ET 2015.....	32
FIGURE 5 :	PERCEPTION DES INDIVIDUS PAR RAPPORT À LEUR NIVEAU DE VIE	35
FIGURE 6 :	INCIDENCE DU NOYAU DUR DE LA PAUVRETÉ (%)	35
FIGURE 7 :	ÉTAT D'AGGRAVATION DES INÉGALITÉS DANS LES DÉPARTEMENTS ENTRE 2011 ET 2015.....	40
FIGURE 8 :	SECTEURS STRATÉGIQUES POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE.....	76
FIGURE 9 :	ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DES SCÉNARII DE 2016 À 2021.....	117
Figure 10 :	ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ PAR SCÉNARIO (%).....	127
Figure 11 :	DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PC2D	128
FIGURE 12 :	DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PC2D	135

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AID	Association Internationale de Développement
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APD	Aide Publique au Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BenInfo	Base de données socioéconomiques du Bénin
BGE	Budget Général de l’Etat
BID	Banque Islamique de Développement
BOA	Banque Of Africa
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BOT	Build, Operate and Transfer
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAA	Caisse Autonome d’Amortissement
CCS	Comité Communal de Suivi
CCIB	Chambre de Commerce et d’Industrie du Bénin
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDS	Comité Départemental de Suivi
CEBENOR	Centre Béninois de Normalisation et de Contrôle de la Qualité
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CLAC	Centre de Lecture et d’Animation Culturelle
CNB	Commission Nationale Budgétaire
CND	Commission Nationale de Déconcentration
CNS	Conseil National de la Statistique
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNE	Commission Nationale de l’Endettement
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CNPB	Conseil National du Patronat du Bénin
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l’Education des Etats et Gouvernements francophones
CQM	Certificat de Qualification au Métier

CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
DANIDA	Direction de la Coopération du Royaume de Danemark
DAT	Délégation de l'Aménagement du Territoire
DEPOUIPO	Déclaration de Politique de Population
DEPONAT	Déclaration de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
DOTS	Directly Observed Therapy Short Course
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DPS	Direction de la Planification Stratégique
DSD	Dimension Sociale du Développement
DSO	Document de Stratégie Opérationnelle
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECI	Enquête sur le Climat des Investissements
ECVR	Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages Ruraux
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EFTP	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
ELAM	Enquête Légère Auprès des Ménages
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
EPT	Education Pour Tous
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FECECAM	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FIAT	Fonds d'Incitation à l'Aménagement du Territoire
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GUOCE	Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indicateur de Développement Humain
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
I-PPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IPF	Indicateur de Participation de la Femme
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LEPI	Liste Electorale Permanente Informatisée
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs

MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MDCTTP	Ministère Délégué Chargé des Travaux Publics et des Transports
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MS	Ministère de la Santé
MSP	Ministère de la Santé Publique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NLTPS	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
OACI	Organisation de l'Aviation Civile
OCS	Observatoire du Changement Social
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAAC	Programme Annuel d'Assistance Conseil
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAGEFCOM	Projet d'Aménagement et de Gestion des Forêts Communales
PAMF	Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua des Monts Kouffè et de Wari-Marô
PAN	Plan d'Action National
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PBF	Projet Bois de Feu
PCGPN	Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PDC	Plan de Développement Communal
PDDI	Plan Départemental de Développement Intersectoriel
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGDAN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PGFTR	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PS	Protection Sociale

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission Mère à l'Enfant
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base pour le Bien-être
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RAT	Réforme de l'Administration Territoriale
REM	Ratio Elèves-Maître
RESEN	Réseau sur le Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNAP	Rapport National Annuel de Performance
RASP	Rapport Annuel de Synthèse des Performances
SCRAP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SFD	Système Financier Décentralisé
SILP	Suivi d'Impact Local et Participatif
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONU	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN	Système National de Statistique
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TBS	Tableau de Bord Social
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TMM5	Taux de Mortalité des enfants de moins de cinq ans
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UA	Union Africaine
UVS	Unité Villageoise de Santé
VIH / SIDA	Virus d'Immuno-déficience Humain / Syndrome d'Immuno-Déficience Acquis

CONTEXTE

Depuis le début des années 2000, le Bénin s'est doté de plusieurs documents de planification nationale articulant les perspectives à moyen et long termes ainsi que les mécanismes de leur opérationnalisation. Ces différentes initiatives reposent sur la vision de développement définie dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLPTS)-Bénin Alafia 2025, qui ambitionne de faire du Bénin, à l'horizon 2025 : « Un pays-phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

En vue de mobiliser des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) pour la mise en œuvre des stratégies définies dans ces documents, le Bénin a pris plusieurs engagements internationaux. Dans ce contexte, le Bénin, à l'instar de la plupart des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ), après avoir élaboré et mis en œuvre sa stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (SRP 2000), a connu trois générations de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, à savoir, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2003-2005, la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) de première génération 2007-2009 et celle de deuxième génération 2011-2015. Les différentes stratégies ont pris pour socle les Orientations Stratégiques de Développement définies par le Gouvernement, les politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels et prennent en compte les engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit. Elles servent de cadre fédérateur pour les programmes économiques et financiers.

La SCRP 2011-2015, dont la mise en œuvre est arrivée à son terme en décembre 2015, avait pour ambition d'accélérer la croissance pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Elle a visé, d'une part, la consolidation des acquis de la stratégie précédente et, d'autre part, la diversification de l'économie et l'intensification de la croissance économique afin d'accélérer la lutte contre la pauvreté et la marche du Bénin vers l'atteinte des OMD. Au terme de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015, l'évaluation a fait ressortir un bilan globalement mitigé. La croissance économique, malgré les améliorations notées depuis 2011, n'a pas été assez vigoureuse pour faire reculer la pauvreté. Cette situation a eu pour conséquence la réalisation partielle des OMD, en particulier dans certains secteurs ciblés. Il apparaît donc nécessaire d'inverser cette tendance.

A la faveur de l'avènement du nouveau Gouvernement, le 06 avril 2016, une nouvelle dynamique de l'action publique a été lancée avec une ambition affichée d'engager de profondes réformes pour impulser davantage le développement économique et social. Ainsi, la vision prônée par le Gouvernement est de « relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin » sur la période 2017-2021. Dans ce cadre, le Gouvernement a adopté un programme d'actions dénommé "Bénin Révélé" et a lancé le processus d'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et de son premier document d'opérationnalisation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021.

L'objectif du PND est d'atteindre une croissance soutenue, durable et inclusive d'au moins 10% en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, du tourisme et des services dans un cadre de gouvernance national et local plus efficace en misant sur l'amélioration du capital humain et des infrastructures. A travers l'élaboration du PND, le Gouvernement entend conforter les orientations de développement définies dans le PAG en ce qui concerne la période 2018-2021 et les compléter par celles relatives à la période 2022-2025. Le PND tient compte du diagnostic et des défis identifiés par le PAG, les complète, définit les objectifs et orientations stratégiques pour les périodes 2018-2025.

Pour sa part, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) s'inscrit dans le court terme et opérationnalise le Plan National de Développement qui est une déclinaison décennale de la Vision Bénin Alafia 2025.

Le PC2D trouve également son fondement dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) qui ambitionne de relancer, de manière durable, le développement économique et social du Bénin d'ici à 2021. A cet effet, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions et réformes audacieuses.

Le PC2D s'inspire également de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'Agenda 2030 des ODD et des recommandations de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (COP 21).

Le PC2D est un document qui est élaboré en lieu et place de la SCRP. Il couvre tous les domaines d'intervention du Gouvernement et permettra de corriger les insuffisances qui persistent après la mise en œuvre de la SCRP. Il permettra de mettre l'économie sur le sentier de croissance durable et inclusive. Assorti

d'un cadre de mesure de performance qui permettra d'évaluer les progrès accomplis chaque année dans sa mise en œuvre et d'organiser les revues annuelles avec toutes les parties prenantes, le PC2D facilitera la concertation stratégique et le dialogue entre le Gouvernement, les PTF et les autres parties prenantes au développement.

A l'instar du PND, la démarche méthodologique ayant conduit à l'élaboration du PC2D 2018-2021 est caractérisée par une approche participative et inclusive impliquant toutes les différentes parties prenantes, à savoir les représentants des ministères et des institutions, les organisations de la société civile, le secteur privé, les PTF et les partenaires sociaux.

Pour l'atteinte des quatre objectifs stratégiques visés par le PND sur la période 2018-2021 et conformément aux orientations stratégiques définies, les actions à mettre en œuvre sont regroupées dans les sept (07) axes opérationnels du PC2D.

Le document du PC2D complet comprend trois (03) volumes. Le présent rapport principal constitue le volume 1. Le volume 2 présente le cadre de suivi des performances et le volume 3 se rapporte au plan d'actions du PC2D.

Le document du volume 1 présente les informations portant sur : (i) les progrès récents du développement socioéconomique sur la période 2011-2015; (ii) les défis et les objectifs stratégiques de développement ; (iii) les axes opérationnels d'actions prioritaires du PC2D 2018-2021 et (iv) les implications macroéconomiques.

DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE RECENT DU BENIN

Les faits marquants de la mise en œuvre de la SCR3 2011-2015, montrent que :

- la croissance économique moyenne a été de 5,3% contre une cible de 7,5% prévue pour 2015. Cette performance reste insuffisante dans un contexte où la croissance démographique est de 3,5% par an ;*
- la situation de la pauvreté est restée préoccupante. La pauvreté monétaire qui était de 36,2% en 2011 est passée à 40,1% en 2015 alors qu'il était attendu que la mise en œuvre de la SCR3 permette de réduire son incidence à 25% en 2015. La pauvreté non monétaire a connu quant à elle un léger recul, passant de 30,2% en 2011 à 29,4% en 2015 mais avec une dégradation de la situation en milieu rural.*

Les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP 3 ont été articulées autour des cinq axes stratégiques suivants : (i) l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie ; (ii) le développement des infrastructures ; (iii) le renforcement du capital humain ; (iv) le renforcement de la qualité de la gouvernance ; et (v) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Sur le plan économique, l'activité économique est restée soutenue, malgré le fléchissement constaté au cours des années 2014 et 2015. Le taux de croissance du PIB réel a connu une ascendance de 2011 à 2013, en passant de 3,5% à 6,9% avant de fléchir en 2014 pour se situer à 2,1% en 2015.

La gestion des finances publiques a été caractérisée par un déficit budgétaire moyen, hors dons, de 4,4% du PIB avec 8,5% du PIB en 2015 ; largement au-dessus du plafond de 3% prévu dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. En revanche, toutes les directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques ont été internalisées et les dispositions sont prises pour leur mise en œuvre.

En ce qui concerne la dynamisation du secteur privé, de nombreuses actions ont été menées pour améliorer le climat des affaires. Cela s'est traduit par un meilleur classement du Bénin dans le rapport Doing Business 2017 de la Banque Mondiale. De la 162ème place en 2014, le Bénin est passé à la 155ème sur les 190 économies évaluées en 2015. Par ailleurs, les réformes opérées sur la plateforme portuaire, avec l'appui du premier compact du Millenium Challenge Account, ont permis de renforcer les activités de transit et de logistique.

En matière de diversification de l'économie, les réformes ont permis d'enregistrer des progrès dans le cadre de la mise en œuvre du pôle commerce-logistique ; particulièrement sur le plan de la facilitation du commerce et du renforcement des activités de transit et de logistique. Dans le même volet, le pôle coton-textile, après les contre-performances des années 2009 et 2010, les initiatives prises par le Gouvernement, ont permis à la production cotonnière de connaître des améliorations, d'année en année. Ainsi, la production cotonnière est passée de 136 958 tonnes en 2010 à 393 325,0 tonnes en 2014, avant de fléchir à 269 218,5 tonnes en 2015, en raison de la mauvaise pluviométrie qui a secoué la campagne agricole en général.

Dans le secteur agricole, la croissance du PIB agricole a été effective en passant de -1,9% en 2010 à 7,2% en 2015. Mais cette performance n'a pas permis de couvrir les besoins de la population en produits d'origine végétale, animale et halieutique.

Sur le plan du développement des infrastructures, des performances enregistrées ont été assez faibles. Cependant, les actions engagées ont permis d'améliorer sensiblement le taux de couverture et le taux d'électrification par rapport à 2010. En effet, le taux de couverture nationale est passé de 34,9% en 2010 à 43% en 2015 tandis que le taux national d'électrification est passé de 27,4% en 2010 à 33,18% en 2015. S'agissant du taux de desserte en eau potable en milieu rural, il est enregistré globalement une progression régulière sur la période 2010-2014, passant de 57,2% en 2010 à 68,1% en 2014, pour une cible OMD fixée à 67,3% pour 2015.

Sur le plan de l'éducation, l'ambition affichée au cours des 5 dernières années était de promouvoir une éducation au service du développement. La mise en œuvre des actions a permis d'enregistrer des performances en termes de gouvernance du système éducatif, d'accès, de rétention et de qualité de l'éducation. Les taux bruts de scolarisation ont augmenté dans tous les niveaux d'enseignement, à l'exception de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP). Des efforts restent tout de même à être accomplis dans ce secteur.

Au plan sanitaire, les évolutions des indicateurs montrent que les performances sont insuffisantes, en dépit des efforts considérables consentis en matière de construction d'infrastructures de proximité, la fréquentation des services de santé reste encore faible. En effet, le taux de fréquentation globale des services de santé par les populations se situe à 48,9% contre un objectif de 80% en 2015. Par contre, la fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans s'est nettement améliorée avec un taux de 84% contre une cible de 95%.

Au plan de la gouvernance et du renforcement de l'Etat de droit ; les efforts conjugués du Gouvernement et de toutes les parties prenantes au développement ont permis (i) le renforcement de la qualité de la gouvernance financière, (ii) le renforcement de la gouvernance administrative, (iii) le renforcement de la gouvernance politique, (iv) la promotion de la sécurité et de la paix et (v) la promotion des droits humains et le renforcement des capacités juridiques des pauvres. Ces performances ont été toutefois émoussées par des résultats peu satisfaisants obtenus dans certains domaines d'actions prioritaires au cours du temps.

Dans le domaine de la décentralisation et de la déconcentration, les efforts du Gouvernement ont permis le démarrage du processus d'élaboration des plans 2D du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), l'évaluation du potentiel technique des communes et des préfectures en matière de suivi-évaluation, le renforcement des capacités des élus et des agents des mairies, la poursuite du transfert des ressources aux communes.

Au niveau de la gestion des ressources naturelles, les actions ont porté sur la mise en place du système de surveillance des aires protégées, le renforcement des capacités du CENAGREF, l'élaboration de la nouvelle politique forestière, l'actualisation de la loi portant régime des forêts en République du Bénin, la mutation du Fonds National pour l'Environnement en Fonds National pour l'Environnement et le Climat, la création des marchés ruraux de bois et la réforme du secteur du bois-énergie au Bénin.

DEFIS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

Les faits stylisés du diagnostic de l'économie béninoise révèlent que, même si des progrès ont été accomplis ces dernières années, il reste d'importants défis à relever pour asseoir les bases d'un développement durable. Ainsi, tirant leçons de l'analyse rétrospective du processus de développement national, quatre défis majeurs ont été identifiés pour être relevés d'ici à 2025. Ces défis se résument comme suit :

Défi 1 : Améliorer la compétitivité globale et sectorielle de l'économie. L'économie béninoise est caractérisée par un secteur tertiaire prépondérant. La transformation structurelle est un gage pour augmenter le taux de croissance et réduire la pauvreté lorsqu'une bonne répartition est assurée. Les actions à conduire devraient viser à accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise.

Défi 2 : Réduire les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, en plus de la relance de la croissance économique, les stratégies adoptées doivent également intégrer la lutte contre les inégalités, en mettant en œuvre des politiques de redistribution appropriées. Pour relever ce défi, la mise en œuvre des actions permettra de développer un capital humain sain, compétent et compétitif.

Défi 3 : Corriger les disparités entre les différentes zones du pays. En 2015, la pauvreté monétaire s'est aggravée et a atteint 40,1% contre 36,2% en 2011.

Il a été également noté une augmentation de la pauvreté non monétaire en milieu rural. Ces résultats prouvent l'ampleur de la pauvreté dans certaines communes du pays et la nécessité de promouvoir une politique de décentralisation capable d'aider les communautés à la base à trouver les moyens nécessaires pour mener une lutte efficace contre la pauvreté. Il sera question d'assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement.

Défi 4 : Améliorer la gestion des affaires publiques. La mise en œuvre d'une gouvernance de qualité, à tous les niveaux, est un pré-requis à l'augmentation de la capacité à mettre en œuvre efficacement les politiques économiques et sociales destinées à engager le pays sur la voie de l'émergence économique. A cet effet, les actions envisagées viseront à consolider la démocratie et l'Etat de droit.

Pour permettre de relever ces défis, le PND a défini quatre (04) objectifs stratégiques, à savoir :

- (i) développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;*
- (ii) accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ;*
- (iii) garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ;*
- (iv) consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.*

La mise en œuvre du PC2D, à travers ses sept (07) axes opérationnels, permettra l'atteinte de ces objectifs.

AXES OPERATIONNELS D' ACTIONS PRIORITAIRES DU PC2D 2018-2021

Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) est le document opérationnel du Plan National de Développement (PND). Au total, sept (07) axes opérationnels sont déclinés pour encadrer la mise en œuvre du Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021. Ces axes opérationnels sont en lien avec les objectifs stratégiques du PND 2018-2025 et de leurs orientations stratégiques.

Axe 1 : Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit

L'objectif poursuivi à travers cet axe est de consolider les bases de la démocratie et de l'Etat de droit. A cet effet, le Gouvernement entend se focaliser sur : (i) le renforcement du système partisan ; (ii) le renforcement des institutions de la

République ; (iii) le renforcement du système juridique et judiciaire ; et (iv) le renforcement de la liberté et de l'accès équitable à la presse.

Axe 2 : Amélioration de la gouvernance

En ce qui concerne la gouvernance, le Gouvernement considère que l'efficacité de l'administration publique débarrassée des pratiques de corruption et la garantie d'un climat de paix et de sécurité demeurent des défis majeurs. C'est pourquoi, il entend (i) dynamiser et moderniser l'administration publique, (ii) gérer efficacement les archives, (ii) renforcer la sécurité intérieure et la défense du territoire national par une protection adéquate des biens et des personnes ; et (iii) faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement.

Axe 3 : Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité

Pour les prochaines années, le Gouvernement mettra en œuvre les réformes nécessaires pour l'assainissement du cadre macroéconomique et continuera à préserver la stabilité macroéconomique. Les réformes structurelles seront accélérées pour limiter la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. Elles permettront de créer, de façon durable, un climat propice à une croissance économique entraînée par le secteur privé. La marge de manœuvre budgétaire sera augmentée pour permettre au Gouvernement de procéder à des investissements publics visant à améliorer la qualité des dépenses destinées à assurer de meilleures conditions de vie pour les populations. Ainsi, les actions prioritaires retenues pour l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité portent sur : (i) la maîtrise du déficit budgétaire et de l'endettement ; (ii) la maîtrise de l'inflation ; (iii) la stabilité du cadre macroéconomique ; et (iv) le renforcement de la réforme du système de gestion des finances publiques.

Axe 4 : Amélioration de la croissance économique

S'agissant de l'amélioration de la croissance, l'option faite par le Gouvernement est d'accélérer la mise en œuvre des actions en faveur de la promotion du secteur privé et de la transformation structurelle de l'économie. A cet effet, les interventions publiques se concentreront sur : (i) l'amélioration du climat des affaires ; (ii) la poursuite et la finalisation des réformes structurelles engagées ; et (iii) la facilitation de l'accès au financement.

Quant à la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement a

fait le choix de s'appuyer sur six (06) secteurs stratégiques qui, malgré leur solide potentiel, sont aujourd'hui sous-valorisés. Il s'agit de (i) de l'Économie Numérique ; (ii) de l'Agriculture ; (iii) du Tourisme et de la Culture ; (iv) du Transport ; (v) des Énergies et des Mines et (vi) de l'Artisanat.

Axe 5 : Amélioration des performances de l'éducation

Le rôle de l'éducation comme facteur clé du développement a été largement reconnu par la communauté internationale. Au Bénin, l'évolution récente du secteur de l'éducation montre que malgré les progrès accomplis pour améliorer l'accès à l'éducation, des efforts considérables restent à faire pour assurer une meilleure efficacité et une meilleure qualité de l'éducation. Aussi, le Gouvernement a-t-il identifié l'éducation comme l'un des leviers par lequel se réalisera le décollage économique du pays.

Cette ambition a été prise en compte dans la nouvelle lettre de politique nationale éducative qui définit les grandes orientations et actions de l'éducation en vue de son développement et de la réalisation des ODD. Pour la période 2018-2021, l'atteinte de ces objectifs se matérialisera à travers : (i) le renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015 ; (ii) la promotion de l'éducation de base holistique, inclusive et de qualité ; (iii) l'amélioration de l'enseignement post éducation de base, du développement des compétences et du renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; (iv) la modernisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ; et (v) le renforcement de la coordination du secteur de l'éducation.

Axe 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale

L'amélioration des conditions de vie des populations a toujours été une préoccupation majeure des gouvernants. Malgré les avancées dans l'amélioration des conditions de vie des populations enregistrées ces dernières années, des poches de pauvreté subsistent. L'approche retenue est d'offrir un package de services sociaux de base pour une amélioration significative des conditions de vie des populations et une réduction des inégalités. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer et améliorer le système sanitaire qui servira d'appui pour assurer une protection sociale pour tous qui prend en compte les couches les plus vulnérables. Au total, pour le renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions à travers : (i) l'amélioration de la performance du système sanitaire ; (ii) le renforcement de la protection sociale ; (iii) la promotion du

genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la promotion de la microfinance ; (v) la promotion d'emplois durables et décentés ; et (vii) la promotion de la jeunesse et du sport.

Axe 7 : Développement équilibré et durable de l'espace national

L'ambition d'un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national est bien légitime, au regard des disparités spatiales constatées jusque-là en matière d'infrastructures et d'équipements et surtout de la faible capacité de valorisation des ressources et potentialités locales.

Pour concrétiser une telle ambition, des actions seront engagées dans les domaines : (i) de la viabilisation des régions économiques et des zones de forte concentration humaine ; (ii) de la promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques ; (iii) de la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ; (iv) de l'amélioration de la gestion foncière et de l'habitat ; (v) de la consolidation des acquis de la gouvernance locale et de l'intercommunalité ; (vi) du renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels ; et (vii) de la sécurisation des espaces frontaliers et de la gestion des migrations.

IMPLICATION MACROECONOMIQUE DU PC2D

La mise en œuvre de toutes les actions prévues dans le cadre du PC2D devrait situer l'économie sur un sentier ambitieux d'une croissance durable et inclusive. Le cadrage macroéconomique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) et du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) prend en considération les informations récentes contenues dans divers documents de programmation en cours de mise en œuvre ainsi que les engagements régionaux et internationaux pris par le Gouvernement.

Plus spécifiquement, le cadrage est cohérent avec le Programme d'Actions du Gouvernement, notamment sur la période 2018-2021. Il tient ainsi compte de l'option faite par le Gouvernement de relancer l'économie, notamment par l'investissement. Ce cadrage prend également en considération le Programme Economique et Financier 2017-2019 signé avec le Fonds Monétaire International, au titre de la Facilité Elargie de Crédit. Tenant compte de ces orientations et sur la base de l'évolution prévisible de l'économie sur la période 2017-2025, trois sentiers de croissance sont tracés : le scénario de référence, le

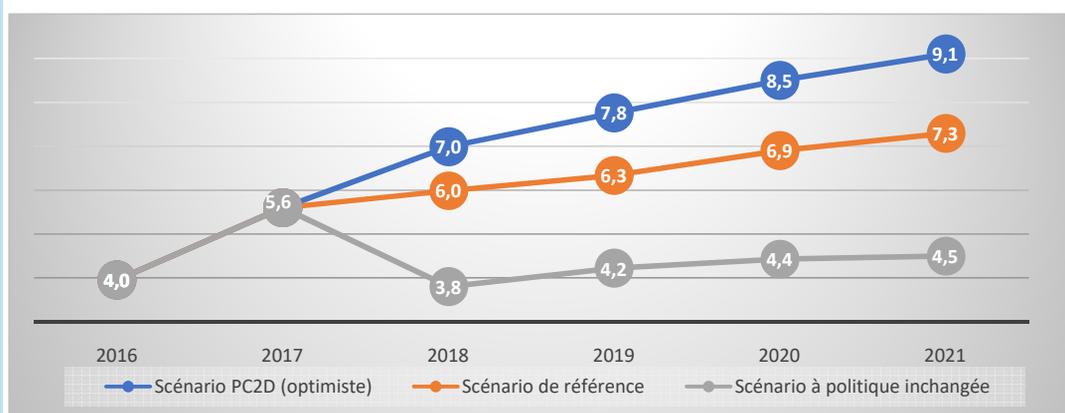
scénario PC2D et le scénario à politique inchangée.

Le scénario de référence affiche de la prudence dans les prévisions de croissance. Il s'appuie sur la période 2017-2019, sur le Programme Economique et Financier convenu avec le Fonds Monétaire International, et prend en considération les différentes incertitudes auxquelles est soumise l'économie dont, entre autres, l'évolution du cours des matières premières sur le marché international, les aléas climatiques, une célérité prudente dans la mise en œuvre des différentes réformes économiques. Dans ce scénario, le taux de croissance s'afficherait 7,3% en 2021

Le scénario PC2D (optimiste) repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et de ses réformes économiques. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé, tel que stipulé dans le Programme d'Actions du Gouvernement. A cet effet, il prend en considération le phasage actualisé des projets inscrits au PAG à fin 2017, à la suite de la fin progressive des études de faisabilité. Il suppose également une évolution favorable des cours des matières premières sur le marché international ainsi que des conditions climatiques avantageuses. Dans ce scénario, le taux de croissance économique atteindrait 9,1% en 2021, contre 5,6% en 2017.

Le scénario à politique inchangée suppose que la politique économique au Bénin ne s'écarterait pas significativement de ce qui prévalait avant 2016. Il suppose une non-mise en œuvre du PAG et du Programme avec le FMI et une persistance de la vulnérabilité de l'économie. Dans ce cas de figure, le taux de croissance ne devrait pas s'écarter de sa moyenne historique, soit autour de 4,0% d'ici à 2021.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance économique de 2018 à 2021



INTRODUCTION

1. Depuis l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin s'est engagé dans une dynamique de changement structurel et social générateur de bien-être des populations. A cet effet, il s'est doté de plusieurs documents de planification nationale articulant les perspectives à moyen et long termes ainsi que les mécanismes de leur opérationnalisation. Il s'agit de la vision de développement définie dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLPTS)-Bénin Alafia 2025, qui ambitionne de faire du Bénin, à l'horizon 2025 : « Un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

2. D'un autre côté, le Bénin s'est engagé à respecter plusieurs engagements internationaux pour une coopération efficace au service du développement, notamment la mise en place d'un climat favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté à travers l'atteinte, à l'horizon 2015, des huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

3. Dans ce contexte, le Bénin, à l'instar de la plupart des pays en développement, après avoir élaboré et mis en œuvre sa stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (SRP 2000), a connu trois générations de stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir le Document de Stratégie de

Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2003-2005, la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP II) 2007-2009 et la SCRP III 2011-2015.

4. La SCRP III (2011-2015), dont la mise en œuvre est arrivée à son terme en décembre 2015, avait pour ambition d'accélérer la croissance pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Elle a visé, d'une part, la consolidation des acquis de la stratégie précédente et, d'autre part, la diversification de l'économie et l'intensification de la croissance économique afin d'accélérer la lutte contre la pauvreté et la marche du Bénin vers l'atteinte des OMD.

5. Au terme de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015, l'évaluation a fait ressortir un bilan globalement mitigé. La croissance économique, malgré les améliorations notées depuis 2011, n'a pas été assez vigoureuse pour faire reculer la pauvreté. Cette situation a eu pour conséquence la réalisation partielle des OMD, en particulier dans certains secteurs clés.

6. A la faveur du changement de régime intervenu en avril 2016, une nouvelle ère de gouvernance de l'action publique a été lancée avec une ambition affichée d'engager de profondes réformes pour impulser davantage le développement économique et social. Ainsi, l'ambition du nouveau Gouvernement est de « relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin » sur la période 2017-2021.

7. Pour opérationnaliser cette ambition, le Gouvernement s'est doté en décembre 2016 d'une boussole stratégique pour les cinq (05) prochaines années, « le Programme d'Actions du Gouvernement » (PAG). Ce programme est décliné en trois piliers et sept axes stratégiques qui vont orienter les actions publiques sur la période 2017-2021. Ces piliers et ces axes stratégiques ont été définis après un diagnostic stratégique qui a révélé l'impérieuse nécessité d'opérer d'importantes réformes en profondeur dans tous les domaines de la vie socio-économique du Bénin pour asseoir les réelles bases du développement et les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale pour l'horizon 2030.

8 En vue de normaliser le cadre de planification au Bénin, le Gouvernement a retenu d'élaborer le document de planification qui est le chaînon manquant à la planification, le Plan National de Développement (PND). Le PND couvre la période 2018-2025 et sera opérationnalisé par le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Sur la période 2018-2025, deux PC2D seront élaborés, il s'agit du PC2D 2018-2021 et du PC2D 2022-2025.

9 Le PC2D 2018-2021 est un document opérationnel qui s'appuie sur les orientations du Programme d'Actions du Gouvernement, prend en compte les cibles prioritaires des ODD retenues par le Gouvernement et opérationnalise le PND sur la période 2018-2021. Il est assorti

d'un cadre de mesure de performance qui permettra d'évaluer les progrès accomplis chaque année dans sa mise en œuvre et d'organiser les revues de sa mise en œuvre.

10 Le PC2D facilitera la concertation stratégique et le dialogue entre le Gouvernement, les PTF et les autres parties prenantes. Il permettra d'opérationnaliser le PND, de corriger les insuffisances qui persistent après la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015 et de mettre l'économie sur le sentier de croissance durable et inclusive.

11 A l'instar du PND, la méthodologie d'élaboration du PC2D a été participative et inclusive, impliquant toutes les parties prenantes, à savoir : les ministères et les institutions de l'État, les organisations de la société civile, le secteur privé, les PTF et les partenaires sociaux. La méthodologie était composée de deux phases principales. La première phase, qui est la phase préparatoire, se décompose en trois (03) étapes ci-après :

- i) l'évaluation de la SCRP 2011-2015 ;*
- ii) l'organisation du forum national sur la SCRP, les 09 et 10 août 2016 ;*
- iii) l'adoption des recommandations issues du forum par le Conseil des Ministres en sa séance du 25 janvier 2017.*

12 La seconde phase, qui est la phase de consultation et de conception du PC2D, est déclinée autour des sept (07) étapes ci-après :

- i) l'élaboration de la note conceptuelle du PC2D ;*
- ii) l'harmonisation et la synchronisation des*

- processus d'élaboration du PND et du PC2D;*
- iii) les travaux des sous-groupes thématiques de rédaction ;*
 - iv) la consolidation et l'affinement des travaux des sous-groupes thématiques ;*
 - v) l'élaboration du premier draft du document;*
 - vi) la consultation nationale technique autour de l'avant-projet du document ;*
 - vii) l'adoption du PC2D par le Conseil des Ministres.*

indicateurs. Le document est structuré en trois (03) parties déclinées en douze (12) chapitres. La première partie présente les performances économiques et sociales récentes. La deuxième partie traite des axes opérationnels du PC2D. La troisième partie expose le cadre de mise en œuvre et du suivi-évaluation..

13 Au PC2D, est annexé un Plan d'Actions Prioritaires et une matrice des



PREMIERE PARTIE

ETAT DES LIEUX

La première partie du PC2D présente l'état des lieux sur la situation économique et sociale au Bénin. Elle est structurée autour de deux chapitres.

Le premier chapitre présente les performances économiques récentes enregistrées au cours de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté SCRP (2011-2015). Le second chapitre fait une analyse de la pauvreté au Bénin.



PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES RECENTES

Ce chapitre traite du bilan de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté suivant ses axes :

- i) accélération de la croissance économique ;*
- ii) développement des infrastructures ;*
- iii) renforcement du capital humain ;*
- iv) renforcement de la qualité de la gouvernance ; et*
- v) développement durable de l'espace national.*

1.1. Accélération de la croissance

14 Le Gouvernement avait retenu dans sa stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015), « l'accélération de la croissance économique et la transformation de l'économie » comme un axe stratégique majeur. A cet effet, il s'était fixé pour objectif de porter le taux de croissance économique à 7% à l'horizon 2015, afin de réduire, de manière significative, la pauvreté. Pour y parvenir, quatre domaines ont été retenus :

- (i) la consolidation du cadre macroéconomique ;*
- (ii) la dynamisation du secteur privé et le développement de l'entreprise ;*
- (iii) la diversification de l'économie ; et*
- (iv) la promotion de l'intégration régionale et l'insertion du pays dans les réseaux mondiaux.*

1.1.1. La consolidation du cadre macroéconomique

15 La performance en matière de consolidation du cadre macroéconomique est analysée à partir des indicateurs retenus dans le cadre de performance de la SCR. Il s'agit du :

- (i) taux de croissance économique ;*
- (ii) taux d'inflation ;*
- (iii) taux d'investissement ;*
- (iv) déficit budgétaire global (base ordonnancement et hors dons) en pourcentage du PIB;*
- (v) ratio masse salariale par rapport au PIB ;*
- (vi) service de la dette en pourcentage des exportations ;*
- (vii) taux de mobilisation des recettes fiscales ; et*
- (viii) solde courant de la balance des paiements en pourcentage du PIB. Le tableau 1 présente l'évolution de ces indicateurs entre 2011 et 2015.*

16 L'activité économique est restée soutenue malgré le fléchissement constaté au cours des années 2014 et 2015. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 2,1%¹ en 2015 contre 6,5% en 2014 et 6,9% en 2013. Le ralentissement de l'activité économique en 2015 est essentiellement imputable à la combinaison de facteurs défavorables, notamment :

¹FMI, avril 2017

- (i) la contre-performance de la filière coton, en lien avec les conditions pluviométriques peu favorables observées dans le courant de l'année;
- (ii) la prudence des opérateurs économiques, en raison des élections au Nigeria et au Bénin ;
- (iii) la dépréciation du naira couplée avec l'appréciation du dollar américain ; et
- (iv) la baisse des cours du pétrole.

17 Ce fléchissement de l'activité économique s'est déroulé dans un contexte où l'inflation a été contenue dans la limite des 3,0% prescrite par les

critères de convergence de l'UEMOA. En effet, le taux d'inflation s'est établi à 0,3% en 2015 contre -1,1% et 1,0% respectivement en 2014 et 2013. La consolidation des finances publiques s'est poursuivie avec la maîtrise de la dette publique, malgré un déficit budgétaire, hors dons, de 8,5% du PIB largement au-dessus du plafond de 3% prévu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2011-2015

Indicateurs	Années				
	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance économique (%)	3,5	5,4	6,9	6,5	2,1
Inflation (%)	2,7	6,7	1,0	-1,1	0,3
Taux d'investissement (% du PIB)	20,7	19,3	25,6	28,6	26,1
Masse salariale (% du PIB)	7,4	7,2	7,3	6,7	6,9
Déficit budgétaire global (% du PIB)	-4,3	-2,4	-3,8	-2,9	-8,5
Service de la dette (% des exportations)	3,6	5,7	5,5	2,5	3,5
Taux de mobilisation des recettes fiscales (%)	93,2	101,8	101,4	93,0	89,2
Solde courant de la balance des paiements (% du PIB)	-10,0	-9,6	-14,8	-3,7	-1,7

Source : CSPEF, INSAE, DGAE, 2016

1.1.2. Dynamisation du secteur privé et développement des entreprises

18 La performance du Bénin en matière de durée de création d'une entreprise s'est améliorée et a été au-delà de l'objectif fixé de 2015. En effet, le délai de création d'une entreprise est passé de 8 heures en 2014 à 4 heures en 2015, alors que l'objectif était de 48 heures. En matière d'imposition, des progrès sont enregistrés même si l'objectif fixé à 45,0% pour 2015 n'a pas

été atteint. En effet, le taux d'imposition a baissé à 55,0% en 2015 contre 63,3% en 2014. La non-réalisation de l'objectif peut s'expliquer par le poids important du secteur informel dans l'économie du pays, alors que l'assiette fiscale ne repose que sur les entreprises du secteur formel.

19 La durée d'exécution des contrats mesure l'efficacité du système judiciaire en matière de règlements des litiges commerciaux. Le délai moyen pour obtenir un règlement effectif du litige

est resté stable à 750 jours entre 2014 et 2015. Globalement, l'environnement des affaires s'est nettement amélioré entre 2011 et 2015. En effet, le niveau élevé de l'investissement privé (en % du PIB) est

au-delà des objectifs de 15,5% pour 2015 et se situe à 19,1% en 2015, même s'il est en recul de 1.3 point de pourcentage par rapport à 2014.

Tableau 2 : Évolution des Indicateurs du Secteur Privé

INDICATEURS	Année		Cible 2015
	2014	2015	
Durée de création d'une Entreprise (GUFE) (heure)	8	4	48
Taux d'imposition (%)	63,3	55	45
Durée d'exécution des contrats en jours	750	750	560
Taux de l'Investissement Privé (% du PIB)	20,4	19,10	15,50
Rang du Bénin dans le classement Doing Business	162	158	145

Source : DPP/MICA, Rapport Doing Business 2016 et Compte Nationaux, 2016

1.1.3 Diversification de l'économie

20 Dans le cadre de la diversification de l'économie, les actions engagées par le Gouvernement ont été mises en œuvre dans les domaines :

- i) du pôle commerce logistique ;*
- ii) du pôle coton textile ;*
- iii) du secteur agricole ; et*
- iv) du pôle tourisme-artisanat-culture.*

21 Pôle commerce-logistique. Les réformes engagées dans le cadre de la mise en œuvre du pôle commerce-logistique ont permis la facilitation du commerce et le renforcement des activités de transit et de logistique. Les actions menées dans ce cadre ont essentiellement porté sur :

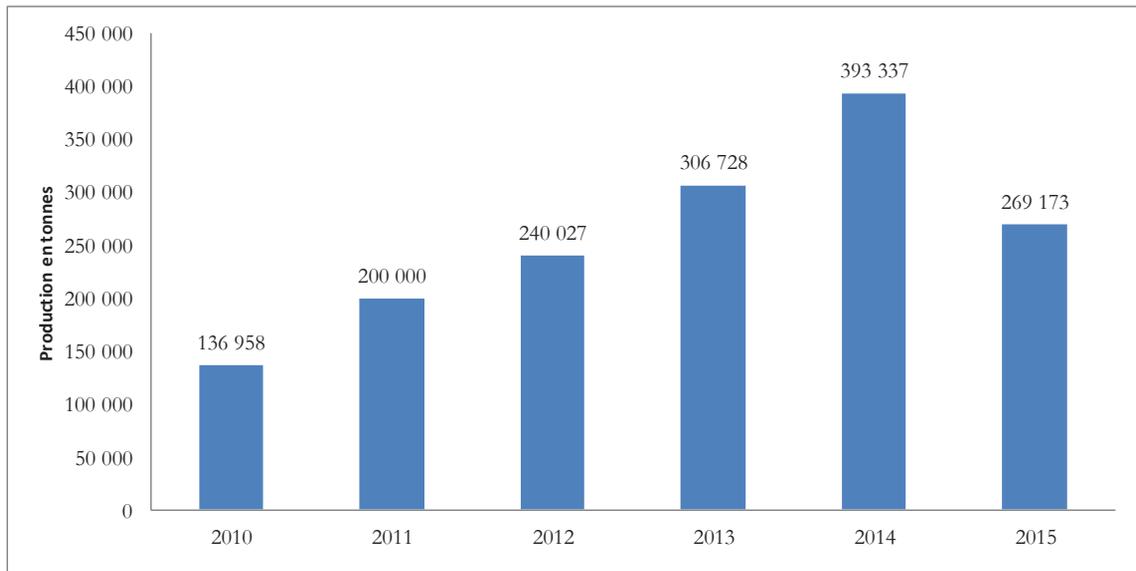
- (i) la lutte contre la contrefaçon, la fraude commerciale et la concurrence déloyale ;*
- (ii) l'organisation de foires commerciales au niveau national et dans le reste du monde ;*
- (iii) l'appui technique et matériel aux entreprises exportatrices et aux groupements intervenant dans le secteur du commerce ;*
- (iv) l'actualisation du plan directeur du Port de Cotonou pour le mettre aux normes des standards internationaux ; et*
- (v) la simplification de la procédure de dédouanement des marchandises, à travers la mise en place du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUOCE).*

22 Pôle coton-textile. A la suite à la chute de la production cotonnière entre 2009 et 2010, plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement et ont abouti à l'amélioration progressive du niveau de production. La figure 1 présente l'évolution de la production de coton entre 2011 et 2015. Ainsi, la production

cotonnière a connu une progression soutenue, en passant de 136 958 tonnes en 2010 à 393 325 tonnes en 2014, avant de chuter à 269 218,5 tonnes en 2015. Cet effondrement est principalement dû à la baisse importante de près de

25% des superficies emblavées qui sont passées de 405 400 ha en 2014 à 306 810 ha en 2015, et à la mauvaise situation pluviométrique observée au cours de l'année 2015.

Figure 1 : Evolution de la production cotonnière de 2010 à 2015



Source : DPP/MAEP, 2016

1.1.3 Diversification de l'économie

20 Dans le cadre de la diversification de l'économie, les actions engagées par le Gouvernement ont été mises en œuvre dans les domaines :

- i) du pôle commerce logistique ;*
- ii) du pôle coton textile ;*
- iii) du secteur agricole ; et*
- iv) du pôle tourisme-artisanat-culture.*

21 Pôle commerce-logistique. Les réformes engagées dans le cadre de

la mise en œuvre du pôle commerce-logistique ont permis la facilitation du commerce et le renforcement des activités de transit et de logistique. Les actions menées dans ce cadre ont essentiellement porté sur :

- (i) la lutte contre la contrefaçon, la fraude commerciale et la concurrence déloyale ;*
- (ii) l'organisation de foires commerciales au niveau national et dans le reste du monde ;*
- (iii) l'appui technique et matériel aux entreprises exportatrices et aux groupements intervenant dans le secteur du commerce ;*
- (iv) l'actualisation du plan directeur du Port de Cotonou pour le mettre aux normes des*

standards internationaux ; et

(v) *la simplification de la procédure de dédouanement des marchandises, à travers la mise en place du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUOCE).*

22 Pôle coton-textile. A la suite à la chute de la production cotonnière entre 2009 et 2010, plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement et ont abouti à l'amélioration progressive du niveau de production. La figure 1 présente l'évolution de la production de coton entre 2011 et 2015. Ainsi, la production cotonnière a connu une progression soutenue, en passant de 136 958 tonnes en 2010 à 393 325 tonnes en 2014, avant de chuter à 269 218,5 tonnes en 2015. Cet effondrement est principalement dû à la baisse importante de près de 25% des superficies emblavées qui sont passées de 405 400 ha en 2014 à 306 810 ha en 2015, et à la mauvaise situation pluviométrique observée au cours de l'année 2015.

23 Secteur agricole (agriculture, élevage et pêche). Pour l'analyse des performances du secteur agricole, deux indicateurs ont été retenus. Il s'agit :

- (i) *du taux de croissance du PIB agricole ; et*
- (ii) *du taux de couverture des besoins alimentaires. Le tableau 3 présente l'évolution du PIB agricole et de la couverture des besoins alimentaires en 2014 et 2015.*

24 La croissance du PIB agricole a été forte de 2010 à 2014. Après la baisse de croissance enregistrée en 2010, du fait des inondations, on note une relance de la croissance du PIB agricole qui est passée de -1,9% en 2010 à 5,1% en 2014. Cette performance est due au relèvement progressif de la production cotonnière au terme des campagnes agricoles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 grâce aux efforts fournis par le Gouvernement. Cependant, en 2015, la cible prévue n'a pas été atteinte et le PIB agricole a baissé de 7,2%.

Tableau 3 : Croissance du PIB agricole et couverture des besoins alimentaires

Indicateurs	2014	2015	Ecart par rapport à 2014
Taux de croissance du PIB agricole (en %)	5,1	-7,2	
Taux de couverture des besoins alimentaires en produits d'origine végétale (en %)	139,52	123,29	-16,23
Taux de couverture des besoins alimentaires en produits d'origine animale (en %)	49,36	49,72	0,36
Taux de couverture des besoins alimentaires en produits d'origine halieutique (en %)	36,46	31,39	5,07

Source : INSAE, ONASA, DPP/MAEP, 2016

25 En 2015, le taux de couverture des besoins de la population en produits végétaux par la production nationale a diminué, passant de 139,5% en 2014 à 123,3%. Cette situation s'explique par la baisse de la production céréalière par rapport à 2014. Néanmoins, ces résultats montrent que la production nationale est en mesure de nourrir la population béninoise et de constituer des réserves stratégiques pour les périodes de soudure, étant donné que le pays ne traverse pas une crise alimentaire.

26 Au niveau des besoins en produits animaux, on note une amélioration du taux de couverture des besoins de la population en œufs de table. Cependant, par rapport à 2014, le taux de couverture des besoins de la population en produits animaux ne s'est amélioré que faiblement. Le taux de couverture des besoins de la population en produits halieutiques par la production nationale est passé de 36,5% en 2014 à 33,3% en 2015, soit une chute de plus de 3 points par rapport à 2014. Cette baisse est surtout due à la chute du niveau de production de la pêche continentale (35,0%). Le déficit observé au niveau de la couverture des besoins est comblé par les importations des produits de pêche congelés. La combinaison de ces deux sources d'approvisionnement du pays en produits de pêche donne une consommation de 20,9 kg/an/habitant contre une prévision de 14,0 kg/an/habitant.

27 Pour relever le taux de couverture par la production nationale, certaines actions ont été entreprises, notamment pour la promotion de la pisciculture. Elles portent sur l'accompagnement technique et financier des pisciculteurs, le développement des techniques de pisciculture appropriées telles que la production de tilapia mâle et d'aliment granulé, l'éradication des poissons indésirables dans les étangs, l'optimisation de la densité de mise en charge.

28 Pôle tourisme-culture-artisanat. En 2015, les réalisations dans le sous-secteur touristique ont visé l'accroissement des offres touristiques et se sont inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2015-2017 de la Politique Nationale du Tourisme.

29 Grâce aux réformes opérées dans le secteur du tourisme, le nombre d'arrivées de touristes enregistrés est passé de 242 494 en 2014 à 254 618 en 2015, soit une progression d'environ 5,0%. Grâce à l'engouement des partenaires privés au sous-secteur, le Bénin dispose de 1 031 établissements hôteliers en 2015 contre 982 en 2014, induisant ainsi une augmentation de la capacité d'accueil qui s'est établie à 14 071 chambres en 2015 contre 13 401 en 2014. Le taux d'occupation moyen des chambres s'est établi à 11,8% en 2015 contre 11,6% en 2014, soit une hausse de 0,2 point, pour une durée moyenne de séjour de 5,5 jours. Quant aux recettes

touristiques, elles sont passées de 52,3 milliards FCFA en 2014 à 54,9 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 5,0%. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Route des Pêches, outre l'élaboration et la transmission au Gouvernement du rapport d'évaluation du montant de dédommagement des propriétaires terriens de l'emprise du projet, les travaux de bitumage de 12,5 km de la première phase de cette route ont démarré.

30 Concernant la culture, les réformes engagées pour donner un ancrage culturel à l'identité nationale s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2015-2017 de la Politique Nationale de la Culture. Il s'agit :

- (i) de la redynamisation des infrastructures et du financement des initiatives culturelles ;
- (ii) du développement des espaces et structures de création et de promotion/diffusion culturelle ; et
- (iii) de la protection des produits et des acteurs et de la lutte contre la fraude et la contrefaçon.

31 Les actions menées dans le cadre de la redynamisation des infrastructures et du financement des initiatives culturelles sont relatives à :

- (i) l'aménagement et l'équipement de structures de production et espaces de diffusion ;
- (ii) la réhabilitation des infrastructures à caractère communautaire ;
- (iii) la réhabilitation et l'aménagement du CLAC de Tanguiéta, l'achèvement des travaux de construction de la Maison TV5 , de la première phase de la Maison Internationale GUELEDE et celle de la Maison d'Arts et de Culture de Kétou . En ce qui concerne le

développement des espaces et structures de création et de promotion/diffusion culturelle, les actions mises en œuvre ont porté sur le renforcement des capacités des artistes, des acteurs culturels et de 30 jeunes cinéastes dans le cadre de la promotion des arts de scène, de danse et du métier du cinéma

32 Pour l'artisanat, des réformes majeures ont été engagées dont :

- (i) la promotion et la consommation des produits artisanaux locaux à hauteur de 60%, notamment les produits de la branche d'activités « Bois et assimilés, mobiliers et ameublements » ;
- (ii) la mise en conformité des textes qui régissent le secteur de l'artisanat avec ceux de l'espace UEMOA ;
- (iii) la mise en œuvre, au sein du secteur de l'artisanat, d'un système d'information dynamique et fiable ;
- (iv) l'institutionnalisation des organes des Examens de Fin d'Apprentissage Traditionnel (EFAT) et du Certificat de Qualification au Métier (CQM).

1.1.4 Promotion de l'intégration régionale et coopération internationale

33 Les actions menées dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale et l'insertion du Bénin dans les réseaux mondiaux ont contribué au renforcement du rayonnement du Bénin dans le monde. Dans le domaine de la promotion de l'intégration régionale, le Bénin a pris une part active aux différentes réunions des instances dirigeantes de l'Union Africaine (UA) et de la CEDEAO. Par ailleurs, il a assuré, au cours de la période, la présidence de la Conférence des Présidents de l'Union Africaine et de la CEDEAO.

34 Dans le domaine de la coopération internationale, le Bénin a enregistré plusieurs résultats, à savoir :

- (i) l'organisation du séminaire-bilan sur l'état de la coopération entre le Bénin et les pays de l'Afrique du Nord ;
- (ii) l'organisation du séminaire sur le thème : «Réflexion prospective sur la dynamisation de la coopération bénino-sud-africaine ;
- (iii) la signature de plusieurs accords de coopération avec divers partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- (iv) le suivi du vote de la loi sur la radioprotection et la sûreté nucléaire en République du Bénin;
- (v) l'élaboration et l'actualisation des points de coopération du Bénin avec les Fonds et Programmes du Système des Nations-Unies.

1.2. Développement des infrastructures

Pour le développement des infrastructures, les actions du Gouvernement ont été concentrées dans les domaines du transport, de l'énergie, de l'hydraulique, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'assainissement de base, de l'urbanisme et du bâtiment.

1.2.1 Infrastructures de transport

35 Le secteur des transports a, entre autres, pour attributions de gérer et de développer les infrastructures

et services de transport pour soutenir le développement économique et améliorer le bien-être social. Les actions menées sur la période 2011-2015 ont porté sur les infrastructures de transport:

- (i) routier ;
- (ii) fluvio-lagunaire ;
- (iii) maritime ;
- (iv) ferroviaire ; et
- (v) aérien.

36 L'analyse des indicateurs de performance au niveau du développement des infrastructures de transport montre globalement une amélioration en 2015 par rapport à l'année 2014. Le tableau 4 présente l'évolution des indicateurs des infrastructures de transport entre 2014 et 2015. Il est noté, au niveau du transport routier, qu'à part l'indice de l'état du réseau routier qui n'a pas atteint la cible prévue en 2015, tous les autres indicateurs ont dépassé leur cible. En effet, au niveau des infrastructures de transport routier, le linéaire de routes revêtues, réhabilitées ou traitées en entretien périodique est passé de 134 km en 2014 à 224 km en 2015 pour une cible de 140 km. et l'entretien et l'aménagement des pistes rurales ont atteint respectivement 5 815 km en 2014 et 5 644,53 km en 2015 pour une cible de 4 500 km.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs des infrastructures de transport

Indicateurs	Année		Cible
	2014	2015	2015
Transport routier			
Linéaire de routes revêtues, réhabilitées ou traitées en entretien périodique (km)	134	224	140
Linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées (km)	5 815	5 644	4 500
Indice d'état du réseau routier (%)	71	73	75
Transport maritime			
Trafic de marchandises à l'importation (tonne)	8 342 517	7 022 150	8 092 350
Trafic de marchandises à l'exportation (tonne)	1 599 225	1 156 129	640 742
Transport aérien			
Trafic passagers (nombre de passagers au départ de Cotonou)	265 899	260 550	247 068
Trafic fret (kg)	8 680 163	5 416 270	8 387 369

Source : DPP/MIT, juillet 2016 | Port Autonome de Cotonou, juillet 2016 | ANAC/MIT, juillet 2016

37 En ce qui concerne le transport maritime, le trafic des marchandises à l'importation et à l'exportation a régressé respectivement de 15,8% et de 27,7% par rapport à 2014 (tableau 5). Au nombre des facteurs ayant contribué à la baisse enregistrée au niveau du trafic marchandises en 2015, on peut, entre autres, citer :

- (i) le ralentissement de l'activité économique nationale, en raison du renchérissement du coût du dollar et de l'effritement du pouvoir d'achat des Nigériens ;
- (ii) la dégradation de la situation sécuritaire au Nigeria.

38 Quant aux infrastructures de transport aérien, en 2015, le trafic passager (au départ de Cotonou), a régressé par rapport à 2014, passant de 265 899 passagers à 260 550 passagers même s'il est au-dessus de la cible qui est de 247 068 passagers. Tout comme le trafic passager, le trafic fret a connu une baisse par rapport à 2014 en s'établissant à 541 6270 kg en 2015 contre 8 680 163 kg en 2014.

1.2.2 Infrastructures énergétiques

39 Les actions engagées sur la période de mise en œuvre de la SCRП 2011-2015, notamment avec l'électrification de 568 nouvelles localités, ont permis d'améliorer en 2015 le taux de couverture et le taux d'électrification par rapport à 2010. Le tableau 5 présente les performances du secteur de l'énergie entre 2010 et 2015. Le taux de couverture nationale est passé de 34,9% en 2010 à 4% en 2015 pour une valeur cible de 47,2%, tandis que le taux national d'électrification est passé de 27,4% en 2010 à 33,2% en 2015 pour un objectif de 33%. La même tendance est observée au niveau du taux d'électrification en milieu urbain qui est passé de 53,8% en 2010 à 61,2% en 2015 pour une valeur cible de 62%. En milieu rural, grâce aux efforts du Gouvernement et des partenaires au développement, le taux d'électrification rurale a atteint en 2015 la valeur cible de 8,2% contre 3,5 % en 2010.

Tableau 5 : Performances du secteur de l'énergie

Indicateurs	Année						Cible 2015
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Taux de couverture nationale (en %)	34,9	37,2	39,2	41,9	43,0	43,0	47,2
Taux national d'électrification (en %)	27,4	27,9	28,2	29,2	31,4	33,2	33
Taux d'électrification en milieu urbain (en %)	53,8	53,9	54,9	56,4	58,0	61,2	62
Taux d'électrification en milieu rural (en %)	3,5	3,8	4,5	5,4	6,7	8,2	8,2
Nombre de localités électrifiées	1086	1312	1397	1473	1573	1654	1773

Source : DGE/MEEM, juillet 2016

1.2.3 Infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC)

40 Dans le domaine des TIC, les principales avancées enregistrées se résument :

- (i) au renforcement du cadre réglementaire des communications électroniques et de la poste, à travers, entre autres, l'adoption par le Conseil des Ministres de deux décrets d'application de la loi relative aux communications électroniques et de la poste;
- (ii) à la réalisation de l'e-état civil dans sept communes du Bénin² ;
- (iii) à l'aménagement et l'équipement du local du point d'échanges Internet IXP ;
- (iv) à l'atterrissement et à la mise en service du câble ACE et à l'interconnexion des câbles ACE et SAT3 ; (v) à l'acquisition d'équipements complémentaires (matériels et mobiliers) pour le centre IXP ; et
- (vi) à la réalisation des études, notamment sur la cyber-sécurité, sur le déploiement des infrastructures (téléphonie et haut débit) et sur la promotion des usages des TICs dans les domaines de la santé, l'éducation et l'agriculture ainsi que l'innovation postale.

1.2.4 Infrastructures hydrauliques

41 Sur les trois principaux indicateurs retenus pour apprécier les performances de ce sous-secteur, deux ont dépassé les valeurs cibles prévues. Le tableau 6 présente les performances du secteur hydraulique entre 2010 et 2015. Le taux de panne a connu une évolution en dents de scie entre 2010 et 2013 (9,6% en 2010, 10,1% en 2011, 9,0% en 2012 et 10,0% en 2013) avant de s'établir à 6,6% en 2015 pour une valeur cible maximale de 9 % sur la période.

42 La desserte en eau potable en milieu rural a enregistré globalement une progression régulière sur la période 2010-2014, passant d'un taux de 57,2% en 2010 à 68,1% en 2014, pour une cible OMD fixée à 67,3% pour 2015. Ce taux a connu une baisse en 2015 en s'établissant à 67,6%. Ce recul s'explique, entre autres, par la quasi non-réalisation des points

²Abomey-Calavi, Bantè, Bassila, Bohicon, Glazoué, Parakou et Porto-Novo

d'eau en 2015 et par l'accroissement annuel de la population. Toutefois, avec la réalisation d'un taux de desserte de 68,1% en 2014, le défi de l'atteinte de la cible 2 de l'OMD 7 est relevé un an plus tôt.

43 En milieu urbain, le taux de desserte est passé de 58,7% en 2010 à

84,8% en 2015 pour une valeur cible de 75,0%. Cette performance a été obtenue grâce à l'augmentation de la production de l'eau ainsi qu'à l'extension et à la densification du réseau dans les quartiers périphériques qui ont impacté considérablement l'effectif de la population desservie, estimée à 3,2 millions habitants.

Tableau 6 : Performances du secteur hydraulique

Indicateurs	Année						C i b l e 2015
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain (%)	58,5	62,1	63,4	67,9	72	84,8	75
Taux de desserte en eau potable en milieu rural (%)	57,2	61	63,7	65,6	68,1	67,6	69
Taux de panne de points d'eau (%)	9,6	10,1	9,0	10,0	7,6	6,6	9

Source : DG-Eau, SONEB ; juillet 2016

1.2.5 Infrastructures d'assainissement de base, de bâtiments, et d'urbanisme

44 Le taux de couverture en ouvrages d'évacuation des excréta en milieu scolaire s'est stabilisé à 68,0% en 2015 pour une cible de 97,0%. Il en est de même pour le taux de couverture des ménages en ouvrages d'évacuation des excréta qui est de 52,0% en 2015 pour une cible de 69,1%. Le tableau 7 présente l'évolution des indicateurs d'assainissement urbain.

En effet, la longueur de voies pavées s'est établie à 15,8 km en 2015 contre 17,4 km en 2014 pour une cible de 17,0 km. La longueur de caniveaux construits est passée de 16,5 km en 2014 à 34,8 km en 2015 pour une cible de 82 km. Ces infrastructures permettent de lutter contre les effets néfastes des inondations dans les principales villes bénéficiaires et de contribuer à une meilleure mobilité au niveau des villes bénéficiaires et à l'assainissement du cadre de vie de la population.

Tableau 7. Evolution des indicateurs d'assainissement urbain

Indicateurs	Année		Cible 2015
	2014	2015	
Longueur de voies pavées (km)	17,4	15,8	17
Longueur de caniveaux construits (km)	16,5	34,8	82

Source : DPP/MCVDD, juillet 2016

1.3. Renforcement du capital humain

45 Le développement récent du tissu social au Bénin a enregistré des résultats mitigés, malgré les efforts qui ont été déployés.

1.3.1 Education

46 Les taux bruts de scolarisation ont généralement augmenté, sauf pour l'Enseignement Technique et Professionnel. Sur le plan de l'éducation, l'ambition affichée au cours des 5 dernières années était de promouvoir une éducation au service du développement. Les performances enregistrées, en termes de gouvernance du système éducatif, d'accès, de rétention et de qualité de l'éducation, montrent que des efforts restent à accomplir dans ce secteur. De l'analyse des résultats de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015, il ressort qu'en lien avec l'augmentation des effectifs, les taux bruts de scolarisation ont augmenté dans tous les niveaux d'enseignement, à l'exception de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP). Pourtant l'EFTP est la seconde priorité

de l'Etat en matière d'éducation et il devait accompagner le développement économique et social du pays. Au niveau du primaire, le TBS en 2015 est ressorti à 122% en relation avec les mesures de gratuité dans l'enseignement. Mais le taux d'achèvement du primaire se situe à 73,6% en deçà des 100% attendus et montre que les efforts doivent être renforcés pour la rétention des élèves dans le système.

47 La qualité de l'enseignement doit cependant être améliorée. Sur le plan de la qualité de l'éducation, les actions mises en œuvre de 2011 à 2015 n'ont pas permis d'améliorer sensiblement les acquis scolaires des apprenants. Le rapport 2014 du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC), qui a évalué les élèves dans les disciplines fondamentales que sont la lecture et les mathématiques, indique qu'en début de scolarité (CP), les élèves ont de grandes lacunes. On note que seulement 9,6% des élèves ont atteint le seuil suffisant de compétence en lecture et 33,5% en mathématiques. Avec ces résultats, le Bénin occupe l'avant dernière place parmi les dix (10) pays évalués.

Par contre, en fin de scolarité primaire (CM2), 51,7% et 39,8% des élèves béninois ont atteint le seuil suffisant de compétences respectivement en lecture et mathématiques. Le Bénin se classe respectivement 3ème et 4ème parmi les 10 pays évalués. Ces niveaux d'acquisition insuffisants sont confirmés par les résultats aux examens nationaux.

48 Le taux de succès aux examens de fin de cycle dans l'éducation reste assez faible. Ainsi, au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) de 2015, la proportion des enfants ayant obtenu la moyenne dans les disciplines fondamentales est très faible. Seulement 32,5% ont la moyenne en lecture, 43,8% en expression écrite et 36,7% en mathématiques. Au BEPC, session de 2015, le pourcentage de réussite par discipline est très faible (moins de 50%), et extrêmement faible dans les disciplines scientifiques (Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre) où les taux de réussite ne dépassent pas 10%. Ces résultats montrent que 90% des élèves en fin du premier cycle secondaire ne maîtrisent pas le contenu des programmes enseignés dans ces deux disciplines scientifiques. Quant au baccalauréat, les résultats aux examens évoluent en dents de scie, avec des variations comprises entre 15% et 55%. Cette situation s'explique par :

- (i) *les déficits en salles de classe, malgré les efforts de construction faits ces cinq dernières années ;*
- (ii) *l'insuffisance de matériels pédagogiques et didactiques, surtout au secondaire et à*

l'EFTP ;

- (iii) *le déficit en enseignants à tous les niveaux ;*
- (iv) *le niveau de qualification relativement faible des enseignants (87,3% au primaire, 16,0% et 26,2% respectivement au premier et au second cycles du secondaire général, 21,4% dans l'EFTP) et ;*
- (v) *la faiblesse de l'encadrement pédagogique des enseignants.*

49 Le nombre d'enseignants dans le supérieur reste assez faible. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, l'évolution du ratio étudiants/enseignant montre la faiblesse des actions mises en œuvre dans ce secteur en matière de recrutement des enseignants. En effet, le ratio étudiants/enseignant est passé de 70 en 2011 à 117 en 2015 alors qu'il est prévu que ce ratio s'établisse à 65 en 2015.

50 L'alphabétisation des adultes a connu un ralentissement important sur la période 2011-2015. Au niveau de l'alphabétisation, les effectifs des inscrits, bien qu'en augmentation, n'ont pas suivi une croissance régulière, reflétant probablement le fait que cet enseignement, pour se mettre en place, dépend à la fois des moyens dont dispose le ministère de tutelle et aussi de la volonté et de la disponibilité des adultes à se faire former. L'objectif, sur la période 2011-2015, est de 90.000 adultes à alphabétiser annuellement. Le nombre de personnes à alphabétiser au cours de l'année 2014 n'a pu être atteint, en raison du relâchement dans la stratégie du "faire-faire" et de l'insuffisance dans l'accompagnement des acteurs

(formations, intrants pédagogiques, gratifications, etc.). De plus, le nombre de centres de formation en alphabétisation a diminué de façon drastique, passant de 2 217 en 2013 à 615 en 2014.

1.3.2 Santé

51 Les performances en matière d'accessibilité et de qualité des services de santé sont encore faibles alors qu'en matière de santé de la mère et de l'enfant, les résultats sont encourageants. Au cours de la période 2011-2015, cinq indicateurs ont vu leurs cibles atteintes avec un niveau oscillant entre 91% et 119%. Il s'agit du taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes qui s'est établi à 1,9% contre une cible < 2%, du taux de couverture vaccinale du PEV (pentavalent dose 3) des enfants de 0 à 11 mois, évalué à 113,4% contre une cible de 95%, du taux d'accouchement assisté par le personnel médical ou para médical évalué à 89,4% contre 98,5%, du taux de consultation prénatale évalué à 98,40% contre une cible de 98,50% et du taux de succès thérapeutique des nouveaux cas TPM+ évalué à 89% contre une cible de 87% .

52 La fréquentation des centres de santé reste encore faible. En dépit des efforts considérables consentis en matière de construction d'infrastructures de proximité, la fréquentation des services de santé reste encore faible, ce qui appelle à un renforcement du système sanitaire. En effet, le taux de

fréquentation globale des services de santé par les populations se situe à 48,9% contre un objectif de 80% en 2015. Par contre, la fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans s'est nettement améliorée avec un taux de 84% contre une cible de 95%.

1.3.3 Protection sociale

53 La protection sociale a connu globalement des avancées notables entre 2011 et 2015. En effet, le renforcement de la protection sociale au Bénin entre 2011 et 2015 s'est faite principalement par :

- (i) l'élaboration et l'adoption de la Politique Holistique de Protection Sociale définissant le socle de protection sociale ;
- (ii) la mise en œuvre d'un programme pilote de filets de sécurité sociale ;
- (iii) la mise en place des organes de la coordination de la protection sociale;
- (iv) la poursuite des mesures d'assistance sociale à travers différents appuis en faveur des couches vulnérables ;
- (v) la mise en œuvre des mesures de gratuité dans les secteurs de la santé (césarienne, cas du paludisme chez les femmes enceintes, soins aux enfants de 0-5 ans) et de l'enseignement ; et
- (vi) la mise en place du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU).

54 Des améliorations restent à faire pour certaines composantes clés de la protection sociale. Pour ce qui est des autres composantes du volet social, notamment l'alimentation et la nutrition, la promotion de l'emploi décent, la réduction des inégalités de genre, l'autonomisation des femmes

et la protection civile, l'analyse des performances laisse apparaître que les principaux défis qui avaient été identifiés en 2011 restent toujours à relever. Il s'agit, entre autres :

- (i) *de l'autonomisation des femmes par le renforcement de leur présence dans les instances de prise de décision, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de l'amélioration du statut socio-économique et juridique de la femme ;*
- (ii) *du renforcement des capacités institutionnelles pour la prise en compte du genre ;*
- (iii) *du respect du cadre réglementaire en vigueur et de la faible professionnalisation du secteur de la microfinance ;*
- (iv) *de l'organisation du secteur informel ;*
- (v) *de l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi ;*
- (vi) *de la promotion de formations adaptées aux besoins de l'économie ; et*
- (vii) *de la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels, w à travers la production locale et la sauvegarde des moyens d'existence pour les populations hommes et femmes.*

1.4. Renforcement de la qualité de la gouvernance

1.4.1 Qualité de la gestion des finances publiques

55 La qualité de la gestion des finances publiques s'est globalement améliorée entre 2011 et 2015. Les différentes actions menées au cours de la période 2011-2015 ont permis de renforcer la qualité de la gestion des finances publiques. En effet, il a été procédé à la transposition de la totalité des six textes composant le nouveau cadre harmonisé

de l'UEMOA, au développement et à l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP), et au déploiement du Progiciel ASTER à tous les postes comptables.

56 La majorité des cibles en matière de finance publique a été atteinte. L'analyse de la performance indique que les cibles ont été globalement atteintes. Ainsi, le taux d'utilisation des ordres de paiements s'est établi à 5,7 % pour un objectif de 8% au plus, le délai moyen de passation des marchés publics de services sur financement du budget national s'est situé à 26 jours contre une cible de 55 jours ; et le délai moyen de passation des marchés publics de grands travaux sur financement du budget national est ressorti à 40 jours contre une cible de 75 jours. Les performances au niveau de la Gestion des finances publiques ont été annihilées par les résultats peu encourageants obtenus en 2011 et 2012 au niveau du délai de passation des marchés publics financés sur le budget national. Ces contre-performances ont été aggravées en 2015 par le faible niveau d'exécution des dépenses courantes hors salaires et des dépenses d'investissement sur budget national (base engagement).

1.4.2 Gouvernance administrative

57 La gouvernance administrative s'est améliorée au cours de la période 2011-2015. Dans le cadre du renforcement de la gouvernance administrative, les actions entreprises se

rapportent aux réformes administrative et institutionnelle de la fonction publique et à celles relatives à la lutte contre la corruption et la gestion des archives. En ce qui concerne la gouvernance administrative et institutionnelle, le Gouvernement du Bénin a intensifié ses efforts pour améliorer ses performances au cours de la période 2011-2015. Ces efforts se sont traduits par :

- (i) la mise en œuvre de la Stratégie Globale de Réforme de la Fonction Publique (SGRFP) avec le traitement de 34 846 dossiers individuels des agents actifs de l'Etat et 38 372 dossiers individuels des agents non actifs de l'Etat;
- (ii) la mise en place d'une base de données harmonisée de la fonction publique avec l'attribution de l'identifiant administratif (IA) et de l'identifiant de contrôle des agents de l'Etat (ICAE) à 44 556 agents de l'Etat ; et
- (iii) la mise en place de la plate-forme SMS pour la consultation des dernières situations administratives des agents de l'Etat.

58 Malgré les avancées notables en matière de gouvernance administrative, de nombreux efforts restent à faire dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'amélioration du cadre de travail des agents publics. La perception de la corruption au sein de l'administration publique est toujours assez forte. Ainsi, le Bénin occupe en 2015 le 83ème rang selon le classement de « Transparency International » sur la perception du degré de corruption, occupant la 5ème (sur 15 pays) et la 3ème place (sur 8 pays) respectivement au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA. Malgré l'engagement au plus haut niveau des gouvernants, les

actions entreprises par l'administration demeurent encore peu performantes, caractérisées par :

- (i) une faible performance des structures et de l'organisation administrative, en raison de la complexité des procédures ;
- (ii) un dispositif de gestion des Ressources Humaines peu satisfaisant ;
- (iii) une dégradation du cadre éthique et une culture administrative faiblement axée sur les résultats ;
- (iv) un cadre législatif et réglementaire dépassé, difficile d'application et parfois ambigu ; et
- (v) une persistance de la corruption.

1.4.3 Gouvernance politique

59 La gouvernance politique a connu des avancées importantes entre 2011 et 2015 grâce à l'organisation régulière d'élections libres et transparentes. Au cours de la période 2011-2015, les efforts conjugués du Gouvernement, de la classe politique et des différentes Institutions de la République ont permis une amélioration de l'environnement politique caractérisé par :

- (i) une stabilité politique, avec l'organisation régulière et réussie de l'élection présidentielle et des élections législatives, communales et locales respectivement en 2011 et 2015 ;
- (ii) une mise en œuvre des réformes qui ont abouti en 2014 à la dotation du pays d'un code électoral et l'institution d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) permanente et
- (iii) un processus continu d'amélioration de la qualité de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI). Selon le classement annuel relatif à la gouvernance en Afrique de la Fondation Mo IBRAHIM, le Bénin occupe le 10ème rang à l'échelle africaine avec un score de 58,8 points en 2015 contre le 18ème rang avec 58,4 points en 2014. Les

progrès réalisés concernant le domaine de la participation des populations à la gestion publique et du respect des droits et de la parité.

60 L'atmosphère politique reste cependant assez lourde à cause d'une trop grande fragmentation de la classe politique. Malgré ces avancées, le bilan politique au Bénin au cours de la période 2011-2015 révèle l'existence d'une atmosphère de méfiance, assez lourde au sein des acteurs socio-politiques et une accentuation du niveau de fragmentation politique, caractérisée par une multitude de partis politiques et des revirements à la veille et au lendemain des élections. Cette situation est due à l'option de multipartisme intégral faite à la Conférence des forces vives de la nation de février 1990, aux perturbations perceptibles à travers le fonctionnement des Institutions de la République influencées, selon les acteurs, par l'Exécutif. Au cours de la même période, les élections communales et locales prévues pour 2013 n'ont pu se tenir à bonne date.

1.4.4 Promotion de la sécurité et de la paix

61 La sécurité et la paix sont assurées, de manière satisfaisante, par les forces de Défense et de Sécurité, même si des inquiétudes persistent, au regard de la grande circulation des armes de tout calibre et de stupéfiants. Pour relever les défis sécuritaires et de maintien de la paix au cours du quinquennat 2011-2015, les

Forces de Défense et de Sécurité (FDS) se sont investies principalement dans des missions telles que :

- (i) la lutte contre l'insécurité et la criminalité intérieure et frontalière ;
- (ii) la lutte contre le trafic de drogue ;
- (iii) le renforcement des relations Armée-Nation ; et
- (iv) la dynamisation des opérations de maintien de la paix. Depuis 2011, les efforts déployés par les forces de défense et de sécurité ont permis de réduire progressivement le taux de criminalité au Bénin. Néanmoins, au regard de la circulation des armes de tout calibre et de stupéfiants, le taux de criminalité est ressorti à 10,42% à fin 2015 contre 8,04% en 2014, soit une hausse de 2,38 points en 2015. Cette contre-performance résulte d'une insuffisance de moyens d'intervention.

1.4.5 Promotion des droits humains et renforcement des capacités juridiques des pauvres

62 Sur la période 2011-2015, le Gouvernement a intensifié ses actions afin de consolider l'Etat de droit mais cela n'a pas été suffisant pour atteindre les cibles fixées. Entre 2011 et 2015, le Gouvernement du Bénin a pris des mesures en vue de la consolidation de l'Etat de droit et la réduction des vulnérabilités juridiques des pauvres. Ces efforts ont consisté à :

- (i) la construction de nouveaux tribunaux et prisons ;
 - (ii) au recrutement des auxiliaires de justice et à l'amélioration de leur répartition sur le territoire national; et
 - (iii) à la prise de décrets d'application de la loi relative à la traite des enfants et à la deuxième partie du code de l'enfant.
- Cependant, la conjugaison de tous ces efforts*

- n'a pas permis d'atteindre les cibles des indicateurs retenus dans ce domaine. Les contre-performances observées concernent :*
- (i) la durée moyenne de détention préventive des détenus des cabinets d'instruction qui reste élevée (31 jours) et supérieure à la cible (8 jours) ;*
 - (ii) le ratio habitants/magistrat qui s'est établi à 67 669 contre une cible de 42 100 ; et*
 - (iii) le taux d'occupation des prisons qui est ressorti à 188,79% contre une cible de 125%.*

1.5 Développement durable et équilibré de l'espace national

1.5.1 Aménagement du territoire

63 L'aménagement du territoire s'est poursuivi avec la mise en œuvre de nombreux projets et la création d'espaces de développement partagés. Les progrès dans le domaine de l'aménagement du territoire ont porté sur la réalisation de 11 projets de territoire élaborés et de 23 territoires de développement constitués et formalisés. A cela s'ajoutent, la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) 2KP et de l'EPCI de la Communauté des Communes du Zou (CCZ), l'élaboration d'un guide de mise en place des Systèmes Productifs Locaux (SPL), la consolidation du SIT par son implémentation et sa mise à jour dans quatorze (14) communes réparties sur trois départements (Borgou, Collines et Plateau).

1.5.2 Décentralisation et déconcentration

64 La décentralisation et la déconcentration se sont poursuivies avec

le démarrage du processus des plans 2D. Dans le domaine de la décentralisation et de la déconcentration, les efforts du Gouvernement ont permis le démarrage du processus d'élaboration des plans 2D du MEMP, avec l'élaboration du guide méthodologique d'élaboration des Plans 2D, le renforcement des capacités des élus et des agents des mairies, la poursuite du transfert des ressources aux communes à hauteur de 3,89% du Budget Général de l'Etat en 2015 (contre 3,84% en 2014). Le taux d'exécution des transferts FADeC s'est établi à 101,79% contre une prévision de 100%. Les efforts déployés pour le renforcement des capacités des cadres des administrations communales par le CeFAL ont induit des résultats qui demeurent perfectibles.

65 Cependant, les communes rencontrent des difficultés liées au niveau insuffisant de leurs ressources. Ce manque de ressources est aggravé par :

- (i) la non-représentation des services locaux des Impôts et du Trésor dans certaines communes ;*
- (ii) la faible déconcentration budgétaire;*
- (iii) le manque d'anticipation des maires dans le processus de passation des marchés ; et*
- (iv) les retards dans l'accès aux fonds logés au niveau du Trésor Public, générant ainsi des reports de crédit de montant considérable sur l'exercice suivant et affectant corrélativement les plans annuels d'investissement et donc la lutte contre la pauvreté. De même, au niveau stratégique, les principaux outils techniques de mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PDDI, Plans 2D, PAAC) peinent à être mis en œuvre.*

1.5.3 Environnement et ressources naturelles

66 Concernant les ressources naturelles, plusieurs politiques et stratégies ont été adoptées. Au niveau de la gestion des ressources naturelles, les efforts ont porté sur la mise en place du système de surveillance des aires protégées, le renforcement des capacités du CENAGREF, l'élaboration de la nouvelle Politique Forestière, l'actualisation de la loi portant régime des forêts en République du Bénin, la mutation du Fonds National pour l'Environnement en Fonds National pour l'Environnement et le Climat, la création des marchés ruraux de bois et la réforme du secteur du bois-énergie au Bénin.

67 Plusieurs accords internationaux ont été signés dans le cadre de la promotion de l'environnement. Cependant les dimensions «Environnement» et «Changement climatique» ne sont pas encore suffisamment prises en compte dans les documents de stratégies du Gouvernement. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de l'environnement, plusieurs accords multilatéraux pertinents ont été ratifiés par le Bénin. Toutefois, des difficultés subsistent encore pour une mise en œuvre efficace de ces accords. Il s'agit notamment de la faible capacité de mobilisation des ressources liées à la mise en œuvre de ces accords. Dans le domaine du changement climatique, les secteurs

les plus affectés au Bénin sont ceux des ressources en eau, de l'énergie, des zones côtières, de la santé, de l'agriculture et de la foresterie. Il convient de relever que des efforts restent à faire pour intégrer suffisamment les dimensions «Environnement» et «Changement climatique» dans les documents de planification du développement à l'échelle communale.

1.5.4 Gestion foncière et de l'habitat

68 La gestion foncière et de l'habitat doit être considérablement améliorée dans les années à venir. La situation foncière est caractérisée par une insécurité grandissante avec l'absence de politique foncière, la forte préférence des populations pour leur installation en ville, la multiplicité d'acteurs et l'absence d'un cadre juridique et institutionnel cohérent. Ces difficultés d'accès à la terre participent à l'installation anarchique des béninois et impactent négativement de ce fait l'habitat.

69 Les principales actions menées par le Gouvernement ces dernières années ont essentiellement porté sur la définition des prescriptions minimales à observer en matière de lotissement et de remembrement urbain, la réduction du délai de la délivrance du certificat de conformité environnementale de 120 jours à 30 jours et l'amélioration du processus de délivrance du permis de construire.

1.5.5 Catastrophes et risques naturels

70 Les efforts au niveau de la gestion des catastrophes et risques naturels, ont permis, entre autres, le renforcement des capacités des experts nationaux, la sensibilisation des populations, l'élaboration du guide de la démarche d'intégration et de planification adaptative aux changements climatiques dans les plans locaux de développement, la mise en place progressive d'un mécanisme approprié de coordination humanitaire pour cinq (05) risques, à savoir les inondations/sécheresses, les épidémies, les incendies, le terrorisme/ piraterie et les pollutions maritimes.

1.5.6. Sécurisation des espaces frontaliers et gestion des migrations

71 Le Gouvernement a amélioré la gestion des espaces frontaliers grâce au renforcement des infrastructures et des capacités humaines. Dans le domaine de la sécurisation des espaces frontaliers, il convient de relever que les espaces frontaliers sont confrontés à des problèmes comme l'insuffisance du contrôle des postes frontaliers (Hillacondji, Kraké, Porga et Malanville), le manque drastique d'infrastructures sociocommunautaires, le faible maillage territorial des unités d'abornement des frontières, les insuffisances de formation et de moyens au profit des agents de sécurité, malgré le contexte sous-régional marqué par des tensions et menaces de tous ordres. Face à cette

situation, des mesures ont été mises en œuvre pour améliorer la gestion de ces espaces, notamment la construction d'infrastructures sociocommunautaires et sécuritaires dans les communes frontalières, le renforcement des capacités des forces de sécurité et la dynamisation de la coopération transfrontalière.

72 S'agissant de la transhumance frontalière, les conflits enregistrés sont principalement dus à la non-application des accords régionaux de la CEDEAO réglementant la transhumance transfrontalière, l'inefficacité des mécanismes de gestion étatique des conflits, la corruption des agents de sécurité concernés et leur partialité, la faible appropriation des règles et l'intérêt des éleveurs pour les pâturages qu'abritent les parcs protégés côtoyant les couloirs de circulation.

1.6 Situation des OMD à fin 2015

73 Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés en septembre 2000 par 189 pays du monde. Le Bénin s'est engagé, en même temps que les autres pays, à réaliser ces objectifs. Après quinze ans de mise en œuvre de ces Objectifs, le bilan a été révélé insuffisant, malgré les progrès réalisés dans quelques secteurs. Cette situation s'explique, pour l'essentiel, par une croissance insuffisante et inégalement répartie, un niveau insuffisant des dépenses

dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, l'eau potable ainsi que des problèmes de gouvernance, notamment économique et administrative, avec comme corollaire la persistance de la pauvreté.

74 La mise en œuvre de trois générations de SCRP (2001-2004 ; 2005-2009 ; 2011-2015), à travers les Programmes d'Actions Prioritaires (PAP), a permis la réalisation de certains OMD, notamment ceux qui concernent l'éducation et la santé.

75 Nonobstant ces résultats, la pratique et la mise en œuvre des OMD permettent d'indiquer quelques leçons capitalisables pour le succès des politiques de développement. Elles concernent

- (i) l'appropriation précoce des objectifs globaux de développement,*
- (ii) la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement,*
- (iii) le financement des politiques sensibles aux objectifs sur les ressources internes suivant une programmation et une exécution budgétaire efficientes,*
- (iv) le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats,*
- (v) l'indépendance du système statistique et*

(vi) la redevabilité accrue avec un leadership renforcé (PNUD, 2016).

76 Selon le rapport d'évaluation des OMD (2016), la cible 6A est atteinte, étant donné que les nouvelles infections à VIH sont limitées et que le taux de prévalence chez les jeunes de 15-24 ans est inférieur au seuil de 2% visé. Par ailleurs, en ce qui concerne la dette extérieure, la cible 8D est atteinte. En effet, son ratio rapporté au PIB s'élève à environ 20% en 2014 ; ce qui laisse des marges importantes par rapport au seuil de 70% du cadre de convergence de l'UEMOA.

77 Au regard de ce bilan, il est noté que sur les dix-sept (17) cibles des huit (08) OMD retenues sur le plan national, le Bénin n'en a atteint que deux : celle en rapport avec la dette extérieure et celle relative à la prévalence du VIH/Sida.

78 Si les trois générations de la SCRP ont permis de mettre en œuvre les OMD, le PC2D quant à lui, en opérationnalisant le Plan National du Développement (PND), contribuera à la mise en œuvre des ODD, notamment les cibles prioritaires pour le Bénin.

Tableau 8 : Bilan des dix-sept (17) cibles OMD au Bénin

Cibles OMD	Situation
1.A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à \$ 1/jour.	Non
1.B. Assurer le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes.	Non
1.C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	Proche
2.A. Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Proche
3.A. Eliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.	En partie
4.A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Non
5.A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	Non
5.B. Assurer l'accès universel à la santé reproductive.	Non
6.A. Avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.	Proche
6.B. D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida.	En partie
6.C. Avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.	Proche
7.C. Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.	En partie
7.D. Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	Non
8.B. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés.	Non
8.D. Traiter largement des problèmes de dette des pays en voie de développement par des mesures nationales et internationales afin de rendre la dette soutenable à long terme.	Atteinte
8.E. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les PED.	Non
8.F. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	Non

Source : Rapport d'évaluation des OMD au Bénin, 2016.



DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE ENTRE 2011 et 2015

79 Ce chapitre fait l'état de la situation de la pauvreté entre 2011 et 2015 et présente le profil de la pauvreté au Bénin afin que les politiques économiques puissent cibler les couches les plus vulnérables de la population et avoir un impact maximum en termes d'amélioration du bien-être de cette dernière.

2.1. Situation de la pauvreté en 2011 et 2015

80 La pauvreté est analysée suivant trois approches : monétaire, non monétaire et subjective. L'approche monétaire est fondée sur les 3 indicateurs standards de pauvreté, à savoir, l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté. L'approche non monétaire est fondée sur un indice composite de niveau de vie construit sur la base des conditions d'habitation et du patrimoine des ménages. En ce qui concerne l'approche subjective, elle porte sur une évaluation cognitive qu'une personne fait de sa vie. Elle consiste à recueillir directement les perceptions des ménages sur leurs conditions de vie. Elle vient en complément aux deux approches

classiques, du fait qu'elle permet de prendre en compte des critères qui ne sont pas facilement mesurables et donc occultés dans les approches objectives.

2.1.1. Evolution de la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015

81 La pauvreté monétaire s'est accrue entre 2011 et 2015. Les indicateurs habituels, à savoir l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté, calculés en référence au seuil de pauvreté global³ qui est passé de 120 839 FCFA par tête en 2011 à 140 808 FCFA en 2015 (16,5% d'accroissement) affichent des tendances haussières.

82 En effet, par rapport au seuil de pauvreté calculé en 2015, la proportion de personnes pauvres, c'est-à-dire l'incidence de la pauvreté (P0) s'est accrue de 4 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,2% en 2015. La même tendance est observée pour les deux autres indicateurs. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1) a connu une aggravation, passant de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Les inégalités parmi les pauvres, c'est-à-dire la sévérité de la pauvreté (P2), se sont également accentuées, passant de

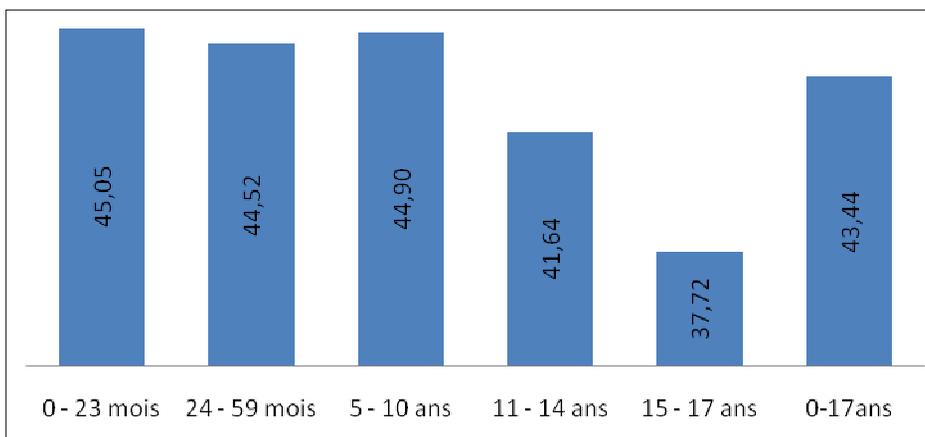
³Il s'agit d'un seuil implicite qui permet d'avoir l'incidence au niveau national.

0,039 en 2011 à 0,12 en 2015. 83

La pauvreté monétaire des enfants continue d'être un facteur structurel de la vulnérabilité de l'enfant et s'est accrue. En 2015, 43,3% des enfants de 0 à 17 ans vivent dans des ménages pauvres contre 41,3% entre 2011, soit une hausse de 2,2%. Cette pauvreté est plus accentuée parmi les enfants de moins de 10 ans, qui représentent environ 74% des enfants pauvres au niveau national en 2015. Or, au Bénin, les enfants qui sont dans de cette tranche d'âge aujourd'hui représenteront une partie de la population active de 2025. D'où la nécessité d'accorder une importance capitale à la protection des enfants âgés de 10 ans, des nouveau-nés et de tous les autres enfants et adolescents d'aujourd'hui afin de garantir au Bénin un futur prospère.

83 La pauvreté monétaire des enfants⁴ continue d'être un facteur structurel de la vulnérabilité de l'enfant et s'est accrue. En 2015, 43,3% des enfants de 0 à 17 ans vivent dans des ménages pauvres contre 41,3% entre 2011, soit une hausse de 2,2%. Cette pauvreté est plus accentuée parmi les enfants de moins de 10 ans, qui représentent environ 74% des enfants pauvres au niveau national en 2015. Or, au Bénin, les enfants qui sont dans de cette tranche d'âge aujourd'hui représenteront une partie de la population active de 2025. D'où la nécessité d'accorder une importance capitale à la protection des enfants âgés de 10 ans, des nouveau-nés et de tous les autres enfants et adolescents d'aujourd'hui afin de garantir au Bénin un futur prospère.

Figure 2 : Incidence de la pauvreté monétaire des enfants par groupe d'âge (%)⁵



Source : EMICoV, 2015

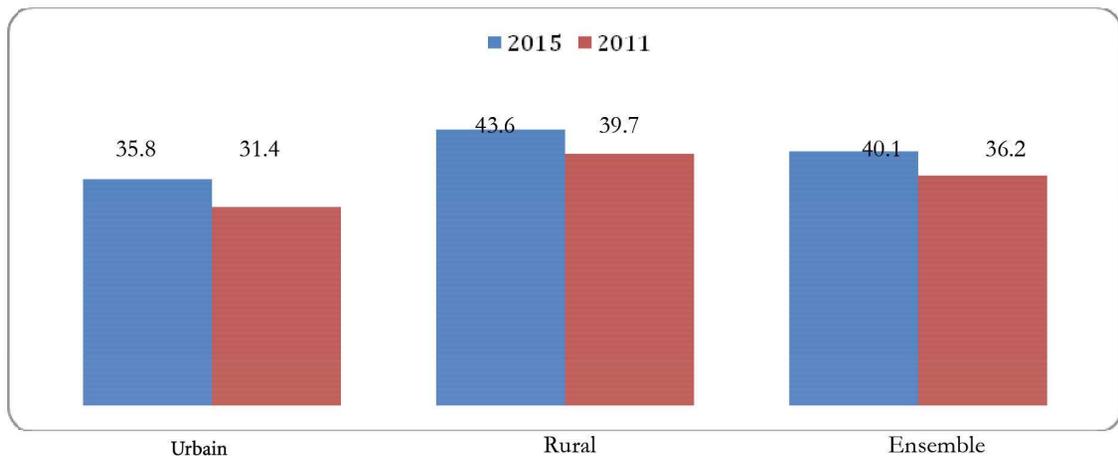
⁴La pauvreté monétaire entraîne de nombreuses privations: elle prive l'enfant du droit à la vie, à l'éducation, à l'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'alimentation, au logement, à la sécurité et à la protection, à l'information, etc. De plus, lorsqu'un enfant fait face à la pauvreté, il est plus vulnérable à l'exploitation, à la violence, à la maltraitance et à toutes sortes de discriminations et d'inégalités (UNICEF, 2016)

⁵Cinq groupes d'âges ont été sélectionnés afin de tenir compte de l'hétérogénéité des besoins des enfants pendant les 17 premières années de leur vie (approche cycle de vie) : les enfants de 0 à 23 mois, 24 à 59 mois, 5 à 10 ans, 11 à 14 ans et 15 à 17 ans.

84 La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. La figure 3 présente l'évolution de l'incidence de la pauvreté par milieu de résidence. En effet, bien que la pauvreté monétaire se soit plus aggravée entre 2011 et 2015 en milieu urbain qu'en milieu rural

(augmentation de 4,4% en milieu urbain contre 3,9% en milieu rural), elle reste plus forte en milieu rural (43,6%) qu'en milieu urbain (35,8%). En milieu rural, quatre personnes sur dix sont pauvres contre trois personnes sur dix en milieu urbain en 2015.

Figure 3 : Évolution de l'incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence

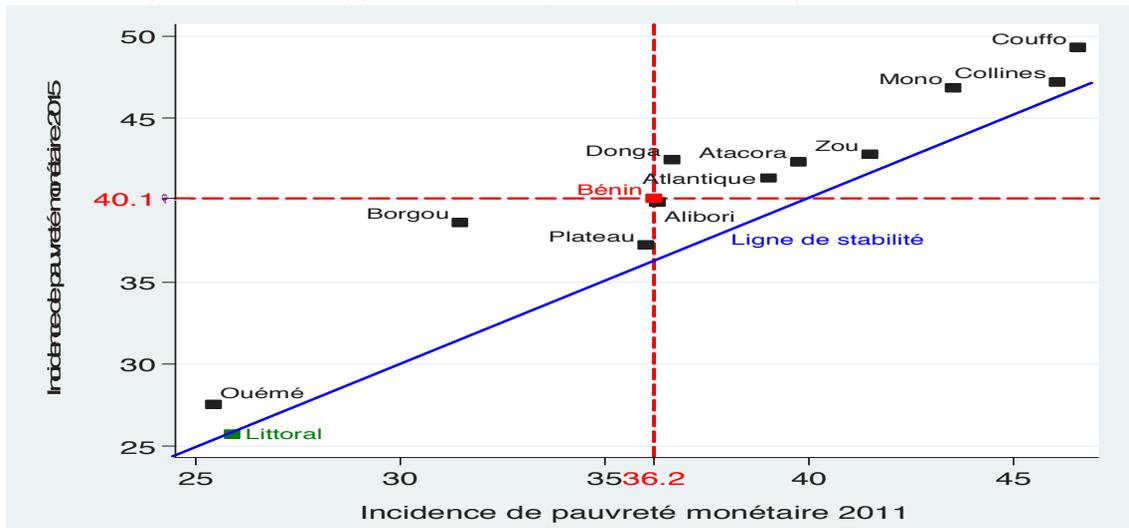


Source : INSAE, EMICoV 2015

85 La pauvreté est très disparate entre les régions du pays. Sept (07) départements sur 12 ont connu un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. La figure 4 présente le taux de pauvreté en 2011 et 2015 par région. Ainsi, la pauvreté a touché plus de 40% de la population dans les régions de l'Atacora (42,3%), de l'Atlantique (41,3%),

des Collines (47,2%), du Couffo (49,3%), de la Donga (42,5%), du Mono (46,8%) et du Zou (42,8%). A l'opposé, les autres régions ont connu une incidence de la pauvreté en dessous de la moyenne nationale, notamment le Littoral et l'Ouémé qui ont affiché une incidence de plus de douze points en moins par rapport au niveau national.

Figure 4 : Etat d'aggravation de la pauvreté dans les régions entre 2011 et 2015



Source : INSAE, EMICoV 2015

86 La pauvreté a augmenté dans pratiquement toutes les régions du pays, à l'exception du Littoral. Le tableau 9 présente l'évolution des 3 indices de mesure de la pauvreté par région entre 2011 et 2015. Par rapport à l'année 2011, la proportion des pauvres a augmenté dans la quasi-totalité des régions du Bénin en 2015. Excepté le Littoral où l'incidence a connu un léger repli (-0,15%), l'accroissement de la population pauvre

dans les autres départements varie entre 1,1% et 7,2%. Par ordre décroissant, on note les départements du Borgou (+7,2 points), de la Donga (+5,8 points), de l'Alibori (+3,6 points), du Mono (+3,3 points), du Couffo (+2,7 points), de l'Atacora (+2,6 points), de l'Atlantique (+2,3 points), de l'Ouémé (2,1 points), du Zou (+1,3 point), du Plateau (+1,3 point) et des Collines (+1,1 point).

Tableau 9 : Indices de pauvreté monétaire par région

	2011			2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
Alibori	36,29	0,092	0,033	39,88	0,20	0,13
Atacora	39,74	0,096	0,034	42,33	0,22	0,14
Atlantique	39,01	0,115	0,048	41,34	0,13	0,06
Borgou	31,46	0,079	0,028	38,63	0,23	0,16
Collines	46,07	0,122	0,047	47,20	0,20	0,12
Couffo	46,58	0,133	0,056	49,31	0,23	0,15
Donga	36,64	0,095	0,034	42,48	0,22	0,15
Littoral	25,88	0,072	0,031	25,73	0,10	0,05
Mono	43,53	0,113	0,042	46,83	0,20	0,12
Ouémé	25,43	0,061	0,023	27,55	0,12	0,07
Plateau	36,01	0,108	0,047	37,27	0,14	0,09
Zou	41,49	0,126	0,054	42,80	0,20	0,13
Ensemble	36,2	0,098	0,039	40,08	0,18	0,12
	(0,016)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)	(0,00)

Source : INSAE, EMICoV 2015

2.1.2. Pauvreté non monétaire : un léger repli entre 2011 et 2015

87 La pauvreté non monétaire a légèrement baissé, passant de 30.2% en 2011 à 29.4% en 2015. La pauvreté non monétaire est appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie qui traduit l'ampleur des privations en termes de confort général de logement, de possession de biens durables et d'hygiène. En 2015, cette forme de pauvreté a très facilement évolué comparativement à la pauvreté monétaire et a touché 29,41% de la population béninoise contre 30,16% en 2011.

88 La pauvreté non monétaire est plus élevée en milieu rural, même si globalement l'on observe une baisse de ce type de pauvreté depuis les 10 dernières années. Le tableau 10 présente l'évolution de la pauvreté non monétaire par milieu de résidence entre 2011 et 2015. En plus d'être les plus pauvres au niveau non-monétaire, les ménages du milieu rural ont vu le nombre de pauvres non monétaires augmenté, ce qui est équivalent à une détérioration de leurs conditions de vie, entre 2011 et 2015 (l'incidence est passée de 32,9% en 2011 à 35,9% en 2015), contrairement aux ménages urbains qui ont connu une amélioration. Il convient de souligner

que le recul progressif de la pauvreté non monétaire, ces dernières années,

traduit une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base.

Tableau 10 : Pauvreté non monétaire suivant le milieu de résidence

Milieu de résidence	2011			2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
Urbain	26,37	0,094	0,05	21,53	0,09	0,05
	(0,023)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)	(0,00)
Rural	32,88	0,14	0,092	35,86	0,14	0,09
	(0,021)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)	(0,00)
Ensemble	30,16	0,121	0,074	29,41	0,12	0,07
	(0,016)	(0,00)	(0,00)	(0,02)	(0,00)	(0,00)

Source : INSAE, EMICoV 2015

Note : (.) = Erreur standard de la moyenne

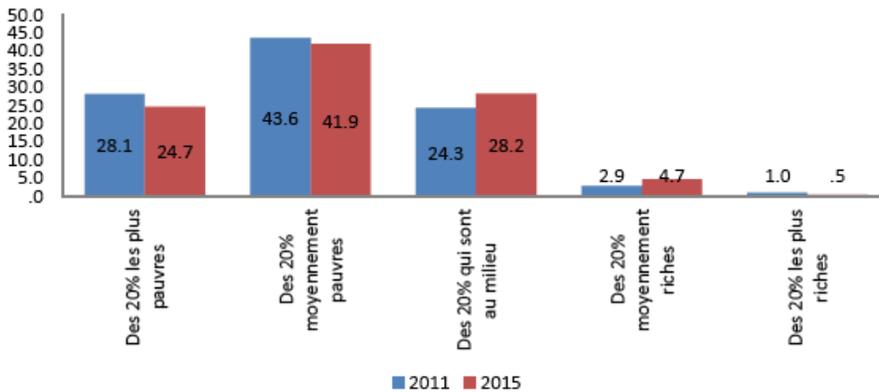
2.1.3. Pauvreté subjective

89 La proportion de la population qui se considère globalement comme pauvre, bien qu'étant élevée en 2015 (66,6%) est en nette régression par rapport à 2011 (71,6%). La pauvreté subjective est captée à travers la perception que les individus ont du risque de pauvreté qu'ils pensent encourir pour eux-mêmes ou pour leurs proches, mais aussi sur leurs conditions de vie. La figure 5 présente l'évolution de la perception des individus par rapport à leur niveau de vie entre 2011 et 2015. L'ampleur reste importante

aussi bien pour ceux qui se considèrent dans les 20% les plus pauvres (24,7% en 2015 contre 28,1% en 2011) que pour ceux qui ont mentionné faire partie des 20% moyennement pauvres (41,9% en 2015 contre 43,6% en 2011).

90 La même tendance est observée selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de personnes qui se considèrent pauvres en milieu urbain est passée de 77% en 2011 à 66% en 2015. En milieu rural, elle est de 73% en 2011 contre 67,2% en 2015.

Figure 5 : Perception des individus par rapport à leur niveau de vie

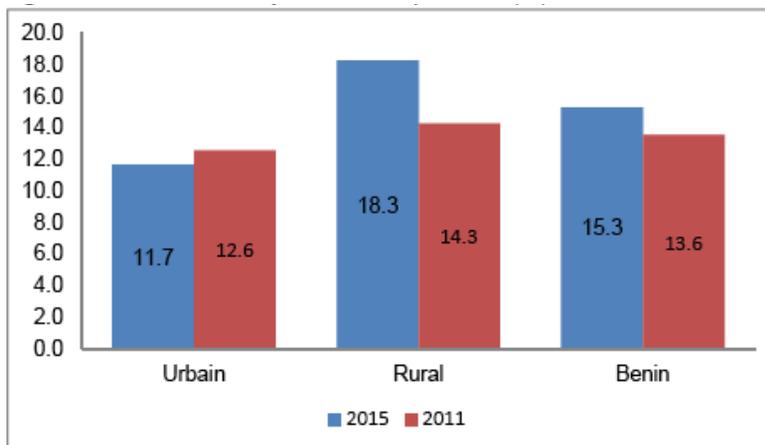


2.1.4. Noyau dur de la pauvreté

91 La proportion de la population faisant partie du noyau dur de la pauvreté a augmenté de 13,6% en 2011 à 15,1% en 2015. Le noyau dur de la pauvreté est l'ensemble des ménages ou des individus qui cumulent les différentes formes de pauvreté (monétaire, non monétaire). Cet indicateur permet de mieux cerner les populations les plus défavorisées qui après ciblage devraient bénéficier des interventions publiques visant à

lutter efficacement contre la pauvreté. La figure 6 présente l'évolution de l'incidence du noyau dur de la pauvreté par milieu de résidence entre 2011 et 2015. Elle est estimée à 15,3% en 2015 contre 13,6% en 2011, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage. Les personnes de cette classe sont pauvres sans ambiguïté, puisqu'elles ont à la fois de faibles dépenses de consommation et des privations en termes d'actifs et de conditions de vie.

Figure 6 : Incidence du noyau dur de la pauvreté (%)



2.2. Caractéristiques socio-économiques et pauvreté au Bénin

2.2.1. Pauvreté et niveau d'instruction

92. La probabilité d'être pauvre baisse (en proportion inverse) avec le niveau d'éducation du chef de ménage mais la pauvreté s'est accentuée, quel que soit le niveau d'éducation du chef de ménage entre 2011 et 2015. L'accès à l'éducation de base reste un facteur crucial pour la réduction de la pauvreté et pour le développement économique durable. Comme le montre le tableau 11, les individus vivant dans les ménages dirigés par des personnes ayant au moins le

niveau primaire sont moins touchés par la pauvreté monétaire et non monétaire. Par ailleurs, en 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction est 1,2 fois plus élevée que celle prévalant dans les ménages où le chef a le niveau du primaire et 2,9 fois plus pour le niveau du supérieur. On note un relèvement de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015, quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage. L'incidence de la pauvreté monétaire a augmenté de 5,3 points de pourcentage dans les ménages où le chef a le niveau supérieur et de 2,7 points de pourcentage dans les ménages où le chef n'a aucun niveau d'instruction.

Tableau 11 : Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

	2011		2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté monétaire P0 (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire P0 (%)
Aucun	42,9 (0,022)	41,9 (0,022)	45,6 (0,021)	39,8 (0,021)
Primaire	33,0 (0,034)	20,6 (0,029)	37,5 (0,038)	17,8 (0,030)
Secondaire	24,2 (0,035)	10,2 (0,025)	28,2 (0,037)	9,8 (0,025)
Supérieur	10,5 (0,022)	2,0 (0,023)	15,8 (0,060)	2,1 (0,024)
Ensemble	36,2 (0,016)	30,2 (0,016)	40,1 (0,016)	29,4 (0,015)

Source : INSAE, EMICoV 2015 | Note : (.) = Erreur standard de la moyenne

2.2.2. Pauvreté et taille du ménage

93. La pauvreté monétaire touche plus les ménages de grande taille alors que la pauvreté non monétaire est plus grande chez les ménages de petite taille. La taille du ménage influence aussi bien les dépenses de consommation que les conditions de vie et d'habitation. Pour le cas du Bénin, l'analyse fondée sur les indices de pauvreté met en évidence une relation croissante dans la sphère monétaire et décroissante avec l'approche non monétaire. Le tableau 12 présente l'évolution de la relation entre la pauvreté et la taille des ménages

entre 2011 et 2015. Les individus vivant dans les ménages de taille élevée sont plus touchés par la pauvreté monétaire que ceux vivant dans les ménages de petite taille. Par contre, la pauvreté non monétaire touche plus les personnes⁶ vivant dans les ménages de petite taille comparativement aux ménages de grande taille (voir tableau 7).

94. La pauvreté monétaire a été moins marquée en 2015 par rapport à la situation de 2011 au sein des ménages de 8 personnes et plus, alors que la situation s'est aggravée pour les ménages de moins de 8 personnes.

Tableau 12 : Pauvreté et taille de ménage

	2011		2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire	Incidence de la pauvreté non monétaire	Incidence de la pauvreté monétaire	Incidence de la pauvreté non monétaire
	P0 (%)	P0 (%)	P0 (%)	P0 (%)
Moins de 3 personnes	1,0 (0,014)	39,6 (0,069)	16,9 (0,042)	33,6 (0,053)
3 à 4 personnes	11,6 (0,025)	31,8 (0,036)	32,8 (0,029)	30,8 (0,029)
5 à 7 personnes	33,3 (0,025)	31,0 (0,025)	43,3 (0,025)	28,6 (0,023)
8 personnes et plus	59,3 (0,028)	26,7 (0,026)	53,0 (0,036)	27,5 (0,033)
Ensemble	36,2 (0,016)	30,2 (0,016)	40,1 (0,016)	29,4 (-0,015)

Source : INSAE, EMICoV 2015 | Note : (.) = Erreur standard de la moyenne

⁶Il s'agit des actifs possédés par un membre du ménage. De ce fait, il y a certainement plus de chance de retrouver ces actifs dans les ménages de grande taille. Il convient aussi de préciser que les ménages de petite taille, notamment ceux gérés par les femmes orientent davantage leurs dépenses sur les biens alimentaires (INSAE, 2014)

2.2.3. Pauvreté et sexe du chef de ménage

95 La pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes alors que la pauvreté non monétaire affecte plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes. Le sexe du chef de ménage joue un rôle important dans l'analyse des conditions de vie des ménages au Bénin. Le tableau 13 présente l'évolution de la relation entre la pauvreté et le sexe du chef du ménage entre 2011 et 2015. L'incidence de pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes s'est établie à 40,2% contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes en 2015 ; soit un ratio de comparaison homme/femme de 1,01. Cette situation s'est nettement améliorée par rapport à celle de 2011 où l'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,0% pour les ménages dirigés par les hommes contre 27,6% pour les ménages dirigés par les femmes. En revanche, la pauvreté non monétaire touche environ 1,3 fois plus les ménages

dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes.

96 Ces tendances confirment celles mises en évidence dans le rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Bénin (INSAE, 2014). Le résultat observé notamment en ce qui concerne la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015 pourrait être expliqué, entre autres, par le fait que les femmes chefs de ménage bénéficient généralement de leur autonomie économique suffisante, résultant en partie de leur situation matrimoniale, de la taille du ménage et de leurs secteurs d'activités. Aussi, convient-il de mentionner que la baisse de l'incidence de la pauvreté observée au niveau des ménages dirigés par les femmes pourrait aussi s'expliquer par le fait que de plus en plus les femmes bénéficient d'opportunités à effet direct sur le niveau de vie telles que l'accès au crédit (Exemple du Programme Micro-crédit aux Plus Pauvres (MCP)), ce qui peut contribuer au développement ou à la diversification d'activités génératrices de revenus.

Tableau 13 : Pauvreté et sexe du ménage

	2011		2015	
	Incidence de la pauvreté monétaire PO (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire PO (%)	Incidence de la pauvreté monétaire PO (%)	Incidence de la pauvreté non monétaire PO (%)
Homme	38,0 (0,018)	28,2 (0,017)	40,2 (0,018)	28,0 (0,016)
Femme	27,6 (0,037)	39,9 (0,040)	39,7 (0,040)	36,3 (0,039)
Ensemble	36,2 (0,016)	30,2 (0,016)	40,1 (0,016)	29,4 (0,015)

Source : INSAE, EMICoV 2015 | Note : (.) = Erreur standard de la moyenne

2.3. Evolution des inégalités entre 2011 et 2015

97 Les inégalités augmentent légèrement entre 2011 et 2015 au sein de la population. L'analyse de l'évolution des inégalités dans la distribution des revenus ou des dépenses vient compléter l'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté. L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des dépenses par tête et il varie entre 0 et

1. Le tableau 14 présente l'évolution des inégalités suivant le lieu de résidence et le département entre 2011 et 2015. On note une légère accentuation des inégalités dans la distribution des dépenses de

consommation des ménages entre 2011 et 2015. En effet, au niveau national, l'indice de Gini est passé de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015.

98 Il n'y a pas moins d'inégalité en milieu urbain qu'en milieu rural, même si celle-ci s'accroît entre 2011 et 2015. L'on note un accroissement général des inégalités au niveau national entre 2011 et 2015. La même tendance est notée, tant au niveau des ménages urbains (0,015 point de pourcentage) que des ménages ruraux (0,030 point de pourcentage), avec cependant une hausse plus importante en milieu rural par rapport au milieu urbain.

Tableau 14 : Inégalités suivant le lieu de résidence et le département entre 2011 et 2015

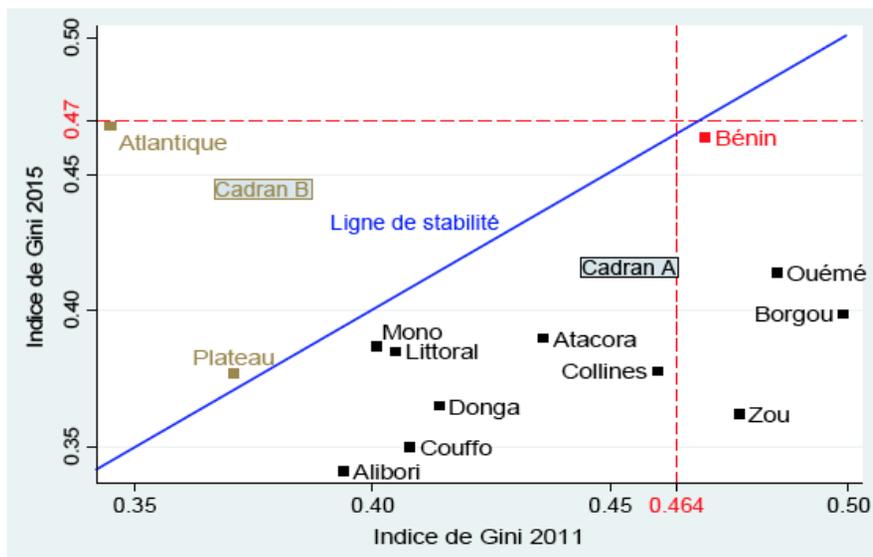
	2011	2015
Milieu de résidence		
Urbain	0,452 (0,006)	0,467 (0,005)
Rural	0,373 (0,005)	0,403 (0,006)
Département		
Alibori	0,341	0,394
Atacora	0,39	0,436
Atlantique	0,468	0,345
Borgou	0,399	0,499
Collines	0,378	0,460
Couffo	0,35	0,408
Donga	0,365	0,414
Littoral	0,385	0,405
Mono	0,387	0,401
Ouémé	0,414	0,485
Plateau	0,377	0,371
Zou	0,362	0,477
Bénin	0,464 (0,005)	0,470 (0,004)

Source : INSAE, EMICoV 2015 | Note : (.) = Erreur standard de la moyenne

99 Les niveaux d'inégalités sont très différenciés selon les régions et la majorité des régions ont connu une augmentation des inégalités ente 2011 et 2015. La figure 6 présente l'évolution de l'indice de Gini entre 2011 et 2015 par région. Les inégalités de dépenses par tête sont plus fortes dans le Borgou

(0,499), l'Ouémé (0,485), les Collines (0,460) et faibles dans les départements de l'Atlantique (0,345) et du Plateau (0,375). Par rapport à 2011, les inégalités se sont plus accentuées dans les départements du Zou (0,115 point), des Collines (0,082), du Couffo (0,058) et de l'Alibori (0,053).

Figure 7: Etat d'aggravation des inégalités dans les départements entre 2011 et 2015



Note: Toutes les régions situées au-dessus de la ligne de stabilité sont celles qui ont connu une aggravation de leur incidence de pauvreté entre 2011 et 2015.

100 Une inégalité plus accentuée au niveau des femmes entre 2011 et 2015. Le tableau 15 présente l'évolution des inégalités selon le sexe du chef de ménage entre 2011 et 2015. Les indices d'inégalité ont augmenté, quel que soit

le sexe du chef de ménage. Pour les ménages dirigés par les femmes, l'indice est passé de 0,441 en 2011 à 0,454 en 2015, soit une hausse de 0,013 point contre 0,003 pour les ménages dirigés par des hommes.

Tableau 15 : Inégalités selon le sexe du chef de ménage entre 2011 et 2015

	2011	2015
Homme	0,469 (0,005)	0,472 (0,005)
Femme	0,441 (0,009)	0,454 (0,008)
Ensemble	0,464 (0,005)	0,470 (0,004)

Source : INSAE, EMICoV 2015 | Note : (.) = Erreur standard de la moyenne



CONTRAINTES ET DEFIS DE DEVELOPPEMENT

101 Ce chapitre traite de l'analyse diagnostique, des contraintes et des défis de développement. Le PC2D s'inscrit dans le court terme et opérationnalise le Plan National de Développement (PND) qui est une déclinaison décennale de la Vision Bénin 2025 Alafia consistant à faire du Bénin, « un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Le PC2D trouve également son fondement dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) qui vise à relancer, de manière durable, le développement économique et social du Bénin, d'ici à 2021. A cet effet, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions et réformes audacieuses. Le PC2D s'inspire aussi de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'Agenda 2030 des ODD et des recommandations de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (COP 21).

3.1 Faits stylisés du diagnostic

102 De nombreux progrès socioéconomiques accomplis avec les 3 générations de SCRP mais des efforts restent à faire afin d'améliorer, de manière durable, le bien-être des populations. Depuis le début des années 2000, de nombreux progrès socioéconomiques ont été enregistrés et peuvent être mis à l'actif de la mise en

œuvre des SCRP antérieures. Néanmoins, l'analyse diagnostique de la situation socioéconomique du Bénin, mise en évidence lors de l'évaluation de la SCRP 2011-2015, montre que globalement, il y a encore du chemin à parcourir afin d'améliorer, de manière durable et soutenable, le bien-être des populations. Pendant les 5 dernières années, la croissance économique moyenne a été de 5,3% mais reste insuffisante dans un contexte où la croissance démographique est de 3,5% en moyenne. La situation de la pauvreté reste toujours préoccupante, dans la mesure où la pauvreté monétaire, qui était de 36,2% en 2011, a atteint 40,1% en 2015. Cependant la pauvreté non monétaire a connu un léger recul, passant de 30,2% en 2011 à 29,4% en 2015 mais avec une dégradation de la situation en milieu rural.

103 Globalement, la synthèse du diagnostic est appréhendée au niveau des quatre (04) domaines ci-après :

- (i) gouvernance et Etat de droit ;*
- (ii) capital humain ;*
- (iii) plan économique ; et*
- (iv) aménagement du territoire et environnement.*

104 Gouvernance et Etat de droit. En matière de gouvernance et d'État de droit, il est noté :

- (i) une faible performance des structures et de l'organisation administratives ;*

- (ii) une politisation de l'administration ;
- (iii) une inefficacité du dispositif de gestion des Ressources Humaines ;
- (iv) une dégradation du cadre éthique dans le service public ;
- (v) une culture administrative non axée sur les résultats ;
- (vi) un cadre législatif et réglementaire dépassé, difficile d'application voire ambigu ;
- (vii) une faible mise en œuvre des réformes de lutte contre la corruption ; et
- (viii) une dégradation de la confiance entre acteurs économiques et usagers du service public dans l'institution judiciaire.

105 Le capital humain. Les faiblesses au niveau du capital humain se résument à :

- (i) une faible performance du système éducatif, surtout technique et professionnel ;
- (ii) une dégradation du niveau et de la qualité de vie des populations ;
- (iii) une faible performance du système sanitaire ;
- (iv) une faible efficacité du pilotage et de la coordination du système sanitaire ;
- (v) une offre de protection sociale peu disponible ;
- (vi) un service de protection sociale peu financé ;
- (vii) une faible prise en compte des aspirations de la jeunesse ;
- (viii) un faible développement des activités ludiques et sportives ; et
- (ix) une menace sur la sécurité alimentaire et une qualité de la nutrition peu satisfaisante.

106 Sur le plan économique, la situation se résume en :

- (i) une faiblesse du système productif incapable de créer des emplois décents ;
- (ii) une faible diversification de l'économie ;
- (iii) un développement attardé des infrastructures de soutien à la production ; et
- (iv) une faible productivité des facteurs de production.

107 Aménagement du territoire, environnement et décentralisation. Le

diagnostic a relevé :

- (i) une dégradation continue de l'environnement ;
- (ii) une occupation anarchique des espaces ;
- (iii) l'incivisme environnemental ;
- (iv) une accentuation des différents types de pollution et une variabilité climatique ;
- (v) une perte progressive de la diversité biologique ;
- (vi) une inégale desserte en infrastructures et services collectifs ; et
- (vii) un retard dans la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation.

3.2 Contraintes

108 Le pays a des acquis en matière de développement à consolider mais il existe de nombreuses contraintes à lever. L'analyse diagnostique montre ainsi que le Bénin possède des acquis dans la mise en œuvre des programmes sectoriels qu'il faut consolider et renforcer. Le pays fait face, par ailleurs, à des contraintes qui doivent être surmontées sans tarder. Les contraintes mises en exergue dans la SCRP 3 continuent de peser sur l'économie nationale. En effet, depuis l'avènement du renouveau démocratique, le Bénin n'est pas encore arrivé à bâtir un environnement attractif pour les investisseurs. L'environnement des affaires reste peu favorable, malgré les efforts fournis. Des contraintes majeures persistent, notamment la lourdeur administrative, l'insécurité foncière et la corruption.

3.2.1 Contraintes liées à la transformation structurelle de l'économie

109 La transformation structurelle de l'économie, clé de voûte d'un

développement, tarde à se mettre en place. Les contraintes en la matière sont liées à la structure de l'économie, aux facteurs socioculturels, à la politique et aux stratégies. Ces contraintes concernent tous les compartiments de l'économie. Elles sont répertoriées dans plusieurs documents de politique nationale et demeurent d'actualité. Le Gouvernement entend les prioriser pour assurer une meilleure mise en œuvre des stratégies retenues pour la transformation structurelle de l'économie béninoise. Elles sont relatives à la gouvernance administrative, au développement du secteur informel et à l'accès au financement pour les activités industrielles.

3.2.2 Contraintes liées à la gouvernance administrative

110 En dehors des problèmes institutionnels, réglementaires, juridiques et judiciaires, les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les industriels concernent :

- (i) les tracasseries et faux frais inutiles ;
- (ii) la faiblesse des structures chargées de l'encadrement des activités industrielles productives, démunies des compétences et des moyens matériels nécessaires pour assurer leurs missions et pour asseoir et mettre en œuvre une véritable politique de développement du secteur industriel ;
- (iii) la lourdeur administrative et la rigidité et/ou l'inadaptation de certains textes juridiques et réglementaires auxquels les opérateurs économiques, en général, et les industriels, en particulier, sont soumis ; et
- (iv) la corruption.

111 Par ailleurs, en dépit de l'existence

d'un cadre législatif et réglementaire favorable à la décentralisation et à l'exercice du pouvoir par les bénéficiaires du développement, la conception et la mise en œuvre de politiques au niveau décentralisé restent encore limitées, alors que le transfert des compétences et des ressources vers les communes peine à se mettre en place.

112 De même, l'insuffisance de ressources humaines adaptées pour conduire efficacement le développement du pays constitue une contrainte majeure pour l'amélioration de l'efficacité de l'action publique. Ces contraintes se manifestent par la faiblesse des capacités et par le coût élevé de fonctionnement de l'Administration publique. Cette situation influence également le développement du secteur privé, du fait de la non-adéquation entre la formation et les besoins du marché.

3.2.3 Contraintes liées au développement du secteur informel

113 Le secteur informel constitue une contrainte majeure pour l'économie du pays. En effet, l'économie béninoise reste dominée par le secteur informel. Cela a pour conséquence le fléchissement de la vitalité du secteur privé. Or ce secteur, malgré son manque d'organisation, représente le plus grand pourvoyeur d'emplois. Le Gouvernement entend l'organiser et l'accompagner afin de lui permettre de passer progressivement dans le secteur moderne et de jouer pleinement son rôle dans l'économie béninoise.

3.2.4 Autres contraintes

114 La croissance démographique mal maîtrisée constitue un réel obstacle aux efforts de développement. Au Bénin, la population croît à un taux de 2,9%, avec un indice synthétique de fécondité de base qui est de 5,7 enfants en moyenne par femme. Cette croissance démographique induit une demande sociale élevée alors que la croissance économique est encore faible.

115 En outre, le Bénin reste très vulnérable aux changements climatiques. Les bouleversements climatiques compromettent les conditions de vie des populations déjà victimes de la pauvreté et de la dégradation des écosystèmes. Les systèmes de production agricole, notamment les techniques d'exploitation, y compris le calendrier agricole, se trouvent notamment affectés par la variabilité du régime climatique. Cette variabilité est caractérisée par le raccourcissement de la saison pluvieuse, la baisse de la pluviométrie, l'accroissement de la pluviosité et des risques d'inondation dans la zone côtière, l'excès de chaleur et la violence des vents.

3.3 Défis

116 Quatre défis majeurs sont à relever pour un développement durable au Bénin. Dans la quête de la nouvelle dynamique de développement économique et social pour la période 2018-2021, les défis majeurs à relever

sont de quatre ordres :

- (i) *l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie ;*
- (ii) *la réduction des inégalités d'accès aux services sociaux de base ;*
- (iii) *la correction des disparités entre les différentes zones du pays ; et (iv) l'amélioration de la gestion des affaires publiques.*

3.3.1. Défi 1 : Améliorer la compétitivité globale et sectorielle de l'économie

117 La transformation structurelle et l'amélioration de la compétitivité de l'économie demeurent les défis majeurs pour le pays. L'économie béninoise est caractérisée par un secteur primaire avec des facteurs de production rudimentaires, un secteur secondaire peu développés et un secteur tertiaire prépondérant. La transformation structurelle est un gage pour augmenter le taux de croissance et réduire la pauvreté lorsqu'une bonne répartition est assurée. Les actions à conduire, pour atteindre une croissance accélérée et soutenue, compatible avec l'objectif de 7% nécessaire pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), concernent notamment :

- (i) *le renforcement de l'assainissement et de la stabilité du cadre macroéconomique ;*
- (ii) *la promotion du secteur privé ;*
- (iii) *la transformation structurelle de l'économie, à travers, entre autres, l'intégration des secteurs, l'amélioration de la qualité et la spécialisation du capital humain, l'arrimage du capital humain aux secteurs porteurs de la transformation structurelle, la relance des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'économie numérique, le commerce, le tourisme et la culture, le transport, les énergies et les mines, l'artisanat ;*

(iv) l'amélioration de la productivité des secteurs, à travers la recherche et le développement, l'appropriation des technologies et les réformes institutionnelles.

3.3.2. Défi 2 : Réduire les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base

118 La lutte contre les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base demeure un défi important pour le développement. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, en plus de la relance de la croissance économique, les stratégies adoptées doivent également intégrer la lutte contre les inégalités, en mettant en œuvre des politiques de redistribution appropriées. A cet effet, il convient d'identifier les différentes formes d'inégalités auxquelles les populations, notamment les plus défavorisées, sont confrontées (inégalités en termes de conditions d'existence, monétaire, sociale et de potentialités) ainsi que les mécanismes socio-économiques par lesquels ces inégalités se sont produites, afin de mettre en place les outils de redistribution appropriés.

119 Des défis majeurs relatifs à l'amélioration des services sociaux de base subsistent encore. A cet égard, il s'agit, entre autres, de renforcer les actions pour :

- (i) l'amélioration de l'efficacité interne du système éducatif;
- (ii) le renforcement de la protection sociale des couches vulnérables ;
- (iii) l'amélioration des interventions et de la

gouvernance dans le domaine sanitaire;

- (iv) la mise en place d'une stratégie anticipée pour optimiser le dividende démographique ;
- (v) l'amélioration de l'entretien routier et l'aménagement des pistes rurales ; et
- (vi) la mise en œuvre efficace des projets et programmes dans les secteurs prioritaires, notamment le relèvement des taux d'exécution du budget d'investissement.

3.3.3. Défi 3 : Corriger les disparités entre les différentes zones du pays

120 La réduction des disparités entre les régions est un défi important à relever pour un développement inclusif global du pays. En fin 2015, la pauvreté monétaire s'est aggravée et a atteint 40,1% contre 36,2% en 2011. Il a été également noté une dégradation de la pauvreté non monétaire en milieu rural. Ces résultats prouvent l'ampleur de la pauvreté dans certaines communes du pays et la nécessité de promouvoir une politique de décentralisation capable d'aider les communautés à la base à trouver les moyens nécessaires pour mener une lutte efficace contre la pauvreté. Les défis mis en évidence sont relatifs à :

- (i) la sécurisation du foncier au Bénin (dispositions sur le foncier et l'habitat) ;
- (ii) l'assainissement et la gestion des déchets ;
- (iii) la réduction des disparités spatiales (les pôles régionaux de développement et les infrastructures) ;
- (iii) l'accessibilité aux logements décents et à moindre coût ;
- (iv) la préservation des écosystèmes ;
- (v) l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et
- (vi) le renforcement du processus de déconcentration et de décentralisation.

3.3.4 Défi 4 : Améliorer la gestion des affaires publiques

121 Une administration publique de qualité est un défi à relever afin d'améliorer la productivité du travail du personnel. La mise en œuvre d'une gouvernance de qualité, à tous les niveaux, est un pré-requis à l'augmentation de la capacité à mettre en œuvre efficacement les politiques économiques et sociales destinées à engager le pays sur la voie de

l'émergence économique. Les principaux défis ont trait :

- i) à la sauvegarde du principe de la séparation des pouvoirs pour préserver l'autonomie des Institutions de la République ;*
- (ii) à l'efficacité de l'administration ;*
- (iii) à la réduction de la prégnance de la corruption sur les activités économiques ;*
- (iv) au raffermissement de l'indépendance, de la transparence et de la performance du système judiciaire ; et*
- (v) à la préservation de la paix et de la sécurité.*



DEUXIEME PARTIE

AXES OPERATIONNELS DU PC2D

La deuxième partie présente les axes opérationnels du PC2D. Elle est structurée autour de sept (07) chapitres représentant chacun un axe opérationnel de PC2D.

122 Le PC2D opérationnalise le Plan National du Développement (PND) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Le Programme de Croissance pour le Développement Durable opérationnalise le Plan National de Développement qui est une déclinaison de la Vision Bénin 2025 Alafia consistant à faire du Bénin,

« un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Le Gouvernement a retenu de fonder ses actions au cours du quinquennat 2016-2021 sur trois (3) piliers et sept (7) axes, résumés dans le tableau 16.

Tableau 16 : Piliers et Axes du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)

Piliers	Axes
1. Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance	1.1. Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit 1.2. Amélioration de la gouvernance
2. Engager la transformation structurelle de l'économie	2.1. Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité 2.2. Amélioration de la croissance économique 2.3. Amélioration des performances de l'éducation
3. Améliorer les conditions de vie des populations	3.1. Renforcement des services sociaux de base et la protection sociale 3.2. Développement équilibré et durable de l'espace national

123 Au regard de l'évolution récente de l'économie béninoise, des contraintes et des défis de développement à relever, les axes opérationnels qui vont guider la mise en œuvre des actions publiques émanent du PND sont identiques à ceux du PAG. Ces axes portent sur :

(i) le renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit ;

(ii) l'amélioration de la qualité de la gouvernance ;
(iii) l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de la stabilité ;
(iv) l'amélioration de la croissance économique ;
(v) l'amélioration des performances de l'éducation ;
(vi) le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale ; et
(vii) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Tableau 17 : Arrimage du PC2D au PAG et au PND

Piliers du PAG	Axes Stratégiques du PAG	Objectifs Stratégiques du PND	Axes Opérationnels du PC2D
1. Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance	1. Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit	Objectif Stratégique N°3 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance	1. Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit
	2. Amélioration de la gouvernance		2. Amélioration de la gouvernance
2. Engager la transformation structurelle de l'économie	3. Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité	Objectif Stratégique N°2 : Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise	3. Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité
	4. Amélioration de la croissance économique		4. Amélioration de la croissance économique
	5. Amélioration des performances de l'éducation		
3. Améliorer les conditions de vie des populations	6. Renforcement des services sociaux de base et la protection sociale	Objectif Stratégique N°1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif	5. Amélioration des performances de l'éducation
			6. Renforcement des services sociaux de base et la protection sociale
	7. Développement équilibré et durable de l'espace national	Objectif Stratégique N°4 : Assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement	7. Développement équilibré et durable de l'espace national

Tableau 18 : Arrimage du PC2D aux ODD

Axes Opérationnels du PC2D	ODD
1. Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
2. Amélioration de la gouvernance	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
3. Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité	ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
4. Amélioration de la croissance économique	ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation
5. Amélioration des performances de l'éducation	ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie

<p>6. Renforcement des services sociaux de base et protection sociale</p>	<p>ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>
<p>7. Développement équilibré et durable de l'espace national</p>	<p>ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD 14 : Conserver et exploiter, de manière durable, les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>

RENFORCEMENT DES BASES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT



124 L'adoption de la Constitution du 11 décembre 1990, marque une nouvelle ère de démocratisation et de construction d'un Etat de droit au Bénin. Le bilan de près de trois décennies de pratique démocratique montre que le Bénin a enregistré des progrès significatifs, mais des efforts restent à fournir pour l'atteinte des objectifs constitutionnels et la satisfaction des espoirs nés de l'historique conférence des forces vives de 1990. D'ici à 2025, l'objectif de développement est de consolider l'Etat de droit. A cet effet, le Gouvernement s'investira à intensifier les interventions dans les domaines du renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit.

125 Sur la période 2018-2021, en matière de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, le Gouvernement entend concentrer ses interventions dans les quatre domaines prioritaires suivants :

- (i) le renforcement du système partisan;
- (ii) le renforcement des institutions de la République ;
- (iii) le renforcement du système juridique et judiciaire ;
- (iv) le renforcement de la liberté et de l'accès équitable à la presse.

4.1 Renforcement du système partisan

126 Le multipartisme intégral consacré par la Constitution de la République du Bénin est à la base de la très grande fragmentation politique du pays. En effet, le nombre de partis politiques a quasiment quintuplé, passant de 36 en 1991 à 171 en 2014, en dépit de l'adoption de la nouvelle charte des partis politiques en 2007, alors que le nombre moyen des partis, groupes ou alliances de partis politiques présents et/ou représentés au Parlement béninois depuis la première législature ne dépasse pas 20. Cet état de chose s'explique par le foisonnement des partis politiques, la problématique du financement des partis et des élections, la fragilisation des partis par le phénomène de la transhumance politique qui ne sont pas sans conséquence sur l'état de la gouvernance politique et institutionnelle. Au Bénin, même si les conditions de création des partis politiques restent souples, leur fonctionnement ne repose pas sur des idéologies clairement définies et mises en avant pour conquérir les potentiels adhérents. Par ailleurs, les problématiques de financement, de transparence, de responsabilité et de corruption dans le paysage politique se posent avec acuité.

Face à cette situation, le Gouvernement envisage une réforme globale en vue de la dynamisation du système partisan. Sur la période 2018-2021, deux actions

prioritaires seront retenues. Elles concernent principalement :

- (i) *la réforme du système partisan (relecture des textes législatifs, réglementaires et de la charte des partis politiques,...) ; et*
- (ii) *le financement public des partis politiques.*

4.2 Renforcement des institutions de la République

127 Le renforcement des institutions de la République passe par la sauvegarde de la séparation des pouvoirs prescrite par la Constitution du 11 décembre 1990. En effet, dans le cadre de la gestion de la vie publique et des élections au Bénin, les rapports entre les différentes institutions demeurent, de façon persistante et préoccupante, dans une atmosphère de méfiance mutuelle. Il est de plus en plus reproché l'interférence du pouvoir exécutif dans le fonctionnement des autres institutions de la République, en raison de la place prépondérante du Chef de l'Exécutif dans la désignation de leurs membres. Cette raison est souvent avancée par une partie des acteurs socio-politiques pour :

- (i) *mettre en doute l'impartialité de certaines décisions prises par ces institutions ;*
- (ii) *déplorer l'organisation et la non-tenu dans les délais des élections ; et*
- (iii) *déplorer la lenteur dans la gestion des contentieux électoraux.*

128 Par ailleurs, à l'état actuel des choses, certaines institutions telles que la Haute Cour de Justice semblent ne pas atteindre les objectifs qui ont sous-

tendu leur création. Il en est de même de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême dont le fonctionnement n'est pas optimal et les problèmes de mauvaise gouvernance qui défrayent l'actualité depuis plusieurs années sont révélateurs d'une certaine inefficacité du contrôle assuré par cette Chambre. La situation de chambre d'une Cour ne lui offre pas, en effet, toute la latitude d'actions, au regard des moyens matériels, financiers et humains disponibles. Or, selon la directive n°02/2000 du 29 juin 2000 portant adoption du code de transparence dans la gestion des finances publiques de l'UEMOA, « Il n'y a pas de bonne gestion des finances publiques sans un contrôle a posteriori efficace dévolu à une juridiction financière indépendante et dotée de pouvoirs et de capacités d'investigation étendues. Les Etats membres devront créer des Cours des Comptes Autonomes, au plus tard le 31 décembre 2002 ». Ces dysfonctionnements des institutions, leurs impacts sur l'administration, sur l'épanouissement du secteur privé hibernent les capacités du pays à répondre efficacement aux défis de l'heure.

129 Face à ces problèmes, il existe des défis permanents à relever pour mettre en confiance l'ensemble des acteurs socio-politiques et assurer un véritable équilibre structurel et fonctionnel entre les institutions de la République. Il importe de procéder aux réformes requises en matière de contrôle des dépenses publiques, de contrôle des comptes de campagne, d'accès équitable des candidats aux médias, d'établissement d'une liste électorale

fiable et consensuelle et de respect des délais des processus électoraux.

130 Pour ce faire, le Gouvernement entend renforcer l'ancrage institutionnel des institutions de la République. Trois actions prioritaires sont retenues pendant la période 2018-2021 et concernent surtout :

- (i) l'aboutissement du processus de la révision de la Constitution du 11 décembre 1990, l'actualisation et l'adoption des lois organiques et règlements intérieurs des institutions impactées par la révision ;
- (ii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions et leurs relations avec l'Exécutif ; et
- (iii) la transformation du modèle basé sur le profil politique en un modèle axé sur le profil technique.

4.3 Renforcement du système juridique et judiciaire

131 L'analyse du système juridique et judiciaire révèle des tendances lourdes dont, entre autres :

- (i) les mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles résultant de la surpopulation carcérale et la lenteur des décisions de justice ;
- (ii) les longues durées de détention préventive ;
- (iii) les violations des droits des enfants ;
- (iv) les actes scandaleux de rançonnement ;
- (v) la méconnaissance du droit, des droits de l'homme et du fonctionnement de la justice par la population ;
- (vi) les difficultés pour les pauvres d'accéder à la justice, en raison de l'inexistence de mécanismes d'aide judiciaire ;

(vii) l'insécurité judiciaire (délais, qualité et exécution des décisions) ; et

(viii) l'entrave à l'exécution des décisions de justice, etc.

132 Pour estomper ces tendances, le Gouvernement tient à garantir l'indépendance de la justice et l'intégrité des acteurs et améliorer les performances du système judiciaire.

4.3.1 Indépendance de la justice et intégrité des acteurs

133 En dépit de la mise en vigueur de la loi N°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, bon nombre de faits de corruption sont dénoncés dans le secteur de la justice et qui compromettent l'indépendance de cette dernière et affectent l'intégrité de ses acteurs.

134 En effet, les relations entretenues par certains acteurs de la justice avec leur entourage ont favorisé l'émergence de pratiques vénales et le développement de règles parallèles de fonctionnement, génératrices d'insécurité judiciaire pour les usagers de ce secteur.

Dans la marche d'édification de l'Etat de droit, le Gouvernement entend, au cours de la période 2018-2021, renforcer l'indépendance et l'intégrité des acteurs en vue de garantir un accès à une justice équitable pour tous. A cet effet, il mettra en œuvre six actions prioritaires, à savoir :

- (i) le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- (ii) le renforcement de l'intégrité et de la

- déontologie des acteurs du secteur judiciaire ;
- (iii) la modernisation du cadre législatif, normatif et institutionnel ;
 - (iv) l'amélioration de l'accès à la justice, au droit et à l'information ;
 - (v) le renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'homme ; et
 - (vi) le renforcement des systèmes et des mécanismes judiciaires de protection des mineurs en situation difficile.

4.3.2 Performance du système judiciaire

135 L'analyse des dysfonctionnements a conduit le Gouvernement du Bénin à prendre de nouveaux engagements sur la période 2018-2021, à travers le Programme National de Développement du Secteur de la Justice. Le principal enjeu concerne la modernisation des services judiciaires et de l'administration pénitentiaire.

136 Pour y parvenir, six actions prioritaires sont retenues, à savoir :

- (i) l'amélioration de la performance des services de la police judiciaire ;
- (ii) l'amélioration de la performance des juridictions et de l'exécution des décisions de justice ;
- (iii) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du système pénitentiaire ;
- (iv) l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion sociale et socio-professionnelle des détenus ;
- (v) le renforcement des capacités de programmation, de suivi/évaluation et de contrôle ; et
- (vi) l'amélioration du traitement de l'information et du système informatique.

4.4 Renforcement de la liberté et accès équitable à la presse

137 La préservation des libertés individuelles, collectives et d'association, d'expression, d'organisation et d'information, garanties par la Constitution du 11 décembre 1990 est indispensable au renforcement de l'Etat de droit. Des lois et décrets ont été adoptés pour organiser la jouissance de ces droits. Leur préservation est d'autant plus importante quand on sait qu'il est enregistré, de temps en temps, des actes attentatoires à ces droits.

138 L'existence d'un cadre légal, notamment le nouveau code de l'information et de la communication, adopté en 2015, constitue une avancée significative en matière de droits de l'homme et d'indépendance des médias. En effet, les champs d'application du nouveau code réduisent les mesures d'emprisonnement, et les peines privatives de libertés ont disparu pour les délits d'opinion et la prison n'existe plus en la matière.

139 Toutefois, la confiance des populations vis-à-vis de cette presse est érodée car la production de l'information est commanditée par des pouvoirs politiques et économiques et il est de plus en plus reproché aux médias d'Etat l'incapacité d'assurer un accès égal pour toutes les sensibilités politiques et sociales du pays. De même, il est reproché aux patrons de presse une mauvaise répartition des fruits des entreprises médiatiques, laissant du coup nombre

de professionnels des médias dans la précarité.

140 Pour corriger les faiblesses identifiées, le Gouvernement s'attèlera à renforcer et à promouvoir une production médiatique de qualité. A cet effet, au cours de la période 2018-2021, cinq actions prioritaires sont retenues, à savoir :

(i) la généralisation de la transition vers la télévision numérique terrestre et la mise

*en œuvre des réformes subséquentes ;
(ii) le renforcement des capacités des professionnels des médias ;*

(iii) la vulgarisation du code de l'information et de la communication ;

(iv) la promotion et le développement de contenus numériques audiovisuels ; et

(v) le renforcement de la veille citoyenne, de la participation et de l'implication des Organisations de la Société Civile en particulier.



AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

141 La recherche permanente de la bonne gouvernance requiert que l'Etat opère des réformes audacieuses afin d'anticiper sur des situations non désirées, susceptibles de porter préjudice à cette gouvernance. Depuis la Conférence des Forces vives de la Nation de février 1990, le Bénin a engagé, de façon générale, des réformes dans le domaine de la gouvernance. Mais, force est de constater que les résultats restent mitigés.

142 Dès lors, les nouvelles orientations visent à améliorer la gouvernance dans toutes ses dimensions (politique, administrative et économique) et à engager des réformes hardies pour plus d'efficacité économique, plus de justice dans l'accès aux services publics, aux ressources et aux opportunités, plus de confiance entre les collectivités, les entreprises et les personnes et plus de participation des populations dans un système démocratique ouvert et transparent. Dans cette perspective, le Gouvernement ambitionne de :

- (i) dynamiser et moderniser l'administration publique ;
- (ii) renforcer le dispositif de lutte contre la corruption ;
- (iii) renforcer la sécurité intérieure et la défense du territoire national par une protection adéquate des biens et des personnes ;

- (iv) gérer efficacement les archives nationales ; et
- (v) faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement.

5.1 Dynamisation et modernisation de l'administration publique

143 Les États Généraux de la Fonction publique et de la Modernisation Administrative, tenus en décembre 1994, ont débattu, entre autres questions, des conditions d'une meilleure gouvernance administrative, dans la perspective de garantir une fonction publique efficiente, responsable de ses actes et guidée par les valeurs éthiques et professionnelles. Malgré cet engagement au plus haut niveau des gouvernants et les actions entreprises, l'administration demeure encore peu performante. Elle est caractérisée par :

- (i) la faible performance de ses structures et de son organisation, en raison de la complexité des procédures ;
- (ii) un dispositif de gestion des ressources humaines peu satisfaisant ;
- (iii) la dégradation du cadre éthique et une culture administrative non axée sur le résultat ; et
- (iv) un cadre législatif et réglementaire peu adapté, difficile d'application et parfois ambigu.

144 Face à cette situation, l'objectif est de bâtir une administration publique performante, capable d'impulser le dynamisme du secteur privé et de réduire la corruption. Pour ce faire, le Gouvernement entend :

- (i) *accroître l'efficacité des structures administratives ;*
- (ii) *moderniser la gestion des ressources humaines de l'Etat ;*
- (iii) *promouvoir la culture de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes ; et*
- (iv) *renforcer l'application du cadre législatif et réglementaire de la gouvernance administrative.*

5.1.1 Amélioration de l'efficacité des structures administratives

145 Pour relever le défi de l'efficacité des structures administratives, les deux actions prioritaires suivantes sont prévues au cours de la période 2018-2021 :

- (i) *la rationalisation et la stabilisation des structures et de l'organisation administrative ; et*
- (ii) *la simplification des procédures administratives.*

5.1.2 Modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat

146 Dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines, le Gouvernement ambitionne, sur la période 2018-2021, de mettre en œuvre cinq actions prioritaires, à savoir :

- (i) *la réforme de l'organisation des concours et tests d'entrée dans la fonction publique ;*
- (ii) *l'informatisation de la gestion des ressources*

humaines de l'Etat ;

- (iii) *la numérisation des dossiers individuels des Agents de l'État ;*
- (iv) *l'amélioration du mécanisme de suivi de la mise en œuvre des sanctions administratives ; et*
- (v) *l'opérationnalisation du système de formation professionnelle continue des agents de l'État.*

5.1.3 La promotion de la culture de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes

147 Les actions prioritaires envisagées en matière de promotion de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes concernent :

- (i) *le renforcement de la culture du service public et du résultat ; et*
- (ii) *le renforcement de l'appropriation des valeurs républicaines dans l'éducation des Agents de l'État.*

5.1.4 Le renforcement de l'application du cadre législatif et réglementaire de la gouvernance administrative

148 Pour faciliter une bonne application du droit positif régissant la gouvernance administrative, le Gouvernement envisage de mener les trois actions suivantes :

- (i) *l'actualisation de la loi n° 65-20 du 23 juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration publique ;*
- (ii) *la mise en application de la loi n° 2015-18 portant statut général de la fonction publique et ses décrets d'application ;*
- (iii) *le renforcement des capacités des tribunaux de première instance.*

5.2. Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption

149 Les réformes opérées au niveau de l'Administration pour faire d'elle un instrument au service du développement économique, social et culturel du Bénin n'ont pas encore atteint leurs objectifs. L'Administration reste encore marquée par la corruption, malgré les mesures et instruments de lutte contre la corruption mis en place, notamment l'institution des organes de contrôle de l'ordre administratif, de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), la déclaration de patrimoine par les hautes personnalités et les hauts fonctionnaires de l'Etat, la prévention du conflit d'intérêt, la lutte contre le blanchiment des capitaux et la mise en vigueur de la loi N°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

150 Ces mesures n'ont pas suffi à inverser la tendance. Aussi, le Gouvernement s'emploiera-t-il à mettre en œuvre de profondes réformes en vue de renforcer les capacités de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption pour des actions plus efficaces.

151 A cet égard, au cours de la période 2018-2021, le Gouvernement mettra en œuvre les quatre actions prioritaires suivantes :

- (i) la poursuite de l'instruction de tous les dossiers de corruption et autres infractions connexes transmis à la justice ;
- (ii) la répression systématique des actes de

corruption ;

(iii) la promotion des actions de sensibilisation en matière de lutte contre la corruption au Bénin ; et

(iv) la révision de la loi N°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

5.3. Renforcement de la protection des personnes, des biens et services

152 Les problèmes sécuritaires exogènes et endogènes, la recrudescence de la criminalité et les menaces transfrontalières exacerbées par la situation géopolitique compromettent considérablement la sécurité au Bénin.

153 Sur le plan international et sous-régional, les crimes organisés, le trafic des enfants, le sectarisme religieux et les visées hégémoniques et dominatrices constituent autant de menaces auxquelles tous les pays de la sous-région doivent faire face. De même, l'incertitude sécuritaire qui plane sur la région sahélo-saharienne et la côte du golfe de Guinée, les attaques terroristes attribuables aux groupes organisés, sont autant d'éléments qui doivent attirer l'attention des pays de la sous-région dans la surveillance de l'espace communautaire et maintenir le Bénin en alerte par rapport aux dispositifs de défense en vue d'une prévention et, au besoin, d'une riposte éventuelle aux menaces.

154 Les statistiques des infractions liées à l'atteinte des biens et des personnes et de violation des espaces terrestre et

maritime, illustrent le phénomène de l'insécurité au Bénin. En effet, malgré les efforts consentis par le Gouvernement, le taux d'accroissement de la criminalité reste supérieur à 10,0% à fin 2015 contre 8,0% en 2014.

155 En réponse à cette situation, l'État béninois devra relever les défis ci-après pour assurer à toute sa population, un climat de sécurité et de paix pour une libre circulation des personnes et des biens :

- (i) optimiser la gestion des organes de sécurité et de défense ;*
- (ii) relever le niveau d'équipements des forces de sécurité et de défense ; et*
- (iii) accroître la participation de la population au maintien de la sécurité et de la paix.*

156 Les objectifs visés à travers le renforcement de la protection des biens et des personnes visent à :

- (i) améliorer la gouvernance du système de sécurité et de défense ;*
- (ii) renforcer la sécurité du territoire national ; et*
- (iii) renforcer la relation armée-nation.*

5.3.1 Amélioration de la gouvernance du système de sécurité et de défense

157 Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du système de sécurité et de défense, le Gouvernement a retenu, pour la période 2018-2021, les actions prioritaires suivantes :

- (i) la rationalisation et la consolidation des instruments et organes de gouvernance du*

- système de sécurité et de défense ; et*
- (ii) la modernisation de l'Administration des forces de sécurité et de défense et l'amélioration du cadre législatif et réglementaire de leurs actions.*

5.3.2. Renforcement de la sécurité du territoire national

158 En ce qui concerne le renforcement de la sécurité du territoire national, le Gouvernement entend :

- (i) renforcer la surveillance des frontières terrestres, aéroportuaires et maritimes ; et*
- (ii) renforcer la lutte contre la criminalité, le grand banditisme et le terrorisme.*

5.3.3. Renforcement de la relation armée-nation

159 Dans le cadre du renforcement de la relation Armée-Nation, le Gouvernement entend :

- (i) renforcer la collaboration entre les forces de sécurité et de défense et la population ; et*
- (ii) renforcer la protection civile par la mise en œuvre d'une politique nationale de protection civile et la modernisation et le renforcement des capacités opérationnelles des structures de la protection civile.*

5.4 Gestion efficace et efficiente des archives à l'échelle nationale

160 Les archives constituent pour toute nation, sa mémoire officielle et son patrimoine historique. Elles font partie de l'information stratégique dont disposent les administrations pour prendre des décisions éclairées. Elles constituent

«l'ensemble des documents, quels qu'en soient la nature, la date, la forme et le support matériel, élaborés ou reçus par une personne physique ou morale de droit public ou de droit privé, dans le cadre de son activité.

161 Aujourd'hui, l'analyse de la situation des archives au Bénin est peu reluisante et montre en général que la plupart des systèmes d'information n'intègrent pas la fonction d'archivage. Les outils d'archivage de la Direction des Archives Nationales et des Services de Pré-archivage et de Gestion des Savoirs sont limités et souvent obsolètes. Ils ne répondent pas à des besoins de gestion et offrent peu d'intégration avec les autres outils de système d'information. Il est donc important de favoriser la mise en œuvre d'une politique moderne généralisée et progressive d'archivage à laquelle sont associées les technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer la performance de la fonction « archivage », en termes à la fois d'efficacité, d'efficience et de qualité de service.

162 Après l'analyse de la situation des archives au Bénin et considérant le rôle stratégique que celles-ci jouent dans la bonne gouvernance et la performance des structures d'Etat, (de la gestion des archives au Bénin), le Gouvernement entend :

- (i) *promouvoir le secteur archivistique à travers la consolidation du cadre juridique, institutionnel et organisationnel de gestion des archives à tous les niveaux et le*

renforcement des capacités techniques des services d'archivage et de pré archivage ;

- (ii) *développer les infrastructures d'archivage et de nouvelles technologies de gestion des archives; et*
- (iii) *assurer une meilleure visibilité du secteur archivistique et la mise en lumière de l'importance de sa contribution au processus décisionnel.*

5.4.1 : Consolidation du cadre juridique, institutionnel et organisationnel de gestion des archives ;

163 Au titre du premier objectif, trois actions sont programmées à savoir :

- (i) *rendre opérationnels les lois, décrets et différents textes d'application réglementaires ;*
- (ii) *renforcer les capacités organisationnelles des services d'archivage ; et*
- (iii) *renforcer les capacités humaines, matérielles et financières à tous les niveaux de la chaîne archivistique.*

5.4.2 : Développement des infrastructures d'archivage et de nouvelles technologies de gestion des archives

164 Pour le développement des infrastructures d'archivage et de nouvelles technologies de gestion des archives, les actions à mener portent sur: le renforcement des capacités d'accueil et de conservation des directions et services d'archivage et la modernisation du système d'archivage, au regard des nouvelles technologies.

5.4.3 : Visibilité du secteur archivistique et contribution au processus décisionnel

165 Pour atteindre le troisième objectif qui doit permettre d'assurer une meilleure visibilité du secteur archivistique et la mise en lumière de l'importance de sa contribution au processus décisionnel, il est prévu : la valorisation du secteur archivistique et la facilitation à l'accès des citoyens à l'information à des fins scientifiques, administratives et culturelles.

5.5 Mise en place d'une diplomatie au service du développement

166 La Conférence des Ambassadeurs du Bénin, tenue à Cotonou du 26 au 28 février 2009, a fait l'option d'une relance de l'action diplomatique pour le développement économique et social du Bénin. Malgré cet engagement au plus haut niveau, force est de constater que la performance de la diplomatie est restée peu reluisante sur la période 2009-2015. Cette faible performance s'explique par :

- (i) *la forte politisation de l'administration des affaires étrangères ;*
- (ii) *la faible capacité du ministère en charge des affaires étrangères à coordonner les actions de coopération, du fait de l'éclatement des pôles de décisions en matière de coopération ;*
- (iii) *l'inexistence d'outils adéquats de gestion ;*
- (iv) *l'insuffisance quantitative et qualitative de moyens humains, au regard de la mission assignée à ce ministère ; et*
- (v) *une gestion des postes diplomatiques et consulaires peu axée sur des résultats de*

développement.

167 Cette situation implique de nombreux défis dont :

- (i) *la réduction du niveau de politisation de l'administration des affaires étrangères ; et*
- (ii) *la mise en place d'une diplomatie de développement.*

168 Pour relever ces défis et faire de la diplomatie béninoise un véritable instrument de rayonnement et de mobilisation de ressources au service du développement durable, il s'agira de :

- (i) *renforcer la présence du Bénin sur la scène internationale et accroître sa crédibilité auprès des investisseurs étrangers et des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;*
- (ii) *renforcer la contribution de la diaspora au développement du Bénin ;*
- (iii) *améliorer la gouvernance du ministère en charge des affaires étrangères .*

5.5.1 Renforcement de la présence du Bénin sur la scène internationale

169 Par cet objectif, le Gouvernement entend utiliser la diplomatie pour accroître sa crédibilité auprès des investisseurs étrangers et des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Pour atteindre cet objectif, il est prévu la mise en œuvre de plusieurs actions dont :

- (i) *la modernisation du réseau diplomatique et consulaire du Bénin;*
- (ii) *le renforcement de la diplomatie économique;*
- (iii) *le renforcement de la coopération avec les partenaires stratégiques traditionnels ;*
- (iv) *l'identification de nouveaux partenaires stratégiques et la consolidation des relations*

de coopération ; et

(v) la promotion de la culture et du tourisme béninois à l'extérieur.

5.5.2 Renforcement de la contribution de la diaspora au développement du Bénin

170 Dans le cadre du renforcement de la contribution de la diaspora au

développement, les actions à mener par le Gouvernement portent sur :

- (i) le renforcement du cadre institutionnel de dialogue entre la diaspora et l'État ;*
- (ii) l'actualisation du pacte de développement avec la diaspora en mettant l'accent sur les conditions devant favoriser l'investissement de la diaspora .*



ASSAINISSEMENT DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA STABILITE

171 Pour les prochaines années, le Gouvernement mettra en œuvre les réformes nécessaires à l'assainissement du cadre macroéconomique et continuera à préserver la stabilité macroéconomique. Les réformes structurelles seront accélérées pour limiter la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. Elles permettront de créer, de façon durable, un climat propice à une croissance économique entraînée par le secteur privé. La marge de manœuvre budgétaire sera augmentée pour permettre au Gouvernement de procéder à des investissements publics visant à améliorer la qualité des dépenses destinées à assurer de meilleures conditions de vie aux populations. Ainsi, les actions prioritaires retenues pour l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité portent sur :

- (i) la maîtrise du déficit budgétaire et de l'endettement ;
- (ii) la maîtrise de l'inflation ;
- (iii) la stabilité du cadre macroéconomique et
- (iv) le renforcement de la réforme du système de gestion des finances publiques.

6.1 Maîtrise du déficit budgétaire et de l'endettement

172 La maîtrise du déficit budgétaire a été respectée sur la période de 2011 à 2014 pour se situer respectivement à 1,7% et 1,9% du PIB. En 2015, le déficit

budgétaire, y compris les dons, est ressorti à 8% du PIB ; ce qui est largement au-dessus de la norme communautaire de 3%. Cette contre-performance résulte de la forte progression des dépenses aussi bien courantes que d'investissement face à la faible mobilisation des recettes, en particulier les recettes de porte. En 2016, le déficit est ressorti à 6,2% du PIB et devrait se situer à 6,9% du PIB en 2017.

173 Sur la période de mise en œuvre du présent programme, le Gouvernement entend réduire progressivement le niveau du déficit budgétaire, de manière à le ramener à un niveau inférieur à la limite de 3% prescrite par l'UEMOA. Dans ce cadre, il s'engage à :

- (i) poursuivre le renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires ;
- (ii) améliorer la qualité des dépenses publiques, de façon à contenir les dépenses courantes dans la limite des capacités de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures ;
- (iii) la réforme de la gouvernance des entreprises publiques et des offices d'Etat ; et
- (iv) la maîtrise de l'endettement.

6.1.1 Renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires

174 Le Gouvernement entend poursuivre le renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires, notamment les recettes intérieures, en

vue d'accélérer la transition fiscale. Les actions à mener, dans ce cadre, portent sur :

- (i) la poursuite du renforcement des capacités des régies financières, à travers leur dotation en moyens matériels et humains ;*
- (ii) la détection et l'exploitation des niches de recettes ;*
- (iii) la poursuite de la réforme de la fiscalité personnelle*
- (iv) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;*
- (v) l'accélération de la réforme de la fiscalité des micro et petites entreprises*
- (vi) le renforcement de la modernisation des régies financières, à travers l'informatisation et l'interconnexion de tous les services et la dématérialisation des procédures ; et*
- (vii) la dynamisation du contrôle.*

175 En ce qui concerne les recettes douanières, plusieurs programmes et réformes sont en cours, notamment :

- (i) la mise en œuvre du programme de Vérification des Importations, couplée avec les réformes en cours, pour l'amélioration du trafic au Port de Cotonou ;*
- (ii) le renforcement de la lutte contre la fraude ;*
- (iii) le renforcement des unités douanières en matériels roulants pour une exécution efficace des services ;*
- (iv) l'ouverture de nouveaux postes frontaliers avec le Nigeria, dans la perspective de lutter contre le détournement du trafic en direction du Niger ;*
- (v) et la poursuite des mesures visant la dématérialisation des procédures de dédouanement. A terme, ces actions permettront d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes attendues.*

176 Au niveau du Trésor Public, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions visant essentiellement le renforcement du dispositif de recouvrement et l'élargissement de

l'assiette des recettes non fiscales. Il s'agit notamment de :

- (i) la poursuite de la mise en œuvre de la réforme sur les services intermédiaires de recettes ;*
- (ii) la motivation des régisseurs de recettes et la mise à leur disposition des moyens matériels et fournitures nécessaires à un recouvrement optimal des produits générés par les activités des services publics ;*
- (iii) la revalorisation de certaines assiettes de recettes non fiscales ; et*
- (iv) l'identification de nouvelles niches non fiscales.*

177 Par ailleurs, en vue d'améliorer le niveau des recettes non fiscales, le Gouvernement a procédé à :

- (i) l'élargissement de la base de cotisation par l'affiliation des agents contractuels de l'Etat qui relevaient de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et qui, désormais sont affiliés au FNRB ;*
- (ii) l'augmentation du taux de cotisation (les cotisations pour les pensions sont portées de 6,0% à 8,0% pour ce qui concerne les salariés et de 14,0% à 17,0% pour la contribution de l'employeur) ; et*
- (iii) l'informatisation de la gestion des cotisations.*

6.1.2. Amélioration de la qualité des dépenses publiques

178 En matière de gestion des dépenses publiques, l'objectif du Gouvernement est d'améliorer la qualité des dépenses publiques, de façon à contenir les dépenses courantes dans la limite des capacités de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures. Il s'agit pour l'Etat de veiller à :

- (i) renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;*
- (ii) opérer une revue des dépenses dans l'ensemble des secteurs et procéder à un*

meilleur redéploiement des crédits ;

- (iii) augmenter les dépenses d'investissement, notamment celles relatives aux secteurs prioritaires du Programme d'Actions du Gouvernement ; et*
- (iv) poursuivre la rationalisation du portefeuille des investissements de l'Etat, par la mutualisation des ressources des projets poursuivant des objectifs similaires, etc.*

179 Au plan de la gouvernance financière locale, sur la période 2018-2021, l'accent sera mis sur le développement local, à travers la poursuite des transferts financiers aux communes et la diversification

des guichets du FADeC pour faciliter le financement des investissements économiques innovants et structurants par les communes grâce au Partenariat-Public-Privé. Cette amélioration de la gouvernance se traduira par :

- (i) l'accompagnement et le renforcement de capacités pour une bonne programmation et exécution des budgets communaux ; et*
- (ii) l'amélioration de la qualité du suivi, du contrôle et de l'audit de l'utilisation des ressources mises à la disposition des communes.*

ENCADRE 1 : Réforme dans la gestion des pensions à la FNRB

D'importantes mesures ont été prises pour la maîtrise des dépenses en vue de réduire le déficit chronique que le FNRB enregistre depuis des décennies. Il s'agit de :

- (i) l'instauration d'une pénalité pour le départ anticipé à la retraite: les agents qui solliciteront un départ anticipé à la retraite supporteront une pénalité de 2% par année d'anticipation avec un maximum de 10% ;*
- (ii) la modification de la base de calcul de la pension sera fondée sur la moyenne des traitements indiciaires des cinq (05) dernières années soumis à retenue afférent au grade détenu effectivement par l'agent ; et*
- (iii) la revalorisation des pensions : toute revalorisation générale des traitements indiciaires entraîne automatiquement une revalorisation des pensions. La nouvelle pension est égale à l'ancienne pension à laquelle s'ajoute 80% des droits obtenus à la suite de cette revalorisation. Les 20% constituent une contribution des pensionnés au financement des dépenses du régime car les revalorisations n'ont pas de contribution en matière de recettes, elles sont financées en principe par les subventions de l'Etat ;*
- (iv) la réforme de la prise en charge des allocations familiales : seuls les enfants nés et déclarés à l'état civil avant la date d'admission à la retraite de l'agent seront considérés pour l'octroi des allocations familiales aux pensionnés.*

Source : FNRB, 2016

6.1.3 Réforme de la gouvernance des entreprises publiques et des offices d'Etat

180 S'agissant des entreprises publiques et offices d'Etat, la configuration future devrait être meilleure que celle qui prévaut actuellement de par la

mise en œuvre de quelques mesures, notamment :

- (i) l'élaboration de contrats d'objectifs entre l'Etat et les principales entreprises du portefeuille ;*
- (ii) l'intensification de la surveillance de la situation financière des entreprises publiques ;*
- (iii) la relecture de la Loi N°88-005 du 26 avril*

1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques afin de l'adapter aux exigences actuelles du contexte économique marqué par la concurrence et le besoin de profit dans les entreprises publiques ;

- (iv) la relecture de la Loi N°94-009 du 28 juillet 1994 relative aux offices à caractères social, culturel et scientifique ; et
- (v) la professionnalisation de la fonction d'administrateur dans les entreprises publiques et offices d'Etat.

6.1.4 Maîtrise de l'endettement

181 Au cours de la période 2018-2021, le Gouvernement continuera à gérer la dette publique, conformément à ses nouvelles orientations politiques, tout en tenant compte des exigences internationales et des normes de l'UEMOA. A cet effet, tout en maintenant une certaine souplesse pour répondre à une évolution de la conjoncture, les décisions d'emprunt sur le moyen terme viseront les dettes à faible coût et l'atténuation des risques de refinancement.

182 Les politiques d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin sont formulées autour des objectifs suivants :

- (i) les besoins de financement de l'Etat et le paiement ponctuel de ses obligations sont satisfaits au coût le plus faible possible dans une perspective de moyen et long termes ;
- (ii) le risque associé au portefeuille de la dette publique est maintenu à un niveau prudent ;
- (iii) les indicateurs de viabilité et de soutenabilité de la dette sont conformes aux standards internationaux des seuils définis ; et
- (iv) le développement des marchés des titres

d'Etat est promu.

183 En cohérence avec les objectifs définis ci-dessus, les actions en matière de stratégie d'endettement public seront guidées par deux orientations principales, à savoir :

- (i) accorder la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat ; et
- (ii) limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Dans ce cadre, une priorité est accordée aux emprunts à taux d'intérêt fixe ; le recours à des emprunts à taux d'intérêt variable ne pouvant être autorisé que de manière exceptionnelle.

184 Par ailleurs, le Gouvernement veillera à maintenir un portefeuille de dette extérieure diversifié en devises. Dès lors, il importe de :

- (i) renforcer la coordination entre la politique économique, la politique budgétaire et la politique d'endettement afin d'améliorer l'efficacité et la maîtrise de la dette ;
- (ii) assurer le remboursement régulier du service de la dette ;
- (iii) articuler les initiatives en matière de Partenariat-Public-Privé avec le budget de l'Etat ; et
- (iv) optimiser l'intervention de l'Etat sur le marché des titres.

185 A cet effet, la stratégie d'endettement visera la mobilisation de financements extérieurs concessionnels, à travers une maximisation du recours aux prêts multilatéraux hautement concessionnels qui permettront de réduire le risque de refinancement et des

taux d'intérêt, sans accroître le coût de la dette.

186 Toutefois, du fait de la faiblesse des volumes de financements concessionnels disponibles et au regard des besoins de développement du pays, une certaine souplesse serait intégrée dans la stratégie d'endettement afin de permettre à l'Etat de diversifier la base de ses créanciers dans sa recherche de financement auprès des bailleurs de fonds non traditionnels. Au plan intérieur, un recours sera fait au secteur privé, à travers le Partenariat Public-Privé pour le financement de certains investissements structurants, et au marché financier pour la mobilisation de ressources de financement à long terme.

187 Sur la période 2018-2021, l'encours de la dette publique, y compris les bons du Trésor, représenterait en moyenne 50,1% du PIB. Ce niveau d'endettement traduit la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissement sur les cinq prochaines années. Il reste en deçà de la norme communautaire de 70% du PIB.

6.2 Maîtrise de l'inflation

188 L'inflation a été contenue sur la période de 2011 à 2015, dans la limite des 3% prescrite par l'UEMOA en ressortant à 0,3% en 2015. Le niveau observé des prix est en partie lié à la baisse du cours du pétrole avec ses effets induits sur les

coûts de transport et sur les prix des produits alimentaires et l'amélioration du niveau de la production vivrière.

189 Le Gouvernement entend poursuivre à veiller au maintien de l'inflation à un niveau inférieur à 3% pour ne pas éroder le pouvoir d'achat de la population. Ainsi, en relation avec l'accroissement de la production vivrière, l'assainissement des finances publiques et une politique monétaire prudente en vigueur dans l'UEMOA, l'inflation devrait être maîtrisée et resterait contenue dans la limite communautaire de 3%.

6.3 Renforcement de la réforme du système de gestion des finances publiques

190 Le principal défi à relever pour renforcer durablement le système national de gestion des finances publiques consiste moins à identifier simplement les grandes lacunes de ce système qu'à formuler des réformes réalistes et efficaces, puis à les appliquer effectivement. Dans cette logique, le Gouvernement est déterminé à opérer en profondeur la réforme du système de gestion des finances publiques. Pour ce faire, il entend :

- (i) poursuivre et renforcer les actions déjà entreprises pour l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité de l'action des pouvoirs publics ;
- (ii) rendre le système de Gestion des Finances Publiques conforme aux normes et standards de qualité recommandés à l'échelle internationale ; et
- (iii) mettre en œuvre le cadre harmonisé de

gestion des finances publiques adopté par l'UEMOA en 2009.

191 Ainsi, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme du système de gestion des finances publiques visent à :

- (i) renforcer les capacités de préparation du budget et organiser le passage à la budgétisation par programme ;*
- (ii) développer le civisme fiscal et les capacités de mobilisation des ressources budgétaires ;*
- (iii) renforcer les capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets ;*
- (iv) surveiller et encadrer les établissements publics, par les audits, les vérifications internes et les contrôles externes ; et*
- (v) renforcer les fonctions générales d'appui à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques.*

6.3.1 Renforcement des capacités de préparation du budget et organisation du passage à la budgétisation par programme

192 Il s'agit de mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans les budgets des administrations publiques, de manière transparente, réaliste et sincère, les priorités nationales en matière de développement économique et social. Cet objectif sera réalisé à travers:

- (i) la création de conditions permettant d'améliorer la prévisibilité à moyen terme des agrégats macroéconomiques et budgétaires ;*
- (ii) la prise de mesures idoines pour assurer l'intégrité des données et la sincérité des prévisions budgétaires ;*
- (iii) le renforcement des capacités des acteurs des politiques publiques pour l'élaboration*

des programmes budgétaires à moyen terme réalistes, conformes aux orientations stratégiques nationales et cohérents avec les cadrages macroéconomiques et budgétaires à moyen terme ; et

- (iv) la réorganisation du processus de préparation du budget.*

6.3.2. Développement du civisme fiscal et des capacités de mobilisation des ressources budgétaires

193 L'objectif visé est de développer les capacités de l'Etat à optimiser la mobilisation de ressources budgétaires et financières, dans le respect des équilibres financiers à court, moyen et long termes. Dans ce cadre, le Gouvernement entend:

- (i) développer les capacités d'étude et de détermination de politiques fiscales équitables et efficaces, favorisant l'accroissement des ressources de l'Etat et le développement des activités productives ;*
- (ii) renforcer les capacités de maîtrise de l'assiette fiscale, à travers notamment l'amélioration du système d'identification des contribuables et le renforcement du civisme fiscal ;*
- (iv) assurer l'efficacité des recouvrements des recettes budgétaires et l'exhaustivité de leur comptabilisation ;*
- (v) mobiliser des ressources autres que les recettes budgétaires hors dons ; et*
- (vi) améliorer la gestion des finances des collectivités locales.*

6.3.3 Renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets

194 Le Gouvernement envisage de mettre en place des outils et procédures permettant de limiter les risques sur les équilibres financiers liés aux aléas

de la conjoncture économique, tout en optimisant la réalisation des objectifs budgétaires. A cet effet, il entend :

- (i) améliorer la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat en assurant la production régulière et dans des délais compatibles avec les besoins de maîtrise des équilibres budgétaires, un TOFE mensuel fiable et en développant les capacités pour actualiser au mois le mois le TOFE prévisionnel mensualisé ;
- (ii) optimiser la mobilisation des ressources de trésorerie et leur gestion ;
- (iii) renforcer les contrôles à chaque phase de l'exécution du budget et leur adaptation à la budgétisation par programme ;
- (iv) assurer l'efficacité et l'efficience du système de contrôle de la passation des marchés publics ;
- (v) mettre en place un système de régulation budgétaire qui facilitera la sauvegarde effective des équilibres budgétaires et de trésorerie dans le respect des priorités arrêtées en matière de dépenses ;
- (vi) tenir et garantir l'intégrité des comptes administratifs et des comptes de gestion et mettre en place la comptabilité matières en application de la Directive N°03/2012/CM/UEMOA du 29 juin 2012 ; et
- (vii) maîtriser les dépenses salariales.

6.3.4 Surveillance et encadrement des établissements publics

195 L'encadrement et le suivi des activités des établissements publics, l'audit et les vérifications internes et externes sont des domaines qui, malgré leur importance, n'ont pas connu d'améliorations significatives au cours des dernières années. Une attention plus grande leur sera accordée durant toute la prochaine période quadriennale de réformes de la Gestion des Finances

Publiques (GFP). Cela permettra de résorber la plupart des insuffisances qui y sont régulièrement relevées. Il s'agira :

- (i) d'assurer la réorganisation des fonctions de tutelle des établissements publics pour assurer la complémentarité de leurs activités avec celles des administrations centrales, ainsi que leur pleine contribution à la réalisation des objectifs budgétaires de l'Etat ; et
- (ii) de renforcer les fonctions d'audit et de vérification interne de l'administration et celles de l'Institution Supérieure de Contrôle et du Parlement dans ses fonctions d'examen des projets de loi de finances et de contrôle des politiques budgétaires.

6.3.5 Renforcement des fonctions générales d'appui à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques

196 Les actions que le Gouvernement entend mener dans ce cadre concernent les domaines ou fonctions qui impactent, de manière globale, l'ensemble du système de Gestion des Finances Publiques. Au cours de la période 2018-2021, les efforts seront concentrés sur :

- (i) le renforcement des compétences et capacités des ressources humaines ;
- (ii) l'organisation et l'intégration des systèmes informatiques ;
- (iii) la diffusion de l'information et ;
- (iv) le cadre d'intervention des organisations de la société civile.

6.3.6 Surveillance adéquate du cadre macroéconomique

197 En vue de prévenir les réactions tardives de l'économie face aux chocs

exogènes, le Gouvernement renforcera les mécanismes de veille économique existants. Ces mécanismes permettront d'anticiper, de suivre et d'alerter sur les éléments de l'environnement interne et externe qui peuvent influencer sur l'économie à court et moyen termes. A cet effet, un comité national de veille économique regroupant tous les acteurs stratégiques de la vie économique a

été installé en 2016 avec des points focaux par ministère. Le Gouvernement entend renforcer les capacités des structures chargées d'animer le dispositif de veille mis en place pour le suivi du cadre macroéconomique afin d'éviter tout dérapage qui pourrait amener l'économie nationale sur un sentier qui ne favoriserait pas la stabilité du cadre macroéconomique.



AMELIORATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

198 S'agissant de l'amélioration de la croissance, l'option faite par le Gouvernement est d'accélérer la mise en œuvre des actions en faveur de la promotion du secteur privé et de la transformation structurelle de l'économie. A cet effet, les interventions publiques se concentreront sur :

- (i) l'amélioration du climat des affaires ;
- (ii) la poursuite et la finalisation des réformes structurelles engagées ; et
- (iii) la facilitation de l'accès au financement.

7.1. Promotion du secteur privé

199 Pour permettre au secteur privé de jouer convenablement le rôle qui est le sien, le Gouvernement entend mettre en œuvre des réformes susceptibles de l'amener, d'une part, à créer davantage de richesses par la transformation endogène des matières premières locales et, d'autre part, à rendre les unités industrielles compétitives dans le contexte actuel de la mondialisation et du respect des règles de libre concurrence. Ces réformes visent à faire du secteur privé le fer de lance de l'économie béninoise. Cela nécessite une intensification des efforts en faveur de :

- (i) l'amélioration du climat des affaires ;
- (ii) la poursuite et la finalisation des réformes structurelles engagées ; et
- (iii) la facilitation de l'accès au financement.

7.1.1 Amélioration du climat des affaires

200 Les réformes mises en œuvre ont contribué à améliorer le rang du Bénin dans le classement du rapport Doing Business 2017 de la Banque Mondiale. De la 155ème place pour 190 économies évaluées en 2016 contre 158^{ème} rang en 2015, le Bénin est passé à la 151ème place en 2017. Par ailleurs, les réformes opérées sur la plateforme portuaire, avec l'appui du premier compact du Millenium Challenge Account ont permis de renforcer les activités de transit et de logistique.

201 Les mesures retenues par le Gouvernement pour poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires sont celles susceptibles de permettre au Bénin de marquer des progrès significatifs en termes de performances relatives à l'indice Doing Business. Ces mesures comprennent, entre autres, l'amélioration des réglementations régissant la création, les opérations et la fermeture des entreprises, la facilitation du commerce transfrontalier, la simplification des procédures d'octroi de permis de construire et de transfert de propriété, la facilitation de l'accès des entreprises au financement ; la

mise en place et l'opérationnalisation des incubateurs d'appui aux petites et moyennes entreprises, la protection des investisseurs, le renforcement de la compétitivité de la plateforme logistique de Cotonou, ainsi que l'accès au foncier industriel et rural. Le code des investissements sera également réformé et des dispositifs de promotion de la concurrence dans les secteurs clés de l'économie seront mis en place.

202 Par ailleurs, le Gouvernement envisage, à l'horizon 2021, de prendre des mesures, notamment des mesures fiscales en faveur de l'investissement privé, l'adoption d'une loi d'orientation sur les PME, l'opérationnalisation des structures de conciliation et de médiation en matière de contentieux fiscaux et douaniers et la création des conditions favorables à la participation du secteur privé au financement des investissements structurants, assorti d'un cadre réglementaire unifié pour les opérations de partenariats public-privé.

7.1.2 Poursuite des réformes structurelles engagées

203 Dans le cadre de la mise en place d'un environnement propice à l'éclosion du secteur privé, le Gouvernement s'engage à accélérer les réformes structurelles, notamment dans les domaines de la justice, de l'énergie électrique, des télécommunications, de la fiscalité, du foncier, de la logistique, de la douane, du financement des entreprises

et du partenariat public-privé.

204 Les actions prévues dans le domaine de la justice concernent :

- (i) l'opérationnalisation des juridictions de commerce ;
- (ii) la construction de la cour d'appel de commerce de Porto-Novo ; et
- (iii) l'extension des cours d'appel de Parakou et d'Abomey pour abriter les cours d'appel de commerce.

205 En vue d'accompagner efficacement les acteurs du secteur privé, l'Etat s'engage à faire de la fiscalité un véritable outil d'impulsion économique. L'exploitation dynamique du potentiel fiscal doit permettre de favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat.

7.1.3. Facilitation de l'accès au financement

Dans le cadre de la facilitation de l'accès au financement, l'Etat s'engage à mettre en place un mécanisme d'appui au financement en vue de promouvoir l'investissement privé dans le domaine de l'industrie de transformation, le commerce et l'artisanat.

7.2 Transformation structurelle de l'économie

206 Le Gouvernement entend assurer l'amélioration de la croissance économique en s'appuyant sur les six (06) secteurs stratégiques qui sont aujourd'hui sous-valorisés, malgré leur solide potentiel. Il s'agit :

- (i) de l'agriculture ;*
- (ii) de l'économie numérique ;*
- (iii) du tourisme et de la culture ;*
- (iv) du transport ;*
- (v) des énergies et des mines ; et*
- (v) de l'artisanat.*

207 Dans la perspective de la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement, dans son programme d'actions, a d'une part, réparti ces secteurs stratégiques en quatre (04) principaux domaines de concentration pour dynamiser l'économie et, d'autre part, identifié trois (03) secteurs prioritaires.

208 Les principaux domaines de concentration sont :

- (i) le domaine agricole qui regroupe l'agriculture, l'élevage et la pêche ;*
- (ii) le tourisme et la culture ;*
- (iii) l'économie numérique, les télécommunications et les TIC, et*
- (iv) l'industrie de transformation, l'artisanat et le commerce.*

209 Les trois secteurs prioritaires visent à soutenir les quatre principaux domaines de concentration en infrastructures. Il s'agit :

- (i) des Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;*
- (ii) des Transports ; et de*

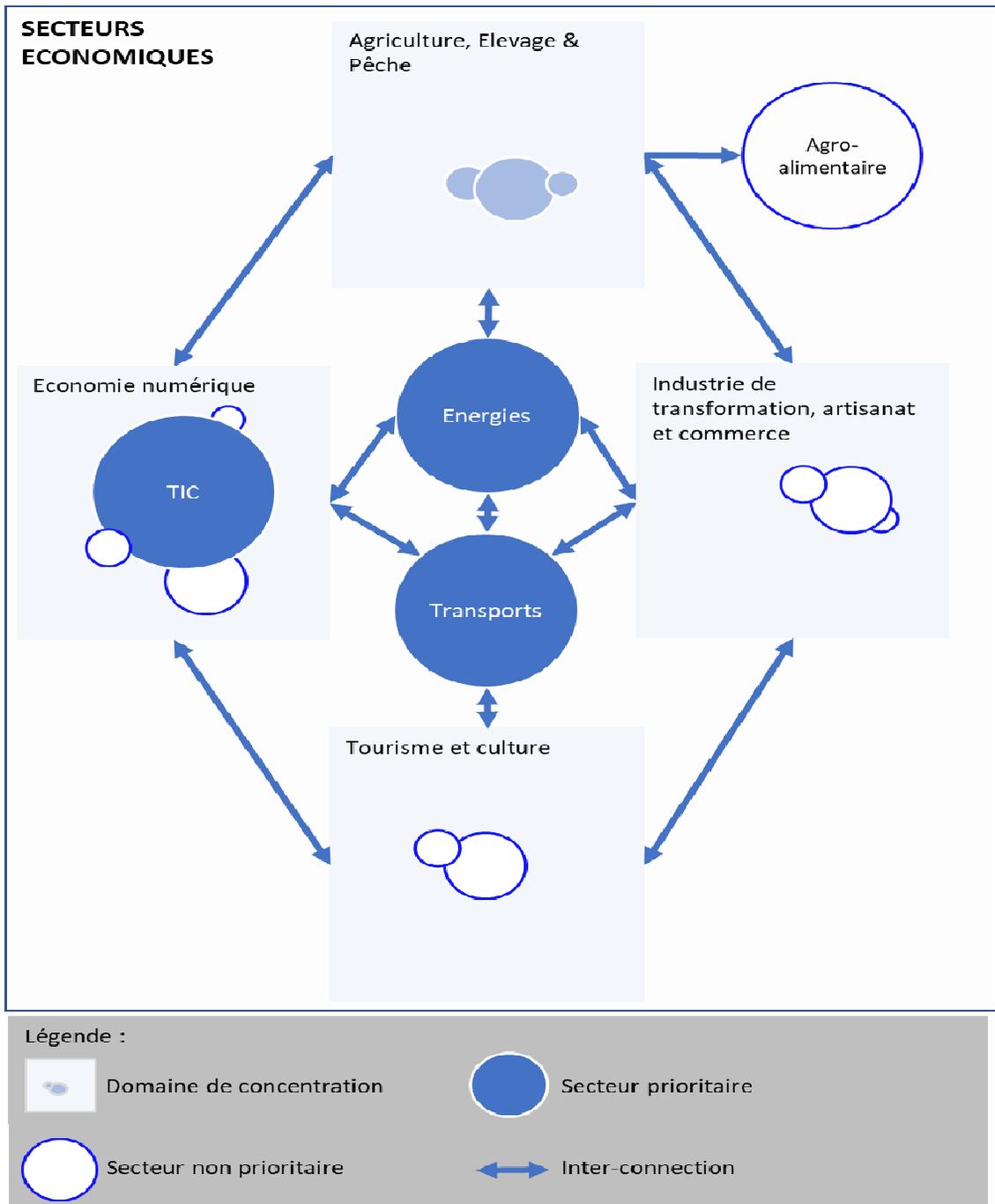
(iii) l'Energie.

210 Par ailleurs, pour atteindre cette transformation structurelle de l'économie béninoise, le développement de l'agro-industrie devrait venir en aval des atouts naturels dont dispose le Bénin dans le domaine des services. Elle pourrait se faire avec l'amélioration de la productivité de l'agriculture et le renforcement des infrastructures.

211 Pour permettre aux entreprises de disposer de ressources humaines qualifiées répondant aux besoins de l'économie, le système d'enseignement sera réformé dans la perspective de l'adéquation formation-emploi. De même, la recherche scientifique sera améliorée. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) dans le but d'offrir un cadre stimulant pour répondre, à travers l'enseignement, la formation et l'entrepreneuriat, aux besoins de compétences de 15 marchés africains représentant 3,8 millions d'étudiants potentiels en 2015.

212 Les domaines de concentration pour la transformation structurelle de l'économie sont présentés dans les sections ci-après.

Figure 8 : Secteurs stratégiques pour la transformation structurelle de l'économie



Source : PAG, version complète, page 49

7.2.1. Secteur Agricole

213 Le diagnostic du secteur agricole a permis de mettre en relief quatre (04) défis majeurs à lever pour l'amélioration de la production et des revenus agricoles. Ces défis sont relatifs à :

- (i) *la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels et la sauvegarde des moyens d'existence pour les populations hommes et femmes ;*
- (ii) *l'accroissement des revenus pour les hommes et les femmes*
- (iii) *l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural; et*
- (iv) *l'adoption par les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et pisciculteurs (hommes et femmes) des innovations pertinentes conduisant à atténuer l'empreinte carbone de l'agriculture.*

214 Dès lors, le Gouvernement s'est fixé pour objectif dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021, d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer, de façon durable, la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

215 Il entend ainsi, comme retenu dans le Programme de Développement de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest (l'ECOWAP/PDDAA), mettre un accent particulier sur :

- (i) *la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population ;*
- (ii) *la compétitivité, la modernisation des systèmes de production des exploitations familiales agricoles et leur adaptabilité ; et l'accroissement massif des investissements dans le secteur agricole et la mise en œuvre de profondes réformes structurelles.*

216 Amélioration de la production et de la productivité des filières agricoles. L'atteinte du résultat stratégique d'augmenter la productivité agricole pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux aliments appelle la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes :

- (i) *l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux;*
- (ii) *l'amélioration de la productivité et de la production des produits animaux ;*
- (iii) *l'amélioration de la productivité et de la production des produits halieutiques ;*
- (iv) *la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ; et*
- (v) *la promotion de l'innovation technologique pour le renforcement de la résilience dans le secteur agricole.*

217 Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'accès à une alimentation diversifiée sera renforcé; cela donnera davantage d'opportunités pour améliorer durablement l'alimentation et l'état nutritionnel de la population. Dans cette optique, la nutrition sera inscrite au cœur des politiques publiques, à travers la mise en œuvre d'une politique nutritionnelle de qualité et la préservation de l'accès à la nourriture.

218 Les actions retenues porteront sur :

- (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes ;
- (ii) l'amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- (iii) l'amélioration du système post-récolte ;
- (iv) appui à la mise en œuvre de l'approche genre ;
- (v) la création et la dynamisation de sept Pôles de Développement Agricole ; et
- (vi) la gestion des calamités dans le secteur agricole.

219 Amélioration de l'accès au marché et du financement agricole. Le financement du secteur agricole reste une préoccupation transversale pour le développement agricole. Elle s'exprime tout au long des chaînes de valeurs des différentes filières agricoles (approvisionnement en intrants de production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.). Dans ce cadre, quatre actions sont retenues. Il s'agit de :

- (i) la mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs par l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), en synergie avec les autres fonds et instruments de financement ;
- (ii) le renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole ;
- (iii) le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture) ; et
- (iv) l'amélioration de la qualité et du conditionnement des produits locaux.

220 Investissement dans le secteur agricole et réformes structurelles du secteur. Le Gouvernement entend, par la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé (PPP), accroître, de façon massive, les investissements dans le secteur agricole pour, entre autres, développer la mécanisation agricole, la maîtrise de l'eau et l'irrigation et le renforcement des capacités des producteurs et du personnel d'encadrement des producteurs. Pour y parvenir, une nouvelle approche territoriale de développement agricole, fondée sur la séparation des fonctions, a été adoptée et mise en œuvre. Ces réformes structurelles sont en effet marquées par la création de :

- (i) sept Pôles de Développement Agricole ;
- (ii) sept Agences Territoriales de Développement Agricole ; et
- (iii) douze Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

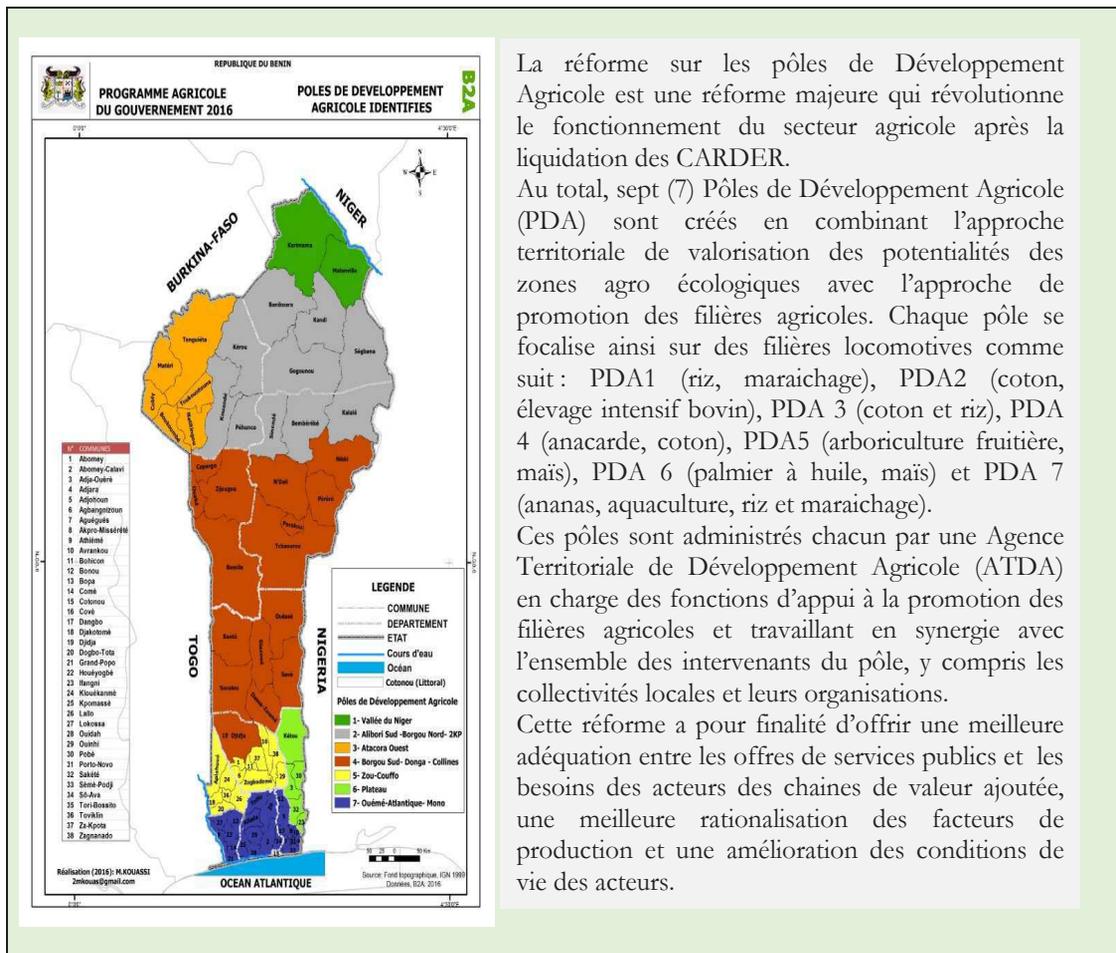
221 Ces réformes inscrites dans le PAG sont internalisées par le PNIASAN qui constitue le cadre de planification et de coordination stratégique pour le secteur de l'agriculture⁷ durable et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce plan prend en compte les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur une période de cinq ans (2017-2021). Il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en

⁷Le terme « Agriculture » couvre l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri-agricole, notamment les productions végétales, animales, halieutiques, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

œuvre effective du PAG volet Agriculture et des mesures d'accompagnement, dans une stratégie de territorialisation du développement agricole et de décentralisation. Le PNIASAN intègre

enfin les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour assurer la durabilité des réalisations.

ENCADRE 2 : Réforme des pôles de développement agricole (PDA)



La réforme sur les pôles de Développement Agricole est une réforme majeure qui révolutionne le fonctionnement du secteur agricole après la liquidation des CARDER.

Au total, sept (7) Pôles de Développement Agricole (PDA) sont créés en combinant l'approche territoriale de valorisation des potentialités des zones agro écologiques avec l'approche de promotion des filières agricoles. Chaque pôle se focalise ainsi sur des filières locomotives comme suit : PDA1 (riz, maraichage), PDA2 (coton, élevage intensif bovin), PDA 3 (coton et riz), PDA 4 (anacarde, coton), PDA5 (arboriculture fruitière, maïs), PDA 6 (palmier à huile, maïs) et PDA 7 (ananas, aquaculture, riz et maraichage).

Ces pôles sont administrés chacun par une Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) en charge des fonctions d'appui à la promotion des filières agricoles et travaillant en synergie avec l'ensemble des intervenants du pôle, y compris les collectivités locales et leurs organisations.

Cette réforme a pour finalité d'offrir une meilleure adéquation entre les offres de services publics et les besoins des acteurs des chaînes de valeur ajoutée, une meilleure rationalisation des facteurs de production et une amélioration des conditions de vie des acteurs.

Source : DPP/MAEP, 2017

7.2.2. Secteur de l'Économie Numérique et des TIC

222 Après une croissance atone entre 2010 et 2014, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Bénin a connu un rebond de 12 % en 2015 et contribue au PIB à hauteur de 6%. Cette évolution satisfaisante est essentiellement tirée par la téléphonie mobile. Toutefois, d'importantes insuffisances continuent de plomber l'émergence de l'économie numérique. Il s'agit de la carence en infrastructures, du défaut d'une concurrence efficiente et de l'insuffisance du niveau des investissements des opérateurs de communications électroniques. Ainsi, en ce qui concerne la maturité du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), le classement Networked Readiness Index (NRI) 2016 positionne le Bénin à la 128^{ème} place sur 139 au niveau mondial.

223 Pour corriger ces insuffisances et accélérer la croissance économique et l'inclusion sociale d'ici à 2021, le Gouvernement ambitionne d'utiliser les TIC comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation. Il sera question, à moyen terme, de transformer le Bénin en une plateforme de services numériques pour l'Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur :

- (i) le déploiement et le développement massif des infrastructures de télécommunication et des TIC ;
- (ii) la généralisation de l'accès à l'internet haut débit en vue d'atteindre un taux de couverture de 80% ; et
- (iii) la mise en œuvre de réformes structurelles.

224 De façon précise, les principales actions suivantes seront mises en œuvre :

- (i) le déploiement de la fibre optique et le maillage du territoire national ;
- (ii) l'assainissement et la dynamisation du secteur de l'économie numérique ;
- (iii) l'enracinement des usages numériques au sein des entreprises, de l'Administration Publique, du secteur de l'éducation, de la santé et de l'agriculture ; et
- (iv) le développement et la modernisation des services postaux.

7.2.3 Secteurs du Tourisme et de la Culture

225 Avec un fort potentiel exploité à environ 5%, le secteur du tourisme ne contribue qu'à 0,7% au PIB à cause des difficultés majeures, notamment :

- (i) le faible niveau de valorisation des sites et attraits touristiques existants ;
- (ii) la mauvaise qualité des infrastructures et équipements touristiques et des infrastructures de soutien au tourisme ;
- (iii) le faible niveau de qualification du personnel de la chaîne touristique ; et
- (iv) l'absence de mesures incitatives spécifiques à l'investissement touristique, le manque d'un système d'informations fiables.

226 Face à ces contraintes, des défis majeurs restent à relever. Il s'agit, entre autres :

- (i) de l'aménagement et de la promotion des sites touristiques ;
- (ii) de l'amélioration de la qualité du produit/service touristique ;
- (iii) du financement du secteur du tourisme ; et
- (iv) du renforcement des capacités des acteurs du secteur.

227 Dans le but de faire du tourisme une filière de développement économique

créatrice de richesses et d'emplois et le principal outil de rayonnement du Bénin à l'international, le Gouvernement prévoit :

- (i) *l'aménagement des sites touristiques et leurs voies d'accès (aménagement de stations balnéaires le long de la Route des Pêches, reconstruction à l'identique de la cité historique de Ouidah, reconstruction de la ville de Porto-Novo, construction de logements de standing inspirés de l'architecture des Tata Somba, réinvention de la cité fluvio-lacustre de Ganvié, etc.) ;*
- (ii) *le renforcement du système de certification hôtelière reconnu sur le plan international ;*
- (iii) *la formation et le renforcement continu des compétences des différents acteurs de la chaîne touristique ;*
- (iv) *la diversification de l'offre touristique interne adaptée aux besoins et à la bourse des Béninois (création de circuits personnalisés dans les destinations touristiques : villes historiques, parcs Pendjari et W, mangroves de la lagune de Porto-Novo, le fleuve Mono, le lac Ahémé, le lac Toho, etc.) ;*
- (v) *la promotion du tourisme intérieur à travers l'organisation des colonies de vacances à prix bonifié ;*
- (vi) *l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan marketing pour la destination Bénin et le renforcement de la participation du Bénin aux grands marchés émetteurs ; et*
- (vii) *la dynamisation du système de production des statistiques touristiques et culturelles (mise en place des comptes satellites en particulier).*

228 La mise en œuvre de ces actions-phares nécessite l'accompagnement des acteurs du secteur, notamment par la mise en place de mesures incitatives à leur profit (création et opérationnalisation de fonds de garantie, allègements fiscaux et exonérations, application du tarif industriel aux entreprises hôtelières en ce qui concerne la consommation en eau et en électricité) et le renforcement des infrastructures

de transport (aéroportuaires, maritimes, fluvio-lagunaires), de l'énergie, des télécommunications dans les destinations touristiques.

229 En ce qui concerne la culture, elle représente l'ensemble des traits distinctifs, culturels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent un peuple ou un groupe social. Elle fait partie des pôles nationaux permettant la diversification de l'économie et sert de socle au développement d'autres secteurs tels que le tourisme, l'artisanat, l'éducation, etc. Malgré cette importance, elle est confrontée à plusieurs difficultés liées à la sauvegarde, à la protection et à la diffusion du patrimoine culturel. Cette situation a conduit le Gouvernement, pour une meilleure diffusion des produits et œuvres artistiques et culturels sur les marchés national, régional et international, à s'engager pour :

- (i) *la promotion des identités culturelles et de la diversité culturelle ;*
- (ii) *le développement des entreprises/industries culturelles ;*
- (iii) *la préservation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ; et*
- (iv) *le financement du secteur.*

230 A ce titre, il est envisagé :

- (i) *la restauration, la réhabilitation et l'aménagement des infrastructures culturelles (palais royaux, musées, centres de lecture, espaces publics culturels, etc) ;*
- (ii) *la numérisation des bibliothèques (nationale et départementales) ;*
- (iii) *la modernisation du système national de gestion des archives ;*
- (iv) *la reconstruction à l'identique de certaines villes historiques (Ouidah, Abomey, Porto-Novo, Allada, etc) ;*
- (v) *la construction des théâtres de verdure ;*

- (vi) la mise en place d'un fonds de bonification des crédits des projets culturels ;
- (vii) l'organisation des festivals et des concours par région pour la détection des vocations et talents ;
- (viii) la formation et l'accompagnement des artistes prometteurs afin de les préparer à faire carrière dans leur domaine ;
- (ix) la dynamisation des semaines culturelles scolaires et les concours artistiques entre établissements ;
- (x) la création des centres de formation pluridisciplinaires pour les vocations et talents ainsi que pour les artistes confirmés ;
- (xi) l'accompagnement et le soutien des artistes pour leur promotion à l'international ;
- (xii) la mise en place des programmes médias pour l'initiation à l'art ;
- (xiii) l'exonération des œuvres et les prestations d'art de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- (xiv) la réhabilitation et la redynamisation du Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB) ; et
- (xv) la dynamisation du système des statistiques culturelles.

7.2.4 Secteurs de l'Industrie de transformation, du Commerce et de l'Artisanat

231 Dans le cadre de l'amélioration de la croissance économique, le Gouvernement entend, d'ici à 2021, assurer le développement des infrastructures pour tirer profit de la position géographique du Bénin, faisant de ce dernier la porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest et un corridor de transit pour les pays de l'hinterland et du Nigeria. Pour ce qui concerne les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, l'accent sera mis sur le renforcement des infrastructures du commerce, la promotion des unités de transformation, de conservation et l'accompagnement et la formation des artisans.

232 Secteur industriel. L'économie béninoise est caractérisée par un tissu industriel très faible et peu diversifié, une faible compétitivité du sous-secteur de l'industrie, un manque de matières premières et une difficulté d'approvisionnement, une inadaptation et une rigidité de certains textes réglementant les entreprises industrielles. Le tissu industriel est encore très peu développé, avec pour base la cimenterie et les usines d'égrenage de coton.

233 Le défi à relever pour ce secteur est la création davantage de richesses par la transformation endogène des matières premières locales et l'amélioration de la compétitivité des unités industrielles dans le contexte actuel de la mondialisation et du respect des règles de libre concurrence.

234 Pour ce faire, l'Etat béninois s'est engagé à développer une masse critique d'industries tournées vers la transformation des matières premières locales et exploitant des technologies émergentes. A ce titre, les actions à mettre en œuvre se présentent ainsi qu'il suit :

- (i) soutien à l'industrie locale de transformation ;
- (ii) mise en place des Régions de l'Infrastructure Qualité (RIQ) ;
- (iii) renforcement de l'infrastructure qualité ;
- (iv) mise en œuvre d'un programme élargi de restructuration et de mise à niveau des MPME ;
- (v) mise en place de Zones Economiques Spécialisées (ZES) ;
- (vi) facilitation de l'installation de grands groupes industriels ;
- (vii) assainissement de l'environnement industriel ;
- (viii) prise de mesures pour faciliter l'accès des entreprises à leurs matières premières ; et

(ix) mise en place des centres techniques agroalimentaires, des emballages et des BTP.

235 Secteur commerce. Le commerce constitue une branche très importante du secteur tertiaire béninois. Il est peu intégré au commerce international, avec une balance commerciale structurellement déficitaire et une forte propension du secteur informel (90% des acteurs, 21% de la population active).

236 Le défi majeur pour ce secteur est, d'une part, d'assurer aux produits béninois l'accès aux marchés régionaux et internationaux et, d'autre part, de mettre en place un environnement propice au développement du commerce intérieur. Il s'agira donc de promouvoir le potentiel commercial interne et externe du Bénin.

237 Les actions à mettre en œuvre consisteront à :

- (i) l'accompagnement efficace des exportations des produits béninois ;
- (ii) la mise en place des mesures incitatives pour l'exportation ;
- (iii) la levée des barrières non tarifaires ;
- (iv) la mise en place des infrastructures marchandes ;
- (v) l'assainissement de l'environnement commercial béninois ; et
- (vi) le renforcement des capacités productives et commerciales.

238 Secteur artisanat. Bien que très diversifié, l'artisanat au Bénin est peu développé alors qu'il représente le deuxième corps social le plus important du pays. Il apparaît nécessaire de financer les entreprises artisanales, de promouvoir les produits artisanaux et de renforcer les capacités des acteurs.

239 Il s'agira donc de développer le sous-secteur de l'artisanat par :

- (i) la mise en place des lignes de crédit adéquat pour le développement des entreprises artisanales ;
- (ii) le développement des mesures incitatives et attractives concourant au développement du sous-secteur artisanat ;
- (iii) l'intensification du système de l'apprentissage ;
- (iv) le renforcement des capacités des micro entrepreneurs artisanes et artisans ;
- (v) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur de l'artisanat ;
- (vi) la mise en place d'un système d'informations opérationnel et dynamique ;
- (vii) la promotion commerciale des produits artisanaux ;
- (viii) le développement des infrastructures et l'appui technique et financier aux artisans pour la fabrication des équipements de transformation des produits agricoles.

240 La mise en œuvre de ces actions nécessite la prise de mesures incitatives pouvant concourir au développement du secteur, notamment les allègements fiscaux au profit des activités artisanales (détaxation à l'exportation des produits artisanaux et détaxation à l'importation des intrants pour la production artisanale ; l'appui à l'organisation et à la participation aux foires, aux salons et aux visites d'échanges ; la prise des mesures en vue d'attribuer aux entreprises artisanales les intrants requis, en particuliers de bois et textiles.

7.2.5 Secteur des transports

241 Considérant les dimensions de la fiabilité et de la qualité du réseau routier, ferroviaire, aérien et hydrographique intérieur, l'état global des infrastructures de transport est peu reluisant au Bénin. En

effet, des efforts de construction de routes ont été observés au cours de la dernière décennie et les principaux corridors commerciaux sont de qualité acceptable mais méritent d'être renforcés.

242 Ainsi, le réseau routier présente une densité faible et une longueur de route par habitant en baisse. De même, les zones de production agricole situées en milieu rural bénéficient de très peu d'infrastructures routières et l'existant est mal entretenu et annuellement soumis aux inondations. En ce qui concerne le réseau ferroviaire, sa dégradation s'est accentuée depuis plusieurs années, occasionnant des détournements du trafic vers le réseau routier qui subit ainsi une forte pression. S'agissant des infrastructures portuaires, malgré les dernières extensions, le port de Cotonou demeure peu performant, au regard des besoins des investisseurs et de la concurrence avec les autres ports de la côte-ouest africaine (ports d'Abidjan, de Téma, de Lomé, etc.). Quant au réseau hydrographique intérieur, ses potentialités économiques, en termes de transport, restent encore sous-exploitées. Par ailleurs, la longueur de la piste d'atterrissage et de décollage (2400 m) du seul aéroport international dont dispose le pays est insuffisante pour accueillir aisément certains types d'avions gros porteurs, et le transport aérien domestique est inexistant.

243 Sous ces considérations, et en relation avec la vision de transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement entend faire de l'amélioration des infrastructures de

transport un levier stratégique pour le développement durable du Bénin. Aussi, l'objectif global qu'il entend réaliser dans le secteur des transports est-il de développer les infrastructures et services de transport pour soutenir la croissance économique et le bien-être social. A cet effet, il tient à assurer :

- (i) le développement du réseau national des routes et pistes et l'amélioration de la sécurité routière;
- (ii) le développement du transport ferroviaire ;
- (iii) le développement du transport aérien ;
- (iv) le renforcement des mesures de supervision de la sécurité du transport aérien et de la sûreté de l'aviation civile ;
- (v) le développement des infrastructures maritimes, portuaires et fluvio-lagunaires ;
- (vi) l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers du sous-secteur maritime et portuaire ; et
- (vii) le désenclavement des zones riveraines des plans et cours d'eau.

244 En vue de concrétiser cette ambition, huit projets phares et onze projets prioritaires sont retenus. Les projets phares concernent :

- (i) la construction d'un nouvel aéroport international à Glo-Djigbé pour doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, relié au centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière expresse ;
- (ii) la modernisation et l'extension du Port de Cotonou afin de soutenir la croissance économique et faciliter le développement des exportations ;
- (iii) la réaménagement de l'axe routier autour du Port de Cotonou dans l'optique de fluidifier le transport routier port avec des voies dédiées au trafic portuaire et au trafic urbain ;
- (iv) la construction d'une route de contournement nord de Cotonou pour moderniser le réseau routier de Cotonou et renforcer l'attractivité de la ville ;
- (v) l'aménagement de la route des pêches (Phase 2) afin de favoriser le développement

touristique et le renforcement de l'économie nationale et régionale ;

- (vi) la construction d'une autoroute entre Sémé-kpodji et Porto-Novo qui facilitera la circulation et améliorera la sécurité routière entre ces villes ;*
- (vii) l'aménagement de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara pour contribuer au désenclavement de la partie septentrionale du Bénin et favoriser l'essor de l'agriculture ; et*
- (viii) la réhabilitation, modernisation et extension du réseau routier national sur 1.362 km pour permettre d'étendre le réseau routier national et favoriser un développement territorial équilibré.*

245 En ce qui concerne les projets prioritaires, ils concernent tous les sous-secteurs de transport et portent, entre autres, sur :

- (i) le développement des infrastructures de transports fluvio-lagunaires ;*
- (ii) le développement des Infrastructures de Transport Rural et des Moyens Intermédiaires de Transport, et*
- (iii) la modernisation, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier.*

7.2.6 Secteurs de l'Énergie, des Mines et de l'Eau

246 La situation de l'énergie électrique au Bénin est caractérisée par un déficit chronique qui ne laisse pas assez de perspectives d'industrialisation à court et moyen termes au pays. Ce déficit se conjugue avec une vulnérabilité accrue, du fait de la dépendance du Bénin de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria, pour son approvisionnement.

247 Par ailleurs, le Bénin dispose d'un potentiel hydroélectrique relativement important et pouvant permettre de mettre en place une capacité d'au moins 400

MW, pour les principaux sites identifiés et évalués, à savoir : Adjarala (147 MW) sur le fleuve Mono, Kétou-Dogo (108 MW), Vossa (79,2 MW), Bethel (42,4 MW), Bétérou (30 MW) et Olougbe (29,4 MW) sur le fleuve Ouémé.

248 De plus, les défaillances dans le secteur résultent de la fourniture peu fiable et coûteuse. Le coût et le délai de connexion au réseau électrique au Bénin sont trop élevés.

249 S'agissant des mines, l'analyse des potentialités du Bénin a révélé l'existence de gisements en exploitation (calcaire, granite, sable, or) et d'autres dont les réserves sont prouvées (fer, matériaux de construction, calcaire, kaolin, phosphates, pierres ornementales, marbre, granite, tourbe). Cependant, ce potentiel reste peu exploré.

250 Au regard de tout ce qui précède, le Gouvernement a fait le choix de renforcer les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières du pays. Il s'agira d'assurer la mise en place d'infrastructures énergétiques et d'associer les acteurs privés à ce défi national, en mettant en place un cadre favorable. A cet égard, les projets-phares programmés sont :

- (i) la modernisation et l'extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité ;*
- (ii) le développement des énergies renouvelables ;*
- (iii) la restructuration de l'opérateur national et son réseau ;*
- (iv) la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques, tant pour le secteur public que dans les ménages.*

251 S'agissant des projets sectoriels, il est prévu, entre autres :

- (i) l'électrification des localités rurales ;*
- (ii) le renforcement de l'accessibilité à l'énergie électrique hors réseau ;*
- (iii) le renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques ;*
- (iv) la recherche pétrolière et la sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers et en gaz naturel ; et*
- (v) la recherche, la promotion et la valorisation des ressources minières.*

252 En ce qui concerne le secteur de l'approvisionnement en eau potable (AEP), tant en zone urbaine que dans les milieux ruraux, le Bénin peut se prévaloir d'avoir réalisé au cours des dix dernières années des performances encourageantes.

253 Le Gouvernement, avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers, a rempli, avant l'échéance fixée par la communauté internationale pour l'atteinte de l'ODD 7 relatif à l'eau, les engagements des cibles auxquels il a souscrit. Cette performance globale cache pourtant des disparités aux

niveaux départemental et communal qu'il conviendrait de corriger.

254 Ainsi, l'objectif du Gouvernement est d'assurer à toute la population du Bénin un accès à l'eau potable, de façon équitable, durable et de qualité, à un coût abordable à l'horizon 2021. De façon spécifique, il s'agit :

- (i) d'assurer l'accès à une source d'eau potable améliorée à toute la population rurale et urbaine au Bénin ;*
- (ii) de garantir la disponibilité de l'eau potable, de façon continue et durable ; et*
- (iii) d'assurer un accès aux services adéquats d'assainissement des eaux usées et des excréta dans les grandes villes du Bénin.*

255 Pour atteindre ces objectifs, les actions programmées porteront sur :

- (i) l'accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine ;*
- (ii) le développement des capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain ;*
- (iii) la modernisation et le développement de l'exploitation responsable des ressources hydrologiques ; et*
- (iv) l'assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain et péri-urbain.*



AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'EDUCATION

256 Le rôle de l'éducation comme facteur clé du développement a été largement reconnu par la communauté internationale. Au Bénin, l'évolution du secteur, au cours des dix (10) dernières années, montre que malgré les progrès accomplis pour améliorer l'accès à l'éducation, des efforts considérables restent à faire pour assurer une meilleure efficacité et une meilleure qualité de l'éducation. Aussi, le Gouvernement a-t-il identifié l'éducation comme l'un des leviers par lequel devrait se réaliser le décollage économique du pays.

257 Cette ambition a été prise en compte dans la nouvelle lettre de politique nationale éducative qui définit les grandes orientations et actions de l'éducation en vue de son développement et la réalisation des ODD en particulier l'ODD 4. Pour la période 2018-2021, l'atteinte de ces objectifs se matérialisera à travers :

- (i) le renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015 ;
- (ii) la promotion d'une éducation de base holistique, inclusive et de qualité ;
- (iii) l'amélioration de l'enseignement post éducation de base, le développement de compétences et le renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- (iv) la modernisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ; et (v) le renforcement de la coordination du secteur de l'éducation.

8.1 Renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015

258 Après une décennie de mise en œuvre du PDDSE, d'importants progrès ont été enregistrés. Au plan quantitatif, pour renforcer ces acquis, il est prévu la mise en œuvre d'actions à fort impact sur le développement de la qualité de l'éducation. Le renforcement des acquis du PDDSE concerne tous les ordres d'enseignement. Les principales actions retenues portent sur :

- (i) la poursuite de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des salles de classe, des amphithéâtres et des laboratoires;
- (ii) la poursuite du recrutement d'enseignants, l'amélioration de leur formation initiale et le renforcement de leurs capacités ; et
- (iii) l'amélioration et le contrôle de la qualité des apprentissages.

8.2 Promotion d'une éducation de base holistique, inclusive et de qualité

259 Dans la nouvelle dynamique insufflée par le Gouvernement, l'éducation de base concerne la préscolarisation et l'éducation de base scolaire (primaire, 1^{er} cycle du secondaire général), les alternatives éducatives et la professionnalisation de niveau 1. La nouvelle approche pour promouvoir l'éducation de base se veut holistique, équitable et de qualité pour tous. En

effet, de nombreux dysfonctionnements ont jalonné l'évolution de l'éducation de base, longtemps limitée à la scolarisation primaire obligatoire, créant des disparités selon le genre, les régions et le niveau. Pour inverser ces tendances, il sera mis en œuvre des actions qui impacteront qualitativement l'offre d'éducation de base dans une perspective holistique.

260 Pour y arriver, les principales actions envisagées portent sur :

- (i) la promotion de la préscolarisation, à travers la progression du TBPS de 15% en 2015 à 25% en 2021 ;
- (ii) le renforcement et l'appui aux alternatives éducatives et la mise en place d'un dispositif d'identification des élèves à risque de décrochage ;
- (iii) le développement de l'éducation inclusive au profit des enfants vulnérables et/ou à besoins spécifiques ;
- (iv) la réduction des disparités géographiques et de genre ;
- (v) la poursuite de l'accès équitable des filles et garçons à l'enseignement ;
- (vi) l'amélioration de l'efficacité interne de l'éducation de base ;
- (vii) la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire dans une approche intégrée et multisectorielle, en relation avec la production locale ;
- (viii) le renforcement de la qualité de la prise en charge de la petite enfance par l'amélioration pertinente des programmes dispensés dans les structures d'accueil ; (ix) la promotion du bien-être en milieu scolaire ;
- (x) la formation initiale et continue des enseignants et autres éducateurs ;
- (xi) l'évaluation de l'Approche Par Compétences (APC) et l'amélioration des programmes d'enseignement et d'apprentissage ;
- (xii) la mise à disposition des élèves et enseignants des intrants pédagogiques nécessaires ;
- (xiii) la réforme du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ; et
- (ivx) la mise en place d'un dispositif d'orientation pour opérationnaliser les passerelles entre

l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

8.3 Amélioration de l'enseignement post éducation de base, développement de compétences et renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

261 La post-éducation de base, le développement de compétences et le renforcement des capacités regroupent le second cycle de l'enseignement secondaire général actuel, l'enseignement et la formation technique et professionnelle, l'alphabétisation et l'éducation des adultes. A ce niveau, le diagnostic a mis en évidence de profonds dysfonctionnements en l'absence d'un mécanisme cohérent d'accompagnement, d'orientation et d'insertion professionnelle.

262 En réponse à cette situation, le Gouvernement a décidé de considérer le second cycle de l'enseignement secondaire comme une composante essentielle de la post-éducation de base et d'en faire une étape effective de préparation pour l'enseignement supérieur, tout en permettant à l'enseignement secondaire et à la formation technique et professionnelle d'accompagner les secteurs productifs, principalement l'agriculture et le tourisme afin de contribuer à en faire les leviers de la croissance économique et du développement. A cet effet, les actions à mener sont :

- (i) la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de régulation des flux;
- (ii) le renforcement et la dynamisation d'un dispositif efficace d'information, d'orientation

- scolaire et professionnel, d'une part, d'incubation et d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, d'autre part ;
- (iii) la diversification de l'offre de formation technique et professionnelle, en cohérence avec les secteurs clés du développement et d'autres filières porteuses;
 - (iv) la création des filières de formation orientées vers l'agriculture et la transformation des produits agricoles par pôle de développement ;
 - (v) l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (formateurs, infrastructures, laboratoires, équipements, machines) ;
 - (vi) l'amélioration de l'efficacité interne de l'enseignement post-éducation de base ; (vii) l'amélioration du bien-être en milieu scolaire;
 - (viii) l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire général, d'Enseignement et Formation Technique et Professionnelle (EFTP), tant publics que privés ; (ix) l'introduction des TIC dans les approches pédagogiques d'enseignement et de gestion de l'éducation ;
 - (x) la création et l'opérationnalisation des centres de formation professionnelle et d'apprentissage au niveau du pôle-centre ;
 - (xi) le renforcement des actions de formations de courtes durées des maîtres-artisans par les centres de formation professionnelle et les centres de métiers ; et
 - (xii) la promotion de la scolarisation des filles dans des séries et filières porteuses d'emploi et de développement.

263 L'analyse de la pyramide éducative du Bénin montre que la grande majorité (61,2%) de la population active n'a aucun niveau scolaire. Et parmi ceux qui ont un niveau scolaire, celui-ci se limite à la scolarisation primaire ou secondaire. La population active est donc caractérisée par un faible niveau de scolarisation en rapport avec les secteurs productifs, ce qui entraîne qu'elle travaille le plus souvent dans le secteur informel et majoritairement dans l'agriculture et l'artisanat (confer RGPH 4). Cette

situation s'explique principalement par la faiblesse des ressources et des insuffisances dans l'organisation des activités d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes non scolarisés et déscolarisés, d'une part, et des insuffisances dans le développement des compétences professionnelles et de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes actifs dans le secteur informel, d'autre part. Aussi, l'Etat s'engage-t-il à offrir aux jeunes, dans le cas de la post-éducation de base, les opportunités nécessaires pour pallier ces insuffisances.

264 En ce qui concerne l'alphabétisation et l'éducation des adultes, le diagnostic révèle que la faiblesse du taux d'alphabétisation (43,1% en 2016 selon le RGPH 4) de la population constitue un indicateur du faible niveau de capital humain dans le pays. La réforme de l'éducation exige donc une meilleure organisation et un meilleur arrimage de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en langues nationales non seulement avec l'éducation formelle, mais aussi avec le développement des compétences et le renforcement des capacités entrepreneuriales. Dans cette perspective, les actions prioritaires porteront sur :

- (i) le développement d'une alphabétisation fonctionnelle en langues nationales qui se prolonge par la possibilité d'une maîtrise fonctionnelle de la langue française en vue d'une meilleure insertion socio-professionnelle des jeunes et des adultes non scolarisés ou déscolarisés ;
- (ii) le renforcement de l'environnement lettré pour la promotion des langues nationales, notamment via la presse, les affichages publics et autres canaux d'informations pour

un changement de comportement ;

- (iii) l'instauration d'un meilleur partenariat entre l'Etat, les opérateurs privés et les collectivités locales, à travers la stratégie du faire-faire comme mode opératoire et le transfert de compétences aux communes dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes;*
- (iv) l'évaluation de la phase pilote de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel en vue d'en tirer les leçons pour la réforme du système éducatif; et*
- (v) une meilleure visibilité et un meilleur arrimage entre les dispositifs de développement des compétences professionnelles, de renforcement des capacités entrepreneuriales et d'aide à l'insertion professionnelle.*

8.4 Modernisation et professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation

265 L'enseignement supérieur est confronté à des problèmes relatifs à :

- (i) la mauvaise gestion du flux sans cesse croissant d'étudiants ;*
- (ii) l'insuffisance de ressources financières et matérielles ;*
- (iii) l'insuffisance d'infrastructures; (iv) l'insuffisance d'enseignants qualifiés;*
- (v) le renforcement de la filière Science Technologie, ingénierie et Mathématique (STIM) afin de former des travailleurs hautement qualifiés, capables de créer de la richesse dans les domaines névralgiques du développement;*
- (vi) l'inadéquation entre programmes de formation et besoins de l'économie nationale; et*
- (vii) la mauvaise coordination de la libéralisation de l'enseignement supérieur privé due à la croissance continue de l'effectif des bacheliers.*

266 Au regard de ces contraintes, les défis à relever sont liés à la gestion

des flux, la qualité de la formation et à l'employabilité des sortants. Pour y parvenir, les principales actions retenues se résument comme suit :

- (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures universitaires et administratives ;*
- (ii) l'interconnexion des universités nationales publiques ;*
- (iii) la couverture des besoins en ressources humaines de qualité au niveau de l'enseignement supérieur;*
- (iv) la création et l'opérationnalisation d'une Agence pour la Qualité et l'Evaluation (AQE) dans l'enseignement supérieur ;*
- (v) l'adaptation des formations des étudiants aux besoins réels du marché (emploi salarié et auto-emploi) ;*
- (vi) la création et l'opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (Sèmè City);*
- (vii) la création et l'opérationnalisation des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (filières techniques et professionnelles ciblées) ;*
- (viii) la mise aux normes des établissements de formation universitaire ; et*
- (ix) l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants, à travers le partenariat Public-Privé dans la gestion des œuvres universitaires.*

267 Pour ce qui est de la recherche scientifique et de l'innovation, elle est caractérisée par :

- (i) une absence de synergie entre les différentes structures de recherche ;*
- (ii) l'absence d'adéquation entre les thèmes de recherche et d'innovation et les besoins de développement ;*
- (iii) l'insuffisance de ressources (humaines, financières, matérielles, infrastructures) ; et*
- (iv) le renforcement des capacités et compétences entrepreneuriales et l'accompagnement pour l'insertion professionnelle.*

268 Pour cette composante, le Gouvernement entend opérer des

réformes afin d'adapter la recherche scientifique et l'innovation aux réalités naturelles, culturelles et socioéconomiques du pays. Pour combler ces attentes, les actions ci-après seront mises en œuvre :

- (i) la création et l'opérationnalisation de l'Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI);
- (ii) la dotation des structures de recherche d'infrastructures du type « Innovation Lab » ;
- (iii) la mise en place des mesures incitatives à la créativité et à l'invention au niveau des enseignements techniques et professionnels, à travers des fonds compétitifs mis à la disposition des lycées et des IUEP (Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel);
- (iv) le renforcement des capacités de recherche pour l'amélioration de la productivité du secteur agricole ; et
- (v) la mise en place d'un système de valorisation des résultats de la recherche, assorti d'un partenariat public-privé pour la promotion de la recherche.

8.5 Coordination du secteur de l'éducation

269 L'ambition affichée par le Gouvernement pour le secteur éducatif est d'en faire un levier du développement socioéconomique. L'atteinte de cet objectif ne saura être une réalité sans une meilleure coordination du système. Le diagnostic du système a mis en effet en évidence d'importants dysfonctionnements dans la coordination sectorielle caractérisée par :

- (i) un faible fonctionnement des instances de pilotage du PDDSE (2006-2015) et un fonctionnement des ministères en vase clos ;
- (ii) une faible application des lois relatives à la décentralisation de l'éducation et des mesures prévues dans le PDDSE ;
- (iii) des insuffisances dans le système de

gestion des ressources informationnelles, humaines, matérielles et financières avec des conséquences négatives sur la qualité de la dépense, de la répartition des enseignants et des dotations en matériels et intrants pédagogiques.

270 La réponse apportée par le Gouvernement est de faire du Conseil National de l'Education, l'institution par excellence de coordination du secteur de l'éducation, garant d'une gouvernance de qualité. Les actions prévues dans ce sens visent :

- (i) la réforme du Conseil National de l'Education et la restructuration du dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) ;
- (ii) l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur la démarche qualité, à travers le développement d'un cadre d'assurance qualité commun aux différentes composantes du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- (iii) la déconcentration et la décentralisation de la gestion de l'éducation ;
- (iv) la mise en place d'un mécanisme de redevabilité envers le public et la société civile, la transparence dans l'allocation des ressources aux établissements publics et le renforcement du rôle des partenaires dans le processus décisionnel ;
- (v) le développement des capacités d'études analytiques, évaluatives et prospectives ;
- (vi) l'élaboration et la mise en œuvre de la carte scolaire et la rationalisation de la carte universitaire ;
- (vii) la mise en place d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) pour mesurer les progrès accomplis et améliorer la prise de décision ;
- (viii) la révision du mécanisme de recrutement et d'allocation des enseignants et du personnel d'encadrement ;
- (ix) la mise en place d'un mécanisme de financement innovant et durable pour le secteur de l'éducation, en particulier pour l'EFTP et la recherche scientifique ;
- (x) la mise en place d'un cadre institutionnel adapté à la nouvelle architecture du système ; et
- (xi) la mise en place d'un dispositif transversal d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle.



RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROTECTION SOCIALE

271 L'amélioration des conditions de vie des populations a toujours été une préoccupation majeure pour les gouvernants. Malgré les avancées dans l'amélioration des conditions de vie des populations enregistrées, ces dernières années, des poches de pauvreté persistent. L'approche retenue est d'offrir un paquet de services sociaux de base pour une amélioration significative des conditions de vie des populations et une réduction des inégalités. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer et améliorer le système sanitaire qui servira d'appui pour assurer une protection sociale pour tous qui prend en compte les couches les plus vulnérables. Au total, pour le renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre des actions à travers :

- (i) l'amélioration de la performance du système sanitaire ;*
- (ii) le renforcement de la protection sociale ;*
- (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ;*
- (iv) la promotion de la microfinance ;*
- (v) la promotion d'emplois durables et décents ; et*
- (vii) la promotion de la jeunesse et du sport.*

9.1 Amélioration de la performance du système sanitaire

272 La situation sanitaire du Bénin reste préoccupante, malgré les nombreuses actions mises en œuvre pour améliorer les performances du système

sanitaire. Les niveaux des différents indicateurs qui permettent d'apprécier la performance du système sanitaire sont globalement non satisfaisants. A titre illustratif, il faut observer que les taux de mortalité maternelle et de mortalité infanto-juvénile indiquent respectivement 335,5 décès pour 100.000 naissances (RGPH4, 2013) et 115‰ (MICS 2014) ; des taux très loin des cibles ODD. Pour ce qui est des maladies prioritaires (paludisme, tuberculose et VIH-SIDA), des maladies à potentiel épidémique et celles non transmissibles, les statistiques montrent qu'elles contribuent aux taux élevés de mortalité et de morbidité au sein de la population. Par ailleurs, le pilotage du système est confronté à des problèmes de gouvernance qui minent son efficacité. Cette situation sanitaire présente des défis pour l'atteinte de l'ODD3, d'ici à 2030, à savoir :

- (i) la réduction des mortalités maternelle, néonatale et infanto-juvénile ;*
- (ii) la lutte contre les maladies prioritaires (paludisme, SIDA, tuberculose) ;*
- (iii) la lutte contre l'hépatite, les maladies tropicales négligées, les maladies non transmissibles ; et*
- (iv) l'amélioration de la santé reproductive des adolescentes et des jeunes.*

Pour relever ces défis, le Gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universelle (CSU), dans le cadre du projet "Assurance pour le

Renforcement du Capital Humain (ARCH). Pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé, les actions à mettre en œuvre seront développées autour des sous-axes suivants :

- (i) l'amélioration des soins de santé (la réduction de la morbidité et de la mortalité, le renforcement de la prévention, de la lutte contre les maladies et l'amélioration de la qualité des soins) ;
- (ii) le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ;
- (iii) la valorisation des ressources humaines en santé ;
- (iv) le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ;
- (v) l'amélioration du système d'information sanitaire et la promotion de la recherche pour la santé ; et
- (vi) l'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

9.1.1 Amélioration de la qualité des soins de santé

273 Ce domaine consistera principalement en la réduction de la morbidité, de la mortalité de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, au renforcement de la prévention, de la lutte contre les maladies et à l'amélioration de la qualité des soins. Pour ce domaine, les actions prioritaires portent sur :

- (i) le renforcement de l'offre de services de qualité en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune ;
- (ii) l'intensification des services de la Planification Familiale ;
- (iii) le renforcement des services de santé à base communautaire ;
- (iv) le renforcement de l'offre de services de nutrition de qualité ;
- (v) le renforcement de l'offre de services de santé

de qualité ;

- (vi) le renforcement de la préparation aux urgences et la sécurité sanitaire ; (vii) la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base ; et
- (viii) la réadaptation du système de santé à la lutte contre les maladies transmissibles, les maladies non transmissibles et les maladies tropicales négligées.

9.1.2. Développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé

274 L'approche du Gouvernement pour le secteur de la santé met également l'accent sur le développement des infrastructures et des équipements. Les actions prioritaires à mettre en œuvre concernent :

- (i) le renforcement des infrastructures et des équipements ;
- (ii) le renforcement du mécanisme d'entretien et de maintenance des infrastructures sanitaires et des équipements ; et
- (iii) l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité (médicaments, vaccins, produits médicaux et technologies).

9.1.3 Valorisation des ressources humaines en santé

275 Conscient que toutes les actions identifiées pour améliorer les performances du secteur de la santé ne sauraient être exécutées efficacement sans des ressources humaines qualifiées, un accent particulier a été mis sur le renforcement de la gestion des ressources humaines. Pour ce faire, les actions à mettre en œuvre portent sur :

- (i) le renforcement de la planification des ressources humaines en santé ;

- (ii) la rationalisation de la gestion des ressources humaines pour la santé ;
- (iii) la production et le développement des compétences des ressources humaines en santé ; et
- (iv) la mise en place d'un mécanisme de motivation des ressources humaines en santé.

9.1.4 Développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé

276 Les actions prioritaires prévues à ce niveau concernent :

- (i) le renforcement de la coordination interne des interventions au niveau central du ministère en charge de la Santé ;
- (ii) le renforcement du leadership et de la gouvernance aux niveaux intermédiaire et périphérique (DDS, EEZS) ;
- (iii) le renforcement de la collaboration intersectorielle et du partenariat dans le secteur de la santé ;
- (iv) le renforcement de la régulation, de la promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale ; et
- (v) l'amélioration de l'intégration des aspects transversaux (genre, environnement et droits humains) dans les structures et programmes du ministère.

9.1.5 Amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche pour la santé

277 Les actions prioritaires permettront de mettre l'accent sur :

- (i) la production de l'information sanitaire de qualité ;
- (ii) l'amélioration de l'utilisation de l'information sanitaire à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire ;

- (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du ministère en charge de la santé dans le domaine de la recherche ; et
- (iv) le renforcement du partenariat intra et intersectoriel.

9.1.6 Amélioration du mécanisme de financement

278 L'examen du schéma du financement du système de santé montre que l'Etat finance depuis quelques années le secteur à moins de 8% de son budget général contre un seuil communautaire de 15% fixé par la déclaration d'Abuja en 2000 à laquelle le Bénin a souscrit. Ce ratio est continuellement en baisse par rapport aux années 90. Selon les Comptes de la Santé, le plus grand financeur demeure les ménages dont la contribution aux dépenses totales de santé est de 43%, 38,3% et 49% respectivement en 2013, 2014 et 2015.

279 Par ailleurs, le secteur de la santé doit relever le défi de garantir l'accès aux soins pour les populations démunies, en faisant de la couverture sanitaire universelle, une priorité. Pour ce faire, et pour l'amélioration de la situation, quelques actions sont nécessaires pour :

- (i) la mobilisation des ressources financières en faveur de la santé ;
- (ii) l'utilisation rationnelle des ressources du secteur de la santé ;
- (iii) la mise en œuvre efficace des mécanismes de couverture universelle en santé ; et (iv) la réorganisation des mesures de gratuité.

ENCADRE 3 : Implications des réformes dans le secteur de la Santé

Les implications attendues de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la santé peuvent être résumées comme suit :

Investissement dans le capital humain : cartographie des zones déshéritées assorties de mesures incitatives, utilisation systématique en sous-contrat pendant deux ans des nouveaux diplômés, recrutement de 7 000 personnels qualifiés sur 4 ans, plan de formation adéquat (de base, spécialisation et continue), recours aux spécialistes de la diaspora, ainsi qu'aux spécialistes admis à la retraite (civils et militaires).

Mise aux normes du plateau technique : évaluation des besoins réels des formations sanitaires, inventaire dans les établissements de soins (y compris dans les hôpitaux militaires) et dans les magasins du Ministère de la Santé, acquisition des équipements par achats groupés en limitant le nombre de marques pour faciliter la maintenance, création d'un CHU moderne qui permettra l'élargissement de l'offre de services, la formation des ressources humaines qualifiées, la réduction des évacuations sanitaires et l'accès à une médecine de qualité hautement spécialisée.

Elaboration et actualisation des dispositions réglementaires : Décrets d'application de la Loi sur la réforme du système de santé, et de la Loi sur la décentralisation et la déconcentration effective des services de santé, décret portant réorganisation de la gestion du temps de travail pour les prestataires de soins, décret portant nouvelles modalités d'allocation des ressources financières, décret portant AOF du Ministère de la Santé, décret portant réorganisation du statut des assistants d'hygiène et des agents de la police sanitaire, décret portant fermeture des établissements sanitaires privés illégaux, décret portant organisation de l'espace hospitalo-universitaire, décret portant statut particulier des hospitalo-universitaires, décret portant modalités d'articulation de la Direction des services de santé des armées avec le Ministère de la santé.

Source : DPP/MS, 2017

9.2 Renforcement de la protection sociale

280 L'analyse du dispositif actuel de protection sociale au Bénin a révélé que les mécanismes de protection sociale mis en place jusque-là se sont avérés peu efficaces. D'un côté, les mécanismes de protection sociale traditionnels ne sont pas parvenus à assurer une protection adéquate dans un contexte de modernisation, d'urbanisation et de vulnérabilité à de grands chocs covariants, qui exigent des mécanismes plus formels et plus efficaces avec un rôle important de l'Etat. De l'autre côté, le mécanisme moderne de protection développé par l'Etat est apparu très limité et couvre les quatre composantes

suyvantes qu'il convient de renforcer : l'assurance sociale, l'assistance sociale, les services d'action sociale et la législation protectrice.

281 Pour améliorer cette situation dans le but d'atteindre les ODD, notamment l'ODD 1, le Gouvernement tient à relever les défis ci-après :

- (i) le renforcement du pilotage et du financement de la protection sociale ;
- (ii) l'amélioration du niveau de vie des ménages les plus pauvres ;
- (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base des personnes les plus vulnérables ;
- (iv) la promotion des valeurs familiales et la protection de l'enfant ;
- (v) le renforcement des services d'actions sociales auprès des groupes vulnérables ;
- (vi) le renforcement du système d'assurance sociale ; et

(vii) le renforcement du cadre législatif et réglementaire de la protection sociale.

9.2.1 Renforcement du pilotage et du financement de la protection sociale

282 L'ampleur et l'efficacité de la protection sociale dépendent aussi des capacités institutionnelles des organismes chargés de la mise en œuvre des programmes, ainsi que des ressources financières allouées à ces programmes par le budget de l'État. Compte tenu de la nature plurisectorielle de la protection sociale et du grand nombre d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués, un des plus grands défis est celui de développer un cadre de coordination effective pour rendre aussi cohérente que possible la gamme de programmes en vigueur, assurer l'efficacité des ressources déployées, éviter la dispersion des efforts, promouvoir l'échange des expériences et promouvoir la synergie des programmes. La capacité de conception et d'exécution des programmes de protection sociale est limitée par les faiblesses en ressources humaines en quantité et en qualité.

283 Pour améliorer cette situation, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- (i) le renforcement de la coordination des actions de protection sociale ;
- (ii) le renforcement du dispositif de rapportage et de suivi-évaluation de la protection sociale ;
- (iii) le renforcement du leadership de l'Etat dans le secteur de la protection sociale (questions d'agrément et de suivi du respect des normes) ;
- (iv) l'amélioration de la qualité des services de protection sociale (formation du personnel,) ; et
- (v) le développement de nouveaux mécanismes

de financement de la protection sociale.

9.2.2 Amélioration du niveau de vie des ménages les plus pauvres

284 Pour réduire la forte portée de la vulnérabilité économique des populations, le Gouvernement a mis en place plusieurs politiques, stratégies et programmes d'appui à la promotion de l'emploi et à l'amélioration des revenus, ainsi que des programmes d'appui à la production agro-alimentaire au niveau communautaire. Des programmes de Travaux d'Intérêt Public à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (TIP-HIMO) ont été mis en œuvre à petite échelle en vue de rehausser le niveau de vie des ménages pauvres ayant une capacité de travail mais affectés par le chômage ou le sous-emploi, et de créer des infrastructures et d'autres actifs sociaux et économiques. Le Programme pilote de filets sociaux du PSDCC a mis en valeur cette approche, mais jusqu'ici à petite échelle, avec environ 13 000 ménages bénéficiaires, depuis 2015, des transferts inconditionnels et des transferts conditionnels dans 12 communes.

285 Les actions en faveur de l'amélioration du niveau de vie des ménages les plus pauvres vont se poursuivre et seront renforcées par :

- (i) la mise en œuvre d'un programme élargi de filets de sécurité sociale ; (ii) la promotion des systèmes légers de prise en charge des personnes vulnérables (familles hôtes, appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR), aux Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), aux Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) ; et
- (iii) le développement des systèmes de solidarité.

9.2.3 Amélioration de l'accès aux services sociaux de base des plus vulnérables

286 La portée et la qualité de l'offre des services sociaux aux personnes les plus vulnérables (personnes handicapées, personnes de troisième âge, orphelins et enfants vulnérables, personnes indigentes) constituent un problème majeur dans la nouvelle approche de la protection sociale. Les actions palliatives dans ce domaine portent sur :

- (i) le renforcement des capacités d'intervention des structures de protection sociale (mise à disposition des ressources humaines, financières et matérielles) ;
- (ii) la construction et l'équipement des infrastructures de protection sociale (extension des services sociaux de proximité) ;
- (iii) la promotion de l'accès des personnes handicapées à l'éducation inclusive et à la formation professionnelle ;
- (iv) le renforcement de l'approche communautaire de prise en charge des personnes handicapées ;
- (v) la promotion de l'accessibilité des personnes handicapées aux édifices publics ; et
- (vi) le renforcement de l'autonomisation et de la socialisation des personnes de troisième âge.

9.2.4 Promotion des valeurs familiales et protection de l'enfant

287 Le renforcement de la protection sociale passe également par la promotion des valeurs familiales et la protection de l'enfant. Les actions allant dans ce sens seront :

- (i) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie globale de promotion des familles ;
- (ii) le développement des services contributifs et non contributifs de prise en charge des besoins spécifiques des familles ;
- (iii) la promotion des approches plus centrées sur les enfants dans les institutions éducatives ;

- (iv) le renforcement des actions d'encadrement des enfants en milieu ouvert ;
- (v) le renforcement des dispositifs de détection, de signalement et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant ; et
- (vi) le renforcement de l'action judiciaire à l'encontre des auteurs d'infractions à l'égard des enfants.

9.2.5 Renforcement des services d'actions sociales auprès des groupes vulnérables

288 Les services d'action sociale, notamment les services d'appui aux groupes vulnérables et les programmes de prévention et de réponse aux incidents d'abus, de violence et d'exploitation, sont gérés par un grand nombre d'organismes étatiques, confessionnels et non gouvernementaux, souvent avec l'appui financier des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux. Dans ces conditions, les interventions sont fragmentées, peu coordonnées et difficiles à pérenniser.

289 Le renforcement des services d'actions sociales se fera à travers :

- (i) la poursuite des efforts de normalisation et de standardisation des services de protection sociale ;
- (ii) la sensibilisation et la conscientisation pour la bonne application des normes et standards sur la disponibilité et l'utilité des services sociaux de base ; et
- (iii) la vulgarisation des textes protégeant les groupes vulnérables.

9.2.6 Renforcement de l'assurance sociale

290 L'assurance sociale est un mécanisme contributif de protection sociale qui permet

de prendre en charge plusieurs risques sociaux. Aussi, convient-il de procéder à la consolidation et au renforcement des régimes existants (mutuelles, FNRB, CNSS), à travers des réformes tout en œuvrant à l'opérationnalisation du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH).

291 Les actions dans ce sens vont se focaliser sur :

- (i) la mise en place de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ; et
- (ii) la réforme et le renforcement de la gouvernance des régimes contributifs existants (mutuelles, FNRB, CNSS).

9.2.7 Renforcement du cadre législatif et réglementaire

de la protection sociale

292 En ce qui concerne le cadre législatif et réglementaire, outre les instruments de droit international relatif à la protection sociale, il existe désormais des textes nationaux régissant plusieurs aspects de la protection sociale. Toutefois, il existe encore des domaines non couverts qu'il est nécessaire de réglementer afin de renforcer la protection des groupes vulnérables. De même, le défi de l'application des lois se pose avec acuité. Les actions prévues porteront sur :

- (i) le renforcement de la législation en matière de protection sociale ; et
- (ii) le renforcement de l'application des textes législatifs et réglementaires.

ENCADRE 4 : Le Projet ARCH

A travers le Projet ARCH, le Gouvernement entend mettre en place un nouveau modèle de protection sociale de la population, notamment la plus démunie.

1. But visé

Accroître de façon durable et équitable, la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques des Béninois, notamment les plus démunis.

2. Etapes franchies

- * *Elaboration et adoption en Conseil des Ministres du document de projet ARCH ;*
- * *Mise en place de l'unité de coordination du projet ;*
- * *Lancement des études complémentaires pour l'opérationnalisation du projet ARCH.*

3. Etapes à franchir

- * *Achèvement des études complémentaires et mise au point du modèle d'opérationnalisation de l'ARCH ;*
- * *Identification et enrôlement des bénéficiaires (pauvres extrêmes et non extrêmes) ;*
- * *Mise en œuvre de la phase pilote (expérimentation de l'offre d'assurance-maladie et éventuellement de microcrédit à un échantillon de bénéficiaires) ;*
- * *Phase de développement : extension de l'offre des deux premiers services et de la formation à l'ensemble des bénéficiaires enrôlés.*

Source : DPP/MASM, 2018

9.3 Promotion du genre et autonomisation des femmes

293 La persistance des inégalités entre les hommes et les femmes se manifeste par :

- (i) *la dépendance économique et le faible pouvoir d'achat des femmes ;*
- (ii) *le faible accès des femmes aux facteurs de production ; et*
- (iii) *la faible représentation des femmes aux instances de prise de décision. A cela, s'ajoutent le retard dans la prise de conscience de la gent féminine et les pesanteurs socioculturelles qui limitent les actions de répression des violences basées sur le genre malgré l'engagement de la société civile et les efforts consentis par le Gouvernement.*

294 Ainsi, pour réduire les inégalités liées au genre sur les plans politique, économique et social, le Gouvernement envisage :

- (i) *d'améliorer le statut socio-économique et juridique de la femme ;*
- (ii) *de promouvoir l'autonomisation économique de la femme ;*
- (iii) *de promouvoir la participation effective des femmes aux instances de prise de décision dans les fonctions nominatives et électives aux niveaux national et local ;*
- (iv) *de lutter contre les violences basées sur le genre ; et*
- (v) *de renforcer les capacités institutionnelles du dispositif de promotion du genre.*

295 Pour ce faire, les actions du Gouvernement couvriront respectivement les domaines de la promotion du genre et de l'autonomisation économique de la femme.

9.3.1 Promotion du genre

296 En matière de promotion du genre, les nombreuses initiatives mises en œuvre seront renforcées et complétées. A cet effet, deux domaines d'intervention ont été retenus : l'amélioration du statut social et juridique de la femme et le renforcement de la participation et de l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques et politiques.

297 Pour l'amélioration du statut social et juridique de la femme, les actions à mettre en œuvre concernent :

- (i) *la prise de textes de lois spécifiques complémentaires pour assurer la protection des couches les plus vulnérables, surtout les femmes et les jeunes ;*
- (ii) *le développement d'un cadre législatif qui favorise l'égalité d'accès aux opportunités économiques ; et*
- (iii) *la mise en œuvre de programmes d'éducation de la population par rapport aux droits de la personne humaine.*

298 En ce qui concerne le renforcement de la participation et de l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques et politiques, les actions sont relatives :

- (i) *à la poursuite et au renforcement des dispositions pour le maintien des filles dans le système scolaire ;*
- (ii) *au plaidoyer auprès des décideurs pour la nomination des femmes aux postes de responsabilité, notamment en Conseil des Ministres ;*
- (iii) *à la promotion d'un environnement favorable à la représentation égale et équitable des hommes et des femmes dans les sphères de prise de décision ;*

- (iv) au renforcement des actions relatives à la prise en compte du genre dans les Plans de Développement Communaux ;
- (v) à la poursuite de la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre ; et
- (vi) au renforcement des capacités institutionnelles du dispositif de promotion du genre.

9.3.2 Autonomisation économique de la femme

Les interventions dans ce domaine visent à faciliter l'accès des femmes aux opportunités économiques, au même titre que les hommes. Les actions à mener concernent :

- (i) l'amélioration des conditions d'accès des femmes à la propriété foncière productive, aux filières porteuses, aux matériels agricoles mécanisés et aux intrants dans les communes ;
- (ii) l'intégration de l'aspect genre dans la mise en œuvre des projets des secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la télécommunication et de l'énergie ;
- (iii) l'appui à l'acquisition de matériels de transformation de produits au profit des groupements de femmes ; et
- (iv) le renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat.

9.4 Promotion de la microfinance

299 Soucieux de faire de la microfinance un outil pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des PME, le Gouvernement entend renforcer la promotion, la régulation et la coordination du secteur. Pour ce faire, il s'est fixé pour objectifs de :

- (i) assainir et sécuriser le secteur de la

microfinance ;

- (ii) professionnaliser le secteur de la microfinance ;
- (iii) promouvoir le financement de l'agriculture et le développement des produits innovants ; et
- (iv) renforcer l'accès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à des ressources financières adaptées.

Les actions qui permettront à l'Etat d'atteindre ces objectifs portent sur :

- (i) l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement du secteur de la microfinance ; (ii) le renforcement de l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Surveillance des SFD (ANSSFD) ;
- (iii) le renforcement des capacités des acteurs en vue d'assurer leur viabilité et leur pérennité ;
- (iv) l'adoption des mesures fiscales incitatives pour l'implantation des SFD en milieu rural pour le financement du secteur agricole ;
- (v) la mise en place d'un dispositif de refinancement des SFD avec des ressources adaptées à leur besoin de financement à moyen et long termes, à travers leur intégration dans le dispositif ARCH ;
- (vi) la promotion des TIC comme support aux services financiers ;
- (vii) l'appui aux SFD pour la mobilisation de financements adaptés pour le moyen et long termes ;
- (viii) la promotion de l'accès des SFD aux marchés de capitaux, à travers les véhicules d'investissement en microfinance (VIM) ; et
- (ix) le renforcement de la surveillance du secteur de la microfinance..

9.5 Promotion d'emplois durables et décents

300 L'analyse des principales contraintes affectant la demande de main-d'œuvre au Bénin montre qu'en premier, l'économie béninoise est caractérisée par une dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base, le faible niveau du développement industriel

et la prédominance de l'agriculture de subsistance. En plus, le secteur privé, qui fait appel essentiellement à des profils relativement bas, n'est généralement pas à même de contribuer au développement de l'emploi et à la création d'emplois stables. A cela s'ajoute le fait que le climat des affaires (l'investissement) qui prévaut n'est pas toujours favorable à la création d'emplois productifs, en particulier dans le secteur informel. En dernier lieu, les faibles capacités institutionnelles et les insuffisances dans le domaine des infrastructures entravent la création d'emplois.

301 Du côté de l'offre, les facteurs entravant l'emploi sont notamment l'inadéquation entre le système éducatif et le marché de l'emploi. Paradoxalement et concomitamment, le Bénin est de plus en plus confronté au phénomène des « chômeurs éduqués », qui résulte de l'éducation de masse dans le supérieur. Des milliers de jeunes diplômés sortent chaque année des universités et des grandes écoles pour entrer sur le marché de l'emploi dont les capacités d'absorption sont limitées. La faible qualité et le manque d'efficacité de l'éducation acquise par un grand nombre d'étudiants empêchent ceux-ci de participer équitablement au marché de l'emploi formel, les condamnant ainsi à des emplois peu productifs, mal rémunérés et précaires, généralement dans l'économie informelle.

302 Les défis que génère cette problématique de l'emploi sont :

- (i) l'amélioration du climat des affaires ;
- (ii) l'organisation du secteur informel ;
- (iii) l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi ;
- (iv) la mise en place et le fonctionnement d'un guichet unique de promotion de l'emploi ;
- (v) l'amélioration d'une meilleure gouvernance du marché de l'emploi ; et
- (vi) la promotion de formations adaptées aux besoins de l'économie.

303 Pour relever ces défis, le Gouvernement entend, au cours des prochaines années :

- (i) améliorer la productivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance économique ;
- (ii) renforcer le mécanisme de promotion de l'emploi ; et
- (iii) améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques transversales et sectorielles ainsi que la gouvernance du marché de l'emploi.

9.5.1 Amélioration de la productivité des entreprises et de l'inclusivité de la croissance économique

304 L'amélioration de la productivité des entreprises et de l'inclusivité de la croissance économique passe par le renforcement du capital humain. Ainsi, les actions ciblées pour les prochaines années portent sur :

- (i) l'amélioration de la coordination et de la gouvernance du dispositif de développement des compétences (Formation Professionnelle et Technique) ;
- (ii) l'orientation de la formation professionnelle et technique (Développement des compétences), en fonction de la demande et non plus seulement de l'offre ;
- (iii) l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi, pour identifier les besoins en compétences dans les secteurs formel et informel ;

- (iv) le renforcement de la mise en place des normes de qualité de la formation ; et (v) le financement de la Formation Professionnelle et Technique.

9.5.2. Renforcement du mécanisme de promotion de l'emploi

305 Dans le cadre du mécanisme de promotion de l'emploi, les actions à mener au cours de la période 2018-2021 porteront sur :

- (i) le renforcement de l'éducation à l'entrepreneuriat et la mise en valeur des compétences entrepreneuriales ;
 - (ii) la multiplication des concours en entrepreneuriat en partenariat avec le secteur privé ;
 - (iii) la promotion des incubateurs d'entreprises publics, privés et/ou mixtes ;
 - (iv) l'appui au secteur privé pour la création des sociétés de capital-investissement dédiées aux jeunes entrepreneurs à fort potentiel ;
 - (v) le renforcement des capacités et l'audit régulier des services publics de l'emploi dédiés à l'entrepreneuriat pour assurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entrepreneuriat ; et
- (vi) la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes.

9.6 Promotion de la jeunesse et des activités sportives

306 Conscient du rôle que joue le sport dans une nation, le Gouvernement a positionné le sport dans le dispositif d'offre de services sociaux de base, tout en mettant la jeunesse au cœur des stratégies à développer pour la promotion du sport. Par conséquent, le sport sera utilisé comme un outil de développement humain, social et

économique. Dès lors, les stratégies envisagées pour développer le sport porteront, entre autres, sur :

- (i) la promotion de la jeunesse ; et
- (ii) le développement des activités sportives.

9.6.1 Promotion de la jeunesse

307 Pour la jeunesse, plusieurs programmes et projets ont été initiés par l'Etat béninois, avec l'appui technique des partenaires au développement. Pour une organisation de la jeunesse autour des idéaux de développement, les orientations retenues concernent :

- (i) la promotion de la vie associative chez les jeunes ; et
- (ii) le renforcement de la participation des jeunes au processus de développement.

308 Les actions allant dans le sens de ces orientations portent sur :

- (i) l'encadrement socio-éducatif des jeunes ;
- (ii) l'incitation des jeunes à la vie associative ;
- (iii) la promotion de l'éducation de la santé sexuelle et de reproduction chez les jeunes (SRAJ) ;
- (iv) l'accompagnement des jeunes au service du volontariat et du bénévolat ;
- (v) la formation des jeunes à la culture entrepreneuriale et aux petits métiers ; et
- (vi) l'insertion socio-économique des jeunes.

9.6.2. Développement des activités sportives

309 Les activités physiques et sportives constituent un élément fondamental de l'éducation, de la culture, de l'intégration

et de la vie sociale. Elles participent aussi du maintien de la santé physique et mentale. Malgré le fait qu'elles sont porteuses de valeurs essentielles, tant sur le plan du développement personnel que collectif, le cadre de mise en œuvre des actions publiques en faveur des activités physiques et sportives est toujours à l'étape de balbutiement. Par ailleurs, le financement du sport au Bénin demeure une préoccupation majeure des pouvoirs publics. La première source de financement des activités sportives est le budget national.

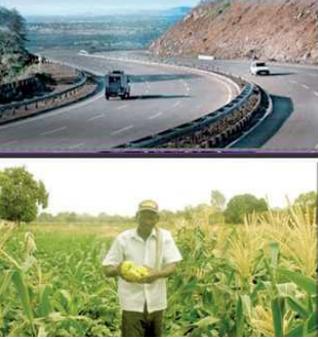
310 Face aux constats peu reluisants pour le développement du sport au Bénin, de nombreux défis se dressent sur la voie qui conduit au développement du sport. Il s'agira pour le Gouvernement :

(i) d'assurer le développement des infrastructures sportives ;

- (ii) de renforcer la formation des acteurs sportifs ;*
- (iii) d'assurer la régularité de l'organisation des activités sportives en vue de faciliter la constitution de pépinière devant nourrir l'élite nationale ; et (iv) de faciliter le sport en milieux scolaire, universitaire et militaire.*

311 Pour relever ces défis et atteindre les objectifs de développement du sport, de nombreuses actions seront mises en œuvre. Elles portent sur :

- (i) l'organisation des grands évènements sportifs ;*
- (ii) la constitution d'une pépinière de sportifs pour les Clubs d'élite ;*
- (iii) l'encadrement professionnel des jeunes talents sélectionnés ;*
- (iv) la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sportives ;*
- (v) la réorganisation du sport scolaire, universitaire et militaire ;*
- (vi) l'organisation du sport de masse et de la formation sportive ; et*
- (vii) l'actualisation des différents textes en matière d'organisation du sport au Bénin.*



DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL

312 L'ambition d'un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national est bien légitime, au regard des disparités spatiales constatées jusque-là en matière d'infrastructures et d'équipements et surtout de la faible capacité de valorisation des ressources et potentialités locales.

313 Pour concrétiser une telle ambition, des actions seront engagées dans les domaines de :

- (i) la viabilisation des régions économiques et des zones de fortes concentrations humaines;
- (ii) la promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques ;
- (iii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ;
- (iv) l'amélioration de la gestion foncière et de l'habitat ;
- (v) la consolidation des acquis de la gouvernance locale et de l'intercommunalité ;
- (vi) le renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels ; et
- (vii) la sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations.

10.1 Viabilisation des régions économiques et des zones de fortes concentrations humaines

314 L'adoption de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) par le

Gouvernement en novembre 2002 traduit le regain d'intérêt pour la planification territoriale. A cela, s'ajoute le contexte régional favorable à l'impulsion des politiques nationales d'aménagement du territoire où des progrès significatifs ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte additionnel N°03/2004 du 10 janvier 2004 portant adoption de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA. Il s'agit, entre autres :

- (i) du lancement du processus d'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional ;
- (ii) de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional d'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire ; et
- (iii) de l'élaboration de l'Atlas Régional de Développement de l'espace UEMOA.

315 Pour marquer ce regain d'intérêt, le Gouvernement a adopté plusieurs instruments dont :

- (i) le Schéma National d'Aménagement du Territoire encore appelé agenda spatial, adopté en février 2016 ; et
- (ii) la loi-cadre sur l'aménagement du territoire, votée par l'Assemblée Nationale, le 26 mai 2016, et rendue exécutoire par la Cour Constitutionnelle en janvier 2017.

316 En vue d'opérationnaliser ces instruments clés, le Gouvernement envisage, à l'horizon 2021, de mener les

actions relatives :

- (i) au renforcement du cadre institutionnel de l'aménagement du territoire, à travers la mutation de la Délégation à l'Aménagement du Territoire en Agence Nationale d'Aménagement du Territoire dotée de véritables moyens d'actions ;
- (ii) à la promotion des espaces de croissance capables de structurer de véritables pôles de développement (zones économiques spéciales, agropoles, technopoles, zone d'aménagement concerté, etc.) ;
- (iii) à l'élaboration des instruments de planification spatiale qui orientent et servent de cadre spatial de référence à l'action publique ;
- (iv) à l'animation du marché des territoires en vue de promouvoir des économies régionales et locales fortes ;
- (v) à l'opérationnalisation des mécanismes de contractualisation Etat-Communes et du Fonds d'Incitation à l'Aménagement du Territoire ;
- (vi) au renforcement du niveau d'équipements et d'infrastructures des différentes localités ;
- (vii) au renforcement de la gouvernance urbaine ;
- (viii) à la réalisation des travaux de voirie et de drainage des eaux pluviales ;
- (ix) à la création de 26 villes durables pouvant bénéficier des interventions de synergie de l'ensemble du secteur (urbanisme, habitat, environnement et gestion des ressources naturelles) ; et
- (x) à la mise en œuvre de grands projets d'aménagement urbains.

10.2 Promotion de la gestion durable des ressources naturelles

317 L'état de la biodiversité au Bénin révèle une certaine richesse. Mais, cette richesse est de plus en plus menacée avec la disparition des palmiers raphias dans certains milieux, la destruction de la mangrove, la destruction de la forêt dense humide semi-décidue sur

les terres de barre, la disparition de *Manilkara obovata*, caractéristique de la flore du cordon littoral ancien, la disparition des léopards, des guépards, des damalisques, des éléphants, des pangolins géants, etc. En ce qui concerne la diversité des vertébrés aquatiques, il y a la surexploitation des plans d'eau due à la poussée démographique et à l'utilisation des techniques de pêche destructives (acadja, filet à mailles réduites, etc.).

318 Les principales actions du Gouvernement pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles porteront sur :

- (i) le développement des capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes du sous-secteur forestier ;
- (ii) la gestion intégrée des terroirs ;
- (iii) la gestion durable des aires protégées ; et
- (iv) la promotion des services éco-systémiques et de suivi écologique.

10.3. Promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques

319 Les efforts pour le développement durable doivent viser la prévention de la qualité de l'air et de l'eau et le renforcement de la sécurité alimentaire. Ainsi, les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour faire face aux multiples défis liés à la détérioration de la qualité de l'air. Conscient de cet enjeu, le Bénin a pris des mesures relatives à :

- (i) l'interdiction de l'utilisation de certaines Substances Appauvrissant la couche d'Ozone

- (SAO) et la formation des frigoristes ;
- (ii) la réglementation des normes d'émission des véhicules à moteur et les contrôles périodiques subséquents ;
 - (iii) la réglementation du bruit ;
 - (iv) la promotion des engins à quatre temps ; et
 - (v) la promotion de l'essence sans plomb. En dépit de ces mesures, la question de pollution reste préoccupante dans les grandes villes béninoises.

320 En outre, les secteurs les plus affectés par les changements climatiques sont ceux des ressources en eau, de l'énergie, des zones côtières, de la santé, de l'agriculture et de la foresterie. Au niveau décentralisé, les autorités communales ont entamé, entre 2003 et 2007, le processus d'élaboration de la première génération du Plan de Développement Communal (PDC) basé sur les potentialités locales qui dépendent largement des ressources naturelles très sensibles aux variabilités et changements climatiques. Les volets « Environnement » et « Changement climatique » sont souvent absents de ces documents de planification locale ; ce qui a motivé le Bénin à élaborer en 2014, un guide de la démarche d'intégration et de planification adaptative aux changements climatiques dans les plans locaux.

321 Pour consolider ces efforts, les principales actions que le Gouvernement entend mener pour promouvoir un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques concernent :

- (i) la mise en œuvre du principe du pollueur

- payeur sur toute l'étendue du territoire national ;
- (ii) la mise en place des investissements conséquents dans les chefs-lieux de départements, dans le cadre d'un partenariat Etat-Commune pour la gestion des déchets par nature (déchets ménagers, déchets médicaux, boues de vidanges, etc.) ;
- (iii) la promotion de l'utilisation des sachets biodégradables ;
- (iv) la réhabilitation de l'Agence Béninoise pour l'Environnement afin de lui permettre d'assurer sa mission en matière de gestion et de gouvernance environnementale ;
- (v) l'élaboration d'un plan national climat et des plans climat territoriaux pour construire progressivement une résilience à toutes les échelles du territoire (atténuation et adaptation aux changements climatiques) ;
- (vi) l'adoption d'une politique pour assurer la résilience du Bénin aux changements climatiques et la faible émission de carbone ;
- (vii) la protection du littoral béninois contre l'érosion côtière ;
- (viii) la gestion et la protection durables des écosystèmes marins et côtiers ;
- (ix) l'opérationnalisation du Centre International pour une Agriculture Résiliente aux Changements Climatiques ; et
- (x) l'amélioration de la gestion des conventions internationales relatives à l'environnement.

10.4. Amélioration de la gestion foncière et de l'habitat

322 La situation foncière est caractérisée par une insécurité grandissante et le développement d'un marché foncier peu ou pas réglementé, découlant d'une absence de politique foncière, d'une multiplicité d'acteurs et de l'absence d'un cadre juridique et institutionnel cohérent.

323 Ces difficultés d'accès à la terre participent à l'installation anarchique des populations et impactent négativement

de ce fait l'habitat. Ce comportement observé dans les milieux urbains et périurbains crée de graves problèmes d'accès des populations aux services et infrastructures sociocommunautaires et a un impact négatif sur l'environnement.

324 Les principales actions à mener au cours des quatre prochaines années pour l'amélioration de la gestion foncière et de l'habitat porteront sur :

- (i) le développement de l'infrastructure géographique de base et du cadastre ;
- (ii) l'appui aux communes pour l'accélération et l'assainissement des procédures et opérations de lotissement du foncier urbain ;
- (iii) la valorisation du foncier au plan national ;
- (iv) le développement d'un programme immobilier d'habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations du Bénin ;
- (v) la mise en place d'un programme de construction de bâtiments administratifs ;
- (vi) la construction des infrastructures sociocommunautaires ; et
- (vii) la création d'un complexe international (salles de conférences, théâtres et hôtels) à Cotonou.

10.5. Consolidation des acquis de la décentralisation et de la gouvernance locale

325 La mise en œuvre de la SCR3 a permis d'enregistrer des progrès substantiels en matière de décentralisation et de gouvernance locale dont les acquis doivent être capitalisés et consolidés dans le cadre du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Cependant, des contraintes continuent de peser sur le

secteur et concernent :

- (i) la faiblesse des ressources financières des communes en lien avec les compétences transférées ;
- (ii) la faiblesse du taux d'exécution des budgets communaux avec des reports de crédits d'un montant considérable sur l'exercice suivant ;
- (iii) les progrès lents et timides dans l'élaboration et la mise en œuvre des principaux outils techniques de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (les PDDI et les Plans de décentralisation et de déconcentration) ;
- (iv) l'insuffisance et/ou la faible orientation des ressources humaines communales ;
- (v) la faiblesse dans la mise en œuvre des Programmes Annuels d'Assistance Conseil et de leur système de suivi-évaluation ; et
- (vi) le pilotage de la PONADEC et son système de suivi-évaluation qui demeurent toujours perfectibles.

326 Les principales actions à engager pour renforcer le processus de décentralisation-déconcentration porteront sur :

- (i) le renforcement des ressources financières des Collectivités Territoriales pour une offre de services sociaux de base de qualité aux populations ;
- (ii) le renforcement de la gouvernance démocratique à l'échelle locale (redevabilité, transparence et participation citoyenne) ;
- (iii) le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des communes, de l'administration préfectorale et des services déconcentrés de l'Etat.
- (iv) la généralisation des instruments techniques de mise en œuvre de la PONADEC que sont les Plans de Décentralisation et de Déconcentration (P2D) et les Programmes Départementaux de Développement Intersectoriel (PDDI) ;
- (v) l'élaboration d'une méthodologie harmonisée d'élaboration et d'évaluation des Programmes Annuels d'Assistance Conseils (PAAC) et la dynamisation des Comités Départementaux de suivi des PAAC ;

- (vi) l'élaboration et la mise en œuvre efficace des Programmes Annuels d'Assistance Conseil et le renforcement des crédits délégués ; et
- (vii) le renforcement du dispositif du pilotage et de suivi-évaluation de la PONADEC.

10.6 Gestion des catastrophes et risques naturels

327 La protection des personnes et des biens contre les catastrophes, les crises et les risques naturels est une préoccupation majeure du Gouvernement. Malgré cela, les mesures de prévention existantes demeurent très faibles, bien que de plus en plus, un système harmonisé d'organisation des mécanismes de secours se déploie progressivement. Pour assurer convenablement son rôle de protection vis-à-vis des catastrophes, plusieurs défis sont à relever et appellent, pour les prochaines années, les actions suivantes:

- (i) l'amélioration du cadre institutionnel de la protection civile au Bénin ;
- (ii) le renforcement de la prévention des risques, sinistres et catastrophes ;
- (iii) le renforcement de la gestion des sinistres et catastrophes ; et
- (iv) la modernisation et le renforcement des capacités opérationnelles des structures de la protection civile.

10.7. Sécurisation des espaces frontaliers et gestion des migrations

10.7.1 Sécurisation des espaces frontaliers

328 De nombreuses contraintes entravent la bonne gestion des

espaces frontaliers. Au regard de cette situation et pour inverser la tendance, le Gouvernement, à travers l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers, a mis en œuvre plusieurs projets de viabilisation dans les domaines de la sécurisation, du développement et de la coopération transfrontalière. Malgré les multiples actions engagées, bon nombre de problèmes persistent, minant la sécurité frontalière et empêchant le Bénin de jouir pleinement de ses espaces situés au niveau des frontières. Entre autres problèmes, figurent :

- (i) la non-considération des spécificités des zones frontaliers dans le déploiement des administrations déconcentrées ;
- (ii) l'insuffisance, la non-disponibilité ou la dispersion des données sur les espaces frontaliers et les dynamiques territoriales qui les sous-tendent à travers les administrations sectorielles ;
- (iii) le manque d'analyse transversale suffisante pour faire de la prospective territoriale sur ces zones géostratégiques que sont les frontières ;
- (iv) l'insuffisance des financements dédiés spécifiquement aux localités des zones frontaliers dans leur ensemble ; et
- (v) la perte d'une partie du territoire national de certaines zones frontaliers, du fait du non-établissement de l'administration béninoise dans ces zones.

329 Pour résorber ces problèmes, les actions à mener au cours des quatre prochaines années porteront sur :

- (i) la poursuite des initiatives de viabilisation des espaces frontaliers ;
- (ii) la décentralisation de l'administration au profit des zones frontaliers ;
- (iii) la sensibilisation des populations abritant l'espace frontalier ;

- (iv) la mise en place d'infrastructures scolaires et de santé et d'équipements et infrastructures marchands au niveau des zones frontalières;*
- (v) la poursuite des recherches de tous les éléments administratifs ou non susceptibles de récupérer tous les territoires en passe d'être perdus par le Bénin ;*
- (vi) le renforcement des renseignements et des informations sur toute l'étendue du territoire national et surtout au niveau des frontières; et*
- (vii) le soutien du développement des échanges économiques entre les organisations socioprofessionnelles des zones transfrontalières,*
- (viii) la délimitation, la démarcation et la réaffirmation des frontières terrestres et maritimes.*

10.7.2. Gestion de la transhumance transfrontalière

330 Plusieurs facteurs favorisent les problèmes liés à la transhumance transfrontalière. Ils comprennent, entre autres, l'incapacité des éleveurs étrangers à avoir des recours, la faible appropriation des règles et structures qui régissent la transhumance transfrontalière,

l'enclavement des couloirs de circulation par la présence des parcs protégés sur les frontières et la tentation des éleveurs par les pâturages renfermés par ces parcs, la faible représentation des éleveurs dans les instances de décision et les débats publics, la non-application des textes régissant la transhumance transfrontalière par les États.

331 Au regard de ces multiples problèmes, les principales actions du Gouvernement pour l'amélioration de la gestion de la transhumance transfrontalière porteront sur :

- (i) la dynamisation des comités locaux de gestion de la transhumance transfrontalière ;*
- (ii) le renforcement des lois et règlements sur l'immigration et le séjour des étrangers ;*
- (iii) la mise en place des mécanismes nationaux et locaux de contrôle et de suivi des migrations étrangères ; et*
- (iv) la gestion durable de la transhumance et des zones de pâturages.*



TROISIEME PARTIE

CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PC2D

*La troisième partie présente le cadre de mise en œuvre du PC2D.
Elle est structurée en deux chapitres :*

- (i) les modalités de mise en œuvre et les implications macroéconomiques et budgétaires du PC2D ; et*
 - (ii) le mécanisme de suivi et d'évaluation du PC2D.*
- Les indicateurs retenus pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PC2D, leurs valeurs de référence ainsi que leurs valeurs cibles pour chacune des années de 2018 à 2021 sont présentés dans un rapport séparé intitulé rapport de performance du PC2D.*

PRINCIPES DIRECTEURS, AGENDA DE MISE EN ŒUVRE ET IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES ET IMPACT SUR LA PAUVRETE

11.1. Principes directeurs du PC2D

332 La mise en œuvre du PC2D sera guidée par quelques principes-clés reconnus universellement, comme contribuant aux succès des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Ces principes sont les mêmes que ceux de la SCRP 3.

Principe 1 : Intégration et gestion efficiente des programmes sectoriels

333 Les programmes sectoriels devront non seulement se compléter mais aussi être intégrés les uns aux autres pour leur assurer un maximum d'efficacité. Le coût de gestion administrative des programmes devra être maintenu aussi bas que possible, en simplifiant et en rationalisant les procédures, tout en utilisant au mieux les ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

Principe 2 : Meilleur ciblage des pauvres et des programmes

334 Une segmentation fine des pauvres sera établie, au niveau sectoriel comme géographique, de manière à délivrer à chaque cible les programmes les plus appropriés, considérant ses besoins précis. La conduite d'enquêtes supplémentaires permettra de mieux

désagréger la population de pauvres, selon des caractéristiques spécifiques (petits agriculteurs vivriers, artisans urbains, etc.). Ceci permettra de fournir à chaque pauvre un véritable paquet de services, incluant des opportunités de crédit, de formation, d'assistance technique et technologique ou encore des infrastructures modernes.

335 La question du genre sera systématiquement considérée, aussi bien dans la phase de programmation des actions, de leur mise en œuvre que dans celle de la budgétisation ou de l'évaluation, notamment du fait que les femmes souffrent davantage de la pauvreté.

De plus, une approche proactive doit être suivie, de manière à amener les gestionnaires des programmes à se déplacer eux-mêmes vers les pauvres plutôt que d'attendre que ces derniers viennent vers eux. Tout ceci permettra aux pauvres de mieux comprendre leur rôle et de s'approprier les programmes.

Principe 3 : Décentralisation de la stratégie de lutte contre la pauvreté

336 Chaque commune devra élaborer son propre programme de développement communal, en phase avec les orientations

du programme national. Des ressources seront à cet effet mises à la disposition des communes dans le cadre du processus de décentralisation.

Principe 4 : Gestion Axée sur les Résultats

337 Le PC2D a pour mission de transformer la vie des populations, notamment par la réalisation des ODD, et de permettre au Bénin d'évoluer vers le développement intégral et durable. Son succès sera donc principalement mesuré, non pas dans les actions menées ou les budgets mobilisés, mais aussi dans la capacité de la stratégie à atteindre les buts initialement fixés. Pour ce faire, les principes de la GAR seront systématisés à toutes les étapes du processus de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Principe 5 : Alignement des programmes des PTF avec le PC2D

338 Les PTF seront invités à mettre en harmonie leur programme-pays avec le PC2D, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Partenariat Mondial pour une Coopération efficace au service du Développement de Busan. Les programmes et projets proposés par les PTF devront être évalués avec toute l'attention requise, avant leur exécution, de façon à veiller à ce qu'ils restent cohérents avec les objectifs et les lignes

d'actions retenus par le pays.

Principe 6 : Promotion de la subsidiarité et du partenariat

339 Les institutions publiques devront, autant que possible, se concentrer sur la programmation et le contrôle général des actions menées, et sous-traiter leur exécution aux organisations de base, au secteur privé et aux ONG. Le secteur privé sera invité à joindre ses efforts dans la stratégie de développement, en contribuant en nature et en ressources financières aux programmes destinés aux pauvres. Le Partenariat Public-Privé (PPP) sera également promu pour concevoir, financer, construire, gérer ou préserver les projets d'intérêt public. Parmi les secteurs typiquement ou potentiellement concernés, il convient de citer : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, le transport, l'énergie, les télécommunications, le tourisme, la santé et l'éducation.

340 L'adoption du PPP découle fondamentalement de la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics et d'un meilleur rapport qualité/prix de certains services d'intérêt commun. Par ailleurs, le PPP permet d'alléger la contrainte budgétaire publique en associant le secteur privé à la prise de risque liée au financement des investissements en infrastructures. Un recours aux capitaux privés réduit le besoin d'endettement public.

Principe 7 : Neutralité politique vis-à-vis des cibles et des bénéficiaires

341 Les différents programmes et projets de lutte contre la pauvreté doivent être gérés sans donner aucune considération à l'orientation politique ou aux capacités de négociation des groupes.

11.2 Agenda de mise en œuvre du PC2D

11.2.1. Instruments de mise en œuvre

342 L'opérationnalisation du PC2D se fera à travers deux principaux instruments de programmation : le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et les Plans de Développement Communaux (PDC). Le PAP retrace tous les investissements et actions prioritaires qui découlent des axes stratégiques. Il est la traduction du PC2D en termes de projets et programmes. Il est en parfaite cohérence avec le PND, le PAG et le Programme d'Investissements Publics (PIP) et renforce les budgets-programmes de chaque secteur. Il sert de lien, d'une part, entre le PC2D et les budgets-programmes et, d'autre part, entre le PC2D et le budget annuel de l'Etat qui constitue le principal instrument de mise en œuvre du programme.

343 Chaque ministère sectoriel devra élaborer un Plan de Travail Annuel, incluant les lignes du PAP qui sont de son ressort, ainsi que les moyens opérationnels de mise en œuvre. Par ailleurs, au niveau décentralisé, le PC2D

est opérationnalisé, à travers les PDC qui reprennent à leur compte les axes opérationnels et les investissements prioritaires retenus dans le PAP central. Ainsi, les actions du PAP sont déclinées au niveau local dans les PDC. Par conséquent, l'approche du Développement Conduit par les Communautés, qui promeut un développement local participatif, sera utilisée pour la mise en œuvre de certains projets à la base.

11.2.2 Ressources pour la mise en œuvre

344 La mise en œuvre efficace du PC2D 2018-2021 nécessite une forte mobilisation de ressources. A cet égard, le Gouvernement mettra en place un dispositif efficace pour la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes. Ainsi, en matière de mobilisation de ressources extérieures, il souhaite recevoir prioritairement de ses partenaires les formes d'aides compatibles avec les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (l'appui budgétaire global, l'appui budgétaire sectoriel ou ciblé, les appuis sous formes d'approche-programme). La mobilisation de ces formes d'aide exige bien évidemment des progrès en matière de gestion des finances publiques et de reddition, à bonne date, des comptes de l'Etat. Le Gouvernement entend poursuivre les chantiers engagés dans ce sens, avec l'appui des PTF. Par ailleurs, les dispositifs communs d'assistance des partenaires, mis en place en particulier dans le secteur de l'eau, de

l'éducation (Fonds Commun Budgétaire), de la décentralisation et du système de gestion des finances publiques, seront renforcés et étendus à d'autres secteurs. En particulier, il sera mis en place, avec l'appui des PTF, un fonds commun pour le secteur de la santé, sous une forme d'approche-programme.

345 Le Gouvernement travaillera également pour la mise en place de ces dispositifs communs dans les autres secteurs qui concourent à l'atteinte des ODD. Aussi, le secteur privé sera-t-il sollicité pour le financement du PC2D. Cette démarche passe par la promotion des IDE, le développement des Partenariats Publics-Privés (PPP) et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la bancarisation du pays et la mobilisation de l'épargne nationale. Par ailleurs, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Partenariat de Busan, le Gouvernement renforcera le processus d'alignement et d'harmonisation par la dynamisation des groupes thématiques et sectoriels conjoints (Gouvernement-Partenaires). L'objectif du Gouvernement à terme est de parvenir à la définition d'une stratégie d'assistance commune au pays.

11.2.3. Conditions de réussite de la mise en œuvre

346 La mise en œuvre efficace du PC2D 2018-2021 suppose un cadre macroéconomique stable, une situation

sociale apaisée et un environnement international prospère pour favoriser le bon déroulement des activités économiques. L'atteinte de ces objectifs dépend également de la relance de la machine de production (mécanisation agricole, mise en œuvre du PSRSA) et de l'opérationnalisation des pôles de croissance et de développement identifiés par le Gouvernement.

347 La mise en œuvre du PC2D 2018-2021 est également sous-tendue par la poursuite des réformes structurelles pour assurer la disponibilité des facteurs de production, l'amélioration ou la facilitation des relations commerciales avec les pays voisins (notamment le Nigeria et les pays de l'hinterland) pour une meilleure intégration sous-régionale.

348 Par ailleurs, l'alignement des partenaires sur les procédures nationales, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Partenariat de Busan, devrait accélérer les décaissements des ressources extérieures nécessaires pour le financement du programme sur la période 2018-2021. Une appropriation du PC2D par toutes les composantes de la société constitue une condition nécessaire à sa réussite. De même, l'appropriation des ODD et des cibles prioritaires du Bénin est aussi une condition de réussite du PC2D. A ce titre, le Gouvernement mettra en œuvre un plan de communication afin de faciliter une meilleure collaboration entre les structures de mise en œuvre et les populations bénéficiaires.

11.3 Cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021

349 Le cadrage macroéconomique réalisé dans le cadre de l'élaboration du PC2D a pris en considération les documents de programmation en cours de mise en œuvre ainsi que les engagements pris par le Gouvernement. Trois sentiers de croissance ont été tracés :

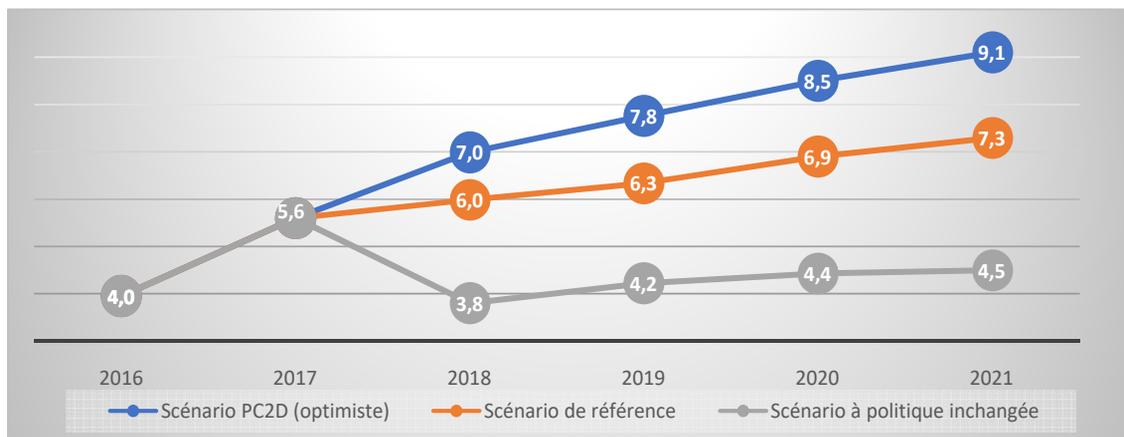
- (i) le scénario de référence affiche de la prudence dans les prévisions de croissance. Il s'appuie, sur la période 2017-2019, sur le Programme Economique et Financier convenu avec le Fonds Monétaire International, et prend en considération les différentes incertitudes auxquelles est soumise l'économie dont, notamment, l'évolution du cours des matières premières sur le marché international, les aléas climatiques, une célérité prudente dans la mise en œuvre des différentes réformes économiques ;
- (ii) le scénario PC2D (optimiste) repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et de ses réformes économiques. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé, tel que stipulé dans le Programme d'Actions du Gouvernement. A cet effet, il prend en

considération le phasage actualisé des projets inscrits au PAG à fin 2017, à la suite de la fin progressive des études de faisabilité. Il suppose également une évolution favorable des cours des matières premières sur le marché international ainsi que des conditions climatiques avantageuses ;

- (iii) le scénario à politique inchangée suppose que la politique économique au Bénin ne s'écarterait pas significativement de ce qui prévalait avant 2016. Il suppose une non-mise en œuvre du PAG et du Programme avec le FMI et une persistance de la vulnérabilité de l'économie.

350 La figure 9 présente ces différents sentiers possibles de croissance. Dans le scénario de référence (tendanciel), cohérent avec le Programme convenu avec le Fonds Monétaire International, le taux de croissance économique devrait atteindre 7,3% en 2021 contre 4,0% en 2016. Dans le scénario optimiste (PC2D), prenant appui sur le PAG, le taux de croissance économique s'afficherait à 9,1% en 2021. Enfin, dans le scénario à politique inchangée, le taux de croissance économique devrait rester dans un voisinage de 4% jusqu'en 2021.

Figure 9 : Evolution du taux de croissance des scénarii de 2016 à 2021



Source : DGAE, février 2018

11.3.1. Le scénario de référence

351 Ce scénario s'aligne sur les priorités du programme économique 2017-2019 convenu avec le Fonds Monétaire International et internalise les orientations stratégiques du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) sur la période 2016-2021.

352 Les résultats du cadrage indiquent pour la période de 2018-2021, que l'économie devrait enregistrer une croissance soutenue dans un environnement caractérisé par la maîtrise de l'inflation et une gestion efficace des finances publiques avec des mesures d'assainissement appropriées. Le taux de croissance économique passerait de 6,0% en 2018 à 7,3% en 2021, soit une croissance moyenne annuelle légèrement au-dessus de 6,0%. Ainsi, ce cadrage induirait donc un gain de plus de 1,8 point par rapport à la période 2011-2016.

353 La régularité de la croissance attendue sur la période 2018-2021 serait tirée par l'ensemble des secteurs avec un rythme annuel de plus de 5,0% de croissance par secteur.

354 En ce qui concerne la demande, l'engagement du Gouvernement à renforcer le climat des affaires et à promouvoir les Partenariats Public-Privé ainsi qu'à assainir les finances publiques devrait constituer un levier important pour l'attrait des investissements privés.

De même, sur la période, le rythme soutenu des investissements publics dans les domaines diversifiés devrait contribuer à consolider l'option faite par le Gouvernement d'encourager les initiatives privées à l'investissement massif.

355 Contrairement à l'année 2017, qui est consacrée prioritairement à la réalisation des études inhérentes aux plusieurs travaux, l'année 2018 sera celle de lancement de plusieurs chantiers dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé. Autrement dit, 2018 sera l'année de l'accélération de la croissance, avec pour soubassement la mise en œuvre de plusieurs réformes. Le rythme soutenu des investissements privés sur la période (23,4% en 2021 contre 18,7% en 2016) reflète la volonté du Gouvernement de faire du secteur privé un acteur clé dans le processus de création de richesse inclusive pour un développement durable dans un cadre de vie sain.

356 En ce qui concerne le secteur extérieur, le Gouvernement, en engageant la transformation structurelle de l'économie, à travers la mise en place d'importants investissements structurants, s'inscrit dans une démarche de diversification des exportations afin de maîtriser la balance commerciale et par ricochet la balance courante. Cependant, il sera noté une augmentation du déficit courant sur la période 2018-2021, en lien avec la forte progression des

importations de biens d'équipements pour soutenir les investissements prévus au titre du PAG. Toutefois, après 2021, les projections tablent sur une baisse progressive du déficit.

357 S'agissant des prix, l'inflation devrait rester modérée et se maintenir à un niveau inférieur au seuil de convergence de 3% de l'UEMOA. Ce niveau stable des prix est en lien avec les perspectives de disponibilité des produits agricoles en rapport avec la volonté d'améliorer la productivité du secteur agricole et de développer plusieurs filières dont les filières conventionnelles (maïs, riz, manioc, etc.). La politique de transformation locale, qui est l'un des secteurs prioritaires, devrait contribuer à limiter l'importation des produits de première nécessité et donc maîtriser, dans une certaine mesure, l'inflation importée.

358 Au niveau des finances publiques, le plan vise à renforcer les mesures d'assainissement et à consolider les politiques en faveur de la transition fiscale. A cet effet, la politique budgétaire mettra un accent important sur la mobilisation accrue des recettes. Ainsi, l'administration fiscale engagera des réformes visant à :

- (i) *déceler les niches de recettes et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et mettre en place un fichier unique des assujettis à la TVA ;*
- (ii) *renforcer la modernisation des régies financières, à travers l'informatisation, l'interconnexion de tous les services et la*

dématérialisation des procédures ;

- (iii) *réaliser la plate-forme des données impôt-douane ; et*
- (iv) *appliquer la valeur transactionnelle à la douane. La mise en œuvre de l'ensemble de ces réformes permettra d'inscrire le taux de pression fiscale dans une dynamique croissante en passant de 12,6% en 2016 à environ 15,3% en 2021.*

359 En matière des dépenses publiques, le Gouvernement fait l'option d'une politique budgétaire visant à renforcer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, de façon à améliorer leur effet accélérateur sur l'économie. A cet effet, il s'agira :

- (i) *de renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;*
- (ii) *d'orienter les dépenses d'investissement vers les projets et programmes, notamment les projets/programmes phares et prioritaires inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement ;*
- (iii) *d'améliorer le suivi des projets ;*
- (iv) *renforcer la transparence et la responsabilisation dans les marchés publics ;*
- (v) *d'encadrer les dépenses fiscales ;*
- (iv) *d'améliorer la coordination entre la politique économique, la politique budgétaire et la politique d'endettement afin d'améliorer l'efficacité et la maîtrise de la dette ;*
- (v) *de procéder au remboursement régulier du service de la dette ; et (vi) d'articuler les initiatives en matière de Partenariat Public-Privé avec le budget de l'Etat. Ainsi, les dépenses publiques totales devraient se stabiliser en moyenne à 21,9% du PIB sur la période (2018-2021) contre 21,2% 2016. En ce qui concerne les investissements publics, ils représenteraient en moyenne 6,7% sur la période.*

360 Au regard de l'évolution des recettes et des dépenses projetées, le déficit budgétaire base ordonnancement

hors dons, sera globalement maîtrisé sur la période et devrait s'afficher à 1,4% du PIB en 2021 contre 6,7% en 2016, dans

la perspective du respect du critère de convergence de l'UEMOA.

Tableau 19 : Evolution des recettes et dépenses en % du PIB (scénario de référence)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne (2018 - 2021)
Recettes totales hors dons	14,7	17,6	18,2	18,5	18,9	19,0	18,6
Recettes fiscales	12,6	13,3	14,1	14,6	15,1	15,3	14,8
Recettes non fiscales	2,1	4,3	4,1	4,0	3,8	3,7	3,9
Dépenses totales	21,2	24,4	24,2	21,5	21,2	20,4	21,9
Masse salariale	7,0	6,3	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Investissement public	5,9	9,1	8,8	6,3	6,0	5,7	6,7
Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	5,8	4,7	2,6	2,7	2,9	3,2
Solde primaire (définition étroite)	-3,0	-1,5	0,3	2,6	2,8	2,9	3,2
Solde primaire (définition large)	-5,5	-5,0	-3,8	-1,1	-0,6	0,1	-1,3
Déficit global (base ordonnancement hors dons)	-6,7	-6,9	-6,1	-3,0	-2,3	-1,4	-3,2

Source : DGAE, février 2018

11.3.2. Le scénario optimiste (PC2D)

361 A l'instar de tout plan de développement et au regard du scénario de référence, la mise en œuvre du PC2D requiert un scénario reposant sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et de ses réformes économiques. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé, tel que préconisé dans le Programme d'Actions du Gouvernement. Il est

arrimé au sentier du PAG jusqu'en 2018, puis affiche une ambition renforcée à partir de 2019 afin d'impulser une dynamique pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en 2025.

362 Au plan international, il est projeté un contexte favorable quant à l'évolution des cours des matières premières.

363 A travers ce scénario, le Gouvernement affiche son ambition d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable, à

travers notamment la réalisation d'une croissance plus forte, le développement socio-culturel et la gestion rationnelle de l'environnement. Ce scénario nécessite ainsi beaucoup plus d'investissements structurants. Il intègre également une atténuation des risques climatiques et est plus exigeant en termes de réalisation de grands projets structurants, susceptibles d'amorcer la transformation structurelle de l'économie. Il suppose alors une célérité dans la mise en œuvre des mesures d'ordre institutionnel et juridique devant accompagner la réalisation effective et efficiente desdits projets. Ce scénario postule également l'absence d'entraves importantes à la mobilisation des ressources pour le financement des investissements.

364 Ainsi, pour la période 2018-2021, l'économie devrait enregistrer une croissance forte dans un environnement non inflationniste. Le taux de croissance économique est attendu à 7,0% en 2018 avec une nette progression pour s'afficher à 9,1% en 2021, soit une croissance moyenne d'un peu moins de 8% en rythme annuel.

365 En raison du rythme soutenu des investissements, le déficit de la balance courante devrait connaître une dégradation pour s'établir en moyenne à -13,5% du PIB sur la période 2018-2021. Ce déficit devrait s'améliorer après 2021, en raison d'une importante progression des exportations.

366 S'agissant des finances publiques, le déficit budgétaire base ordonnancement, hors dons, devrait ressortir en moyenne à 4,6% sur la période 2018-2021.

367 Sur la même période (2018-2021), les recettes totales hors dons ressortiraient en moyenne à 19,1% du PIB contre 21,7% pour les dépenses. Spécifiquement, la pression fiscale devrait s'améliorer progressivement pour atteindre 16,5% en 2021 contre 15,3% dans le scénario de référence. Après avoir connu de fortes progressions en début de période, le déficit budgétaire (hors dons), devrait être rationné pour s'établir à -0,2% en 2021 contre -1,4% dans le scénario de référence.

Tableau 20 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques (en % du PIB) pour le scénario optimiste

Ratios en % du PIB (sauf indication contraire)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2018-2021
TOFE	14,7	17,6	18,2	18,5	18,9	19,0	18,6
Recettes totales hors dons	14,7	17,6	18,3	18,8	19,4	20,0	19,1
Recettes fiscales	12,6	13,3	14,3	15,0	15,7	16,5	15,4
Recettes non fiscales	2,1	4,3	4,0	3,9	3,7	3,5	3,8
Dépenses et prêts nets	21,2	24,4	24,2	21,5	21,1	20,2	21,7
Masse salariale	7,0	6,3	6,0	5,9	5,8	5,7	5,8
Investissement public	5,9	9,1	8,7	6,2	5,8	5,4	6,5
Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	5,8	4,7	2,6	2,6	2,8	3,2
Solde primaire (définition étroite)	-3,0	-1,5	0,4	2,9	3,2	3,9	2,6
Solde primaire (définition large)	-5,5	-5,0	-3,6	-0,8	0,0	1,3	-0,8
Solde budgétaire (base ordonnancement hors don)	-6,7	-6,9	-5,9	-2,6	-1,7	-0,2	-2,6

Source : DGAE, février 2017

11.3.3. Le scénario à politique inchangée

368 Ce scénario suppose que la politique économique au Bénin ne s'écarterait pas significativement de ce qui prévalait avant 2016. Il suppose une non-mise en œuvre du PAG et du Programme avec le FMI et une persistance de la vulnérabilité de l'économie. Dans ce cas de figure, le taux de croissance ne devrait pas s'écarter de sa moyenne historique, soit autour de 4,0%.

369 Des freins dans la bonne mise en œuvre des projets du PAG devraient ralentir les investissements privés. Le secteur public connaîtrait également un piétinement de ses investissements. Les entraves à la bonne mise en œuvre du PAG conduiraient l'investissement privé

à connaître une régression modérée, de même que l'investissement public qui sera en baisse progressive, passant de 9,8% du PIB en 2017 pour se situer à 6,0% en 2021.

370 Pour ce qui est des transactions avec l'extérieur, les exportations devraient connaître une baisse, tandis que les importations sont attendues en légère hausse. Le solde de la balance commerciale demeurera déficitaire sur la période avec une moyenne de -15,0% en pourcentage du PIB.

371 Les recettes fiscales connaîtraient une timide hausse sur toute la période en passant de 13,7% du PIB en 2018 à 14,0% en 2021. Les dépenses totales en pourcentage du PIB se situeraient en moyenne autour de 21,4% sur toute la

période. Le solde budgétaire ressortirait en moyenne autour de -3,4% en pourcentage du PIB.

11.4. Analyse de la viabilité de la dette

372 La dette publique a connu récemment une progression rapide passant de 30,5% du PIB en 2014 à 49,4% du PIB à fin 2016, en raison principalement de l'encours de la dette intérieure. L'encours de la dette intérieure a plus que doublé au cours des trois dernières années, en passant de

510,9 milliards de FCFA en 2014 à 1373,4 milliards de FCFA en 2016, en raison d'un creusement des déficits budgétaires en 2015 et 2016 (-7,9% du PIB et -6,2%, respectivement, base engagement, dons compris). Ces déficits ont entraîné d'importants besoins de financement et un recours considérable au financement bancaire et au marché des titres publics, notamment en 2015. La dette intérieure représentait à fin 2016, 54,7% de la dette publique contre 49,8% en 2015 et 35,0% en 2014, soit un accroissement d'environ 20 points de pourcentage en trois ans.

Tableau 21 : Evolution de l'encours de la dette publique du Bénin (en milliards de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016
Dette multilatérale	551,4	645,4	789,8	821,4	910,7
Dette bilatérale	87,5	111,1	161,1	222,1	228,9
Dette extérieure	638,9	756,5	950,9	1 043,6	1 139,6
Bon du Trésor	246,0	219,1	312,7	231,7	161,5
Obligations du trésor	150,6	116,3	138,8	583,1	849,8
Banques locales et autres dette intérieure	76,0	52,1	59,5	222,2	362,1
Dette intérieure	472,6	387,5	510,9	1 036,9	1 373,4
Dette publique	1 111,5	1 144,0	1 461,8	2 080,5	2 513,1
Taux d'endettement public (Encours/PIB)	26,7	25,3	30,5	42,4	49,4

Source: CAA, novembre 2017

373 L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) présente l'évolution des indicateurs d'endettement du Bénin et projette leurs trajectoires afin d'évaluer le risque d'endettement public. Partant du Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) développé par le FMI et la Banque Mondiale, le risque est évalué en comparant les indicateurs d'endettement par rapport à des seuils et point de référence applicables aux pays à faibles revenus, en fonction de la qualité de leurs politiques et institutions, définie par l'évaluation des politiques et des

institutions nationales (EPIN). Le Bénin dispose aujourd'hui d'une qualité des politiques et institutions moyenne.

374 La viabilité est réalisée sur la période 2017-2037, soit 20 ans. Les résultats de l'analyse de la viabilité de la dette, sur la base des principales hypothèses du cadrage macroéconomique du scénario central du PC2D, montrent que tous les ratios de solvabilité et de liquidité demeureront en dessous de leurs seuils respectifs.

Tableau 22 : Evolution des indicateurs de viabilité de la dette extérieure (%)

	Seuil (%)	2017	2018	2019	2020	2021
VA/PIB	<40	14,7	15,5	15,8	15,8	15,6
VA/exportations	<150	67,9	68,2	63,5	59,7	55,6
VA/recettes	<250	95,6	97,3	94,4	91,1	87,1
Service de la dette/ Exportations	<20	3,0	3,0	3,0	2,8	2,7
Service de la dette/ Recettes	<20	4,2	4,3	4,4	4,3	4,2

Source: CAA, novembre 2017 (VA= Valeur Actuelle de la dette)

- **Ratio VA/PIB** : il compare la valeur actualisée des flux futurs du service de la dette extérieure à la richesse nationale. L'indicateur reste en dessous du seuil de 40%. Il passe d'un minimum de 14,7% en 2017, à un maximum de 15,8% en 2020, pour revenir à 8,1% à l'horizon 2037.
- **Ratio VA/Exportations** : il rapporte la valeur actualisée des flux futurs du service de la dette extérieure aux recettes générées par les exportations de biens et

services du pays. Le ratio varie entre 40% et 70%, nettement en dessous du seuil de 150%.

- **Ratio VA/Recettes publiques** : il compare la valeur actualisée des flux futurs du service de la dette extérieure aux recettes intérieures mobilisées par l'Etat, à travers la fiscalité. Pour un seuil de 250%, l'indicateur ne dépasse pas 97,3% qui serait atteint en 2018.

- **Ratio Service de la dette/exportations :** l'indicateur évolue largement en dessous du seuil de 20% sur la période d'analyse. Ce qui signifie que l'évolution envisagée des recettes d'exportations est suffisante pour faire face au service de la dette extérieure (principal et intérêts).
- **Ratio Service de la dette/Recettes publiques :** le ratio évolue nettement en

dessous du seuil de 20% sur la période 2017-2037. Il met donc en exergue une bonne soutenabilité des finances publiques, c'est-à-dire la capacité du pays à honorer le service de la dette extérieure s'il devrait utiliser uniquement les recettes publiques.

Tableau 23 : Evolution des indicateurs de viabilité de la dette intérieure

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VA dette publique /PIB (%)	48,5	52,5	51,3	51,1	49,9	47,8
VA dette intérieure/PIB (%)	33,8	37,0	35,5	35,3	34,3	32,2
VA dette publique/RE-CETTES (%)	189,30	204,83	199,27	186,88	180,45	161,31
SERVICE dette publique/RE-CETTES (%)	30,6	47,01	45,98	39,58	39,65	35,27

Source: CAA, novembre 2017

375 Le ratio VA de la dette publique rapportée au PIB ne dépasserait pas son seuil de référence de 56% sur toute la période. Ce ratio se hisserait à 52,5% du PIB, son maximum, en 2018, soit 3,5 points en dessous de son point de référence. Les deux autres indicateurs d'endettement public, c'est-à-dire la VA de la dette et le Service de la dette (SD) rapportés aux recettes budgétaires (dons compris) ne disposent pas de point de référence indicatif, mais le comportement de ces variables est très lié à la dette intérieure sur la période de projection. Il ressort une certaine pression du service de la dette sur les finances publiques à court

et à moyen termes, caractérisée par une hausse du ratio service de 30,6% en 2017 à 47,0% en 2018 avec une moyenne sur la période. La dette intérieure demeurerait la principale source qui engendrerait un risque de refinancement au niveau de la dette publique.

376 En somme, le scénario central du PC2D assure une soutenabilité des finances publiques et une viabilité de la dette publique. Au regard des marges confortables dégagées par rapport aux seuils de viabilité et conformément aux nouveaux dispositifs concernant les limites applicables à l'endettement

public dans les programmes appuyés par le FMI, les besoins de financement résiduel peuvent être financés, dans une certaine mesure, par des prêts non concessionnels et le marché financier régional, sans pour autant provoquer une altération prononcée du profil de risque de l'endettement global du Bénin. Toutefois un accent doit être mis sur la gestion du risque de refinancement de la dette en monnaie locale.

11.5 Le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) 2018-2021

377 La base d'allocation des ressources budgétaires qui sous-tend le PC2D est un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) couvrant la période 2018-2021. Le CDMT est élaboré sur la base d'un cadrage budgétaire cohérent avec le cadre macroéconomique du scénario retenu pour le PC2D.

378 L'objectif du CDMT est une affectation rationnelle des ressources

disponibles dégagées par le cadre macroéconomique aux secteurs, sur la base des actions prioritaires du PC2D. Le CDMT dégage des ressources de l'ordre de 36% en moyenne pour les secteurs sociaux et 26% en moyenne pour le secteur des infrastructures et 9,6% pour le secteur de production et commerce. Cette répartition des allocations budgétaires reflète l'ambition du Gouvernement de faire financer les secteurs productifs et d'infrastructures par le secteur privé, à travers des projets phares retenus dans le PAG. Cette option de financement libère donc des ressources qui sont dirigées vers les secteurs sociaux qui occupent le premier poste dans les allocations budgétaires.

379 Quant aux secteurs défense et sécurité qui recevront en moyenne 9,5% des dépenses, leur niveau d'allocation révèle l'accroissement des défis sécuritaires qui apparaissent et les orientations que le Gouvernement entend imprimer pour ces secteurs.

Tableau 24 : Allocations budgétaires sur la période 2018-2021 en % des dépenses

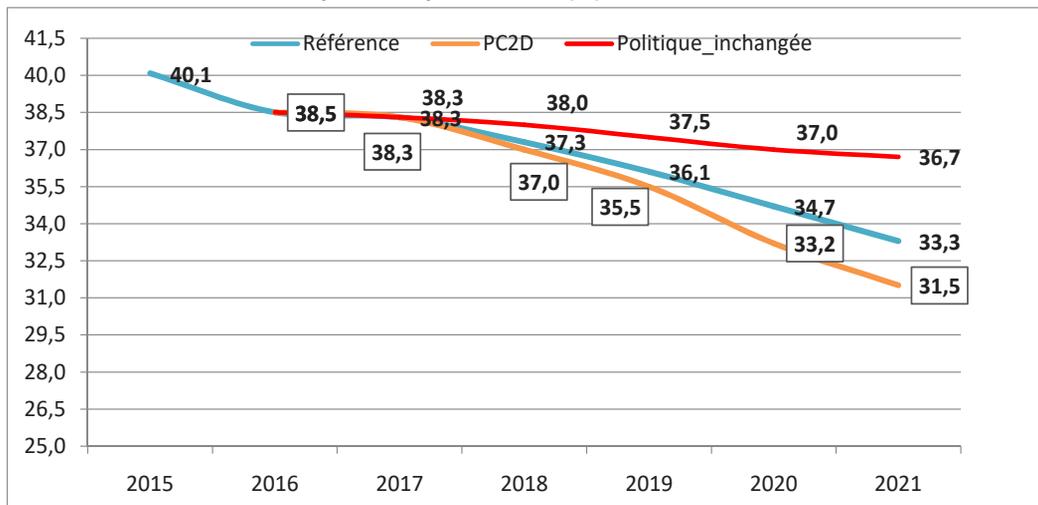
	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2018- 2021
Secteurs sociaux	35,5	36,9	36,7	36,7	36,5
Education	26,5	27,5	27,4	27,4	27,2
Santé	6,9	7,2	7,1	7,1	7,1
Développement social et culturel	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
Production et commerce	9,4	9,8	9,7	9,7	9,7
Infrastructures Productives	27,0	25,5	25,8	25,8	26,0
Gouvernance	11,6	11,5	11,4	11,4	11,5
Politique	8,2	8,3	8,3	8,3	8,3
Economique	3,4	3,1	3,1	3,1	3,2
Défense et Sécurité	9,7	9,5	9,5	9,5	9,6
Souveraineté	6,9	6,8	6,8	6,8	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DGAE, septembre 2017

11.6 Impacts de la mise en œuvre du PC2D sur la pauvreté

380 La mise en œuvre du Programme devrait avoir un impact social positif qui se traduirait notamment par une réduction des indicateurs de pauvreté . En effet, la réalisation des performances économiques envisagées et la mise en œuvre des mesures des actions prévues, notamment celles en

direction des couches les plus vulnérables, devraient favoriser une régression sensible du taux de pauvreté⁸. En effet, pour le scénario PC2D et le scénario de référence, le taux de pauvreté serait respectivement de 31,5% et 33,3% à l’horizon 2021 contre 40,1% en 2015. Il est cependant attendu une quasi-stabilité du taux de pauvreté pour le scénario qui suppose inchangée la politique de développement.

Figure 10 : Evolution du taux de pauvreté par scénario (%)

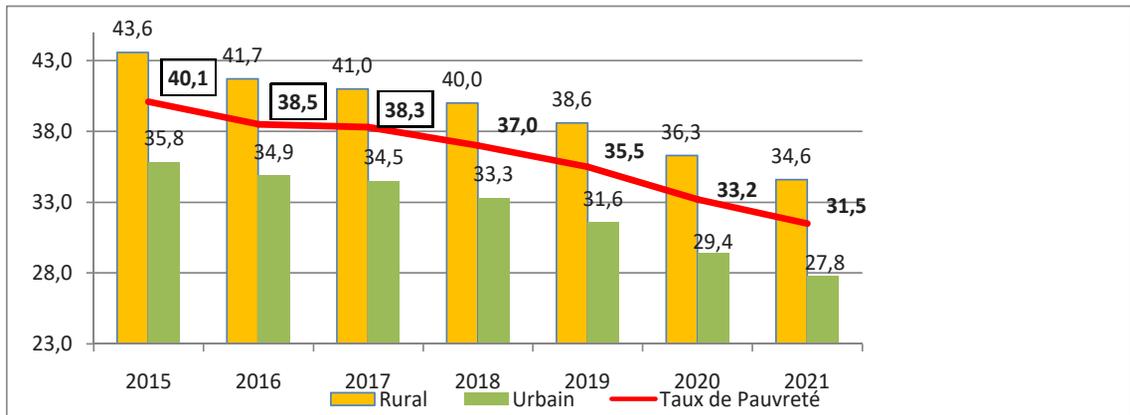
Source : DGAE, février 2018

⁸Simulations faites avec le Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE). La méthodologie applique aux ménages, la hausse des revenus disponibles découlant du cadrage macroéconomique. Les seuils de pauvreté sont obtenus par inflation des seuils des années antérieures.

381 La baisse progressive attendue du taux de pauvreté au niveau national devrait résulter de l'amélioration des conditions de vie aussi bien en milieu urbain que rural. En effet, la pauvreté en milieu urbain devrait régresser de 22%

environ par rapport à 2015 pour s'établir à 27,8% en 2021. En ce qui concerne le milieu rural, le taux de pauvreté devrait ressortir à 34,6% en 2021 après avoir atteint 43,6% en 2015, soit une baisse d'environ 20%.

Figure 11 : Evolution du taux de pauvreté par milieu de résidence (%)



Source : DGAE, février 2018

XII- MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE CROISSANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

383 Au regard des résultats de l'évaluation du cadre institutionnel et du mécanisme de suivi-évaluation de la SCRP 3, des recommandations ont été formulées pour améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PC2D. Il s'agit de :

- (i) concevoir un cadre institutionnel de pilotage axé sur quatre instances clés que sont le Conseil d'Orientation, le Comité de Pilotage, les Groupes Techniques et sectoriels rénovés, en lien avec les priorités définies dans la nouvelle stratégie, les CDS et les CCS; et*
- (ii) concevoir un système de suivi-évaluation adapté au besoin en informations pour une évaluation rigoureuse de la prochaine stratégie.*

12.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PC2D

384 Le cadre institutionnel du dispositif de suivi et d'évaluation retenu permettra d'impliquer toutes les parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile, collectivités locales, PTF) et de définir les responsabilités des acteurs à tous les niveaux. A cet effet, le dispositif retenu est articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

385 Le niveau stratégique comprend deux instances : le Conseil des Ministres

et le Comité d'Orientation qui constituent le Conseil d'orientation. Les instances du niveau stratégique sont chargées de donner des orientations politiques et stratégiques pour permettre de mettre efficacement en œuvre le PC2D.

386 Le niveau opérationnel est chargé de la mise en œuvre des orientations retenues au niveau stratégique et comprend trois instances :

- (i) le comité de pilotage ;*
- (ii) les comités sectoriels de mise en œuvre et de suivi ; et*
- (iii) les comités décentralisés de suivi.*

387 Ainsi le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PC2D comprend les cinq instances ci-après :

- (i) le Conseil des Ministres ;*
- (ii) le Comité d'Orientation ;*
- (iii) le Comité de Pilotage ;*
- (iv) les Comités sectoriels de mise en œuvre et de suivi ; et*
- (v) les comités déconcentrés et décentralisés de suivi (CDS et CCS).*

388 Le Conseil des Ministres (CM), dirigé par le Chef de l'Etat et composé des membres de son cabinet et de l'ensemble des Ministres, est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales validées par le Comité d'Orientation. Il est l'instance de décision en dernier

ressort. Toutes les orientations lui sont soumises systématiquement.

389 Le Comité d’Orientation (CO) est composé du Ministre en charge du Plan et du Développement (Président du comité), du Ministre en charge de l’Economie et des Finances (Vice-Président) et des autres ministres en charge des portefeuilles sectoriels. Le Comité d’Orientation définit les grandes orientations pour le suivi et la coordination du PC2D et sert de cadre de dialogue entre le Gouvernement et la Communauté des Partenaires Techniques et Financiers. Il travaille en étroite collaboration avec les chefs des missions diplomatiques et consulaires accrédités au Bénin et soumet les grandes résolutions retenues à la validation du Conseil des Ministres.

390 Le Comité de Pilotage (CP) a pour rôle de garantir un suivi administratif et technique rigoureux et la disponibilité des extrants de suivi. Il est placé sous la présidence du Ministre en charge de l’Economie et des Finances et est composé de :

- (i) la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) ;
- (ii) l’Unité de Gestion de la Réforme des Finances Publiques (UGR) ;
- (iii) la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ;
- (iv) la Direction Générale du Budget ; (v) la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) ;
- (vi) la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) ;

- (vii) la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD) ;
- (viii) l’Observatoire du Changement Social (OCS) ; (ix) l’Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique (INSAE) ;
- (x) le Bureau d’Analyse et d’Investigation (BAI) ; et
- (xi) le Bureau de l’Evaluation des Politiques Publiques et de l’Analyse de l’Action Gouvernementale (BEPPAAG).

391 La CSPEF assure le Secrétariat Permanent du comité et organise ses travaux autour des tâches ci-après :

- (i) la supervision du suivi administratif du PC2D, en étroite collaboration avec les ministères sectoriels ;
- (ii) la coordination du suivi technique ;
- (iii) l’animation du processus participatif autour du PC2D 2018-2021 entre les parties prenantes ;
- (iv) la préparation des rapports annuels de suivi de l’ensemble du PC2D 2018-2021 ;
- (v) la coordination de la revue annuelle Gouvernement-PTF sur la mise en œuvre du PC2D et la production de son aide-mémoire ; et
- (vi) la collaboration avec le groupe technique des PTF sur le suivi du PC2D et les Organisations de la Société Civile.

392 Les Comités Sectoriels (CS) de mise en œuvre et de suivi sont chargés du suivi et de la mise en œuvre des documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD). Ces Comités sont mis en place au niveau de chaque ministère sectoriel et sont essentiellement composés des cadres des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères sectoriels, notamment des cellules de suivi évaluation et des responsables de programme. Au niveau de chaque

ministère, le comité est présidé par le Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP) qui organise les revues sectorielles chaque année, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les PTF et assure la collecte des informations utiles au suivi à des niveaux déconcentrés et décentralisés.

393 Les comités déconcentrés et décentralisés de suivi sont composés de Comités Départementaux de Suivi (CDS) et de Comités Communaux de Suivi (CCS). Le Gouvernement doit garantir le bon fonctionnement de ces comités, à travers une allocation de ressources sur les fonds FADeC dont une partie pourra servir au fonctionnement de ces comités. Un arrêté interministériel devra être pris à cet effet.

394 Les Comités Départementaux de Suivi (CDS) ont pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions départementaux,

la collecte et l'analyse des données statistiques sectorielles du département. Ils sont présidés par les Préfets des Départements et leur secrétariat est assuré par les Directeurs Départementaux du Développement.

395 Le Comité Communal de Suivi (CCS) est présidé par le Maire, et a pour mission d'assurer la collecte des données statistiques de la commune, sous la supervision des Comités départementaux de Suivi. Les CCS se réunissent une fois par trimestre et les comptes-rendus de leurs travaux, de même que le rapport trimestriel de mise en œuvre du PC2D, en cohérence avec le Plan de Développement Communal (PDC), sont adressés au Préfet du Département et serviront, après consolidation, à la production du rapport départemental de suivi de la mise en œuvre du PC2D.

396 La synthèse du cadre institutionnel et des extraits se présentent ainsi qu'il suit :

N° d'ordre	Instances	Outils	Produits
1	Conseil des Ministres	Communication	Relevés des décisions administratives
2	Comité d'orientation	Compte rendu et aide-mémoires	Relevé des orientations
3	Comité de pilotage	Aide-mémoires des revues sectorielles	-Rapport annuel d'avancement du PC2D - Aide-mémoire revue conjointe
4	Comités sectoriels de mise en œuvre et de suivi	Documents de Programmation pluriannuels des dépenses	- Aide-mémoire revue sectorielle -RNAP ou RASP - Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des ODD
5	Comité décentralisé de suivi	PDC	Rapports trimestriels de mise en œuvre

12.2 Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PC2D

397 Le dispositif de suivi de la mise en œuvre du PC2D est structuré autour de trois sous-systèmes :

- (i) le suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social ;
- (ii) le suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes sectoriels ; et
- (iii) le suivi des réalisations des projets-phares des Plans de Développement Communaux (PDC).

Sous-système 1 : Suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social

Produits : La mission principale de ce sous-système est d'organiser et de superviser les activités de suivi du bien-être de la population et du développement par la collecte des données auprès des ménages, des administrations et services producteurs, leur gestion dans un Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Sociale (SIGIES), la production des Tableaux de Bord Économique et Social (TBES), l'élaboration périodique de la carte de pauvreté pour accompagner le rapport d'avancement de la mise en œuvre du PC2D, la production du rapport alternatif de la société civile.

Structures responsables : Il s'agit des principaux producteurs de statistiques

socio-économiques, à savoir l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE), le Comité PIB-TOFE, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers et des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères sectoriels, organisation de la société civile (OSC). La coordination de ce système est assurée par l'INSAE.

Sous-système 2 : Le suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes sectoriels

Mission : Ce sous-système permet de suivre l'exécution des programmes et projets sectoriels. Il comprend deux composantes, à savoir :

- (i) le suivi physique des réalisations ; et
- (ii) le suivi budgétaire des programmes sectoriels.

Produits :

- (i) Rapport National Annuel de Performance (RNAP) ou un Rapport Annuel de Synthèse des Performances (RASP) ;
- (ii) Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- (iii) une base de données sur les projets (RNAP ou RASP) et
- (iv) Rapport alternatif de la société civile.

Structure responsable : La coordination de ce sous-système est assurée par la Direction Générale de la Programmation

et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) et comprend la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF), les DPP des ministères ainsi que les structures centrales telles que la Direction Générale du Budget (DGB), la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), la Direction Générale de la Gouvernance Locale et de la Décentralisation (DGGLD) ; la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD), le Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI), les Directions Départementales de la Prospective et du Développement (DDPD) et les organisation de la société civile.

398 Produit principal attendu du dispositif de suivi. Le rapport d'avancement constitue l'output final du dispositif de suivi du PC2D. Il représente le document « fédérateur » de l'ensemble du système de suivi et de l'exécution du PC2D. Il est élaboré annuellement et de façon participative avec l'ensemble des parties prenantes, sous la coordination du Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage. Du point de vue de la forme, le rapport d'avancement doit comprendre une synthèse des développements récents, des performances de la mise en œuvre du PC2D structurée selon les axes opérationnels. Dans le fond, le rapport doit être analytique et dégager, de façon explicite, les raisons de l'atteinte ou non des objectifs fixés. Le rapport doit aussi proposer des mesures correctives aux goulets d'étranglement.

12.3 Mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre du PC2D

399 Pour corriger les insuffisances notées dans le fonctionnement des deux sous-systèmes du mécanisme d'évaluation, il a été recommandé et décidé de fusionner les deux sous-systèmes en un seul système d'évaluation. La mission, les produits attendus et les responsables pour ce sous-système sont:

400 Mission : Il s'agit d'assurer l'évaluation des programmes et projets mis en œuvre. Ces évaluations permettront d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets, d'une part, et les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles, d'autre part. Les études d'évaluation devront être mieux synchronisées avec la programmation des activités sectorielles, la révision des programmes et des stratégies sectorielles et celle du PC2D. Elles devront servir également à apprécier l'efficacité des programmes, au regard des objectifs de long terme définis dans le PND.

401 Produits :

- (i) des études sélectives d'impacts des politiques et programmes sur la pauvreté selon un cahier de charges révisés annuellement et tenant compte des priorités du PC2D et du PND ;
- (ii) des études évaluatives des programmes et stratégies sectoriels et des politiques publiques sur la pauvreté. Les instruments d'évaluation d'impact tels que l'AIPS, le Suivi d'Impact Local et Participatif (SILP) ; et

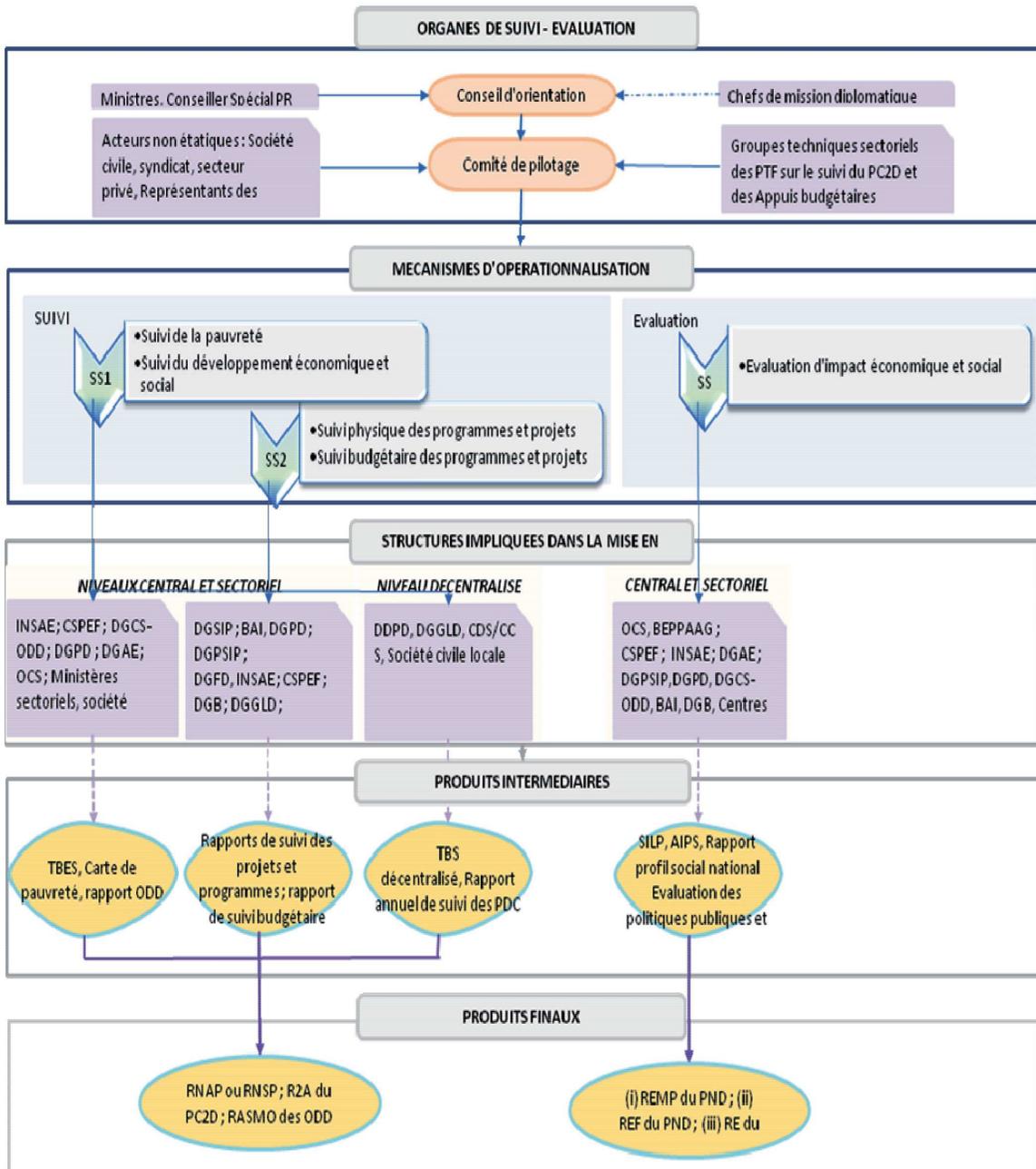
(iii) des rapports alternatifs de la société civile sur l'évaluation de la mise en œuvre du PC2D seront renforcés aux niveaux central et décentralisé.

402 Structure responsable : Les travaux de ce sous-système sont coordonnés par l'Unité de Coordination de l'Observatoire du Changement Social (OCS). Ses membres sont le Bureau de l'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG), l'INSAE, la DGAE, la CSPEF, la DGPD, la Cellule d'Analyse des Politiques de Développement (CAPOD), la Direction Générale de la Programmation et du Suivi

des Investissements Publics (DGPSIP), la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD), les centres et réseaux de recherche et les cellules de suivi-évaluation des secteurs prioritaires.

403 Par ailleurs, une évaluation ex-post du PC2D 2018-2021 sera réalisée avec toutes les parties prenantes et avec la plus grande neutralité, sous la coordination de la CSPEF. Cette évaluation constituera une évaluation à mi-parcours du PND et sera complétée par celle du second PC2D qui servira d'évaluation finale pour le PND.

Figure 12: Dispositif de suivi et d'évaluation du PC2D



12.4 Renforcement de la production statistique et des capacités des structures du dispositif de suivi et d'évaluation

404 Le manque de ressources, qu'elles soient humaines ou financières, continue d'être un obstacle majeur au fonctionnement adéquat du dispositif de production statistique et de suivi et d'évaluation.

405 De façon générale, des ressources budgétaires doivent être directement allouées aux structures responsables de la production des informations dans le dispositif de suivi technique, en particulier aux structures de suivi des ministères sectoriels. La mise en place d'une corbeille commune devra être réitérée pour appuyer le dispositif de suivi et d'évaluation en capitalisant les bonnes pratiques.

406 La mobilisation des ressources reposera sur :

(i) la mise en place d'une corbeille commune et l'élargissement des partenaires contributeurs

de la corbeille commune ;

(ii) une allocation des ressources dans une vision de responsabilisation des différents acteurs, fondée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une cohérence entre les activités financées par la corbeille et les différents produits avec le dispositif de suivi et d'évaluation ; et

(iii) la formulation et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités en suivi et en évaluation.

407 De manière spécifique, pour la production statistique, la nécessité de garantir le respect des normes requises pour la fiabilité et la comparabilité des données, exige un renforcement des capacités du personnel chargé de la collecte, du traitement et de l'analyse de l'information. Il faudra également renforcer le partenariat entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques et réduire la dépendance du SSN des financements extérieurs, à travers l'accroissement du financement public au système statistique national et mettre en place des mesures incitatives pour la formation d'une masse critique de statisticiens et leur maintien dans les services statistiques.

CONCLUSION

Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021 est le nouveau cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles et constitue le document de référence pour le dialogue entre le Gouvernement et les PTF. Le PC2D opérationnalise le Plan National de Développement (PND) 2016-2025 sur la période 2018-2025 et assure la mise en œuvre des ODD. Le PC2D a été élaborée avec la participation de toutes les composantes des acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. L'obtention des résultats attendus de ce programme est conditionnée par son degré d'appropriation et de mise en œuvre par les différents acteurs concernés. Ainsi, elle requiert :

- *une appropriation effective du contenu de la stratégie par les structures chargées de sa mise en œuvre, au niveau de l'Administration centrale ainsi qu'au niveau des collectivités à la base ;*
- *des efforts soutenus du Gouvernement pour la mobilisation des ressources et leur utilisation, en priorité, pour la mise en œuvre efficace de la stratégie conformément à la déclaration de Busan ;*
- *un renforcement des capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux (central et local) ;*
- *de la part des Partenaires Techniques et Financiers, l'inscription et l'harmonisation de leurs actions dans le cadre référentiel que constitue le PC2D.*

ANNEXES

Annexe 1	: Arrimage entre les axes opérationnels du PC2D et les ODD.....	141
Annexe 2	: Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario de référence.....	144
Annexe 3	: Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario PC2D (optimiste).....	145
Annexe 4	: Cadre de mesure de performance du PC2D.....	147
Annexe 5	: Cadre Global de la matrice des indicateurs du PC2D et des indicateurs cibles des ODD.....	178

Annexe 1: Arrimage entre les axes opérationnels du PC2D et les ODD

Axes opérationnels du PC2D	Effets attendus	ODD
Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit	le système partisan est renforcé	ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
	les institutions de la République sont renforcées	
	le système juridique et judiciaire sont renforcés	
	la liberté et l'accès équitable à la presse sont renforcés	
Amélioration de la gouvernance	l'administration publique est dynamisée et modernisée	ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
	les archives sont gérées efficacement	
	la sécurité intérieure et la défense du territoire national sont renforcées pour une protection adéquate des biens et des personnes	ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
	la diplomatie est orientée vers un véritable instrument au service du développement	
Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité	(i) le déficit budgétaire et l'endettement sont maîtrisés (ii) l'inflation est maîtrisée (iii) le cadre macroéconomique est stabilisé (iv) le système de gestion des finances publiques est renforcé.	ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
Amélioration de la croissance économique	i) le climat des affaires est amélioré (ii) les réformes structurelles sont accélérées (iii) l'accès au financement est facilité (iv) l'économie numérique dynamise l'économie et sa modernisation (v) les performances de l'agriculture sont améliorées (vi) le tourisme et la culture sont des filières de développement économique créatrices d'emplois	ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

	<p>(vii) les infrastructures de Transport sont renforcées</p> <p>(viii) les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières sont renforcées</p> <p>(ix) les infrastructures d'industrie sont renforcés</p> <p>(x) les unités de transformation et de commerce sont promues</p> <p>(xi) les artisans sont formés et accompagnés</p>	<p>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>
Amélioration des performances de l'éducation	<p>(i) les acquis du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE 2006-2015) sont renforcés ;</p> <p>(ii) la promotion de l'éducation de base holistique et inclusive est assurée ;</p> <p>(iii) l'accès à l'enseignement post éducation de base est renforcé</p> <p>(iv) le développement des compétences et le renforcement des capacités est assuré</p> <p>(v) l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation sont améliorés</p> <p>(v) la coordination du secteur de l'éducation est améliorée</p>	<p>ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie</p>
Renforcement des services sociaux de base et protection sociale	<p>(i) le système sanitaire est renforcé et amélioré (ii), la protection sociale est renforcée</p> <p>(iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes sont renforcées</p> <p>(iv) la promotion de la microfinance est renforcée</p> <p>(v) les emplois durables et décents sont créés</p> <p>(vii) la promotion de la jeunesse et du sport est renforcée</p>	<p>ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges</p> <p>ODD5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>

<p>Développement équilibré et durable de l'espace national</p>	<p>(i) les régions économiques et des zones de fortes concentrations humaines sont viabilisées ; (ii) la promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques est généralisée (iii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles est renforcée (iv) la gestion foncière et celle de l'habitat sont améliorées (v) les acquis de la gouvernance locale et de l'intercommunalité sont consolidés (vi) la gestion des catastrophes et des risques naturels est renforcée ; (vii) la sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations sont renforcées</p>	<p>ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p> <p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables</p> <p>ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables</p> <p>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>ODD 14 : Conserver et exploiter, de manière soutenable, les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> <p>ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter, de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>
--	---	--

Annexe 2: Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario de référence

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy 2018_2021
Secteur réel							
PIB au prix du marché courant	3,7	5,7	8,2	8,4	9	9,6	8,8
PIB au prix du marché constant (FCFA constants 2007)	4	5,6	6	6,3	6,9	7,3	6,6
Variation du déflateur (base FCFA constants 2007)	-0,3	0,1	2,1	2	2	2,2	2
<i>Recettes totales</i>	-9	26,6	11,8	10,6	11,4	10	10,9
<i>Dépenses totales</i>	-11,6	21,3	7,6	-3,6	7,5	5,4	4,2
Ratios en % du PIB (sauf indication contraire)							
Secteur réel							
Taux d'investissement	24,6	29,1	29,2	29,3	29,4	29,6	29,4
<i>Publique</i>	5,9	9,8	9,4	6,9	6,5	6,2	7,3
<i>Privée</i>	18,7	19,2	19,8	22,4	22,9	23,4	22,1
TOFE							
<i>Recettes hors dons</i>	14,7	17,6	18,2	18,5	18,9	19	18,6
<i>Recettes fiscales</i>	12,6	13,3	14,1	14,6	15,1	15,3	14,8
<i>Recettes non fiscales</i>	2,1	4,3	4,1	4	3,8	3,7	3,9
Dépenses et prêts nets	21,2	24,4	24,2	21,5	21,2	20,4	21,9
<i>Masse salariale</i>	7	6,3	6	6	6	6	6
<i>Masse salariale (en pourcentage des recettes fiscales)</i>	55,2	47,3	42,9	41,1	39,6	39	40,7
<i>Investissement public</i>	5,9	9,1	8,8	6,3	6	5,7	6,7
<i>Contribution budgétaire à l'investissement</i>	3,5	5,8	4,7	2,6	2,7	2,9	3,2
<i>Solde primaire (définition étroite)</i>	-3	-1,5	0,3	2,6	2,8	2,9	2,1
<i>Solde primaire (définition large)</i>	-5,5	-5	-3,8	-1,1	-0,6	0,1	-1,3
Solde budgétaire (base ordonnancement hors dons)	-6,7	-6,9	-6,1	-3	-2,3	-1,4	-3,2

Commerce extérieur							
Exportations FOB	20,7	21,4	23,2	23,3	23,6	24,4	23,6
Importations FOB	-28,5	-31,5	-32,2	-33,7	-34,8	-35,2	-34
Balance commerciale	-7,8	-10,1	-9,1	-10,4	-11,2	-10,9	-10,4
Balance courante	-9,9	-10,4	-10,4	-12,5	-14,3	-14,3	-12,9
Solde global	-3,3	-1,8	0,1	-3,2	-5,4	-6,2	-3,7
Indicateurs de pauvreté							
Incidence de pauvreté		38,3	37,3	36,1	34,7	33,3	35,3
Urbain		34,5	33,5	32,4	31,1	29,6	31,7
Rural		41,2	40,3	39,1	37,7	36,2	38,3

Source : DPC/DGAE/MEF, Février 2018

Annexe 3: Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario PC2D (optimiste)

Résultats pour le scénario Optimiste	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moy 2018_2021
Hypothèses pour le scénario Optimiste							
Environnement économique international et régional							
Cours du coton (\$/Kg)	1,64	1,85	2,24	2,28	2,32	2,34	2,3
Cours du pétrole (\$/baril)	42,8	53	67,2	70,8	72	73,08	70,77
Cours du naira	1,64	1,85	2,24	2,28	2,32	2,34	2,3
Résultat du cadrage pour le scénario Optimiste							
Secteur réel							
PIB au prix du marché courant	3,7	5,7	9	9,8	10,7	11,3	10,2
PIB au prix du marché constant (FCFA constants 2007)	4	5,6	7	7,8	8,5	9,1	8,1
Variation du déflateur (base FCFA constants 2007)	-0,3	0,1	1,9	1,8	2	2,1	1,9
<i>Recettes totales</i>	-9	26,6	13,8	12,7	14,1	14,6	13,8

<i>Dépenses totales</i>	-11,6	21,3	8,4	-2,7	8,7	6,4	5,2
Ratios en % du PIB (sauf indication contraire)							
Secteur réel							
Taux d'investissement	24,6	29,1	29,6	29,7	30,8	32,2	30,6
<i>Publique</i>	5,9	9,8	9,3	6,8	6,3	5,8	7,1
<i>Privée</i>	18,7	19,2	20,2	22,9	24,5	26,4	23,5
TOFE							
<i>Recettes hors dons</i>	14,7	17,6	18,3	18,8	19,4	20	19,1
<i>Recettes fiscales</i>	12,6	13,3	14,3	15	15,7	16,5	15,4
<i>Recettes non fiscales</i>	2,1	4,3	4	3,9	3,7	3,5	3,8
Dépenses et prêts nets	21,2	24,4	24,2	21,5	21,1	20,2	21,7
<i>Masse salariale</i>	7	6,3	6	5,9	5,8	5,7	5,8
<i>Masse salariale (en pourcentage des recettes fiscales)</i>	55,2	47,3	41,9	39,3	36,7	34,4	38,1
<i>Investissement public</i>	5,9	9,1	8,7	6,2	5,8	5,4	6,5
<i>Contribution budgétaire à l'investissement</i>	3,5	5,8	4,7	2,6	2,6	2,8	3,2
<i>Solde primaire (définition étroite)</i>	-3	-1,5	0,4	2,9	3,2	3,9	2,6
<i>Solde primaire (définition large)</i>	-5,5	-5	-3,6	-0,8	0	1,3	-0,8
<i>Solde budgétaire (base ordonnancement hors don)</i>	-6,7	-6,9	-5,9	-2,6	-1,7	-0,2	-2,6
Commerce extérieur							
Exportations FOB	20,7	21,4	23,5	23,7	25	27,2	24,9
Importations FOB	-28,5	-31,5	-33,7	-35,5	-37,1	-37,9	-36
Balance commerciale	-7,8	-10,1	-10,1	-11,8	-12,1	-10,7	-11,2
Balance courante	-9,9	-10,4	-11,6	-14,1	-14,8	-13,4	-13,5
Solde global	-3,3	-1,8	-1,2	-4,9	-6	-5,4	-4,4
Indicateurs de pauvreté							
Incidence de pauvreté	38,5	38,3	36,8	35	32,8	30,9	33,9
Urbain	34,9	34,5	33,1	31,3	29	27,2	30,2
Rural	41,7	41,2	39,8	38	36	33,9	36,9

Source : DGAE, Février 2018

Annexe 4: Cadre de mesure de performance du PC2D

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
OBJECTIF GENERAL :	Accélération de la croissance économique et du bien-être de la population											
(IMPACT)												
	Incidence de la pauvreté monétaire nationale	2015	401,1	36,7	34,8	32,5	30	27,2	INSAE			
	incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural	2015	43,6						INSAE			
	Profondeur de la pauvreté monétaire	2015	0,18						INSAE			
	Sévérité de la pauvreté monétaire	2015	0,12						INSAE			
	Incidence de la pauvreté monétaire nationale des enfants de 0-17 ans	2015	43,44						INSAE			
	Incidence de la pauvreté non monétaire nationale	2015	29,41						INSAE			
	Taux de croissance économique	2015	2,1	6	7	7,8	7,9	9,2	DGAE/ INSAE/ CSPEF			

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES BASES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES BASES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT												
Renforcement du système partisan	Nombre de partis politiques ou alliances de partis politiques représentés à l'Assemblée nationale	2016	8		≤ 8	≤ 8	≤ 8	≤ 8	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL	
Renforcement des institutions de la République	Indice de perception de la gouvernance	2015	57,5						Fondation MO Ibrahim	Annuelle	Rapport annuel MO Ibrahim	
	Rang Bénin Indice de Gouvernance (MO Ibrahim)	2015	16/54					14/54	Fondation MO Ibrahim	Annuelle	Rapport annuel MO Ibrahim	
Renforcement du système juridique et judiciaire	Taux de traitement des plaintes des justiciables sur le comportement des acteurs du système judiciaire	2016	52,50%	60%	70%	80%	90%	100%	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL	
	Durée moyenne des procédures d'instruction (en mois)	2015	57,63	ND	54	48	36	24	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL	
	Durée moyenne des détentions préventives globales (en mois)	2015	30	ND	42	36	24	18	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL	
	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2015	69%						40%	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Ratio habitants/magistrat	2015	70315		65000	50000	40000	30000	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL	
	Distance moyenne au TPI	2014	13,42 km							DPP/MJL		Annuaire statistique du MJL

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Niveau de satisfaction du justiciable	2015	59%		60%	61%	63%	65%	INSAE	Triennale	Rapport EMICOV
	Taux d'occupation des prisons	2016	177,45%	ND	165%	160%	155%	150%	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
Renforcement de la liberté et de l'accès équitable à la presse	Taux d'accès à la TNT des foyers béninois (%)	2016	0%	0%	40%	70%	90%	90%	DGM/DPP-MENC	Annuelle	Rapport CTNT
	L'indice de reporters sans frontière (score obtenu)	2016	28,97	30,16				20	Reporters sans frontières	Annuelle	
	Nombre de rapport de veilles citoyennes élaborées par les OSC sur les actions du Gouvernement	2016	2	2	2	2	2	2	SOCIAL WATCH BENIN/ALCRER	Annuelle	

AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE											
Accroissement de l'efficience des structures administratives	Taux de satisfaction des usagers de l'administration	2016	ND	ND	60%	75%	80%	90%	DGRE et DIP	Annuelle	Rapport d'enquête
Modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat	Délai moyen de disponibilité d'un acte de gestion de carrière (engagement, nomination, titularisation, avancement d'échelon et avancement de grade (46 jours)	2013	128 jours	ND	100 jours	80 jours	60 jours	46 jours	DGFP	Annuelle	Rapport d'activité DGFP
	Délai moyen de règlement des dossiers disciplinaires	2009	13 jours	ND	13 jours	13 jours	13 jours	13 jours	DGFP	Annuelle	Rapport d'activité /Rapport de performance
	Taux de numérisation des dossiers individuels des agents	2016	0%	ND	75%	100%			DGFP	Annuelle	Rapport d'activité /Rapport de performance
Promotion de la culture de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes	Indice de perception de la gouvernance										
Renforcement de l'application des cadres législatifs et réglementaires de la gouvernance administrative	Délai moyen de traitement des dossiers administratifs au niveau des TPI										
	Indice de perception de la corruption	2016	36	39					Transparency International	Annuelle	

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
	Rang du Bénin dans l'International Budget Partnership (IBP)	2015	45/100									
Consolidation du cadre juridique, institutionnel et organisationnel de gestion des archives	Nombre de référentiels (normes et outils de gestion) mis en place dans le cadre de la gestion des archives	2016	2	2	3	4	6	8	DAN	Annuelle		
	Proportion d'acteurs (ministères et institutions) mettant en application les référentiels mis en place en matière de gestion des archives	2016	10%	10%	20%	50%	80%	100%	DAN	Annuelle		
Développement des infrastructures d'archivage et de nouvelles technologies de gestion des archives	Nombre de bâtiments d'archives construits par an dans les Ministères, Institutions de la République, Départements et Communes	2016	0	0	0	3	6	9	DAN	Annuelle		
	Nombre de bâtiments d'archives équipés par an dans les Ministères, Institutions de la République, Départements et Communes	2016	0	0	0	3	6	9	DAN	Annuelle		
	Proportion d'archives numérisées au niveau de la DAN, des Ministères, des	2016	ND	0%	5%	30%	50%	70%	DAN	Annuelle		

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE	
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021				
	Institutions de la République, des Départements et des Communes												
Visibilité du secteur des archives et contribution au processus décisionnel	Proportion d'institutions d'archives publiques disposant de plates formes d'archivage électronique	2016	ND	0%	0%	30%	50%	70%	DAN	Annuelle			
Renforcement de la protection des personnes, des biens et services	Taux de réduction de la criminalité	2015	ND		15%	25%	35%	45%	MISP	Annuelle	Rapport de performance		
	Indice de performance du secteur de la Défense (taux)	2016	79,30%		80%	85%	90%	95%	MDN	Annuelle	Rapport de performance		
	Disponibilité Technique Opérationnelle des matériels (DTO)	2016	18,40%		30%	40%	50%	60%	MDN	Annuelle	Rapport d'activité EMG		
	Taux de réalisation des infrastructures aux niveaux stratégique et opérationnelle	2016	50,00%		60%	60%	80%	90%	MDN	Annuelle	Rapport de performance		
	Taux de réalisation des Formations et entraînements prévues	2017	85%		100%	100%	100%	100%	MDN	Annuelle	Rapport d'activité EMG		
	Indice de sécurité Mo Ibrahim	2015	63,9										
	Pourcentage de la population satisfaite de l'efficacité des forces de l'ordre (INSAE)												

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
Amélioration de la gouvernance du système de sécurité et de défense	Indice de performance du secteur de la Défense	2016	79,30%	62,96	80%	85%	90%	95%	MDN	Annuelle	Rapport de performance
	Nombre d'actes administratifs marquant la fusion des deux forces	2016	1	1					MISP	Annuelle	
	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de sécurité intérieure	2018							MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Nombre d'actes administratifs marquant la fusion des deux forces	2017	1							Annuelle	Rapport de performance
Renforcement de la sécurité du territoire national	Taux de réduction de la criminalité	2015	ND		15%	25%	35%	45%	MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Indice de sécurité Mo Ibrahim	2015	63,9						MISP	Annuelle	
Renforcement de la relation armée-nation	Pourcentage de la population satisfaite de l'efficacité des forces de l'ordre (INSAE)										
	Taux de réalisation des activités de communication, d'information, de sensibilisation et de soutien	2016	0,6		85%	90%	90%	90%	MDN/MISP	Annuelle	Rapport de performance
Renforcement de la contribution de la diaspora au développement du Bénin	Taux de prise en charge des cas déclarés de Béninois en difficulté à	2016	ND	50	60	70	75	80	DACBE	Annuelle	Rapport annuel de Performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
	l'extérieur											
	Taux d'accroissement des investissements des Béninois de la diaspora au Bénin	2016	ND	10	20	30	35	40	ANMD	Annuelle	Rapport annuel de Performance	

AXE STRATEGIQUE 3 : ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA STABILITE

OBJECTIFS/ RESULTATS	INDICATEURS	DONNEES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICIT É	MOYEN DE CONTRÔL E
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 3 : ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA STABILITE												
Maîtriser le déficit budgétaire et l'endettement	Déficit budgétaire global (base d'ordonnancement)	2016	-6,7	-6,9	-6,1	-3	-2,3	-1,4	DGAE/ CSPEF	Annuelle		
	Service de la dette en % des exportations	2016	3,5	3,3	3,5	3,6	3,6		CAA/ CSPEF	Annuelle		
maîtriser l'inflation	Taux d'inflation	2016	-0,3	0,1	2,1	2	2	2,2	INSAE	Annuelle		
Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique	Solde courant de la balance des paiements en % du PIB	2016	-9,9	-10,4	-10,4	-12,5	-14,3	-14,3	BCEAO/ INSAE	Annuelle		
	Taux de mobilisation des recettes fiscales	2016							CSPEF	Annuelle		
	Taux d'investissement public	2016	5,9	9,8	9,4	6,9	6,5	6,2	DGPSIS/ DGB/ CSPEF	Annuelle		
accélérer la réforme du système de gestion des finances publiques		2016							UGR	Annuelle		

AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE											
OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE											
Energie, Eau et Mines	Taux national d'électrification (%)	2016	30,4	31,92	33,84	35,76	37,68	39,6	DPP-DG Energie/ MEEM	Annuelle	
	En milieu urbain	2016	53,97	57,42	60,87	64,32	67,77	71,22	DPP-DG Energie/ MEEM	Annuelle	
	En milieu rural	2016	6,84	7,28	7,72	8,15	8,59	9,03	DPP-DG Energie/ MEEM	Annuelle	
	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	38,8						INSAE	5 ans	
	Taux de couverture national	2016	46,5	49,4	51,4	53,5	55,6	57,6	DPP-DG Energie/ MEEM	Annuelle	
	Taux de desserte en eau potable en milieu rural et semi-rural	2016	41,4		49,4	57,7	81,8	100	DPP-DG Eau/ MEEM	Annuelle	
	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2016	55	57	58	67	81	100	DPP- SONEB/ MEEM	Annuelle	
	Taux de panne des points d'eau en milieu rural	2016	6,60%		6%	6%	5%	5%	DPP-DG Eau/ MEEM	Annuelle	
	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2015	35		37	40	43	45	DPP-DG Eau/ MEEM		
Agriculture	Taux de croissance du PIB agricole	2015	0,062	0,062	0,061	0,061	0,06	0,06	DPP/ MAEP	Annuelle	INSAE

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Contribution du secteur agricole à la croissance économique	2015	0,014	0,0199	0,0199	0,0199	0,018	0,017	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Croissance du sous-secteur agriculture	2015	6,2	8,4	7,3	7,3	6,9	7,1	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Croissance du sous-secteur élevage	2015	3,1	4,2	3,8	3,8	3,8	3,7	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Croissance du sous-secteur Pêche	2015	0	2,5	1,7	1,7	1,3	1,5	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Taux de couverture des besoins de la population en produits végétaux par la production nationale	2015	155,41	1,139	1,37	1,37	1,524	1,683	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Taux de couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale	2015	57,49	0,337	0,407	0,407	0,466	0,53	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Taux de couverture des besoins de la population en produits halieutiques par la production nationale	2015	38,49	14,5533	15,7161 29	15,716 129	16,3810 3759	17,2537 9168	DPP/MAEP	Annuelle	INSAE
	Prévalence de la sous-alimentation	2015	7,5	7,5	7,5	7	6,5	6	DPP/MAEP	Annuelle	
	incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7	22,7	22,7	21,5	20,3	19,2	DPP/MAEP	Annuelle	
	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	2015	20,2	20,2	20,2	17,9	15,7	13,5	DPP/MAEP	Annuelle	
	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de	2015	34	34	34	30,2	26,5	22,7	DPP/MAEP	Annuelle	

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONS ABLE	PÉRIOD ICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,										
	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2015	4,5	4,5	4,5	4	3,5	3	DPP/MAEP	Annuelle	
	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120	120	120	133,3	146,6	160	DPP/MAEP	Annuelle	
Transport	Linéaire de routes revêtues, réhabilitées ou traitées en entretien périodique (Km)	2015	50	50	300	200	200	150	DPP/MIT	Annuelle	
	Indice d'état du réseau routier(%)	2015	70	70	72	75	75	75	DPP/MIT	Annuelle	
	Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières (%)	2015	9	9	9	9	8	8	DPP/MIT	Annuelle	
	Linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées (Km)	2015	5000	5000	5500	5000	4000	5000	DPP/MIT	Annuelle	
	Trafic fret ferroviaire (tonne)	2015	36677		ND	ND	50 000	50 000	DPP/MIT	Annuelle	
	Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin (nombre)	2015	260 555	260555	280 000	280 000	287 668	287 668	DPP/MIT	Annuelle	

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Trafic fret aérien (tonne)	2015	8 353	8 353	8000	8000	9 000	9 000	DPP/MIT	Annuelle	
	Transport marchandises au port (tonne)	2015	9 374 127	9 374 127	ND	ND	10 000 000	10 000 000	DPP/MIT	Annuelle	
	Temps moyen de séjour des navires au port (jour)	2015	6	6	6	6	5	5	DPP/MIT	Annuelle	
Économie numérique	Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe (%)	ND	ND	ND	20	25	30	45	DGENP/ ARCEP/ DPP- MENC	Annuelle	Enquête
	Contribution du secteur de l'économie numérique au PIB (%)	ND	ND	15	20	25	25	25	INSAE/ DGENP/ DPP- MENC	Annuelle	Compt Nation
	Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers (%)	ND	ND	40	60	80	80	85	DGENP/ ABETIC/ ABSU- CEP/DPP- MENC	Annuelle	Enquête
	Taux de couverture du territoire à internet très haut débit	2016		10	87	90	95	100			
	Taux de connectivité des zones rurales du Bénin	ND	ND	ND	10	20	25	50			
Industrie	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2014	6,6%	7,5%	8%	9%	10%	12%	INSAE	annuelle	Comptes Nationaux
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant	2014	21455						INSAE	annuelle	Comptes Nationaux

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur	2017	2018	2019	2020	2021			
	Taux d'accroissement de la production industrielle	2015	8,16%	9,00%	9,50%	10,00%	10,50%	11,00%	DPP/MICA	annuelle	Enquête
Commerce	Proportion des positions du Bénin adoptées lors des négociations commerciales	2016	ND	50%	60%	65%	70%	75%	DPP/MIC	annuelle	Annuaire statistique MIC
	Taux de couverture des importations par les exportations	2015	71,3	71,4	71,5	71,7	71,9	72	DPP/MIC	annuelle	Compte nationaux
	Part du secteur commerce dans le PIB	2015	12,64%	13,50%	15%	16,50%	18%	20%	INSAE	annuelle	Comptes Nationaux
Artisanat	Taux de migration des entreprises artisanales	2016	ND	25%	40%	50%	60%	70%	DPP/MPMEPE	annuelle	Enquête
Promotion des PME	Taux d'accroissement des micro, petites et moyennes entreprises mise à niveau			5,00%	7,50%	10%	12,50%	15,00%	DPP/MPMEPE	annuelle	Rapport de performance
Secteur privé	Proportion de projets de développement sous-financement PPP	2016	ND	30%	40%	50%	60%	70%	DGPSIP	annuelle	
	Taux d'investissement privé			18,8	21,8	23,5	24,4	24,8	DGAE	annuelle	
	Rang du Bénin dans le Classement Doing Business	2016	158	155	151	148	145	140	MPD/APIEx	annuelle	Rapport Doing Business
Tourisme	Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54%		0,80%	5%	10,00%	15%	MTCS	annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015	0,13%		8,93%	7,38%	7,57%	6,03%	MTCS	annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'accroissement des établissements d'hébergement agréés	2016	38,42%		10%	15%	30%	30%	MTCS	annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONS ABLE	PÉRIOD ICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Taux d'occupation des lits des établissements d'hébergements	2013	12,52		20	22	25	30	MTCS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux de croissance des recettes touristiques	2014	3,66%		10%	10%	10%	10%	MTCS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Poids du tourisme dans le PIB	2015	1,7%		3%	5%	8%	10%	MTCS	Annuelle	DGAE
Culture	Part du budget du secteur de la culture dans le budget général de l'État	2017	1,22	1,22	0,32	0,23	0,22	0,20	MTCS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'accroissement du nombre de visiteurs enregistrés au niveau des sites culturels et archéologiques (musés)	2014	10,2%		0,81%	1,61%	3,17%	4,62%	MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion des sites culturels classés et valorisés	2014	4%		2%	4%	5%	6%	MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

AXE STRATEGIQUE 5 : AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'EDUCATION

OBJECTIFS/ RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 5 : AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'EDUCATION												
Promotion de l'éducation de base holistique et inclusive	Taux brut de préscolarisation	14,30%	14%	17%	19%	21%	23%	25%	DPP/ MEMP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux brut de scolarisation (primaire/collège)	115,4%/68,1%	116,2% 69%	116,18% 67%	116,94% 65%	117,71% 65,7%	118,47% 65,6%	119,2% 67%		Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Indice de parité (fille/garçon, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse)	94%	0,93		0,95 0,88	0,95 0,90	0,95 0,91	0,96 0,92		Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Pourcentage de redoublant (primaire/ 1er cycle du secondaire)	9,9% 24,5%	10,9% 23,5%		10,42% 22,45%	9,97% 21,41%	9,52% 20,38%	9,1%/ 19,34%	DPP/ MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux d'achèvement (primaire/ collège)	73,8% / 44,4%	74,0% / 45,6%		70,45% 46,67%	71,97% 47,78%	73,48% 48,89%	75%/ 50%	DPP/ MEMP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Proportion de la population cible ayant accès aux alternatives éducatives	1,00%	0,80%		1,57%	1,83%	2,09%	2,35%	DPP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	

Proportion de la population cible ayant accès à la formation professionnelle (CQM/CQP)	4,9% / 1,1%	5% / 1,3%		50,71	50,66	50,60	50,54	DPP/MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Ratio élèves/maître	51,29	47		51,17	51,12	51,06	51	DPP/MEMP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Ratio élèves/groupes pédagogiques	50,8	50,90		50,71	50,66	50,60	50,54	DPP/MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Taux de qualification des enseignants (primaire/ collège)	87,3% / 16%	89,8% / 24,8%		95% 33,60%	95% 42,40%	95% 51,20%	96% 60%	DPP/MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'enseignants ayant suivi au moins une formation pédagogique (primaire/ 1er cycle du secondaire)	50%	55%		60%	65%	70%	75%	DPP/MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'enfant et de jeunes qui maîtrise au moins les normes d'aptitude minimal en lecture et en mathématique enfin de cycle primaire	45% / 45%	50% / 50%		60% / 60%	65% / 65%	70% / 70%	75% / 75%	DPP/MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

Proportion d'enfant et de jeunes qui maîtrise au moins les normes d'aptitude minimal en lecture et en mathématique en collège	35% / 35%	40% / 40%		45% / 45%	50% / 50%	55%/55%	60%/60%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques				62,35%	65,49%	68,63%	71,76%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français		37,90%						DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques		9,60%						DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Indice de parité (fille/garçon) du taux brut de scolarisation dans le primaire				0,95	0,95	0,95	0,96	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

	Indice de parité (fille/garçon) du taux brut de scolarisation dans le secondaire				0,89	0,90	0,91	0,92	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les alternatives éducatives				1,57%	1,83%	2,09%	2,35%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Enseignement post éducation de base, développement de compétences et renforcement des capacités	Taux Brut de Scolarisation au lycée	34,80%	36,70%		38,77%	38,77%	38,70%	38,47%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux de transition collège lycée	38,60%	43,30%		48,00%	48,17%	48,33%	48,50%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre d'élève de l'enseignement technique pour 100 élèves de l'enseignement général	2,7	2,8		2,89	2,96	3,04	3,37	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion des filles inscrites dans les formations professionnelles	26%			31%	36%	41%	46%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'alphabétisation	43,10%	44,30%		45,50%	46,70%	47,90%	49,10%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de redoublants (lycée ESG / ET)	22,4% / 8,1%	21,5% / 7,8%		20,70% / 7,55%	19,81% / 7,27%	18,92% / 6,99%	18,03% / 6,71%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

	Taux d'achèvement (lycée ESG / ET)	27,90%	28,40%		28,92% 0,76%	29,42% 0,90%	29,93% 1,05%	30,4% 1,19%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux de qualification des enseignants (ESG / ET)	26,2% / 21,4%	33% 29,1%		20,00% 25,00%	23,00% 27,00%	26,00% 29,00%	29,00% 31,00%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication (ESG/ET)	27,50%	29%		30,50%	32,00%	33,50%	35,00%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de lycée ESG ayant un laboratoire fonctionnel	32,40%	35,90%		100,00%	100,00%	100,00%	100%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de lycée ET ayant le minimum de matériels pédagogiques et d'équipements (bibliothèques, laboratoires, ateliers, ...)				30,68%	32,29%	33,90%	35,51%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux moyen de succès aux examens (DUT, BAC, ...)	35,90%	38,72%		41,50%	44,30%	47,20%	50%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Ratio élèves/groupes pédagogiques (ESG / ET)	43,2 / 28,7	43 / 28,7		42,75 28,72	42,52 28,72	42,29 28,72	42,06 28,72	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre d'étudiants pour	2016	1222	1 222	1 222	1 229	1 235	1 242	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et

Enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation	100 000 habitants										Rapport de performance
	Ratio étudiants/places assises	2016	3	3	3	2,8	2,6	2	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle	43,57	46,86		50,14	53,43	56,71	60	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Ratio Etudiants - Enseignants	2015	89	85	85	75	75	70	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	2015	0,35		0,35	0,36	0,37	0,38	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre de résultats de recherche et d'innovation mis sur le marché	2016	2	4	3	3	3	4	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de projets de recherche financés par le MESRS	2016	83,33		85	87	88	90	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre de résultats de recherche et de savoirs endogènes valorisés	2016	3	4	3	3	4	4	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur	2017	2018	2019	2020	2021			
AXE STRATEGIQUE 6 : RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET DE PROTECTION SOCIALE											
Réduction de la morbidité, de la mortalité de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune et renforcement de la prévention, la lutte contre les maladies et l'amélioration de la qualité des soins	Taux de fréquentation des services de santé	2016	45,20%	55,00%	56,00%	57,00%	58,00%	59,00%	DP P/MS	Annuelle	ASS
	Couverture vaccinale complète (enfants de 12 à 23 mois)	2014	41,60%	46,00%	49,00%	51,00%	54,00%	57,00%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
	Couverture en CPN4	2014	58,80%	66,00%	68,00%	70,00%	72,00%	75,00%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
	Taux d'accouchement assisté par de personnel qualifié	2014	72,20%	81,00%	82,00%	83,00%	84,00%	85,00%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS
	Prévalence contraceptive (méthodes modernes)	2014	12,50%	14,90%	15,16%	16,40%	17,20%	17,98%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
	Pourcentage d'enfants de moins de 05 ans ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête	2015	81,00%	83,00%	85,00%	87,00%	89,00%	91,00%	DP P/MS	biennale	EDS, MICS, MIS
	Pourcentage de femmes enceintes ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête	2015	79,90%	82,00%	84,00%	86,00%	88,00%	90,00%	DP P/MS	biennale	EDS, MICS, MIS

Taux d'incidence du paludisme	2016	14,60%	13,60%	12,60%	11,60%	10,60%	9,60%	DP P/MS	Annuelle	ASS
Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas TPM+	2015	88,00%	89,00%	89,00%	90,00%	90,00%	90,00%	DP P/MS	Annuelle	PNT
Taux de couverture en ARV des PVVIH	2014	47,00%	48,00%	57,00%	58,00%	59,00%	60,00%	MS-DPP	Annuelle	PSLS
Couverture des ménages en ouvrages d'évacuation des excréta	2014	52	52	54	56	58	60	MS-DNSP	Quinquennale	
Couverture en ouvrages des excréta en milieu scolaire	2014	68	68	72	76	80	84	MS-DNSP	Quinquennale	
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 NV)	2013	335,5	293	279	265	251	237	MS-DPP	Quinquennale/ Décennale	EDS, MICS, ASS
Taux de mortalité infanto- juvénile (%)	2013	106,3	95	92	88	84	81	MS-DPP	Quinquennale/ Décennale	EDS, MICS, ASS
Taux de mortalité Néonatale (%)	2014	37,8	34	33	32	31	30	MS-DPP	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
Taux de natalité des adolescents (10 à19 ans) (%)	2014	19,6	18,15	17,52	16,89	16,27	15,64	MS-DPP	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
Létalité due au paludisme (%)	2016	0,9	ND	0,87	0,855	0,84	0,83	MS-DPP	Annuelle	ASS

Développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé	* Taux de satisfaction des demandes en produits sanguins labiles	2016	89,00%	89,00%	92,00%	94,00%	96,00%	98,00%	ANTS	biennale	
Valorisation des ressources humaines en santé	* Ratio agents qualifiés pour 10 000 habitants	2016	7,3	7,4	8	8	9	9	DP P/MS	Annuelle	DAF
Amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche pour la santé	* Poids du budget de la Santé dans le Budget Général de l'Etat	2016	4,89%	4,05%	5,00%	6,00%	7,00%	8,00%	DPP	Annuel	DAF
Protection Sociale	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale	ND	ND	ND					INSAE	Triennale	EMICOV
	Proportion de structures de protection sociale agréées	ND	ND						MASMF	Annuel	Rapport d'enquête
	Proportion de structures de protection sociale respectant les normes de prise en charge	ND	ND	ND	50%	55%	60%	75%	MASMF	Annuel	Rapport d'enquête

	Proportion des ménages pauvres identifiés et pris en charge par les filets sociaux	2016	79,99%	ND	90%	95%	100%	100%	MASMF	Annuel	Rapport de mise en œuvre du projet des filets sociaux
	Taux de couverture des services d'assistance sociale	ND	ND	ND					MASMF	Annuel	Rapport d'enquête
	Proportion de la population bénéficiant des prestations de l'ARCH	2016	0						MASMF	Annuel	Rapport de mise en œuvre du Projet ARCH
Genre et autonomisation de la femme	Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	MASMF	Annuel	Rapport de la mise en œuvre des recommandations de Béjing.
	Indice de la Condition de la Femme	2015	0,607		0,618		0,62	0,62	MASMF	Biannuelle	Rapport IDISB
	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	2015	7,20%			15,00%		15,00%	MASMF	Tous les quatre ans	CAPAN/AN
	Proportion de femmes ministres	2015	20,00%		20,00%	23,00%	25,00%	25,00%	MASMF	Annuel	Annuaire statistique
	Proportion de femmes conseillères	2015	4,45%	4,45%	4,45%	10,00%	10,00%	10,00%	MASMF	Annuel	Cour Suprême

	communales										
	Proportion de femmes occupant des postes de direction	2015	11,40%		15,00%	20,00%	25,00%	30,00%	MASMF	Annuel	MTFP
	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale	ND	ND						INSAE	Annuel	EDS et MICS
	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans	ND	ND						INSAE	Quinquennale	EDS et MICS
	Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges	2015	856		632	571	517	467	MASMF	Annuel	Rapport de service d'écoute
	Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes	2015	15,41%				10,00%	10,00%	INSAE	Quinquennale	EMICOV
Microfinance	Taux de formalisation des institutions de microfinance	2016	54,00%		60,00%	65,00%	70,00%	75,00%	MASMF	Annuelle	ANSSFD
	Proportion de SFD professionnels	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	MASMF	Annuelle	Rapport d'enquête

	Taux d'accès au crédit en milieu rural	2015	81,10%			85,00%	86%	88%	INSAE	Quinquennale	INSAE/EMICOV
	Taux d'accroissement des clients des SFD	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	MASMF	Annuelle	Rapport d'enquête
Emploi	Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2014	6,50%	11,00%	16,00%	21,00%	26,00%	31,00%	INSAE	chaque 2 ans	Comptes Nationaux
	Taux d'accroissement du nombre des jeunes issus du dispositif de promotion de l'emploi s'auto employant	ND	ND	5,00%	10,00%	15,00%	20,00%	25,00%	DPP/MPMEPE	annuelle	Rapport d'Enquête
	Taux de sous-emploi visible	2015	39,00%	35,00%	30,00%	25,00%	20,00%	15,00%	INSAE	chaque 3 ans	Enquête EMICOV
Sports	Proportion des fédérations sportives ayant organisé leur championnat national	2 017	100%	100%	100%	100%	100%	100%	DPP; DSE/MTCS	Annuel	Rapport d'activités, Rapport de Performance
	Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine								INSAE	Quinquenal	Rapport d'enquête

AXE STRATEGIQUE 7 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL												
OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 7 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL												
Viabilisation des régions économiques et des zones de forte concentration humaine	Proportion de communes disposant de documents de planification urbaines opérationnels		37,66		37,66	64,94	84,41	100	MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD	
Amélioration de la gestion foncière et de l'habitat	Nombre de cadastre élaboré											
	Nombre de bornes géodésiques installées											
	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	ND	ND						INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête	
	Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	ND	ND						MCVDD et INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête	
	Nombre d'infrastructures sociocommunautaires construites	ND	ND						MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD	
Promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques	Superficie de zones économique marine	ND							MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD Rapport d'enquête	
	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	ND							MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD	

Promotion de la gestion durable des ressources naturelles	Progrès vers la gestion durable des forêts			15	20	20	22	24	MCVDD	Annuelle	Rapport de performance
	Proportion des écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif			42	50	50	60	70	MCVDD et INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport de performance
	Proportion de terre du domaine protégé mis sous gestion intégrée			6	10	15	20	25			
Consolidation des acquis de l'amélioration de la gouvernance locale et de l'intercommunalité	Proportion de communes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes fonctionnant de façon régulière et démocratique	2017	ND						DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux d'exécution des transferts FADEC affectés et non affectés	2016	93,48	95%	95%	98%	100%	100%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Part des transferts aux Collectivités Territoriales dans le total des dépenses du Budget Général de l'État	2016	3,84%	5%	8%	10%	12%	15%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Part des crédits délégués dans le budget général de l'Etat	2016	-47%	0%	5%	10%	10%	5%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique

	Taux moyen d'exécution des Plans Annuels d'assistance conseil aux communes	2017	ND							DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Ressources propres de la commune par habitant	2016	2941	3200,0	3500,00	3750,	4000,0	4117,68		DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux de recouvrement fiscal	2016	58,70%	60%	63%	65%	68%	70%		DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Indice de gouvernance locale	2017	ND							DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux d'autofinancement des investissements des communes	2017	ND							DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux de satisfaction des usagers par rapport aux prestations communales	2017	ND							DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Gestion des sinistres et catastrophes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND							ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	13.1.2 : Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND							ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	13.1.2 : Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour	2016	ND							ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC

	100 000 personnes										
	13.1.3 : Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	Nombre de victimes secourus et sauvés	2016	9694	11000					GNSP/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Pourcentage de communes disposant d'infrastructures de prévention	2015	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Délai d'intervention des secours et assistances	2015	ND						GNSP/ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de performance
Décentralisation de l'administration au profit des zones frontalières	Taux de couverture en service public des zones frontalières	2016	ND	55%	55%	70%	75%	80%	MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Niveau de démarcation de la frontière	2016	71%	71%	71%	78%	80%	85%	ABeGIEF/MISP	Annuelle	Rapport de performance
Réduction des conflits liés à la transhumance nationale et transfrontalière	Taux de réalisation des postes de contrôle des troupeaux transhumants	2017	20%	20%	60%	80%	90%	100%	DGAIC/MISP	Annuelle	Rapport de performance

NB: Les indicateurs en couleur verte sont ceux relatifs aux ODD

Annexe 5: Cadre Global de la matrice des indicateurs du PC2D et des indicateurs cibles des ODD

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES BASES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur	2017	2018	2019	2020	2021			
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES BASES DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT											
Renforcement du système partisan	Nombre de partis politiques ou alliances de partis politiques représentés à l'Assemblée nationale	2016	8		≤ 8	≤ 8	≤ 8	≤ 8	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
Renforcement des institutions de la République	Indice de perception de la gouvernance	2015	57,5						Fondation MO Ibrahim	Annuelle	Rapport annuel MO Ibrahim
	Rang Bénin Indice de Gouvernance (MO Ibrahim)	2015	16/54					14/54	Fondation MO Ibrahim	Annuelle	Rapport annuel MO Ibrahim
Renforcement du système juridique et judiciaire	Taux de traitement des plaintes des justiciables sur le comportement des acteurs du système judiciaire	2016	52,50%	60%	70%	80%	90%	100%	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	2016							DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans								INSAE	Tous les cinq ans	MICS/EDS

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020			
	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2015	91,10%						INSAE	Tous les cinq ans	MICS/EDS
	Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	2016	ND	ND	100%	100%	100%	100%	DPP/MJL	Annuelle	TBI JpM
	Durée moyenne des procédures d'instruction (en mois)	2015	57,63	ND	54	48	36	24	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Durée moyenne des détentions préventives globales (en mois)	2015	30	ND	42	36	24	18	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2015	69%					40%	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Ratio habitants/magistrat	2015	70315		65000	50000	40000	30000	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL
	Distance moyenne au TPI	2014	13,42 km						DPP/MJL		Annuaire statistique du MJL
	Niveau de satisfaction du justiciable	2015	59%		60%	61%	63%	65%	INSAE	Triennale	Rapport EMICOV
	Taux d'occupation des prisons	2016	177,45%	ND	165%	160%	155%	150%	DPP/MJL	Annuelle	Annuaire statistique du MJL

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
Renforcement de la liberté et de l'accès équitable à la presse	Taux d'accès à la TNT des foyers béninois (%)	2016	0%		40%	70%	90%	90%	DGM/DPP-MENC	Annuelle	Rapport CTNT	
	L'indice de reporters sans frontière	2016							Reporters sans frontières	Annuelle		
	Proportion des professionnels des médias ayant bénéficié d'un renforcement de capacité (%)	2016	ND	ND	ND	ND	ND	ND	DGM/DPP-MENC	Annuelle	Rapport DGM	
	Volume des œuvres audiovisuelles et écrites nationales archivées (m3 et Go)					10	20	30	40	DGM/DPP-MENC	Annuelle	rapport d'activités FAPA, ORTB, DGM,
	Nombre de rapport de veilles citoyennes élaborées par les OSC sur les actions du gouvernement	2016	2	2	2	2	2	2	SOCIAL WATCH BENIN/ALCRER	Annuelle		

AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE												
Accroissement de l'efficacité des structures administratives	Taux de satisfaction des usagers de l'administration	2016	ND	ND	60%	75%	80%	90%	DGRE et DIP	Annuelle	Rapport d'enquête	
	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-	ND	ND					INSAE	Triennale	Rapport d'enquête de l'INSAE	
Modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat	Délai moyen de disponibilité d'un acte de gestion de carrière (engagement, nomination, titularisation, avancement d'échelon et avancement de grade (46 jours))	2013	128 jours	ND	100 jours	80 jours	60 jours	46 jours	DGFP	Annuelle	Rapport d'activité DGFP	
	Délai moyen de règlement des dossiers disciplinaires	2009	13 jours	ND	13 jours	13 jours	13 jours	13 jours	DGFP	Annuelle	Rapport d'activité /Rapport de performance	
	Taux de numérisation des dossiers individuels des agents	2016	0%	ND	75%	100%			DGFP	Annuelle	Rapport d'activité /Rapport de performance	
Promotion de la culture de la bonne gouvernance et des valeurs citoyennes	Indice de perception de la gouvernance											

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
Renforcement de l'application des cadres législatifs et réglementaires de la gouvernance administrative	Délai moyen de traitement des dossiers administratifs au niveau des TPI											
Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption	Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidés	2016	ND					50%	DPP/MJL	Annuelle	Rapport d'enquête	
	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015	ND						INSAE	Triennale	Rapport d'enquête EMICOV	
	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2008	ND						INSAE	Décennale	RGE	
	Indice de perception de la corruption	2016	36	39					Transparency International	Annuelle		
	Rang du Bénin dans l'International Budget Partnership (IBP)	2015	45/100									

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
Consolidation du cadre juridique, institutionnel et organisationnel de gestion des archives	Nombre de référentiels (normes et outils de gestion) mis en place dans le cadre de la gestion des archives	2016	2	2	3	4	6	8	DAN	Annuelle		
	Proportion d'acteurs (ministères et institutions) mettant en application les référentiels mis en place en matière de gestion des archives	2016	10%	10%	20%	50%	80%	100%	DAN	Annuelle		
Développement des infrastructures d'archivage et de nouvelles technologies de gestion des archives	Nombre de bâtiments d'archives construits par an dans les Ministères, Institutions de la République, Départements et Communes	2016	0	0	0	3	6	9	DAN	Annuelle		
	Nombre de bâtiments d'archives équipés par an dans les Ministères, Institutions de la République, Départements et Communes	2016	0	0	0	3	6	9	DAN	Annuelle		
	Proportion d'archives numérisées au niveau de la DAN, des Ministères, des Institutions de la République, des Départements et des	2016	ND	0%	5%	30%	50%	70%	DAN	Annuelle		

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE	
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021					
	Communes												
Visibilité du secteur des archives et contribution au processus décisionnel	Proportion d'institutions publiques disposant de plates formes d'archivage électronique	2016	ND	0%	0%	30%	50%	70%	DAN	Annuelle			
Renforcement de la protection des personnes, des biens et services	Taux de réduction de la criminalité	2015	ND		15%	25%	35%	45%	MISP	Annuelle	Rapport de performance		
	Indice de performance du secteur de la Défense (taux)	2016	79,30%		80%	85%	90%	95%	MDN	Annuelle	Rapport de performance		
	Disponibilité Technique Opérationnelle des matériels (DTO)	2016	18,40%		30%	40%	50%	60%	MDN	Annuelle	Rapport d'activité EMG		
	Taux de réalisation des infrastructures aux niveaux stratégique et opérationnelle	2016	50,00%		60%	60%	80%	90%	MDN	Annuelle	Rapport de performance		
	Taux de réalisation des Formations et entraînements prévues	2017	85%		100%	100%	100%	100%	MDN	Annuelle	Rapport d'activité EMG		
	Indice de sécurité Mo Ibrahim	2015	63,9										
	Pourcentage de la population satisfaite de l'efficacité des forces de l'ordre (INSAE)												
Amélioration de la gouvernance du système de sécurité et de défense	Indice de performance du secteur de la Défense	2016	79,30%	62,96	80%	85%	90%	95%	MDN	Annuelle	Rapport de performance		

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
	Nombre d'actes administratifs marquant la fusion des deux forces	2016	1	1						MISP	Annuelle	
	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de sécurité intérieure	2018								MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Nombre d'actes administratifs marquant la fusion des deux forces	2017	1								Annuelle	Rapport de performance
Renforcement de la sécurité du territoire national	Taux de réduction de la criminalité	2015	ND		15%	25%	35%	45%		MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Disponibilité Technique Opérationnelle des matériels (DTO)	2016	18,40%		30%	40%	50%	60%		MDN	Annuelle	Rapport d'activité EMG
	Taux de réalisation des Formations et entraînements prévues	2017	85%		100%	100%	100%	100%		MDN	Annuelle	Rapport d'activité EMG
	Indice de sécurité Mo Ibrahim	2015	63,9							MISP	Annuelle	
	Quantité (en kg) de drogue et de substances psychotropes saisies	2014	1298		1250	1300	1300	1300		MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Disponibilité d'un fichier central de gestion de l'état civil à jour	2017	0		1	1	1	1		MISP	Annuelle	Rapport de performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
	Proportion de communes inter-connectées au fichier central de l'état civil	2017	0		0	10	20	30	MISP	Annuelle	Rapport de performance	
	Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil	2014	53%	60%	70%	80%	100%	100%	MAEC	Annuelle	Annuaire Statistique	
	Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	2014	-55%					80%	MAEC	Annuelle	Annuaire Statistique	
Renforcement de la relation armée-nation	Pourcentage de la population satisfaite de l'efficacité des forces de l'ordre (INSAE)											
	Taux de réalisation des activités de communication, d'information, de sensibilisation et de soutien	2016	0,6		85%	90%	90%	90%	MDN/MISP	Annuelle	Rapport de performance	
Modernisation de la gestion de l'état civil	Disponibilité d'un fichier central de gestion de l'état civil à jour	2017	0		1	1	1	1	MISP	Annuelle	Rapport de performance	
	Proportion de communes inter-connectées au fichier central de l'état civil	2017	0		0	10	20	30	MISP	Annuelle	Rapport de performance	

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
	Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil	2014	53%						100%	MAEC	Annuelle	Annuaire Statistique
	Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	2014	-55%						80%	MAEC	Annuelle	Annuaire Statistique
Réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes	Quantité (en kg) de drogue et de substances psychotropes saisies	2014	1298		1250	1300	1300	1300		MISP	Annuelle	Rapport de performance
Renforcement de la collaboration entre les forces de sécurité et de défense et la population ;	Taux de réalisation des activités de communication, d'information, de sensibilisation et de soutien	2016	0,6		85%	90%	90%	90%		MDN/MISP	Annuelle	Rapport de performance
Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de sécurité intérieure	2018									Annuelle	Rapport de performance
Création d'une force unique chargée de la sécurité intérieure, à travers la fusion des forces de sécurité intérieure, à savoir la Police nationale et la Gendarmerie nationale sous le contrôle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Nombre d'actes administratifs marquant la fusion des deux forces	2017	1								Annuelle	Rapport de performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
Renforcement de la présence du Bénin sur la scène internationale	Nombre d'opérations de maintien de paix auxquelles le Bénin a pris part	2014	3	3	3	3	3	3	DPP	Annuelle	Annuaire Statistique MDN
	Nombre de militaires envoyés par an dans les pays en conflits	2014	1127		1000	1000	1000	1000	DPP	Annuelle	Annuaire Statistique MDN
	Taux d'accroissement du montant total des accords de financement du développement signés dans le cadre de la coopération										
	Taux de mobilisation des ressources de développement prévues dans les accords objet de suivi diplomatique personnalisé										
	Taux de réalisation des activités de promotion de la culture et du tourisme béninois à l'extérieur prévues pour être accompagnées par la diplomatie béninoise										
	Délai moyen de traitement/délivrance des documents consulaires à la centrale	2016	ND	4	4	4	<=3	<=3	DACBE/DPP	Annuelle	Rapport annuel de Performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE			BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2017	2018	2019	2020	2021			
	Délai moyen de traitement/délivrance des documents consulaires dans les postes diplomatiques et consulaires	2016	ND	4	4	4	<=3	<=3	DACBE/DPP	Annuelle	Rapport annuel de Performance	
Renforcement de la contribution de la diaspora au développement du Bénin	Taux de prise en charge des cas déclarés de Béninois en difficulté à l'extérieur	2016	ND	50	60	70	75	80	DACBE	Annuelle	Rapport annuel de Performance	
	Taux d'accroissement des investissements des Béninois de la diaspora au Bénin	2016	ND	10	20	30	35	40	ANMD	Annuelle	Rapport annuel de Performance	

AXE STRATEGIQUE 3 : ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA STABILITE

OBJECTIFS/ RESULTATS	INDICATEURS	DONNEES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICIT É	MOYEN DE CONTRÔL E
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 3 : ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA STABILITE												
Maîtriser le déficit budgétaire et l'endettement	Déficit budgétaire global (base d'ordonnancement)	2016	-6,7	-6,9	-6,1	-3	-2,3	-1,4	DGAE/ CSPEF	Annuelle		
	Service de la dette en % des exportations	2016	3,5	3,3	3,5	3,6	3,6		CAA/ CSPEF	Annuelle		
maîtriser l'inflation	Taux d'inflation	2016	-0,3	0,1	2,1	2	2	2,2	INSAE	Annuelle		
Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique	Solde courant de la balance des paiements en % du PIB	2016	-9,9	-10,4	-10,4	-12,5	-14,3	-14,3	BCEAO/ INSAE	Annuelle		
	Taux de mobilisation des recettes fiscales	2016							CSPEF	Annuelle		
	Taux d'investissement public	2016	5,9	9,8	9,4	6,9	6,5	6,2	DGPSIS/ DGB/ CSPEF	Annuelle		
accélérer la réforme du système de gestion des finances publiques		2016							UGR	Annuelle		

AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE												
Energie, Eau et Mines	Taux national d'électrification (%)	2016	30,4	31,92	33,84	35,76	37,68	39,6	DPP-DG Energie/M EE	Annuelle		
	En milieu urbain	2016	53,97	57,42	60,87	64,32	67,77	71,22	DPP-DG Energie/M EE	Annuelle		
	En milieu rural	2016	6,84	7,28	7,72	8,15	8,59	9,03	DPP-DG Energie/M EE	Annuelle		
	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	38,8						INSAE	5 ans		
	Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson								INSAE	5 ans		
	Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage								INSAE	5 ans		
	Taux de couverture national	2016	46,5	49,4	51,4	53,5	55,6	57,6	DPP-DG Energie/M EEM	Annuelle		
	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité								INSAE	5 ans		
	Taux de desserte en eau potable en milieu rural et semi-rural	2016	41,4		49,4	57,7	81,8	100	DPP-DG Eau/MEE M	Annuelle		
	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2016	55	57	58	67	81	100	DPP- SONEB/M EEM	Annuelle		

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Taux de panne des points d'eau en milieu rural	2016	6,60%		6%	6%	5%	5%	DPP-DG Eau/MEE M	Annuelle	
	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2015	35		37	40	43	45	DPP-DG Eau/MEE M		
Agriculture	Taux de croissance du PIB agricole	2015	0,062	0,062	0,061	0,061	0,06	0,06	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Contribution du secteur agricole à la croissance économique	2015	0,014	0,0199	0,0199	0,0199	0,018	0,017	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Croissance du sous-secteur agriculture	2015	6,2	8,4	7,3	7,3	6,9	7,1	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Croissance du sous-secteur élevage	2015	3,1	4,2	3,8	3,8	3,8	3,7	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Croissance du sous-secteur Pêche	2015	0	2,5	1,7	1,7	1,3	1,5	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Taux de couverture des besoins de la population en produits végétaux par la production nationale	2015	155,41	1,139	1,37	1,37	1,524	1,683	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Taux de couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale	2015	57,49	0,337	0,407	0,407	0,466	0,53	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Taux de couverture des besoins de la population en produits halieutiques par la production nationale	2015	38,49	14,5533	15,7161 29	15,716 129	16,3810 3759	17,2537 9168	DPP/MAE P	Annuelle	INSAE
	Prévalence de la sous-alimentation	2015	7,5	7,5	7,5	7	6,5	6	DPP/MAE P	Annuelle	
	incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7	22,7	22,7	21,5	20,3	19,2	DPP/MAE P	Annuelle	
Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de	2015	20,2	20,2	20,2	17,9	15,7	13,5	DPP/MAE P	Annuelle		

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,										
	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	2015	34	34	34	30,2	26,5	22,7	DPP/MAEP	Annuelle	
	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2015	4,5	4,5	4,5	4	3,5	3	DPP/MAEP	Annuelle	
	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120	120	120	133,3	146,6	160	DPP/MAEP	Annuelle	
	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires (Taux accroissement)	Ne se calcule pas encore								Annuelle	
Transport	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (%)	Ne se calcule pas encore							DPP/MIT	Annuelle	Rapport de Performance
	Linéaire de routes revêtues, réhabilitées ou traitées en entretien périodique (Km)	2015	50	50	300	200	200	150	DPP/MIT	Annuelle	

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Indice d'état du réseau routier(%)	2015	70	70	72	75	75	75	DPP/MIT	Annuelle	
	Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières (%)	2015	9	9	9	9	8	8	DPP/MIT	Annuelle	
	Linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées (Km)	2015	5000	5000	5500	5000	4000	5000	DPP/MIT	Annuelle	
	Trafic fret ferroviaire (tonne)	2015	36677		ND	ND	50 000	50 000	DPP/MIT	Annuelle	
	Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin (nombre)	2015	260 555	260555	280 000	280 000	287 668	287 668	DPP/MIT	Annuelle	
	Trafic fret aérien (tonne)	2015	8 353	8 353	8000	8000	9 000	9 000	DPP/MIT	Annuelle	
	Transport marchandises au port (tonne)	2015	9 374 127	9 374 127	ND	ND	10 000 000	10 000 000	DPP/MIT	Annuelle	
	Temps moyen de séjour des navires au port (jour)	2015	6	6	6	6	5	5	DPP/MIT	Annuelle	
	Trafic passagers sur les cours et plans d'eau (nombre)	Ne se calcule pas encore							DPP/MIT	Annuelle	
Économie numérique	Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe (%)	ND	ND	ND	20	25	30	45	DGENP/ARCEP/DPP-MENC	Annuelle	Enquête
	Contribution du secteur de l'économie numérique au PIB (%)	ND	ND	15	20	25	25	25	INSAE/DGENP/DPP-MENC	Annuelle	Compt Nation
	Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers (%)	ND	ND	40	60	80	80	85	DGENP/ABETIC/ABSUCEP/DPP-MENC	Annuelle	Enquête

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens (%)	ND	ND	15	15	20	20	25	DGENP/ABETIC/ABSUC-CEP/DPP-MENC	Annuelle	Enquête
	Taux d'accès à la TNT des foyers béninois (%)	2016	0	0	20	60	80	90			
	Taux de couverture du territoire à internet très haut débit	2016		10	87	90	95	100			
	Taux de connectivité des zones rurales du Bénin	ND	ND	ND	10	20	25	50			
	Pourcentage d'établissements universitaires et de centres de recherches interconnectés en vue du déploiement de services numériques(%)	ND	ND	0	20	60	100	100			
	Pourcentage de startup du numérique accompagnés par le Gouvernement qui ont une visibilité nationale ou internationale				5	50	50	70			
	Taux de satisfaction des usagers des services public gouvernementaux (e-identité, e-visa, e-état civile, etc) mis en ligne				≤75	≤75	≤75	≤75			
	Proportion des opérateurs de téléphonie et de FAI respectant les cahiers de charge				100	100	100	100			
	Taux de satisfaction de la population sur la qualité des services offerts par les opérateurs et FAI				75	75	75	75			
	Taux de satisfaction des entreprises sur la qualité des services offerts par les opérateurs et FAI				75	75	75	75			
	Taux de pénétration des services postaux au Bénin				100	100	100	100			
Industrie	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2014	6,6%	7,5%	8%	9%	10%	12%	INSAE	annuelle	Comptes Nationaux

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur	2017	2018	2019	2020	2021			
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant	2014	21455						INSAE	annuelle	Comptes Nationaux
	Emploi de l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total	Ne se calcule encore							INSAE	annuelle	Comptes Nationaux
	Taux d'accroissement de la production industrielle	2015	8,16%	9,00%	9,50%	10,00%	10,50%	11,00%	DPP/MICA	annuelle	Enquête
Commerce	Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce								DPP/MIC	annuelle	
	Proportion des positions du Bénin adoptées lors des négociations commerciales	2016	ND	50%	60%	65%	70%	75%	DPP/MIC	annuelle	Annuaire statistique MIC
	Taux de couverture des importations par les exportations	2015	71,3	71,4	71,5	71,7	71,9	72	DPP/MIC	annuelle	Compte nationaux
	Part du secteur commerce dans le PIB	2015	12,64%	13,50%	15%	16,50%	18%	20%	INSAE	annuelle	Comptes Nationaux
Artisanat	Taux de migration des entreprises artisanales	2016	ND	25%	40%	50%	60%	70%	DPP/MPM EPE	annuelle	Enquête
Promotion des PME	Taux d'accroissement des micro, petites et moyennes entreprises mise à niveau			5,00%	7,50%	10%	12,50%	15,00%	DPP/MPM EPE	annuelle	Rapport de performance
Secteur privé	Proportion de projets de développement sous-financement PPP	2016	ND	30%	40%	50%	60%	70%	DGSPISIP	annuelle	
	Taux d'investissement privé			18,8	21,8	23,5	24,4	24,8	DGAE	annuelle	
	Rang du Bénin dans le Classement Doing Business	2016	158	155	151	148	145	140	MPD/APIE x	annuelle	Rapport Doing Business
Tourisme	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total								INSAE	annuelle	Annuaire Statistique, Rapport de performance et TBS

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT				RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021			
	Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme								INSAE	annuelle	Annuaire Statistique, Rapport de performance et TBS
	Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois								INSAE	annuelle	Annuaire Statistique, Rapport de performance et TBS
	Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe								INSAE	annuelle	Annuaire Statistique, Rapport de performance et TBS
	Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54%		0,80%	5%	10,00%	15%	MTCS	annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015	0,13%		8,93%	7,38%	7,57%	6,03%	MTCS	annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'accroissement des établissements d'hébergement agréés	2016	38,42%		10%	15%	30%	30%	MTCS	annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'occupation des lits des établissements d'hébergements	2013	12,52		20	22	25	30	MTCS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux de croissance des recettes touristiques	2014	3,66%		10%	10%	10%	10%	MTCS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
	Poids du tourisme dans le PIB	2015	1,7%		3%	5%	8%	10%	MTCS	Annuelle	DGAE	
Culture	Part du budget du secteur de la culture dans le budget général de l'Etat	2017	1,22	1,22	0,32	0,23	0,22	0,20	MTCS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Nombre d'éléments du patrimoine classés	ND							MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux d'accroissement du nombre de visiteurs enregistrés au niveau des sites culturels et archéologiques (musées)	2014	10,2%		0,81%	1,61%	3,17%	4,62%	MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux d'accroissement du nombre d'œuvres d'esprit piratées saisies	2014	1,07%		-7,0%	-9%	-12%	-15%	MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Proportion des sites culturels classés et valorisés	2014	4%		2%	4%	5%	6%	MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux d'accroissement des usagers des espaces et centres de lecture	2016	6,2%		10%	12%	15%	18%	MTC	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	

AXE STRATEGIQUE 5 : AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'EDUCATION

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE	
		Année	Valeur	2017	2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 5 : AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'EDUCATION												
Promotion de l'éducation de base holistique et inclusive	Taux brut de préscolarisation	14,30%	14%	17%	19%	21%	23%	25%	DPP/ MEMP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux brut de scolarisation (primaire/collège)	115,4%/68,1%	116,2% 69%	116,18% 67%	116,94% 65%	117,71% 65,7%	118,47% 65,6%	119,2% 67%		Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Indice de parité (fille/garçon, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse)	94%	0,93		0,95 0,88	0,95 0,90	0,95 0,91	0,96 0,92		Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Pourcentage de redoublant (primaire/ 1er cycle du secondaire)	9,9% 24,5%	10,9% 23,5%		10,42% 22,45%	9,97% 21,41%	9,52% 20,38%	9,1%/ 19,34%	DPP/ MEMP/ MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Taux d'achèvement (primaire/collège)	73,8% / 44,4%	74,0% / 45,6%		70,45% 46,67%	71,97% 47,78%	73,48% 48,89%	75%/ 50%	DPP/ MEMP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance	
	Proportion de la population cible ayant accès aux alternatives éducatives	1,00%	0,80%		1,57%	1,83%	2,09%	2,35%		DPP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

Proportion de la population cible ayant accès à la formation professionnelle (CQM/CQP)	4,9% / 1,1%	5%/1,3%		50,71	50,66	50,60	50,54	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Ratio élèves/maitre	51,29	47		51,17	51,12	51,06	51	DPP/MEMP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Ratio élèves/groupes pédagogiques	50,8	50,90		50,71	50,66	50,60	50,54	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Taux de qualification des enseignants (primaire/collège)	87,3% / 16%	89,8% / 24,8%		95% / 33,60%	95% / 42,40%	95% / 51,20%	96% / 60%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'enseignants ayant suivi au moins une formation pédagogique (primaire/ 1er cycle du secondaire)	50%	55%		60%	65%	70%	75%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'enfant et de jeunes qui maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimal en lecture et en mathématique enfin de cycle	45% / 45%	50% / 50%		60% / 60%	65% / 65%	70% / 70%	75% / 75%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

	primaire											
	Proportion d'enfant et de jeunes qui maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimal en lecture et en mathématique en collège	35% / 35%	40% / 40%		45% / 45%	50% / 50%	55%/55 %	60%/60 %		DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture				63,78%	66,79%	69,81%	72,83%		DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques				62,35%	65,49%	68,63%	71,76%	DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français		37,90%						DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques		9,60%						DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC								DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle								DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Indice de parité (fille/garçon) du taux brut de scolarisation dans le primaire				0,95	0,95	0,95	0,96	DPP/MEMP/MESTF P	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

	Indice de parité (fille/garçon) du taux brut de scolarisation dans le secondaire				0,89	0,90	0,91	0,92	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Indice de parité (urbain/rural) du taux brut de scolarisation dans le primaire								DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Indice de parité (urbain/rural) du taux brut de scolarisation dans le secondaire								DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (Plantation d'arbres, école verte)								DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les alternatives éducatives				1,57%	1,83%	2,09%	2,35%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Enseignement post éducation de base, développement de compétences et	Taux Brut de Scolarisation au lycée	34,80%	36,70%		38,77%	38,77%	38,70%	38,47%	DPP/MEMP/MESTFP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

renforcement des capacités	Taux de transition collège lycée	38,60%	43,30%		48,00%	48,17%	48,33%	48,50%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre d'élève de l'enseignement technique pour 100 élèves de l'enseignement général	2,7	2,8		2,89	2,96	3,04	3,37	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion des filles inscrites dans les formations professionnelles	26%			31%	36%	41%	46%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'alphabétisation	43,10%	44,30%		45,50%	46,70%	47,90%	49,10%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de redoublants (lycée ESG / ET)	22,4% / 8,1%	21,5% / 7,8%		20,70% / 7,55%	19,81% / 7,27%	18,92% / 6,99%	18,03% / 6,71%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux d'achèvement (lycée ESG / ET)	27,90%	28,40%		28,92% / 0,76%	29,42% / 0,90%	29,93% / 1,05%	30,4% / 1,19%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux de qualification des enseignants (ESG / ET)	26,2% / 21,4%	33% / 29,1%		20,00% / 25,00%	23,00% / 27,00%	26,00% / 29,00%	29,00% / 31,00%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication	27,50%	29%		30,50%	32,00%	33,50%	35,00%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

	(ESG/ET)										
	Proportion de lycée ESG ayant un laboratoire fonctionnel	32,40%	35,90%		100,00 %	100,00 %	100,00%	100%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de lycée ET ayant le minimum de matériels pédagogiques et d'équipements (bibliothèques, laboratoires, ateliers, ...)				30,68%	32,29%	33,90%	35,51%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Taux moyen de succès aux examens (DUT, BAC, ...)	35,90%	38,72%		41,50%	44,30%	47,20%	50%	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Ratio élèves/groupes pédagogiques (ESG / ET)	43,2 / 28,7	43 / 28,7		42,75 / 28,72	42,52 / 28,72	42,29 / 28,72	42,06 / 28,72	DPP/MESFTP	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	2016	1222	1 222	1 222	1 229	1 235	1 242	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Ratio étudiants/places assises	2016	3	3	3	2,8	2,6	2	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle	43,57	46,86		50,14	53,43	56,71	60	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

Ratio Etudiants - Enseignants	2015	89	85	85	75	75	70	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Nombre d'infrastructures de type « Innovation Lab » construits	2016	0		0	0	1	3	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	2015	0,35		0,35	0,36	0,37	0,38	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur								DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Taux d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur								DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Taux de chômage au sens large des 15-64 ans ayant le niveau d'instruction supérieur								DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Taux de sous-emploi global des 15-64 ans ayant le niveau d'instruction supérieur								DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB								DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants								DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre de résultats de recherche et d'innovation mis sur le marché	2016	2	4	3	3	3	4	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Proportion de projets de recherche financés par le MESRS	2016	83,33		85	87	88	90	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance
	Nombre de résultats de recherche et de savoirs endogènes valorisés	2016	3	4	3	3	4	4	DPP/MESRS	Annuelle	Annuaire Statistique et Rapport de performance

AXE STRATEGIQUE 6 : RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROTECTION SOCIALE

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 6 : RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET DE PROTECTION SOCIALE												
Réduction de la morbidité, de la mortalité de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune et renforcement de la prévention, la lutte contre les maladies et l'amélioration de la qualité des soins	Taux de fréquentation des services de santé	2016	45,20%	55,00%	56,00%	57,00%	58,00%	59,00%	DP P/MS	Annuelle	ASS	
	Couverture vaccinale complète (enfants de 12 à 23 mois)	2014	41,60%	46,00%	49,00%	51,00%	54,00%	57,00%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS, ASS	
	Couverture en CPN4	2014	58,80%	66,00%	68,00%	70,00%	72,00%	75,00%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS, ASS	
	Taux d'accouchement assisté par de personnel qualifié	2014	72,20%	81,00%	82,00%	83,00%	84,00%	85,00%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS	
	Prévalence contraceptive (méthodes modernes)	2014	12,50%	14,90%	15,16%	16,40%	17,20%	17,98%	DP P/MS	Quinquennale	EDS, MICS, ASS	
	Pourcentage d'enfants de moins de 05 ans ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête	2015	81,00%	83,00%	85,00%	87,00%	89,00%	91,00%	DP P/MS	biennale	EDS, MICS, MIS	
	Pourcentage de femmes enceintes ayant dormi sous MILD la nuit précédant l'enquête	2015	79,90%	82,00%	84,00%	86,00%	88,00%	90,00%	DP P/MS	biennale	EDS, MICS, MIS	

Taux d'incidence du paludisme	2016	14,60%	13,60%	12,60%	11,60%	10,60%	9,60%	DP P/MS	Annuelle	ASS
Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas TPM+	2015	88,00%	89,00%	89,00%	90,00%	90,00%	90,00%	DP P/MS	Annuelle	PNT
Taux de couverture en ARV des PVVIH	2014	47,00%	48,00%	57,00%	58,00%	59,00%	60,00%	MS-DPP	Annuelle	PSLS
Nombre de communes endémiques dans lesquelles la Filariose Lymphatique est éliminée	2012	23	23	36	36	48	48	MS-PNLMT	biennale	MS-PNLMT
Prévalence des Schistosomiasés dans les communes endémiques	2015	91%	91%	91%	< 10%	< 10%	< 10%	MS-PNLMT	biennale	PNLMT
Prévalence des Géo helminthiases dans les communes endémiques	2015	60%	60,00%	60%	< 20%	< 20%	< 20%	MS-PNLMT	biennale	PNLMT
Létalité liée aux maladies cardiovasculaires pour 10000	2015	15	12	12	12	11	11	MS-DPP	biennale	PNLMNT
Létalité liée au diabète pour 10000	2015	2	2	2	2	1	1	MS-DPP	biennale	PNLMNT
Couverture des ménages en ouvrages d'évacuation des excréta	2014	52	52	54	56	58	60	MS-DNSP	Quinquennale	

	Couverture en ouvrages des excréta en milieu scolaire	2014	68	68	72	76	80	84	MS-DNSP	Quinquennale	
	Taux de mortalité maternelle (pour 100000 NV)	2013	335,5	293	279	265	251	237	MS-DPP	Quinquennale/ Décennale	EDS, MICS, ASS
	Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	2013	106,3	95	92	88	84	81	MS-DPP	Quinquennale/ Décennale	EDS, MICS, ASS
	Taux de mortalité Néonatale (‰)	2014	37,8	34	33	32	31	30	MS-DPP	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
	Taux de natalité des adolescents (10 à 19 ans) (‰)	2014	19,6	18,15	17,52	16,89	16,27	15,64	MS-DPP	Quinquennale	EDS, MICS, ASS
	Létalité due au paludisme (‰)	2016	0,9	ND	0,87	0,855	0,84	0,83	MS-DPP	Annuelle	ASS
Développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé	* Taux de satisfaction des demandes en produits sanguins labiles	2016	89,00%	89,00%	92,00%	94,00%	96,00%	98,00%	ANTS	biennale	
Valorisation des ressources humaines en santé	* Ratio agents qualifiés pour 10 000 hbts	2016	7,3	7,4	8	8	9	9	DP P/MS	Annuelle	DAF
Amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche pour la santé	* Poids du budget de la Santé dans le Budget Général de l'Etat	2016	4,89%	4,05%	5,00%	6,00%	7,00%	8,00%	DPP	Annuel	DAF

Protection Sociale	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale	ND	ND	ND					INSAE	Triennale	EMICOV
	Proportion de structures de protection sociale agréées	ND	ND						MASMF	Annuel	Rapport d'enquête
	Proportion de structures de protection sociale respectant les normes de prise en charge	ND	ND	ND	50%	55%	60%	75%	MASMF	Annuel	Rapport d'enquête
	Proportion des ménages pauvres identifiés et pris en charge par les filets sociaux	2016	79,99%	ND	90%	95%	100%	100%	MASMF	Annuel	Rapport de mise en œuvre du projet des filets sociaux
	Taux de couverture des services d'assistance sociale	ND	ND	ND					MASMF	Annuel	Rapport d'enquête
	Proportion de la population bénéficiant des prestations de l'ARCH	2016	0						MASMF	Annuel	Rapport de mise en œuvre du Projet ARCH
	Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	MASMF	Annuel	Rapport de la mise en œuvre des recommandations de Béjing.
Genre et autonomisation de la femme											

non-discrimination fondée sur le sexe										
Indice de la Condition de la Femme	2015	0,607		0,618		0,62	0,62	MASMF	Biannuelle	Rapport IDISB
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	2015	7,20%			15,00%		15,00%	MASMF	Tous les quatre ans	CAPAN/AN
Proportion de femmes ministres	2015	20,00%		20,00%	23,00%	25,00%	25,00%	MASMF	Annuel	Annuaire statistique
Proportion de femmes conseillères communales	2015	4,45%	4,45%	4,45%	10,00%	10,00%	10,00%	MASMF	Annuel	Cour Suprême
Proportion de femmes occupant des postes de direction	2015	11,40%		15,00%	20,00%	25,00%	30,00%	MASMF	Annuel	MTFP
Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale	ND	ND						INSAE	Annuel	EDS et MICS
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans	ND	ND						INSAE	Quinquennale	EDS et MICS

	Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges	2015	856		632	571	517	467	MASMF	Annuel	Rapport de service d'écoute
	Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes	2015	15,41%				10,00%	10,00%	INSAE	Quinquennale	EMICOV
Microfinance	Taux de formalisation des institutions de microfinance	2016	54,00%		60,00%	65,00%	70,00%	75,00%	MASMF	Annuelle	ANSSFD
	Proportion de SFD professionnels	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	MASMF	Annuelle	Rapport d'enquête
	Taux d'accès au crédit en milieu rural	2015	81,10%			85,00%	86%	88%	INSAE	Quinquennale	INSAE/EMICOV
	Taux d'accroissement des clients des SFD	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	MASMF	Annuelle	Rapport d'enquête
Emploi	Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2014	6,50%	11,00%	16,00%	21,00%	26,00%	31,00%	INSAE	chaque 2 ans	Comptes Nationaux
	Taux d'accroissement du nombre des jeunes issus du dispositif de promotion de l'emploi s'auto employant	ND	ND	5,00%	10,00%	15,00%	20,00%	25,00%	DPP/MPMEPE	annuelle	Rapport d'Enquête

	Taux de sous-emploi visible	2015	39,00%	35,00%	30,00%	25,00%	20,00%	15,00%	INSAE	chaque 3 ans	Enquête EMICoV
Sports	Proportion des fédérations sportives ayant organisé leur championnat national	2 017	100%	100%	100%	100%	100%	100%	DPP; DSE/MTCS	Annuel	Rapport d'activités, Rapport de Performance
	Nombre de stades communaux ou départementaux construits ou réhabilités	2 015	12		21	25	20	15	DPP; Coord-PDPSB	Annuel	Rapport d'activités, Rapport de Performance
	Proportion de commune abritant un stade communal ou départemental fonctionnel	2 017	75,32%	75,32%	80%	85%	90%	95%	DPP; DISSE Coord-PDPSB	Annuel	Rapport d'activités; Rapport d'avancement PIP; Rapport de Performance
	Nombre d'académies de sports construites	2 017	0	0	0	4	4	4	DPP; DISSE, Coord-PCAS	Annuel	Rapport d'activités; Rapport d'avancement PIP
	Proportion d'académies de sports fonctionnelles	2 017	0%	0%	25%	50%	75%	75%	DPP; Coord-PCAS; DSFS	Annuel	Rapport d'activités; Rapport d'avancement PIP; Rapport de Performance
	Proportion des associations sportives fonctionnelles	2 017	0	0	30%	50%	70%	70%	DPP; Coord-PPDAS	Annuel	Rapport d'activités; Rapport d'avancement PIP

	Proportion de classes sportives fonctionnelles	2 017	0	0	30%	50%	67%	67%	DPP; Coord-PPDAS ; OBSSU	Annuel	Rapport d'activités; Rapport d'avancement PIP
	Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine								INSAE	Quinquenal	Rapport d'enquête

AXE STRATEGIQUE 7 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL

OBJECTIFS/RESULTATS	INDICATEURS	DONNÉES DE BASE		2017	BUT					RESPONSABLE	PÉRIODICITÉ	MOYEN DE CONTRÔLE
		Année	Valeur		2018	2019	2020	2021				
AXE STRATEGIQUE 7 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL												
Viabilisation des régions économiques et des zones de forte concentration humaine	Proportion de communes disposant de documents de planification urbaines opérationnels		37,66		37,66	64,94	84,41	100	MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD	
Amélioration de la gestion foncière et de l'habitat	Nombre de cadastre élaboré											
	Nombre de bornes géodésiques installées											
	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	ND	ND						INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête	
	Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	ND	ND						MCVDD et INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête	
	Proportion de logements sociaux et économiques occupés	ND	ND						MCVDD et INSAE	Annuelle	Rapport de performance MCVDD Rapport d'enquête	
	Nombre de cité administrative construite	0	0	0	0	2	8	8	MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD	
	Nombre d'infrastructures sociocommunautaires construites	ND	ND						MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD	

	Nombre de complexe international construit à Cotonou	0	0	0	0	1	1	1	MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD
Promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques	Superficie de zones économique marine	ND							MCVDD	Annuelle	Rapport de performance MCVDD
	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	ND							MCVDD	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport de performance MCVDD
Promotion de la gestion durable des ressources naturelles	Progrès vers la gestion durable des forêts			15	20	20	22	24	MCVDD	Annuelle	Rapport de performance
	Proportion des écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif			42	50	50	60	70	MCVDD et INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport de performance
	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières								MCVDD et INSAE	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport de performance
	Proportion de terre du domaine protégé mis sous gestion intégrée			6	10	15	20	25			
	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées								MCVDD	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport d'inventaire

	Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées									MCVDD	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport d'inventaire
	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées									MCVDD	Annuelle	Rapport d'enquête Rapport d'inventaire
Consolidation des acquis de l'amélioration de la gouvernance locale et de l'intercommunalité	Proportion de communes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes fonctionnant de façon régulière et démocratique	2017	ND							DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux d'exécution des transferts FADEC affectés et non affectés	2016	93,48	95%	95%	98%	100%	100%		DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Part des transferts aux Collectivités Territoriales dans le total des dépenses du Budget Général de l'État	2016	3,84%	5%	8%	10%	12%	15%		DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Délais moyen entre la date d'établissement des BTR et la disponibilité effective des fonds auprès des receveurs percepteurs			10 jours	7 jours	5 jours	5 jours	5 jours		DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique

Part des dépenses d'entretien des ouvrages et équipements dans les dépenses de fonctionnement des communes	2016	6,6	7,0%	7,5%	8,5%	9,0%	10,0%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Taux de couverture en plans de décentralisation et de déconcentration des Ministères pilotes et du MDGL			17%	30%	50%	75%	100%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Taux de couverture des préfectures en PDDI		50%	58%	75	83%	100%	100%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Part des crédits délégués dans le budget général de l'Etat	2016	-47%	0%	5%	10%	10%	5%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Taux moyen d'exécution des Plans Annuels d'assistance conseil aux communes	2017	ND						DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Ressources propres de la commune par habitant	2016	2941	3200,0	3500,00	3750,	4000,0	4117,68	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Taux de recouvrement fiscal	2016	58,70%	60%	63%	65%	68%	70%	DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique

	Indice de gouvernance locale	2017	ND						DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux d'autofinancement des investissements des communes	2017	ND						DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
	Taux de satisfaction des usagers par rapport aux prestations communales	2017	ND						DPP/MDGL	Annuelle	Aide mémoire de la revue du secteur 2DAT; Annuaire Statistique
Gestion des sinistres et catastrophes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	13.1.2 : Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	13.1.2 : Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	13.1.3 : Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de ANPC
	Nombre de victimes secourus et sauvés	2016	9694	11000					GNSP/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Pourcentage de communes disposant d'infrastructures de prévention	2015	ND						ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Nombre d'interventions des opérations de secours et sauvetage	2016	13466	9500					GNSP/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Délai d'intervention des secours et assistances	2015	ND						GNSP/ANPC/MISP	Annuelle	Rapport de performance

Décentralisation de l'administration au profit des zones frontalières	Taux de couverture en service public des zones frontalières	2016	ND	55%	55%	70%	75%	80%	MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Nombre de textes pris pour réglementer l'immigration et le séjour des étrangers	2017	1	2	2	2	2	2	MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Niveau de démarcation de la frontière	2016	71%	71%	71%	78%	80%	85%	ABeGIEF/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Nombre d'infrastructures de sécurité construites dans les communes frontalière	2017	12	5	10	10	10	15	ABeGIEF/MISP	Annuelle	Rapport de performance
Réduction des conflits liés à la transhumance nationale et transfrontalière	Disponibilité de la cartographie des infrastructures spécifiques de gestion des troupeaux transhumants		ND	-	-	-	-	-	MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Niveau de respect des couloir de passage des troupeaux	2016	ND	-	-	-	-	-	MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Taux de réalisation des postes de contrôle des troupeaux transhumants	2017	20%	20%	60%	80%	90%	100%	DGAIC/MISP	Annuelle	Rapport de performance
	Taux de réalisation des études de cartographie	2015	60%	85%	100%	100%	*	*	DGAIC/MISP	Annuelle	Rapport de performance

NB: Les indicateurs en couleur verte sont les ODD

COMITE D'ORIENTATION

Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'Etat Chargé du Plan
et du Développement

Romuald WADAGNI
Ministre de l'Economie
et des Finances

COMITE DE SUPERVISION

Président : Servais ADJOVI
Membres :
Ruffino d'Almeida
Achille HOUSSOU

COMITE DE PILOTAGE

Président : Hermann Orou TAKOU
Membres :
Aristide MEDENON
Magloire AGUESSY
Allastaire ALINSATO
Alexandre BIAOU
Léontine Konou IDOHOU
Pascal TCHIWANOU

COMITE DE REDACTION

Coordination :
Firmin AIGNON
Flavien DAGBA
Membres
Serge LOUPEDA
Thierry SOMAKPO
Kora GOUNOU ZIME
Moussa ABIBOULAYE
Gildas ASSANGBE
Romaric SOFONOU
Eric HINSON
Elie IDOHOU
Jules AGUESSY
Prosper KOUKOU
Dieudonné ASSOUVI
Eric Remy GANGNIAHOSSOU
Géronimo TAMBAMOU
Euloge VIDEGLA
Alexis ODOUN-IFA
Mohamed ABOUBAKARY
Adam YAFRADOU
Didier DJOI
Bonaventure AGNORO
Salomon OKIRI B.
Louis BOSSA
Damien MEDEDJI

COMITE DE LECTURE

Gauthier BIAOU
Rigobert LAOUROU
Ansèque GOMEZ
Saint-Martin A. MONGAN
Appolinaire HOUENOU
Edgar Okiki ZINSOU

SOUS GROUPES THEMATIQUES

- Ministères sectoriels

- Société civile

- Partenaires Techniques et Financiers

